

379

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

PREMIÈRE SESSION DU TREIZIÈME PARLEMENT
8-9 GEORGE V (1918)

VOLUME LIV

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
J. DE LABROQUERIE TACHÉ
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1918

TABLE DES MATIÈRES.

Proclamations.

Journaux du Sénat.

Index des Journaux.

Diagramme de la Salle du Sénat.

Liste des sénateurs:—

1. Par ordre d'ancienneté.
2. Par ordre alphabétique.
3. Par provinces.

Liste des comités permanents du Sénat.

Liste de répartition des sénateurs dans les comités permanents.

PROCLAMATIONS.



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et à chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement du Canada, qui se trouve prorogé au PREMIER jour de NOVEMBRE prochain,—

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada et les Sénateurs et les Députés de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit PREMIER jour de NOVEMBRE prochain; et Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement et que des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour la convocation du dit Parlement et des dates que porteront Nos dits Writs, seront proclamés incessamment.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce SIXIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT :

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE courant et retournables le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1918.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT :

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommes de se réunir en Notre cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, pour là et alors entrer en conférence et traiter avec les hommes illustres et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarrettière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce TRENTE ET UNIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à jeudi, le vingt-huitième jour du mois de février courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, MARDI, le NEUVIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER en l'année de Notre-Seigneur mll neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le neuvième jour du mois d'avril prochain, à laquelle date, en Notre Cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, que vous et chacun de vous soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en notre dite cité d'Ottawa, LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS courant, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce CINQUIÈME jour de MARS en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 18 mars 1918.

PREMIÈRE SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni aujourd'hui à onze heures et demie de l'avant-midi, étant la première session du treizième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

Les membres présents dans la salle du Sénat étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt,	Forget,	McCall,	Robertson,
Blain,	Foster,	McLaren,	Schaffner,
Bostock,	Harmer,	McMeans,	Sharpe,
Bradbury,	Lavergne,	Michener,	Taylor
Crosby,	Lougheed	Milne,	(Leeds),
Curry,	(Sir James),	Nicholls,	Thompson,
De Veber,	Lynch-Staunton,	Poirier,	Todd,
Donnelly,	Macdonnell,	Prince,	Watson,
Edwards,	Mason	Pringle,	Webster,
Fisher,	(Brig.-gén.),	Richardson,	White.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu les communications suivantes du secrétaire du Gouverneur général.

Elles ont été alors lues par Son Honneur le Président comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 14 mars 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Juge en chef du Canada, en qualité de Député-gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, lundi, le 18 mars, à onze heures de l'avant-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieutenant-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 14 mars 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir formellement la session du Parlement de la Puissance, lundi, le 18 mars, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieutenant-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Ordonné qu'elles soient déposées sur la table.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu des certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire connaître que l'honorable George Henry Barnard, l'honorable Wellington B. Willoughby, l'honorable James Davis Taylor, l'honorable Frederick L. Schaffner, l'honorable William H. Bennett, l'honorable George Henry Bradbury, l'honorable Edward Mitchener, l'honorable William James Harmer, l'honorable Irving R. Todd, l'honorable John Webster et l'honorable Robert Alexander Mulholland avaient été appelés au Sénat.

Les dits certificats ont alors été lus par le greffier, et ils sont comme suit:—



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.
OTTAWA, le 29 octobre 1917.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le vingt-troisième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent dix-sept (1917).

George Henry Barnard, écuyer, de Victoria, Colombie-Britannique, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province de la Colombie-Britannique.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



CANADA.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, le 29 octobre 1917.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le vingt-troisième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent dix-sept (1917).

Wellington Bartley Willoughby, écuyer, B.A., LL.B., de Moosejaw, Saskatchewan, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province de la Saskatchewan.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa,



CANADA.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, le 29 octobre 1917.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le vingt-troisième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent dix-sept (1917).

Lieutenant-colonel James Davis Taylor, écuyer, de New-Westminster, Colombie-Britannique, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province de la Colombie-Britannique.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, le 29 octobre 1917.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le vingt-troisième jour d'octobre, A.D., mil neuf cent dix-sept (1917).

Frederick Laurence Schaffner, écuyer, B.A., M.D., C.M., de Boissevain, Manitoba, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province du Manitoba.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le treizième jour de novembre, A.D., mil neuf cent dix-sept (1917).

William H. Bennett, écuyer, de Midland, Ontario, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province d'Ontario.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 9 février 1918.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le dix-septième jour de décembre, A.D., mil neuf cent dix-sept (1917).

George Henry Bradbury, écuyer, de Selkirk, Manitoba, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province du Manitoba.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.
OTTAWA, 15 février 1918.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le cinquième jour de février, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918).

Edward Michener, écuyer, de Red-Deer, Alberta, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province d'Alberta.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.
OTTAWA, 15 février 1918.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le cinquième jour de février, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918).

William James Harmer, écuyer, d'Edmonton, Alberta, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province d'Alberta.

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



CANADA.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 9 mars 1918.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le septième jour de mars, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918).

Irving R. Todd, écuyer, de Milltown, Nouveau-Brunswick, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province du Nouveau-Brunswick.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



CANADA.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 12 mars 1918.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le douzième jour de mars, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918).

John Webster, de Brockville, Ontario, marchand, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province d'Ontario.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.



CANADA.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.

OTTAWA, 12 mars 1918.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date le douzième jour de mars, A.D., mil neuf cent dix-huit (1918).

Robert Alexander Mulholland, du Port-Hope, Ontario, marchand, comme membre du Sénat et un sénateur pour la province d'Ontario.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

A. A. E. BLOUNT, Ecuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il y avait des sénateurs qui se présentaient pour être introduits.

L'honorable Frederick Lawrence Schaffner a été introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. McMeans, et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Frederick Lawrence Schaffner, B.A., M.D., C.M., de Boissevain, dans Notre Province du Manitoba, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos Présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR CHRISTIAN WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

L'honorable M. Schaffner s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Schaffner a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable George Henry Bradbury a été introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Sharpe, et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé George Henry Bradbury, écuyer, de Selkirk, dans Notre Province du Manitoba, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et

Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Bradbury s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Bradbury a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable William James Harmer a été introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Robertson, et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé William James Harmer, écuyer, d'Edmonton, dans Notre Province de l'Alberta, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous

commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce CINQUIÈME jour de FÉVRIER en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Harmer s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Harmer a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Edward Michener a été introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. Robertson, et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Edward Michener, écuyer, de Deer-River, dans Notre Province de l'Alberta, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarrettière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada; ce CINQUIÈME jour de FÉVRIER en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Michener s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Michener a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Irwing R. Todd a été introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Thompson, et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Irving R. Todd, écuyer, de Millton, dans Notre Province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce SEPTIÈME jour de MARS en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Todd s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Todd a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable John Webster a été introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Taylor (Leeds), et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé John Webster, marchand, de Brockville, dans Notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretièrre; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce DOUZIÈME jour de MARS en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Webster s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Webster a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Le Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant assis aux pieds du Trône.

Son Honneur le Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Très Honorable le Député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

Son Honneur le Président a dit:—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai reçu ordre du Très Honorable Député-gouverneur général, de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais, à trois heures cet après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu au Très Honorable Député-gouverneur de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

De consentement unanime,

Le Sénat s'est ajourné à cet après-midi à deux heures et demie.

SECONDE SÉANCE.

Deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président

Les honorables messieurs

Beaubien,	Domville	Lynch-Staunton,	Richardson,
Béique,	(Lt-col.),	Macdonell,	Robertson,
Belcourt,	Doimelly,	Mason	Schaffner,
Blain,	Edwards,	(Brig.-gén.),	Sharpe,
Bostock,	Farrell,	McCall,	Talbot,
Boyer,	Fisher,	McLaren,	Taylor
Bradbury,	Forget,	McLennan,	(Leeds),
Casgrain,	Foster,	McMeans,	Tessier,
Choquette,	Gordon,	Michener,	Thibaudeau,
Cloran,	Harmer,	Milne,	Thompson,
Crosby,	Landry,	Mitchell,	Todd,
Curry,	Lavergne,	Nicholls,	Watson,
Dandurand,	Legris,	Planta,	Webster,
David,	L'Espérance,	Poirier,	White,
Dennis,	Lougheed	Prince,	Wilson,
De Veber,	(Sir James),	Pringle,	Yeo.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur, l'honorable Edgar N. Rhodes a dit:—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien apprécier de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat a alors dit:—

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence. Il lui accorde et, en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Il a plu alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Vous avez été convoqués à cette première session d'un nouveau parlement au milieu d'une lutte mondiale qui intéresse d'une façon vitale les libertés, les institutions et la destinée de notre pays et celle de tout l'univers. Aussi les responsabilités et les devoirs qui vous incombent sont beaucoup plus sérieux et d'une plus grande portée que ceux du cours ordinaire des affaires. Investis par le peuple d'un nouveau mandat et animés par cet esprit de détermination qui vous a inspirés durant ces longues et anxieuses années d'efforts et de sacrifices, vous apporterez, j'en suis persuadé, dans l'exécution de vos devoirs publics une résolution inébranlable de défendre la grande cause à laquelle notre pays a pris une si belle part.

Après quatre années de guerre, le dénouement du conflit est encore incertain. L'effort qui nous attend exige de nous la volonté la plus décidée, mais nous ne reculeons pas devant la tâche, si nos cœurs sont aussi fermes et notre courage aussi indomptable que ceux de nos concitoyens qui maintiennent notre ligne de bataille au delà des mers. Le Corps Expéditionnaire Canadien soutient la série ininterrompue de ses états de service distingués, et y a ajouté notablement depuis la dernière session.

En dépit d'un délai plus considérable que celui que l'on prévoyait dans la mise en vigueur de la Loi du Service Militaire, il a été possible de trouver les renforts nécessaires pour conserver nos troupes à leur plein effectif, et pareille ligne de conduite sera suivie à l'avenir.

Dans le but d'appliquer le principe de la Loi du Service Civil actuelle au Service Extérieur et de pourvoir ainsi à ce que toutes les nominations au service public soient

faites sur la seule base du mérite, il sera nécessaire de faire une loi qui permettra ce changement. En attendant, l'on a appliqué le principe ainsi adopté, autant que possible, au moyen d'un arrêté en conseil qui sera mis entre vos mains.

Mes conseillers sont convaincus de la nécessité d'une politique d'immigration et de colonisation forte et progressive, appuyée sur des mesures convenables pour engager l'établissement de colons sur nos terres, encourager une production agricole plus considérable, et aider au développement de nos ressources agricoles. Pour arriver à ce but, un arrêté en conseil a été passé, créant un ministère de l'immigration et de colonisation, et la législation nécessaire pour confirmer cette action vous sera soumise.

Relativement à la démobilisation de nos troupes, mes conseillers sont persuadés de la nécessité urgente de prendre soin des soldats de retour du front, et de leur donner de l'emploi selon leurs aptitudes. La tâche d'organiser et de préparer cet entraînement pour les aider à obtenir de l'emploi et à faciliter leur retour dans le mouvement de la vie civile, est non seulement importante mais essentielle. Un ministère a été constitué à cette fin, et muni des pouvoirs et des attributions nécessaires. Une loi confirmant ce projet vous sera soumise.

Des mesures qui ont été prises au moyen d'un arrêté en conseil pour prévenir les profits excessifs tirés de certaines industries, pour stimuler et augmenter la production des vivres, et pour encourager et développer l'industrie de la construction des navires, vous seront soumises, et toute législation s'y rapportant, jugé nécessaire, sera mise entre vos mains.

Un projet de loi donnant le droit de suffrage aux femmes, avec les dispositions appropriées concernant la naturalisation, vous sera soumis et recommandé à votre étude.

Vous serez aussi invités à étudier une loi pour refondre et amender les lois concernant les chemins de fer; un projet de loi relatif à l'utilisation de la lumière du jour; d'autres projets de loi concernant la taxe des profits de guerre et des revenus, et autres mesures.

Dans le but d'assurer une plus complète coopération avec le gouvernement des Etats-Unis, et pour aider à nous assurer l'utilisation la plus efficace des ressources des deux pays pour les fins de la guerre, une mission canadienne de guerre a été établie à Washington et un Bureau de commerce de guerre constitué à Ottawa.

Vu la nécessité de conserver le plus possible toutes les ressources du pays durant la guerre, et pour assurer l'application des lois provinciales, il a été décidé en vertu de la Loi des Mesures de Guerre de 1914, de prohiber l'importation et la distillation des liqueurs enivrantes, et d'interdire leur transport dans toute partie du pays où la vente est défendue par la loi.

Mes conseillers étant arrivés à la décision que l'enregistrement complet de tous les hommes et de toutes les femmes valides du Canada, âgés de plus de 16 ans, est non seulement important, mais essentiel dans les circonstances actuelles, une mesure nécessaire a été prise à cette fin en vertu de la Loi des Mesures de Guerre de 1914.

Les arrêtés en conseil contenant les mesures ci-dessus vous seront soumis.

L'épouvantable catastrophe d'Halifax qui a causé des centaines de pertes de vie et la destruction d'une partie considérable de cette cité et de la ville de Dartmouth, sise en face, à provoqué une sympathie générale pour les sinistrés. Mes conseillers vous proposeront des moyens de soulager leur détresse et de réparer leurs pertes.

En dépit des circonstances critiques et difficiles à travers lesquelles le pays a passé durant les trois dernières années, la stabilité commerciale, industrielle et financière du Canada s'est fermement maintenue. Le volume du commerce avec l'étranger dépasse de beaucoup le chiffre qu'il avait atteint durant toute période correspondante des années précédentes et la balance du commerce a été beaucoup augmentée en notre faveur.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour l'année dernière et le budget pour la prochaine année fiscale vous seront soumis sans délai, et l'on vous demandera de voter les subsides nécessaires pour la poursuite efficace de la guerre.

*Honorables Messieurs du Sénat:**Messieurs de la Chambre des Communes:*

En dépit du désappointement causé par l'état des affaires au théâtre de la guerre en Orient, il n'est pas permis de douter du triomphe de notre cause. L'effort des nations comprises dans l'Empire Britannique est encore irréductible, et continuera de l'être jusqu'à la fin. La détermination de toutes les nations alliées et surtout de la puissante République, notre voisine et parente, dont l'immense pouvoir et les ressources illimitées commencent maintenant à se faire sentir pour hâter le dénouement, est également sincère et résolue.

Je recommande vos travaux à la direction divine, plein de confiance qu'ils seront dignes des fins suprêmes vers lesquelles tend notre effort national.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill () intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le dit bill a été lu la première fois.

Son Honneur le Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il a été lu par Son Honneur le Président.

Ordonné que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

Ordonné que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette salle quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—Les honorables MM. Béique, Bostock, Casgrain, Daniel, Robertson, Tanner, Taylor (Leeds), Watson et Sir James Lougheed, le dit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat,

Copies des ordres émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'admission des vaisseaux de pêche canadiens dans ses ports.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 42a).

Arrêté en conseil n° 560, 8 mars 1918, admettant les vaisseaux des États-Unis d'Amérique dans les ports canadiens.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 42a).

Copies des arrêtés en conseil entre le 16 juin 1917 et le 12 mars 1918, relatifs au contrôle des vivres.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 56).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 19 mars 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	De Veber,	Lynch-Staunton,	Pringle,
Beith,	Domville	Macdonell,	Ratz,
Belcourt,	(Lt-col.),	Mason	Richardson,
Bennett,	Donnelly,	(Brig.-gén.),	Robertson,
Blain,	Edwards,	McCall,	Schaffner,
Bostock,	Farrell,	McHugh,	Sharpe,
Bourque,	Fisher,	McLaren,	Talbot,
Boyer,	Forget,	McLennan,	Taylor
Bradbury,	Foster,	McMeans,	(Leeds),
Casgrain,	Girroit,	Michener,	Tessier,
Choquette,	Gordon,	Milne,	Thibaudeau,
Cloran,	Harmer,	Mitchell,	Thompson,
Crosby,	Landry,	Montplaisir,	Todd,
Curry,	Lavergne,	Mulholland,	Watson,
Dandurand,	Legris,	Nicholls,	Webster,
David,	L'Espérance,	Planta,	White,
Dennis,	Lougheed	Poirier,	Yeo.
Dessaules,	(Sir James),	Prince,	

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il y avait des sénateurs qui se présentaient pour être introduits.

L'honorable William H. Bennett a été introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Taylor (Leeds), et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé William H. Bennett, écuyer, de Midland, dans Notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et diffi-

ciles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du *Canada*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce TREIZIÈME jour de NOVEMBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Bennett s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Bennett a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Robert Alexander Mulholland a été introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. Pringle, et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Robert Alexander Mulholland, marchand, de Port-Hope, dans Notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du *Canada*.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce DOUZIÈME jour de MARS en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Mulholland s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

• Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Mulholland a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Taylor (Leeds):

De Frederick Ernest Zang, des environs de Vulcan, dans la province de l'Alberta, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec sa femme, Barbara Christina Zang.

Par l'honorable M. Gordon:

De William Leo Walpole, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Angus Elizabeth McCartney, sa femme.

Par l'honorable M. Bostock :

De la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*;

De la *Fraser Lumber Company, Limited*, et des compagnies Fraser, Limitées; et
De la *Western Power Company of Canada, Limited*.

Par l'honorable M. McMeans :

De M. J. McMichael et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, (*Merchants Casualty Company*); et

De R. T. Riley et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, directeurs provisoires de la *Canadian Indemnity Company*.

Par l'honorable M. Casgrain :

De la Société Canadienne des Ingénieurs civils.

L'honorable Sir James Lougheed, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

MARDI, 19 mars 1918.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour les composer, savoir:—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement:—

Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Bostock, Boyer, Dennis, Douglas, Godbout, Gordon, Laird, Landry, McHugh, McLennan, Poirier, Power, C.P., Richardson, Taylor (New-Westminster) et Webster,—16.

Comité mixte des Impressions du Parlement:—

Les honorables messieurs Crosby, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Farrell, Forget, Gillmor, Legris, McCall, McLean, Pope, Prince, Ratz, Robertson, C.P., Sharpe, Talbot, Taylor (Leeds), Thibaudeau, Todd et White,—21.

Comité des Ordres Permanents:—

Les honorables messieurs Bostock, Lavergne, Macdonell, Power, C.P., Pringle, Tanner, Tessier, Willoughby et Yeo,—9.

Comité des Banques et du Commerce:—

Les honorables messieurs Beaubien, Béique, Bennett, Boyer, Casgrain, Curry, Dandurand, C.P., Daniel, Edwards, Fisher, Foster, Lougheed (Sir James, C.C.M.G., C.P.), L'Espérance, Mason, McLennan, McMeans, McSweeney, Nicholls, Planta, Ratz, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Shatford, Schaffner, Smith, Tanner, Taylor (Leeds), Taylor (Westminster), Thompson, Thorne et Willoughby,—32.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres:—

Les honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, C.P., Blain, Bostock, Bourque, Bradbury, Casgrain, Choquette, Crosby, Dandurand, C.P., David, Daniel, De Veber, Domville, Donnelly, Douglas, Edwards, Farrell, Foster, Fowler, Giroir, Godbout, Gordon, King, Laird, Landry, Lougheed (Sir James, C.C.M.G., C.P.), Lynch-Staunton, Macdonell McCall, McHugh, Michener, Milne, Mitchell, Murphy, Poirier, Pope, Power, C.P., Richardson, Robertson, C.P., Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Talbot, Tessier, Thompson, Watson et White,—50.

Comité des Bills Privés Divers :—

Les honorables messieurs Barnard, Béique, Beith, Belcourt, C.P., Bénard, Bostock, Boyer, Cloran, Domville, Farrell, Girroir, Godbout, King, Harmer, Legris, Lynch-Staunton, McHugh, Mulholland, Murphy, Planta, Prince, Pringle, Tanner, Todd, Watson et Wilson,—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité :—

Les honorables messieurs Beith, Bennett, Blain, Bolduc (Président), Bostock, Bradbury, Daniel, Fisher, Gordon, Landry, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James, C.C.M.G., C.P.), McLean, McSweeney, Michener, Montplaisir, Pope, Power, C.P., Prowse, Ross (Middleton), Sharpe, Taylor (Leeds), Thompson et Watson,—25.

Comité du Compte rendu des Débats :—

Les honorables messieurs Bostock, Dandurand, C.P., Dennis, Forget, L'Espérance, Mason, Nicholls, Poirier et Power,—9.

Comité des Divorces :—

Les honorables messieurs Bostock, Daniel, Fisher, Lougheed (Sir James, C.C.M.G., C.P.), Ross (Middleton), Talbot, Tanner, Taylor (Leeds) et Watson,—9.

Comité de l'Agriculture et des Forêts :—

Les honorables messieurs Beith, Béique, Boyer, Douglas, Edwards, King, Prince, Ross (Middleton) et Smith,—9.

Comité de l'Immigration et du Travail :—

Les honorables messieurs Beith, Dandurand, C.P., Dessaulles, McMeans, Nicholls, Prowse, Robertson, C.P., Sharpe et Todd,—9.

Comité du Commerce et des Relations commerciales du Canada :—

Les honorables messieurs Girroir, Milne, Mitchell, McSweeney, Nicholls, Schaffner, Shatford, Tessier et Thibaudeau,—9.

Comité de l'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires :—

Les honorables messieurs Belcourt, C.P., Bourque, Daniel, David, De Veber, Douglas, Edwards, Murphy et Wilson,—9.

Comité de l'Administration du Service civil :—

Les honorables messieurs Belcourt, C.P., Bénard, Dessaulles, Donnelly, Foster, Lougheed (Sir James, C.C.M.G., C.P.), Power, C.P., Roche et Yeo,—9.

Comité des Edifices et Terrains publics :—

Les honorables messieurs Casgrain, Choquette, Forget, Harmer, McLaren, McLennan, Mulholland, Power et Watson,—9.

Comité mixte du Restaurant :—

Son Honneur le Président et les honorables messieurs Landry, Taylor (Leeds), Thompson et Watson,—5.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,

Président.

Ordonné, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement pour l'année 1917.

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit:—

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

Ottawa, 18 mars 1918.

Au Sénat:—

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1917.

Les achats de livres pour la Bibliothèque durant l'année dernière ont été d'un caractère assez restreint.

Aucun des nombreux ouvrages publiés sur la guerre, ayant quelque valeur, n'a été oublié.

En plus, il a été publié un grand nombre de brochures, qu'ils se sont procurées (quelques-unes à plusieurs exemplaires). Ces brochures ont été reliées en volumes pour plus de sûreté.

Un grand nombre de livres relativement à la guerre et au droit international ont été publiés.

Vu la quantité de ces ouvrages sur la guerre, brochures et publications de droit, il a paru sage de réduire les achats de livres d'un caractère moins sérieux.

Ils se sont procuré les publications officielles du gouvernement britannique et des Etats-Unis, et elles ont été mises au service des députés et des différentes commissions durant l'année.

Ces nombreuses publications ont occasionné une assez forte dépense.

Les difficultés de transport ont, pendant l'année, causé un retard considérable dans les envois et il a fallu faire fréquemment usage du télégraphe et de la poste.

Aucun achat n'a été fait dans le but de remplacer les ouvrages détruits lors de l'incendie du Parlement, vu qu'il n'y a point de local disponible, dans les conditions actuelles.

Les bibliothécaires ont appris qu'un local sera réservé dans la nouvelle bâtisse pour l'usage de la bibliothèque. Comme le manque d'espace est un fait connu de tous depuis longtemps et qu'ils déplorent eux-mêmes tous les ans, ils ont lieu d'espérer que ce local, au moins temporaire, sera suffisant.

Les arrangements ordinaires pour le service des députés pendant la session sera continué comme d'habitude.

Parmi les dons reçus pendant la vacance, un des plus importants et des plus utiles, est celui du Smithsonian Institution qui comprend quatre-vingts volumes de leurs rapports annuels, pour remplacer la collection perdue dans l'incendie de 1916.

Le catalogue annuel des ouvrages achetés pendant l'année est sous presse, et sera distribué dès qu'il sera imprimé.

La liste des ouvrages déposés en vertu de la loi qui protège la propriété littéraire a été préparée comme d'habitude et fera partie des documents sessionnels lorsqu'ils seront imprimés.

Le tout respectueusement soumis,

A. D. DECELLES,
Bibliothécaire général.

MARTIN J. GRIFFIN,
Bibliothécaire parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
18 mars 1918.

(Pour liste des dons faits à la Bibliothèque du Parlement, voir Documents de la Session, 1918, No 40).

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône à l'ouverture de la présente session du Parlement ayant été lu,

L'honorable M. L'Espérance, secondé par l'honorable M. Michener, a proposé :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement :—

A Son Excellence le Très noble Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarrettière, un des membres du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. David, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite adresse soit remise à demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 20 mars 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Dessaules,	Lynch-Staunton,	Prince,
Béique,	De Veber,	Macdonell,	Ratz,
Beith,	Domville	Mason	Richardson,
Belcourt,	(Lt-col.),	(Brig.-gén.),	Robertson,
Bennett,	Donnelly,	McCall,	Schaffner,
Blain,	Edwards,	McHugh,	Sharpe,
Bostock,	Farrell,	McLaren,	Talbot,
Bourque,	Fisher,	McLennan,	Taylor
Boyer,	Forget,	McMeans,	(Leeds),
Bradbury,	Foster,	Michener,	Tessier,
Casgrain,	Girroir,	Milne,	Thibaudeau,
Choquette,	Gordon,	Mitchell,	Todd,
Cloran,	Landry,	Montplaisir,	Watson,
Crosby,	Lavergne,	Mulholland,	Webster,
Daniel,	Legris,	Nicholls,	White,
David,	L'Espérance,	Planta,	Yeo.
Dennis,	Lougheed	Poirier,	
	(Sir James),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. McMeans:

De Frank D. Goff et autres, de Clarksburg et d'autres lieux, dans la province d'Ontario (*Gospel Workers Church in Canada*).

Par l'honorable M. Nicholls:

De Ida Sophia Wardell, de la cité de Toronto; demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Thomas James Wardell.

Par l'honorable M. Belcourt:

De James B. Klock et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, directeurs provisoires de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Rapport du ministère du Service Naval.

(*Documents de la Session, 1918, No 38*).

Service des Pêcheries, ministère du Service Naval.

(*Documents de la Session, 1918, No 39*).

Rapport annuel du ministère du Revenu de l'Intérieur.

Partie I. Accise.

Partie II. Poids et mesures, gaz et électricité.

(Documents de la Session, 1918, Nos 12, 13).

Procès-verbaux de la conférence interprovinciale tenue à Ottawa au cours du mois de février 1918.

(Documents de la Session, 1918, No 55).

Conférence des femmes sur la guerre, convoquée à Ottawa par le comité de la guerre du cabinet d'Ottawa, au mois de février 1918.

(Documents de la Session, 1918, No 67).

Copie des décrets du conseil relatifs aux sujets suivants:—

Renvoi de fonctionnaires pour cause de partisanerie offensive.

Nominations dans le Service civil.

(Documents de la Session, 1918, No 51).

Loi du Service Militaire.

(Documents de la Session, 1918, No 53).

Mission canadienne de guerre.

(Documents de la Session, 1918, No 48).

Taux de fret, taxes spéciales sur les bénéfiques du C.P.R.

(Documents de la Session, 1918, No 43).

Bureau d'information publique.

(Documents de la Session, 1918, No 54).

Ministère de l'Immigration et Colonisation, et salaire du Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères.

(Documents de la Session, 1918, No 45).

Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

Commission des hôpitaux militaires.

(Documents de la Session, 1918, No 46).

Commission des achats pour la guerre.

(Documents de la Session, 1918, No 47).

Commission de secours pour Halifax.

(Documents de la Session, 1918, No 48).

Comité militaire et comité de reconstruction et de développement.

(Documents de la Session, 1918, No 50).

Bureau d'enregistrement du Canada.

(Documents de la Session, 1918, No 52).

Prohibition de l'importation des liqueurs.

(Documents de la Session, 1918, No 44).

Défense du Canada.

(Documents de la Session, 1918, No 42).

Bureau du commerce de guerre.

(*Documents de la Session, 1918, No 59*).

Comité d'impression.

(*Documents de la Session, 1918, No 58*).

Conservation des combustibles.

(*Documents de la Session, 1918, No 57*).

C.P. 17, daté le 4 janvier 1918.—Port des uniformes militaire et naval par des personnes non autorisées.

C.P. 86, daté le 15 janvier 1918.—“Ordre concernant la défense du Canada, 1917”; approvisionnement de charbon pour les vaisseaux.

C.P. 87, daté le 17 janvier 1918.—“Ordre concernant la défense du Canada, 1917”; exportation des armes à feu.

C.P. 91, daté le 15 janvier 1918.—“Ordre concernant la défense du Canada, 1917”; équipement de radiotélégraphie sur les navires.

C.P. 261, daté le 1er janvier 1918.—Transport des explosifs sur les trains à passagers.

C.P. 329, daté le 8 février 1918.—Echelle de paye de la R. N. C. V. R.

C.P. 387, daté le 20 février 1918.—Allocation aux officiers et aux hommes qui voyagent en devoir.

C.P. 462, daté le 2 mars 1918.—Traitement des membres aliénés du service naval.

C.P. 524, daté le 2 mars 1918.—“Ordre concernant la défense du Canada, 1917”; mise en force de telle loi.

C.P. 2769, daté le 4 octobre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” *re* les lumières sur les navires.

C.P. 2791, daté le 9 octobre 1917.—Rétention des services des hommes de la R. N. C. V. R. après la fin de la guerre.

C.P. 3017, daté le 3 décembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” *re* transport des explosifs sur les navires marchands.

C.P. 3064, daté le 2 novembre 1917.—Echelle de paye pour les officiers qui siègent devant les conseils de guerre et les cours disciplinaires de la marine royale canadienne.

C.P. 3072, daté le 6 novembre 1917.—Règlements concernant l’émission des insignes de guerre.

C.P. 3192, daté le 13 novembre 1917.—Echelle de paye lors du renvoi des hommes qui n’ont pas droits à une gratification de trois mois.

C.P. 3306, daté le 29 décembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” *re* fournir des renseignements concernant les mouvements des navires.

C.P. 3307, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” *re* élargissement des prisonniers marins.

C.P. 3319, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” *re* port d’allumettes dans le voisinage de matières inflammables.

C.P. 3362, daté le 24 décembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” *re* transport des explosifs sur les trains à passagers.

C.P. 3391, daté le 24 décembre 1917.—Rétention des services des hommes dans la marine royale canadienne après la fin de la guerre.

C.P. 3392, daté le 22 décembre 1917.—Création du rang de commandant, R. N. C. V. R.

C.P. 3470, daté le 26 décembre 1917.—Création de grade à brevet, marine royale canadienne.

C.P. 3474, daté le 27 décembre 1917.—Echelle de paye pour les paie-mâtres R. N. C. V. R.

C.P. 3475, daté le 5 janvier 1918.—Allocation de séparation.

C.P. 558, daté le 8 mars 1918.—Vigie sur les navires marchands.

(*Documents de la Session, 1918, No 42*).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. L'Espérance, que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le Très noble Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, un des membres du Très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier Grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier Grand-Croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le premier rapport du comité de Sélection chargé de nommer les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents.

Le dit rapport a été adopté.

Ordonné que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de Sélection pour former les différents comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les différents comités dont ils sont nommés membres dans le dit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront renvoyés de temps à autre et pour faire rapport; et le comité des Ordres Permanents est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents lorsque requis; et aussi que le Comité de l'économie interne et de la comptabilité a le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière affectant l'économie interne du Sénat sur laquelle Son Honneur le Président n'est pas appelé à agir par la *Loi portant modification de la Loi du Service civil, 1908*, et que ce comité fasse rapport de sa prise en considération à la Chambre avant d'agir.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bostock, Boyer, Dennis, Douglas, Gordon, Laird, Landry, McHugh, McLennan, Poirier, Power, C.P., Richardson, Taylor (New-Westminster) et Webster ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans

l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur la dite bibliothèque.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Crosby, Dennis, Desaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Farrell, Forget, Legris, McCall, McLean, Pope, Prince, Ratz, Robertson, Sharpe, Talbot, Taylor (Leeds), Thibaudeau, Todd et White ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Landry, Taylor (Leeds), Thompson et Watson ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet du dit restaurant.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 21 mars 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Dennis,	Legris,	Prince,
Béique,	Dessaulles,	L'Espérance,	Ratz,
Beith,	De Veber,	Lougheed,	Robertson,
Belcourt,	Domville	(Sir James),	Schaffner,
Bennett,	(Lt-col.),	Macdonell,	Sharpe,
Blain,	Donnelly,	McHugh,	Talbot,
Bostock,	Douglas,	McLaren,	Tanner,
Bourque,	Edwards,	McLennan,	Taylor
Boyer,	Farrell,	McMeans,	(Leeds),
Bradbury,	Fisher,	Michener,	Tessier,
Casgrain,	Forget,	Milne,	Thibaudeau,
Choquette,	Foster,	Mitchell,	Todd,
Cloran,	Girroir,	Montplaisir,	Watson,
Crosby,	Harmer,	Mulholland,	Webster,
Dandurand,	King,	Planta,	White,
Daniel,	Landry,	Poirier,	Yeo.
David,	Lavergne,	Pope,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Belcourt:

De l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*; et

Par l'honorable M. Edwards:

De Henry Ernest Saxby, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec sa femme, Emily May Saxby.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

De la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*; demandant une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer la construction autorisée de ses voies ferrées, pont et tunnel et à d'autres fins;

De la *Fraser Lumber Company, Limited*, et des compagnies Fraser, Limitées; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de ratifier et de confirmer l'achat de la première par les compagnies Fraser, Limitées, et de leur accorder tous les privilèges et les droits que possédait la *Fraser Lumber Company, Limited*;

De la *Western Power Company of Canada, Limited*; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de l'autoriser à posséder, exploiter et gérer le chemin de fer de la *Western Canada Power Company, Limited*;

De M. J. McMichael et autres, de Winnipeg; demandant une charte sous le nom de *Merchants Casualty Company*;

De R. T. Riley et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, directeurs provisoires de la *Canadian Indemnity Company*; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prolonger de deux ans le délai fixé par le ministre des Finances pour l'émission de leur permis pour commencer ses opérations; et

De la Société Canadienne des Ingénieurs civils; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom en celui de "*The Engineering Institute of Canada*".

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent des bills privés divers a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BÉIQUE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

RICHARD BLAIN,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Dennis, du Comité permanent du compte rendu des débats, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent du compte rendu des débats a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

WM DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Dennis, du Comité permanent du compte rendu des débats, a présenté son deuxième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent du compte rendu des débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande de retenir les services de M. A. B. Hanney pour la prochaine session aux mêmes conditions que celles qui sont stipulées dans le rapport du Comité du compte rendu des débats du 3 juin 1913; et que M. E. Fortier garde son emploi aux conditions stipulées dans le même rapport.

Le tout respectueusement soumis.

WM DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Foster, président du Comité permanent des banques et du commerce, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

GEORGE G. FOSTER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de l'économie interne et de la comptabilité du Sénat, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent de l'économie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. McMeans, du Comité permanent de l'immigration et du travail, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. De Veber, du Comité permanent de l'hygiène publique et de l'inspection des substances alimentaires, a présenté son premier rapport.
Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent de l'hygiène publique et de l'inspection des substances alimentaires a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Watson, du Comité permanent des édifices et terrains publics, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent des édifices et terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Boyer, du Comité permanent de l'agriculture et des forêts, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR BOYER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Girroir, du Comité permanent du commerce et des relations commerciales du Canada, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent du commerce et des relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

LAVIN GIRROIR,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres pour tous les objets, y compris l'audition des témoignages sous serment sur les faits allégués dans les pétitions en obtention de bills de divorce, excepté dans le cas d'une contestation au sujet d'une pétition; le quorum devant être alors de cinq (5) membres, qui feront rapport au Sénat des conclusions auxquelles ils sont arrivés et de la recommandation faite par le comité.

2. Votre comité recommande aussi qu'en conséquence du grand nombre de demandes en obtention de bills de divorce, il soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat et aussi durant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent de l'administration du service civil, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 21 mars 1918.

Le Comité permanent de l'administration du service civil a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier du Sénat a déposé sur la table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'exercice clos le 31 mars 1917.

Ordonné que les dits comptes et pièces justificatives soient renvoyés au Comité permanent de l'économie interne et de la comptabilité.

Sur motion de l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un rapport donnant le détail de certains états de l'estimation du coût de la construction d'égouts, etc., établie aux tableaux 29 et 30 qui se trouvent entre les pages 96 et 97 du livre intitulé: *Rural Planning and Development*, écrit par Thomas Adams, et qui constitue un rapport de la Commission de Conservation, daté de 1917. Les états ci-dessus donnent les totaux suivants: \$35,584; \$26,736; \$20,748 et \$23,533.

Sur motion de l'honorable M. David, il a été

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de faire déposer devant cette Chambre un état donnant le détail des dépenses qui ont été faites, jusqu'à la date du 1er mars, à l'occasion des dernières élections, de la Loi de la conscription et du Service national.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. David, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant jusqu'à la date du 1er mars de cette année, combien d'officiers et de soldats ont traversé outre-mer depuis le commencement de la guerre, le temps que ces officiers et soldats ont séjourné en Angleterre et le coût de leur entretien durant ce temps, ainsi que le nombre et les noms des officiers qui ne se sont pas rendus au front.

Sur motion de l'honorable M. David, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre de la Chambre pour que soit produit un état donnant le nombre approximatif des soldats et des personnes qui ont voté aux dernières élections sans avoir jamais résidé au Canada, ou sans avoir leur domicile au Canada au moment des élections.

Sur motion de l'honorable M. David, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre de la Chambre pour que soit produit un état indiquant le nombre de femmes qui ont voté aux dernières élections générales, et les divisant comme suit:—

- (a) les mères, femmes ou sœurs de soldats domiciliés au Canada;
- (b) les mères, femmes ou sœurs de soldats ne résidant pas au Canada;
- (c) les femmes employées comme infirmières ou remplissant d'autres fonctions dans les hôpitaux et autres institutions de secours en Angleterre et en France.

Sur motion de l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, qu'il émane un ordre de cette Chambre pour un état indiquant, province par province, au 15 mars courant, en autant de colonnes distinctes:—

1. Le nombre des hommes de la première classe pouvant être appelés au service militaire à la date fixée par la proclamation du gouvernement.
2. Le nombre de ceux qui ont répondu à tel appel, distinguant:
 - a) ceux qui ont pris service de suite;
 - b) ceux qui ont demandé leur exemption du service pour l'une des raisons énoncées dans l'Acte du Service Militaire.
3. Du nombre de conscrits demandant ainsi leur exemption:
 - a) le nombre de ceux qui l'ont obtenue définitivement;
 - b) le nombre de ceux qui l'ont obtenue temporairement;
 - c) le nombre de ceux dont la demande a été refusée;
 - d) le nombre de ceux dont la demande d'exemption n'a pas encore été prise en considération:
 - 1° par les tribunaux d'exemption (de première instance);
 - 2° par les tribunaux d'appel.
4. Le nombre de volontaires et de conscrits actuellement en service actif, depuis que la Loi du Service Militaire est en force, distinguant:
 - a) les enrôlés volontaires;
 - b) les conscrits de plein gré;
 - c) les conscrits de par les jugements des tribunaux.
5. Le nombre des hommes de la première classe qui n'ont en aucune manière répondu à l'appel.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le 8 avril prochain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat le rapport annuel du ministre de la Marine et des Pêcheries.—Marine.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 21).

Inspection des bateaux à vapeur.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 23).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 22 mars 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	David,	Legris,	Prowse,
Beith,	Dennis,	L'Espérance,	Ratz,
Belcourt,	De Veber,	Lougheed	Robertson,
Bennett,	Donnelly,	(Sir James),	Schaffner,
Blain,	Douglas,	Macdonell,	Sharpe,
Bostock,	Edwards,	McHugh,	Talbot,
Bourque,	Farrell,	McLennan,	Tanner,
Bradbury,	Fisher,	Michener,	Tessier,
Casgrain,	Forget,	Milne,	Todd,
Choquette,	Girroit,	Montplaisir,	Watson,
Cloran,	Harmer,	Mulholland,	Webster,
Crosby,	King,	Planta,	White,
Dandurand,	Landry,	Poirier,	Yeo.
Daniel,	Lavergne,	Prince,	

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 22 mars 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, à cinq heures et quarante-cinq cet après-midi, pour sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Bradbury:

Des houillères Brazeau, à responsabilité limitée;
De la *Toronto, Niagara and Western Railway Company*; et
De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*.

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Gordon :

De Mary Garland Lewis, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Victor Lewis.

Par l'honorable M. Blain :

De Francis Newman, du canton de Dunn, dans le comté de Haldimand, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Tincy May Newman.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

De Frank D. Goff et autres, de Clarksburg et d'autres lieux, dans la province de l'Ontario; demandant une charte sous le nom de "*The Gospel Workers Church in Canada*"; et

De James B. Klock et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs canaux autorisés, et de leur permettre de changer quelques-uns des directeurs provisoires.

Sur motion de l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant en autant de colonnes distinctes:—

1. Les différents camps d'aviation établis par le gouvernement canadien et leur location, avec la date de leur établissement;
2. Le nombre d'aviateurs qui ont passé par iceux depuis leur formation et qui ont obtenu leurs certificats;
3. Le nombre d'aviateurs présentement en formation dans chacun de ces camps;
4. Le nombre d'accidents survenus dans chacun de ces camps distinguant (a) les accidents mortels; (b) les accidents graves; (c) les accidents légers, avec leurs dates respectives;
5. Le nombre d'avions mis hors d'usage comme perte totale ou comme gravement endommagés.

Sur motion de l'honorable M. Watson, pour M. Béique, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant:—

1. Le nombre d'officiers et de soldats canadiens qui sont revenus d'Angleterre, depuis le commencement de la guerre, sans avoir fait du service au front, et ce qu'ils ont coûté au pays, en spécifiant le montant de leur solde et le prix de leur subsistance;
2. Le nombre d'officiers et de soldats canadiens qui sont encore en Angleterre, et de ceux qui s'y trouvent depuis au delà d'une année, sans avoir été au front et ce qu'ils ont coûté au pays, en spécifiant le montant de leur solde et le prix de leur subsistance.

Sur motion de l'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant le nombre et le titre de toutes les commissions instituées par décret ministériel depuis les élections générales de 1911, ainsi que la date desdits décrets, les noms des commissaires, le temps qu'ils ont rempli ces fonctions, le montant qui leur a été payé et le coût total de chacune des dites commissions.

L'honorable Sir James Lougheed a proposé

Que le Sénat, en s'ajournant aujourd'hui, reste ajourné jusqu'au lundi, 8 avril prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, l'honorable M. Bostock, a proposé en amendement

Que les mots "trois heures de l'après-midi" soient retranchés de la dite motion et remplacés par les suivants "huit heures du soir".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (18) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné, que les règles 23f, 24a et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Le dit bill a alors été lu la deuxième et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant venu et étant assis aux pieds du Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député-gouverneur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes a alors adressé la parole au très honorable Député-gouverneur général comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1919", que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur le Député-gouverneur général, a dit:—

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il a plu au très honorable Député-gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Le Sénat s'est ajourné.

Lundi, 8 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McSweeney,	Shatford,
Beaubien,	Fisher,	Milne,	Talbot,
Béique,	Girroir,	Mitchell,	Tanner,
Beith,	Gordon,	Mulholland,	Taylor
Bénard,	Harmer,	Murphy,	(Leeds),
Bostock,	King,	Nicholls,	Taylor
Bourque,	Laird,	Planta,	(NewWestminster),
Boyer,	Lavergne,	Poirier,	Tessier,
Bradbury,	Legris,	Pringle,	Thibaudeau,
Casgrain,	Lougheed	Prowse,	Thompson,
Choquette,	(Sir James),	Richardson,	Todd,
Cloran,	Macdonell,	Robertson,	Watson,
David,	McCall,	Ross	Webster,
Dessaullles,	McHugh,	(Middleton),	White,
De Veber,	McLaren,	Ross	Willoughby,
Donnelly,	McLean,	(Moosejaw),	Yeo.
Douglas,	McLennan,	Schaffner,	
Edwards,	McMeans,	Sharpe,	

Le greffier, à la table, a informé le Sénat que Son Honneur le Président a été inévitablement retenu et ne pourrait pas assister à la séance.

L'honorable Sir James Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé:

Que pendant l'absence inévitable de Son Honneur le Président, l'honorable M. Blain soit nommé président du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le greffier l'a déclarée résolue dans l'affirmative.

Alors, l'honorable M. Blain a pris place au fauteuil.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Le dit état a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

BUREAU DU GREFFIER,

5 avril 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information du Sénat, une liste des noms des membres du Sénat qui ont signé et renouvelé leur déclaration

de qualification de propriété pendant les vingt premiers jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT,

Greffier du Sénat.

A l'honorable JOSEPH BOLDOC,
Président du Sénat.

Les honorables messieurs

- | | |
|------------------------|---|
| 1. Beaubien, | 36. Lougheed, Sir James, C.C.M.G.,
C.R., |
| 2. Béique, | 37. Lynch-Staunton, |
| 3. Beith, | 38. Macdonell, |
| 4. Belcourt, | 39. Mason, |
| 5. Blain, | 40. McCall, |
| 6. Bolduc (Président), | 41. McHugh, |
| 7. Bostock, | 42. McLaren, |
| 8. Bourque, | 43. McLean, |
| 9. Boyer, | 44. McLennan, |
| 10. Casgrain, | 45. McMeans, |
| 11. Choquette, | 46. Milne, |
| 12. Cloran, | 47. Mitchell, |
| 13. Crosby, | 48. Montplaisir, |
| 14. Curry, | 49. Nicholls, |
| 15. Dandurand, | 50. Planta, |
| 16. Daniel, | 51. Poirier, |
| 17. David, | 52. Pope, |
| 18. Dennis, | 53. Prince, |
| 19. Dessaulles, | 54. Pringle, |
| 20. De Veber, | 55. Prowse, |
| 21. Domville, | 56. Ratz, |
| 22. Donnelly, | 57. Richardson, |
| 23. Douglas, | 58. Robertson, |
| 24. Edwards, | 59. Sharpe, |
| 25. Farrell, | 60. Shehyn, |
| 26. Fisher, | 61. Talbot, |
| 27. Forget, | 62. Tanner, |
| 28. Foster, | 63. Taylor (Leeds), |
| 29. Girroir, | 64. Tessier, |
| 30. Gordon, | 65. Thibaudeau, |
| 31. King, | 66. Thompson, |
| 32. Landry, | 67. Watson, |
| 33. Lavergne, | 68. White, |
| 34. Legris, | 69. Yeo. |
| 35. L'Espérance, | |

A. E. BLOUNT,

Greffier du Sénat.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Ordonné que le greffier du Sénat soit autorisé à recevoir le renouvellement de déclaration de qualification de propriété des membres du Sénat qui n'ont pas encore eu l'occasion de faire et souscrire la dite déclaration, conformément à la règle 105 de cette Chambre et à présenter un état supplémentaire en conséquence.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il y avait des sénateurs qui se présentaient pour être introduits.

L'honorable George Henry Barnard a été introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. Planta et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit:—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé George Henry Barnard, C.R., de Victoria, dans Notre Province de la Colombie-Britannique, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Barnard s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Barnard a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Wellington Bartley Willoughby, B.A., LL.B., a été introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. Laird et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit :—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Wellington Bartley Willoughby, B.A., LL.B., de Moose-Jaw, dans Notre Province de Saskatchewan, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Willoughby s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Willoughby a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable James Davis Taylor a été introduit entre l'honorable Sir James Loughheed et l'honorable M. Shatford et il a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier comme suit :—



CANADA.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé lieutenant-colonel James Davis Taylor, de New-Westminster, dans Notre Province de la Colombie-Britannique, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-sept et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

Ordonné que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Taylor s'est approché de la Table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Taylor a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. Mitchell:

De Mary Claire Dawson Hislop, de la cité de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Walter MacKay Hislop, son mari.

Par l'honorable M. Nicholls:

De Lillie Mabel Billing, du village de Fenwick, dans le comté de Welland, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Billing (connu sous le nom de Joseph Box Billings), son mari.

Par l'honorable M. Talbot:

De Martin Hafner, demeurant près de la ville de Tofield, dans la province de l'Alberta; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Hafner, sa femme.

Par l'honorable M. Laird:

De Walter Starkey, du village de Star City, dans la province de la Saskatchewan; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Elizabeth Starkey, sa femme.

De Edward David Hill, de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Margaret Anna Hill, sa femme.

Par l'honorable M. Laird, pour l'honorable M. Foster:

De Thomas Bailey Wainwright, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Eva Bernice Wainwright, sa femme.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):

De la Compagnie de filatures Cosmos.

Par l'honorable M. Edwards, pour l'honorable M. Blain:

De Albert Edwin Gordon, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Edna Gertrude Gordon, sa femme.

Par l'honorable M. Watson:

De la *Kettle Valley Railway Company*.

Par l'honorable M. Gordon:

De la *Nipissing Central Railway Company*.

Par l'honorable M. Shatford:

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*.

Par l'honorable M. Pringle:

De Emily Kathleen Cockrane Lackey, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Melville Selkirk Lackey, son mari.

La pétition suivante a été lue et reçue:—

De l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à commencer, dans les trois ans, la construction de ses travaux autorisés par le chapitre 142 des Statuts de 1910 et à les compléter dans les cinq ans à partir de l'adoption de la présente loi, et demandant aussi l'abrogation du chapitre 63 des Statuts de 1913.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Etat détaillé des remises des droits faites par le ministre des Douanes.

(*Documents de la Session, 1918, No 77*).

Mémoire sur la conférence entre les représentants du travail et le comité de la guerre du Cabinet, 16 janvier 1918.

(*Documents de la Session, 1918, No 78*).

Etat des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pendant l'exercice expiré le 30 septembre 1917, avec les noms des acheteurs, en conformité des Statuts de 1886, chapitre 9, article 8.

(*Documents de la Session, 1918, No 75*).

Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er janvier 1916 et le 31 décembre 1917, conformément à l'article 19 du chapitre 10, 1-2 George V, intitulé: "Loi des Réserves forestières et des Parcs".

(*Documents de la Session, 1918, No 72*).

Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique* entre le 1er janvier 1917 et le 8 mars 1918, en conformité des dispositions de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition des terres fédérales dans la zone de 40 milles de chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

(*Documents de la Session, 1918, No 71*).

Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er janvier 1917 et le 8 mars 1918, en conformité des dispositions de l'article 77 du chapitre 20, 7-8 Edouard VII, intitulé: "Loi des Terres fédérales".

(*Documents de la Session, 1918, No 73*).

Rapport du Ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1917.

(*Documents de la Session, 1918, No 15*).

Rapport sur la Loi de l'Instruction agricole pour l'exercice 1916-1917.

(*Documents de la Session, 1918, No 15c*).

Rapport du Ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'année 1917.

(*Documents de la Session, 1918, No 20*).

Statistiques des téléphones de la Puissance du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 1917.

(*Documents de la Session, 1918, No 20d*).

Rapport des fermes expérimentales de la Puissance pour l'exercice clos le 3 mars 1917.

(*Documents de la Session, 1918, No 16*).

Etat annuel détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au Secrétariat d'Etat depuis le 31 janvier 1917.

(*Documents de la Session, 1918, No 79*).

Etat des permis donnés par le Ministère de l'Intérieur pour l'entrée de la boisson enivrante dans les Territoires du Nord-Ouest, durant l'année expirée le 31 décembre 1917, en conformité de l'article 88 du chapitre 62 des Statuts révisés du Canada.

(*Documents de la Session, 1918, No 74*).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (2) intitulé: "Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le Service public", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (4) intitulé: "Loi portant changement de l'heure au Canada, durant les mois d'été, en avance de l'heure réglementaire acceptée", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (11) intitulé "Loi concernant le Ministère de l'Immigration et de la Colonisation", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (15) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi des avances au Havre de Montréal, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, 26 mars 1918.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé Messieurs Allan, Andrews, Borden (Sir Robert), Boyer, Chaplin, Clark (Red-Deer), Cooper, Copp, Cronyn, Crothers, Foster (Sir George), Lapointe (Kamouraska), Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Meighen, Myers, Pardee, Rowell, Sheard et Widden, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité collectif (des deux Chambres) de la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

W. B. NORTHRUP,

Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 27 mars 1918.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité collectif des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs Bowman, Brouillard, Buchanan, Burnham, Cardin, Charters, Clark (Bruce), Clark (Wellington), Crowe, Currie, Fontaine, Hocken, Hughes (Sir Sam), Keefer, Maclean (Halifax), Michaud, Murphy, Prévost, Reid (Mackenzie), Richardson, Shaw, Verville, White (Victoria) et Wilson (Wentworth),

agiront, à titre de représentants de cette Chambre, comme membres du dit comité collectif des Impressions du Parlement.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, 26 mars 1918.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé Messieurs Steele, Stewart, Tobin et Douglas (Strathcona), pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité conjoint des deux Chambres pour prendre charge du restaurant.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 4 avril 1918.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes à l'effet de payer l'augmentation annuelle de traitement d'un fonctionnaire du bureau conjoint de distribution de la Chambre des Communes et du Sénat, conformément à l'article 8 du chapitre 9 des Lois de 1917.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Son Honneur le Président ayant recommandé que la dite augmentation soit accordée.

L'honorable Sir James Lougheed a proposé:

Que le Sénat concoure avec la Chambre des Communes en accordant la dite augmentation annuelle de salaire à un employé du bureau conjoint de distribution.

La dite motion a été adoptée.

Ordonné qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 9 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RICHARD BLAIN, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Edwards,	McLennan,	Schaffner,
Beaubien,	Farrell,	McMeans,	Sharpe,
Béique,	Forget,	McSweeney,	Shatford,
Beith,	Girroir,	Milne,	Talbot,
Bénard,	Gordon,	Mitchell,	Tanner,
Bennett,	Harmer,	Montplaisir,	Taylor
Bostock,	King,	Mulholland,	(Leeds),
Bourque,	Laird,	Murphy,	Taylor
Boyer,	Lavergne,	Nicholls,	(New-Westminster),
Bradbury,	Legris,	Planta,	Tessier,
Casgrain,	Lougheed	Poirier,	Thibaudeau,
Choquette,	(Sir James),	Pringle,	Thompson,
Cloran,	Macdonell,	Prowse,	Todd,
David,	Mason	Ratz,	Watson,
Dennis,	(Brig-gén.),	Richardson,	Webster,
Dessaulles,	McCall,	Robertson,	White,
De Veber,	McHugh,	Ross	Willoughby,
Donnelly,	McLaren,	(Middleton),	Yeo.
Douglas,	McLean,	Ross	
		(Moosejaw),	

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le rapport suivant du greffier ainsi que sa recommandation à ce sujet.

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 1er avril 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les officiers, commis et employés dont les noms suivent pourraient recevoir l'augmentation annuelle de salaire, en conformité des dispositions de l'article 8 du chapitre 9 des Statuts de 1917 et qu'ils ont tous mérité de l'obtenir, sans aucune exception.

J. C. Young, Siméon Lelièvre; E. J. Chambers, Arthur Hinds, Charles H. Jones, Alfred L. Garneau, Alphonse Roy, mademoiselle K. C. O'Brien, Harrison Gross, Jean A. Choquette, Thos. B. Weston, Louvigny De Montigny, Joseph Bouchard, Ralph Albert Benoit, Albert Horton, D. J. Halpin, H. H. Emerson, Edward Ashe, Joseph H. Pelletier, Ernest Bérubé, Norman McL. Wood, Chas. H. Larose, J. Chas. Carleton, Abraham Dalaire, W. D. Perkins, H. Gilman, Robt. Mackie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

A Son Honneur
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Le soussigné a l'honneur de recommander que cette partie des dispositions de la Loi citée dans le rapport ci-dessus du greffier, soit appliquée à ceux des membres du personnel du Sénat qui y ont droit.

RICHARD BLAIN,
Président du Sénat.

Ordonné que la dite recommandation soit placée sur l'ordre du jour pour être prise en considération demain.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Edwards, pour l'honorable M. Belcourt:

De Jacob David Wolf, de la cité de Londres, Angleterre;

De George Simpson et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario; et

D'Emile Alphonse Langlais, de la cité de Saint-Hyacinthe, province de Québec, et d'autres, du même endroit ou d'ailleurs (L'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada).

Par l'honorable M. Milne:

Du très honorable Baron Shaughnessey, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et d'autres, d'autres lieux (*The Canadian Niagara Bridge Company*); et
De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

Des houillères Brazeau, à responsabilité limitée; demandant l'adoption d'une loi concernant certains porteurs d'obligations ou de coupons qui étaient en pays ennemis au commencement de la guerre, et pour protéger les actionnaires légitimes;

De la *Toronto, Niagara and Western Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses lignes de chemin de fer autorisées par les alinéas (a) et (b) du chapitre 51 des Statuts de 1916; et

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de la voie ferrée autorisée par l'alinéa (b) du chapitre 37 des Statuts de 1916.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer.

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus séparément et agréés.

Les alinéas (a) et (b) de l'article 3 ont été lus et agréés; la prise en considération de l'alinéa (c) a été remise.

Les articles 4 à 51 inclusivement ont été lus séparément et agréés.

Les paragraphes 1 et 2 de l'article 52 ont été lus et agréés.

Le paragraphe 3 ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme suit:—Dans la ligne 5, retrancher "Commission" et insérer "Cour Suprême ou de trois juges de cette cour". Considération remise.

Les paragraphes 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ont été agréés.

Les articles 53 à 140 inclusivement ont été lus séparément et agréés.

L'article 147 a été lu et remis pour être pris en considération plus tard.

Les articles 148 à 150 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

Les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de l'article 151 ont été séparément lus et agréés.
Le paragraphe 6 a été lu et la prise en considération en a été remise.
Les articles 152 à 218 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 10 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RICHARD BLAIN, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLaren,	Ross
Beaubien,	Douglas,	McLean,	(Moosejaw),
Béique,	Edwards,	McLennan,	Schaffner,
Beith,	Farrell,	McMeans,	Sharpe,
Bénard,	Fisher,	McSweeney,	Shatford,
Bennett,	Forget,	Milne,	Talbot,
Bostock,	Girroit,	Mitchell,	Tanner,
Bourque,	Gordon,	Montplaisir,	Taylor
Boyer,	Harmer,	Mulholland,	(Leeds),
Bradbury,	King,	Murphy,	Taylor
Casgrain,	Laird,	Nicholls,	(New-Westminster),
Choquette,	Lavergne,	Planta,	Tessier,
Cloran,	Legris,	Poirier,	Thibaudeau,
Crosby,	Lougheed	Pringle,	Thompson,
Dandurand,	(Sir James),	Prowse,	Todd,
Daniel,	Macdonell,	Ratz,	Watson,
David,	Mason	Richardson,	Webster,
Dennis,	(Brig.-gén),	Robertson,	White,
Dessaulles,	McCall,	Ross	Willoughby,
De Veber,	McHugh,	(Middleton),	Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Pringle:

De la Compagnie de gaz d'Ottawa; et
De la *Belleville Prince Edward Company*.

Par l'honorable M. Barnard:

De Charles Kennett Graham, du canton de Hull, dans le comté de Wright, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Catherine Jane Rose Malloch, sa femme.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

De la *Kettle Valley Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des débentures pour un montant de pas plus de \$70,000 par mille, pour le commencement et l'achèvement de ses lignes de chemin de fer autorisées par la loi;

De la Compagnie de filatures Cosmos; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à changer le nombre de ses directeurs;

De la *Nipissing Central Railway Company*; demandant de prolonger de cinq ans le délai fixé dans la loi pour l'achèvement de ses lignes de chemin de fer; et

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*; demandant l'adoption d'une loi qui confirme un contrat passé entre elle et la *Northern Pacific Railway Company*.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, a présenté son deuxième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

MERCREDI, 10 avril 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*; demandant une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer la construction autorisée de ses voies ferrées, ponts et tunnel et à d'autres fins;

De la *Fraser Lumber Company, Limited*, et des compagnies Fraser, Limitées, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de ratifier et de confirmer l'achat de la première par les compagnies Fraser, Limitées, et de leur accorder tous les pouvoirs, privilèges, franchises et immunités que possédait la *Fraser Lumber Company, Limited*;

De la *Western Power Company of Canada, Limited*; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de l'autoriser à posséder, exploiter et mettre en service le chemin de fer de la *Western Canada Power Company, Limited*;

De la R. T. Riley et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, directeurs provisoires de la *Canadian Indemnity Company*; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prolonger de deux ans le délai fixé par le ministre des Finances pour l'émission de leur permis pour commencer ses opérations;

De la Société Canadienne des Ingénieurs civils; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom en celui de *The Engineering Institute of Canada*;

De M. J. McMichael et autres, de Winnipeg, dans la province du Manitoba; demandant une charte sous le nom de *Merchants Casualty Company*;

De Frank D. Goff et autres, de Clarkburg et d'autres lieux, dans la province de l'Ontario; demandant une charte sous le nom de *The Gospel Workers Church of Canada*;

De James B. Klock et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs canaux autorisés, et de lui permettre de changer quelques-uns de ses directeurs provisoires;

Des houillères Brazeau, à responsabilité limitée; demandant l'adoption d'une loi concernant certains porteurs d'obligations ou de coupons qui étaient en pays ennemis au commencement de la guerre, et pour protéger les actionnaires légitimes;

De la *Toronto, Niagara and Western Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses lignes de chemin de fer autorisées par les alinéas (a) et (b) du chapitre 51 des Statuts de 1916;

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée autorisée par l'alinéa (b) du chapitre 37 des Statuts de 1916; et

De l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à commencer, dans les trois ans, la construction de ses travaux

autorisés par le chapitre 142 des Statuts de 1910 et à les compléter dans les cinq ans à partir de l'adoption de la présente loi, et demandant aussi l'abrogation du chapitre 63 des Statuts de 1913.

Le tous respectueusement soumis,

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que le dit rapport soit déposé sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le Service public", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé: "Loi portant changement de l'heure au Canada, durant les mois d'été, en avance de l'heure réglementaire acceptée", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant le Ministère de l'Immigration et de la Colonisation", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi des avances au Havre de Montréal, 1914", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération la communication du greffier et la recommandation de Son Honneur le Président concernant l'augmentation statutaire des traitements des fonctionnaires et des employés du Sénat.

La dite recommandation de Son Honneur le Président a été agréée.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer.

(En comité.)

L'article 218 est repris en considération et modifié dans le texte anglais, le texte français ne donnant pas lieu à correction. Après avoir été ainsi modifié, le dit article est adopté.

A l'article 219, il est proposé de substituer le suivant:—

Arbitre.

Si la somme offerte n'est pas acceptée.

Nomination d'un arbitre.

219. (1) Si, dans les dix jours qui suivent la signification de cet avis, ou, lorsque la signification est faite par annonce, dans le délai d'un mois après la première publication de cette annonce, la partie adverse ne signifie pas à la compagnie qu'elle accepte son offre, l'une

N.B.—Pour la définition de "comté", "cour de comté" et "cour supérieure", voir a. 2, paragraphes 6 et 7, page 2.

ou l'autre partie peut s'adresser au juge de la Cour de comté dans le ressort de laquelle les terrains sont situés, ou, dans le cas de la province de Québec ou d'autres divisions du Canada où il n'y a pas de Cour de comté, à un juge de la Cour supérieure dans le ressort de laquelle les terrains sont situés, afin de faire établir l'indemnité qui doit être payée comme susdit.

Avis.

(2) La compagnie doit donner de sa requête dix jours d'avis à la partie adverse, ou *vice versa*.

Signification par voie d'annonce.

(3) Si la partie adverse est absente du district ou du comté ou sont situés les terrains, ou si elle est inconnue, la signification de cet avis de dix jours peut s'effectuer par voie d'annonce ainsi que l'autorise l'article 217. Toutefois, le juge peut dispenser de la publication de l'avis, et en raccourcir ou prolonger la période lorsqu'il le juge à propos. S.R., c. 37, a. 196; 1901, c. 37, a. 1. Mod.

Le dit article est adopté tel que ci-dessus.

A l'article 220, il est proposé de substituer le suivant:—

Constitution d'arbitre.

220. Ce juge, lorsque la demande susdite lui est faite, devient l'unique arbitre pour fixer l'indemnité. Toutefois, lorsque ce juge possède des intérêts dans le terrain qui fait l'objet du litige ou qu'il est intéressé dans le chiffre de l'indemnité ou des dommages-intérêts à déterminer, ou que pour toute autre raison la chose est nécessaire, l'une ou l'autre partie, en donnant un avis de six jours à la partie adverse, peut s'adresser à un juge d'une Cour supérieure pour lui demander de nommer, et ce juge peut nommer, un juge d'une Cour de comté ou d'une Cour supérieure pour servir d'arbitre, et en ce cas le juge ainsi nommé doit être l'arbitre pour les fins susdites.

Procédure.

(2) L'arbitre doit procéder de la manière qu'il juge la meilleure à la détermination de l'indemnité et, sauf en ce qui est ci-après prévu, sa sentence est finale et décisive. S.R., c. 37, a. 197. Mod.

Sentence arbitrale.

Le dit article est adopté tel que ci-dessus.

L'article 221 est lu et modifié comme suit:—

Page 87, ligne 14.—Remplacer "les arbitres doivent" par "l'arbitre doit".

Page 87, ligne 19.—Remplacer "ils doivent" par "il doit".

Page 87, ligne 31.—Remplacer "Les arbitres peuvent" par "L'arbitre peut".

L'article 221 est adopté tel que modifié.

L'article 222 est lu et modifié comme suit:—

Page 87, ligne 41.—Remplacer "des arbitres" par "de l'arbitre".

Page 87, ligne 42.—Remplacer "les arbitres" par l'arbitre".

Page 88, ligne 3.—Remplacer "des arbitres" par "de l'arbitre".

Page 88, ligne 4.—Remplacer "les arbitres l'approuvent" par "l'arbitre l'approuve".

Le dit article est adopté tel qu'amendé.

L'article 223 est lu et modifié comme suit:—

Page 88, lignes 12 et 13.—Remplacer "des arbitres" par "de l'arbitre".

Page 88, ligne 14.—Remplacer "les arbitres les font retomber" par "l'arbitre les fait retomber" et "des arbitres" par "de l'arbitre".

Page 88, ligne 15.—Remplacer "leur" par "son" et "s'ils accordent" par "s'il accorde".

Page 88, ligne 23.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe (3):—

"(3) L'arbitre n'a droit à aucun honoraire ni à aucune rémunération pour ses services comme arbitre; mais doivent être payées, comme faisant partie des frais de

l'arbitrage, toutes ses dépenses de voyage et autres réellement nécessaires et raisonnables, faites relativement à l'arbitrage."

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 224 est lu et modifié comme suit:—

Page 88, ligne 24.—Remplacer "Les arbitres" par "L'arbitre".

Page 88, ligne 26.—Remplacer "eux" par "lui".

Page 88, ligne 28.—Remplacer "les arbitres peuvent" par "l'arbitre peut".

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 225 est lu et modifié comme suit:—

Page 88, ligne 34.—Remplacer "Les arbitres" par "L'arbitre".

Page 88, ligne 39.—Remplacer "leur" par "lui".

Page 88, ligne 45.—Remplacer "eux" par "lui".

Page 89, ligne 3.—Remplacer "Ils ont" par "Il a".

Page 89, ligne 9.—Remplacer "semblables arbitres" par "semblable arbitre".

Page 89, ligne 16.—Remplacer "tous tels arbitres" par "un semblable arbitre".

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 226 est lu et modifié comme suit:—

Page 89, ligne 18.—Remplacer "Les arbitres doivent" par "L'arbitre doit".

Page 89, ligne 21.—Remplacer "les arbitres nomment" par "l'arbitre nomme".

Page 89, lignes 24 et 25.—Remplacer "les arbitres" par "l'arbitre".

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 227 est lu et modifié comme suit:—

Page 89, lignes 29 et 30.—Remplacer "les arbitres doivent" par "l'arbitre doit".

Page 89, ligne 32.—Remplacer "leur" par "sa".

Le dit article est adopté tel que modifié.

A l'article 228 il est proposé de substituer le suivant:—

L'arbitre doit
procéder
rapidement.

228. Après la présentation de la demande par laquelle il est constitué arbitre, ou, dans le cas de nomination par ordre d'un juge d'une Cour supérieure, sur réception de cet ordre ou d'une copie de cet ordre, l'arbitre doit procéder à l'arbitrage, le compléter et rendre sa sentence aussi promptement que possible, ayant en vue l'intérêt des parties, et peut donner, relativement aux procédures, les instructions qu'il juge à propos de donner pour prévenir les retards. S.R., c. 37, a. 204. Mod.

Instructions
pour prévenir
les retards.

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 229 est lu et modifié comme suit:—

Décès ou
retard de
l'arbitre.

229. (1) Si l'arbitre décède avant que la sentence ait été rendue, ou est frappé d'incapacité, ou est rendu inhabile ou inapte à agir, l'une ou l'autre partie peut en donnant un avis de six jours à la partie adverse, peut demander à un juge de la Cour supérieure de nommer, et ce juge peut nommer, un juge d'une cour de comté ou d'une cour supérieure pour remplir les fonctions d'arbitre en remplacement de l'arbitre décédé, ou frappé d'incapacité, ou rendu inhabile ou inapte à agir. S.R., c. 37, a. 206. Mod.

Demande à
une cour ou
à un juge.

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 230 est lu et adopté.

L'article 231 est lu et modifié comme suit:—

Page 90, ligne 28.—Remplacer "un arbitre" par "l'arbitre".

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 232 est lu et modifié comme suit:—

Page 90, lignes 33 et 34.—Remplacer "des arbitres" par "de l'arbitre".

Page 90, lignes 39 et 44. Remplacer "les arbitres" par "l'arbitre".

Page 91, ligne 4.—Remplacer "aux arbitres" par "à l'arbitre".

Page 91, lignes 5 et 6.—Remplacer "qu'ils étudient" par "qu'il étudie".

Le dit article reste à l'étude.

L'article 233 est lu ainsi que les suivants jusqu'au 250e inclusivement, et tous sont adoptés tels quels.

L'article 251 reste à l'étude.

L'article 252 est lu ainsi que les suivants jusqu'au 301e inclusivement, et tous sont adoptés tels quels.

L'article 302 reste à l'étude.

L'article 303 est lu ainsi que les suivants jusqu'au 311e inclusivement, et tous sont adoptés tels quels.

L'article 312 est lu et modifié comme suit:—

Page 126, ligne 10.—Après le mot “fer” ajouter “selon que l'ordonne la Commission”.

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 313 est lu ainsi que les suivants jusqu'au 324e inclusivement, et tous sont adoptés tels quels.

L'article 325 est lu et modifié comme suit:—

Page 134, ligne 23.—Après le mot “édition” ajouter ce qui suit comme paragraphe (5):—

“(5) Les pouvoirs que le présent article confère à la Commission ne seront restreints ni limités par aucune disposition d'une loi spéciale antérieurement adoptée, ou d'une convention passée ou future.”

Le dit article reste à l'étude.

L'article 326 est lu ainsi que les suivants jusqu'au 354e inclusivement, et tous sont adoptés tels quels.

L'article 355 est lu et modifié comme suit:—

Page 146, ligne 32.—Après “droit” ajouter ce qui suit “et elle peut poursuivre le recouvrement de la somme qui manque pour former le montant dû devant une cour de juridiction compétente”.

Le dit article reste à l'étude.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être repris de nouveau en considération par un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (14) intitulé: Loi confirmant un contrat intervenu entre Sa Majesté le Roi et la *Van Buren Bridge Company*, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (27) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Cour suprême”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 11 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RICHARD BLAIN, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Douglas,	McLennan,	Ross
Beaubien,	Edwards,	McMeans,	(Moosejaw),
Béique,	Farrell,	McSweeney,	Schaffner,
Beith,	Fisher,	Milne,	Sharpe,
Bénard,	Forget,	Mitchell,	Shatford,
Bennett,	Foster,	Montplaisir,	Talbot,
Bostock,	Girroir,	Mulholland,	Tanner,
Bourque,	Harmer,	Murphy,	Taylor
Boyer,	King,	Nicholls,	(Leeds),
Bradbury,	Laird,	Planta,	Taylor
Casgrain,	Lavergne,	Poirier,	(New-Westminster),
Choquette,	Legris,	Power,	Tessier,
Cloran,	Lougheed	Pringle,	Thibaudeau,
Crosby,	(Sir James),	Prowse,	Thompson,
Dandurand,	Macdonell,	Ratz,	Todd,
Daniel,	Mason	Richardson,	Watson,
David,	(Brig-gén.),	Robertson,	Webster,
Dennis,	McCall,	Roche,	White,
Dessaulles,	McHugh,	Ross	Willoughby,
De Veber,	McLaren,	(Middleton),	Yeo.
Donnelly,	McLean,		

PRËRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées:—

Par l'honorable M. Bennett:

De Richard Wilson Crashley, de la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Louise Crashley, sa femme.

Par l'honorable M. Mulholland:

Du *Church and Manse Board* de l'église presbytérienne en Canada.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

Du révérend Emile Alphonse Langlais, de Saint-Hyacinthe, province de Québec, et d'autres, d'autres lieux; pour l'octroi d'une charte sous le nom de "L'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada";

De Jacob David Wolf, de Londres, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir du propriétaire du brevet y mentionné, le versement des droits pour un nouveau terme de six ans;

Du très honorable baron Shaughnessey, de la cité de Montréal, province de Québec, et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Canadian Niagara Bridge Company*; et

De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à conclure un contrat avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et qui ratifie un autre contrat avec la *Hamilton and Dundas Street Railway Company*.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Décret, No 834 du C.P., pour la mise en force de la Loi du Service Militaire en cas de troubles et d'émeutes.

(*Documents de la Session, 1918, No 53a*).

Décret, No 815 du C.P., concernant l'utilisation de l'énergie humaine du Canada pour les fins essentielles à la poursuite de la guerre.

(*Documents de la Session, 1918, No 53a*).

Rapport de la Commission des chemins de fer pour l'exercice clos le 31 mars 1917. Vols 1 et 2.

(*Documents de la Session, 1918, No 20c*).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (2) intitulé: "Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le Service public".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et L'honorable M. Daniel a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (4) intitulé: "Loi portant changement de l'heure au Canada, durant les mois d'été, en avance de l'heure réglementaire acceptée".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et il a été proposé de l'amender comme suit:—

Page 1, ligne 5.—Retrancher "pour chaque année".

La question de concours ayant été posée sur la dit amendement, il a été rejeté.

Le dit article a alors été agréé.

L'article 3 ayant été lu, il a été proposé de lui substituer l'article suivant:—

"3. Le Gouverneur en conseil peut prescrire ou limiter, d'une année à l'autre, la période d'application de la présente loi durant l'année."

Le dit amendement a été retiré.

Il a été encore proposé de l'amender, comme suit:—

Page 1, ligne 11.—Retrancher “au” et y substituer “seulement durant le” et après “année”, ligne 12, insérer “puis”.

La question de concours ayant été posée sur l'adoption du dit amendement, il a été rejeté.

Le dit article a alors été agréé.

Les articles 4 et 5 ont été lus séparément et agréés.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et l'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné, que les règles 24a et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (11) intitulé: “Loi concernant le Ministère de l'Immigration et de la Colonisation”.

(En comité.)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. McSweeney a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (15) intitulé: “Loi ayant pour objet de modifier la Loi des avances au Havre de Montréal, 1914”.

(En comité.)

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Murphy a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (17) intitulé: “Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux”.

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et
L'honorable M. Nicholls a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer".

(En comité.)

Les articles 355 à 371 sont séparément lus et agréés.
L'article 372 est lu et modifié comme suit:—
Page 152, ligne 27.—Après le mot "entretiens" insérer les mots "le long ou".
Le dit article, tel que modifié est alors adopté.
Les articles 373 et 374 restent à l'étude.
L'article 375 est lu ainsi que les suivants jusqu'à 379 inclusivement et tous sont adoptés.
L'article 380 est lu et modifié comme suit:—
Page 163, ligne 10.—Après "formules" insérer "et les classifications".
Le dit article est adopté tel que modifié.
L'article 381 est lu ainsi que les suivants jusqu'au 386 inclusivement et adoptés.
L'article 387 reste à l'étude.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et
L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.
Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général demain.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24a et 63 soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême", et que le dit bill devienne le premier article de l'ordre du jour de demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 12 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RICHARD BLAIN, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Edwards,	McLean,	Ross
Beith,	Farrell,	McLennan,	(Moosejaw),
Belcourt,	Fisher,	McMeans,	Schaffner,
Bénard,	Forget,	McSweeney,	Sharpe,
Bennett,	Foster,	Milne,	Shatford,
Bostock,	Girroit,	Mitchell,	Talbot,
Bourque,	Harmer,	Mulholland,	Tanner,
Boyer,	King,	Murphy,	Taylor
Bradbury,	Laird,	Nicholls,	(New-Westminster),
Casgrain,	Lavergne,	Planta,	Tessier,
Choquette,	Lougheed	Poirier,	Thibaudeau,
Cloran,	(Sir James),	Power,	Thompson,
Crosby,	Macdonell,	Ratz,	Todd,
Dandurand,	Mason	Robertson,	Watson,
Daniel,	(Brig.-gén.),	Roche,	Webster,
Dennis,	McCall,	Ross	White,
De Veber,	McHugh,	(Middleton),	Willoughby,
Douglas,	McLaren,		Yeo.

PRÎÈRES.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 12 avril 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, à cinq heures et demie cette après-midi, pour sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

JAMES F. CROWDY,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Les pétitions suivantes ont été présentées:—

Par l'honorable M. Macdonell:

De l'*International Bridge and Terminal Company*.

Par l'honorable M. McLennan, pour l'honorable M. Foster:

De Jean Donaldson Sifton, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Winfield Burrows Sifton.

Par l'honorable M. Watson:

De la *Protective Association of Canada*.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

De la Compagnie de gaz d'Ottawa; demandant l'adoption d'une loi qui lui permette d'augmenter son capital de deux millions à cinq millions de dollars et augmenter son pouvoir d'emprunt; et

De la Compagnie dite *The Belleville Prince Edward Bridge Company*, de Belleville, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter les taux des péages sur son pont.

L'honorable M. McLennan a attiré l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, il a demandé au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Crosby, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite interpellation soit remise à mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soient produits:

(1) un état donnant le nom, la condition et les titres de toutes les personnes sur l'avis et la recommandation desquelles ont été fermés les parcs de homards dont le département du Service Naval a eu charge jusqu'ici au Canada;

(2) une copie des rapports et recommandations (ou, si ces rapports et recommandations ont été publiés, les renvois aux documents officiels qui les contiennent) qui exposent tous les faits, les motifs et les raisons qui ont amené le département à abandonner les parcs de homards.

L'honorable Sir James Lougheed a proposé

Que soit approuvée la proclamation du Gouverneur en conseil, datée du 20 février 1918, et publiée comme suit dans la *Gazette du Canada*:—

DEVONSHIRE.

[L.S.]

CANADA.

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.—SALUT:

PROCLAMATION.

E. L. NEWCOMBE,

Sous-ministre de la Justice, Canada.

Attendu que dans et par l'article 4 d'une loi du parlement du Canada passée en les quatrième et cinquième années de Notre Règne et intitulée *Loi ayant pour objet de conserver les Intérêts commerciaux et financiers du Canada*, il est entre autres choses statué que dans les cas de guerre réelle ou appréhendée, et dans les cas de crises financières quelconques, réelles ou appréhendées, Notre Gouverneur en conseil peut, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, autoriser les différentes banques chartées à émettre un excédent de circulation, à compter du premier jour de mars d'une année quelconque, inclusivement, jusqu'au dernier jour d'août suivant, inclusivement, ou durant toute partie de cette période, jusqu'à concurrence de montants ne dépassant pas 15 pour 100 de l'ensemble du capital intact et du fonds de réserve de leurs banques respectives, tels qu'énoncés dans leurs rapports statutaires mensuels respectifs au ministre des Finances du Canada, pour le mois qui précède immédiatement celui dans lequel est émis le montant supplémentaire,—

SACHEZ DONC que par et avec l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous proclamons et décrétons par la présente que les diverses banques chartées seront autorisées à émettre un excédent de circulation, tel que défini dans la dite loi, à compter du premier jour de mars 1918, jusqu'au dernier jour d'août 1918, inclusivement.

De ce qui précède Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner sont par les présentes requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très aimé cousin et conseiller, VICTOR-CHRISTIAN-WILLIAM, DUC DE DEVONSHIRE, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGTIÈME jour de FÉVRIER en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-huit et de Notre Règne la huitième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-Secrétaire d'Etat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable sir James Loughheed, il a été

Ordonné, que les règles 24a et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le Service public", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi concernant le Ministère de l'Immigration et de la Colonisation", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier la Loi des avances au Havre de Montréal, 1914", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Loi confirmant un contrat intervenu entre Sa Majesté le Roi et la *Van Buren Bridge Company*", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant assis au pied du Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député-gouverneur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur.

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi portant changement de l'heure au Canada, durant les mois d'été, en avance de l'heure réglementaire acceptée.

Loi modifiant la Loi de la cour Suprême.

Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le Service public.

Loi concernant le Ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

Loi ayant pour objet de modifier la Loi des avances au Havre de Montréal, 1914.

Loi modifiant la Loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur général sanctionne ces bills.”

Il a plu au très honorable Député-gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

De consentement unanime,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à huit heures du soir.

Lundi, 15 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McLean,	Ross
Béique,	Fisher,	McMeans,	(Moosejaw),
Beith,	Forget,	McSweeney,	Schaffner,
Belcourt,	Foster,	Mitchell,	Sharpe,
Bénard,	Girroir,	Mulholland,	Shatford,
Bennett,	Harmer,	Murphy,	Talbot,
Blain,	King,	Planta,	Tanner,
Bostock,	Laird,	Poirier,	Taylor
Boyer,	Lavergne,	Pope,	(Leeds),
Bradbury,	Legris,	Power,	Taylor
Casgrain,	Lougheed	Pringle,	(New-Westminster),
Cloran,	(Sir James),	Prowse,	Tessier,
Crosby,	Lynch-Staunton,	Ratz,	Thompson,
Dandurand,	Macdonell,	Richardson,	Todd,
Daniel,	Mason	Robertson,	Watson,
Dennis,	(Brig.-gén.),	Roche,	White,
Dessaulles,	McCall,	Ross	Willoughby,
De Veber,	McHugh,	(Middleton),	Yeo.
Douglas,			

PRËRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées:—

Par l'honorable M. McHugh:

De O. G. C. L. J. Overbeck, du township de Greensby, Angleterre.

Par l'honorable M. Bennett:

D'Alonzo Jesse Chapman, du village de Scarboro Junction, dans le comté de York, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Chapman, sa femme.

Par l'honorable M. Pope:

* De Charles W. Butler, et d'autres, tous de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario (*Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*).

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

De *The Church and Mance Board* de l'Eglise presbytérienne du Canada; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à gérer les affaires de la Commission des missions au pays et des organisations de charité de cette église au Canada;

De *l'International Bridge and Terminal Company*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire et à exploiter des lignes d'embranchement d'une longueur de pas plus de six milles; de faire servir son pont à d'autres compagnies de chemin de fer, et d'émettre des débetures pour un montant n'excédant pas \$40,000 par mille; et

De la *Protective Association of Canada*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des polices d'assurance sur la vie et contre la maladie pour des montants plus élevés que ceux qui sont spécifiés dans sa charte.

Sur motion, il a été

Ordonné que les procès-verbaux des séances du Comité des divorces concernant la pétition qu'Albert Edwin Gordon, de la cité de Toronto, Ontario, a présentée au Sénat à la dernière session du Parlement pour obtenir son divorce d'avec Edna Gertrude Gordon, soient transmis au Comité des divorces pour être pris en considération lors de l'audition de la pétition que présente à cette session Albert Edwin Gordon.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", a été lu la deuxième fois.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et fondant la Loi des chemins de fer".

(En comité.)

L'article 372 est pris de nouveau en considération et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 387 à 406 sont lus séparément et adoptés.

L'article 407 étant lu, il est proposé de le modifier comme suit:—

Ligne 2.—Retrancher "volontairement".

Le dit amendement est rejeté et l'article adopté.

L'article 408 et les suivants jusqu'à l'article 433 inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 434 reste à l'étude.

Les articles 435 et 436 sont lus et adoptés.

L'article 437 est lu et modifié comme suit:—

Page 190, ligne 10.—Après "forme" insérer "indiquée dans la classification".

Le dit article est adopté tel que modifié.

L'article 438 est lu ainsi que les suivants jusqu'à l'article 461 inclusivement et ils sont adoptés.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Giroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération en comité général demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (14) intitulé: "Loi confirmant un contrat intervenu entre Sa Majesté le Roi et la *Van Buren Bridge Company*", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (12) intitulé: "Loi concernant le Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Travaux publics", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (42) intitulé: "Loi portant modification de la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

LUNDI, 15 avril 1918.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que, mercredi prochain, le dix-septième jour d'avril courant, la Chambre des Communes siégera en séance secrète dont la durée sera déterminée par la Chambre elle-même, et qu'il sera enjoint à tous les étrangers de se retirer durant cette séance secrète.

Pourvu toutefois qu'il soit entendu que cette injonction n'affectera en rien le privilège dont les membres du Sénat jouissent; celui d'être présents aux débats de la Chambre des Communes.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat du 21 mars 1918, pour la production d'un rapport donnant le détail de certains états de l'estimation du coût de la construction d'égouts, etc., établie aux tableaux 29 et 30 qui se trouvent entre les pages 96 et 97 du livre intitulé: *Rural Planning and Development*, écrit par Thomas Adams, et qui constitue un rapport de la Commission de Conservation, daté de 1917. Les états ci-dessus donnent les totaux suivants; \$35,584; \$26,736; \$20,748 et \$23,533.

(Documents de la Session, 1918, No 100).

Aussi une réponse à un ordre du Sénat du 22 mars 1918, pour que soit produit un état indiquant en autant de colonnes distinctes:

1. Les différents camps d'aviation établis par le gouvernement canadien et leur location, avec la date de leur établissement;
2. Le nombre d'aviateurs qui ont passé par iceux depuis leur formation et qui ont obtenu leurs certificats;
3. Le nombre d'aviateurs présentement en formation dans chacun de ces camps;

4. Le nombre d'accidents survenus dans chacun de ces camps distinguant (a) les accidents mortels; (b) les accidents graves; (c) les accidents légers, avec leurs dates respectives;

5. Le nombre d'avions mis hors d'usage comme perte totale ou comme gravement endommagés.

(Documents de la Session, 1918, No 101).

Copie de la Loi des électeurs militaires, 1917, et de la Loi des élections en temps de guerre avec les décrets du conseil et les règlements adoptés.

(Documents de la Session, 1918, No 96).

Ordonné qu'elles soient déposées sur la table.

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 16 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Douglas,	McMeans,	Sharpe,
Beaubien	Farrell,	McSweeney,	Shatford,
Béique,	Fisher,	Mitchell,	Talbot,
Belcourt,	Forget,	Mulholland,	Tanner,
Bénard,	Foster,	Murphy,	Taylor
Bennett,	Girroi,	Nicholls,	(Leeds),
Blain,	Harmer,	Planta,	Taylor
Bostock,	King,	Poirier,	(New-Westminster),
Bourque,	Laird,	Pope,	Tessier,
Boyer,	Lavergne,	Power,	Thibaudeau,
Bradbury,	Legris,	Pringle,	Thompson,
Casgrain,	L'Espérance,	Prowse,	Todd,
Choquette,	Lougheed	Ratz,	Watson,
Cloran,	(Sir James),	Richardson,	Webster,
Crosby,	Lynch-Staunton,	Robertson,	White,
Dandurand,	Macdonell,	Roche,	Willoughby,
Daniel,	Mason	Ross	Wilson,
David,	(Brig.-gén.),	(Middleton),	Yeo.
Dennis,	McCall,	Ross	
Dessaulles,	McHugh,	(Moosejaw),	
De Veber,	McLean,	Schaffner,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents a présenté son troisième rapport.

Le dit rapport a alors été lu comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70

MARDI, 16 avril 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés qui est expiré depuis le 9 avril soit prolongé au 30 avril 1918.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés qui expire le 16 avril courant soit prolongé au 7 mai 1918.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé, qui expire le 30 avril soit prolongé au 21 mai 1918.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24a et 24h soient suspendues relativement au dit rapport.
Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Bostock du Comité permanent des ordres permanents a présenté son quatrième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70
MARDI, 16 avril 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De la *Kettle Valley Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des débetures pour un montant de pas plus de \$70,000 par mille, pour le commencement et l'achèvement de ses lignes de chemin de fer autorisées par la loi;

De la Compagnie de filatures Cosmos; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à changer le nombre de ses directeurs;

De la *Nipissing Central Railway Company*; demandant de prolonger de cinq ans le délai fixé dans la loi pour l'achèvement de ses lignes de chemin de fer;

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*; demandant l'adoption d'une loi qui confirme un contrat passé entre elle et la *Northern Pacific Railway Company*;

Du très honorable baron Shaughnessey, de la cité de Montréal, province de Québec, et d'autres lieux; demandant une charte sous le nom de *The Canadian Niagara Bridge Company*;

De la Compagnie dite *The Belleville Prince Edward Bridge Company*, de Belleville, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter les taux des péages sur son pont; et

De la Compagnie de gaz d'Ottawa; demandant l'adoption d'une loi qui lui permette d'augmenter son capital de deux millions à cinq millions de dollars et augmente son pouvoir d'emprunt.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que les dits rapports soient déposés sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état relatif au rapport du Sénat (No 7, 23 août 1917, au sujet du 78e régiment écossais du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse), indiquant:—

1. (a) les noms des officiers mentionnés dans ledit rapport qui, depuis que ce rapport a été dressé, ont fait du service au front avec les troupes d'outre-mer?
- (b) dans quelle unité et à quelle date chacun de ces officiers a ainsi servi;
- (c) le nombre de ces officiers qui furent tués ou blessés, et quand ils le furent;
2. La situation, dans les troupes d'outre-mer, de chacun des officiers que ce rapport mentionne, sa liaison et son grade à l'heure actuelle.

Sur motion de l'honorable M. Dennis, il a été

Ordonné, qu'instructions soient données au greffier de fournir au Sénat les renseignements suivants:

1. Le nombre de pages que comprenaient les Débats du Sénat de la dernière session, en spécifiant le nombre de pages de l'édition non-revisée et celles de l'édition révisée?

2. La traduction française se fait-elle d'après l'édition non-revisée ou d'après l'édition révisée?

3. La traduction française des Débats de la dernière session est-elle terminée? Dans l'affirmative, à quelle date la dernière copie a-t-elle été remise à l'Imprimeur? Si cette traduction n'est pas encore terminée, combien de pages restait-il à traduire au 18 mars dernier?

4. Combien de traducteurs composent le personnel régulier de la traduction des Débats?

5. Quel est le nom et le salaire de chacun d'eux?

6. Ont-ils été occupés à exécuter d'autres travaux pour le Sénat durant ou depuis la dernière session? Dans l'affirmative, quels sont ces travaux?

7. D'autres personnes ont-elles été employées à aider le personnel régulier pour la traduction des Débats de la dernière session? Dans l'affirmative, donner les noms de ces personnes, la durée de leur emploi et la rémunération qu'elles ont touchée?

8. Chaque traducteur est-il tenu de traduire un nombre minimum de pages des Débats par journée? Dans l'affirmative, combien de pages chaque traducteur est-il censé pouvoir convenablement traduire par jour?

9. Les traducteurs réguliers ont-ils traduit en anglais les discours qui ont été prononcés en français au cours de la dernière session? Dans l'affirmative, combien de pages ont-ils traduites de français en anglais? Dans la négative, qui a fait cette traduction, et quelle rémunération supplémentaire a été payée pour ce travail?

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer".

(En comité.)

L'article 374 est remis à l'étude et il est proposé de la remplacer par le suivant:—

374. (1) Dans le présent article:

a "compagnie" signifie toute personne ou compagnie légalement autorisée par le Parlement du Canada à acquérir, construire, exploiter ou entretenir des ouvrages, machines, outillages, lignes, poteaux, tunnels, conduits ou autres moyens de recevoir, produire, transmettre, distribuer ou fournir de l'électricité ou autre énergie ou force motrice, mais ne s'applique ni à une compagnie de chemin de fer ni à une compagnie de télégraphe, ni à une compagnie de téléphone;

b "municipalité" signifie le conseil municipal ou toute autre autorité ayant juridiction sur les grandes routes, squares ou lieux publics, d'une cité, d'une ville, d'un village ou d'un township ou sur la grande route, le square ou le lieu public dont il s'agit.

(2) La compagnie ne doit, sauf tel que prévu dans le présent article, ni maintenir ni exploiter aucun ouvrage, machine, outillage, ligne, poteau, tunnel, conduit ou autre dispositif sur, le long de, ou à travers une grande route, un square ou autre lieu public dans les limites d'une cité, d'une ville, d'un village ou d'un canton sans le consentement de la municipalité.

(3) Si la compagnie ne peut obtenir le consentement de la municipalité, ou ne peut obtenir ce consentement qu'en se conformant à des conditions inacceptables pour elle, la compagnie peut s'adresser à la Commission pour en obtenir la permission d'exercer ses pouvoirs sur tels grande route, square ou lieu public; et toutes les dispositions de l'article 373 de la présente loi, relativement aux pouvoirs et aux droits de toute compagnie relevant de cet article, et relativement à la procédure à suivre lorsque la compagnie ne peut obtenir le consentement de la municipalité, s'appliquent, subordonnément aux dispositions du présent article, à la compagnie, à toute requête à la Commission, à toutes les procédures à ce sujet et aux pouvoirs de la Commission en l'espèce.

(4) Rien de ce que contient le présent article n'est censé donner à la compagnie l'autorisation d'acquérir, construire, entretenir ou exploiter aucun système de distribution, ni de distribuer l'éclairage, la chaleur, la force motrice ou l'électricité dans aucune cité, dans aucune ville, dans aucun village ou dans aucun canton; ni d'ériger, d'installer, dans, sur, le long ou au-dessous de quelque grande route ou lieu public dans aucune cité, dans aucune ville, dans aucun village ou canton, aucun ouvrage, machine, outillage, poteau, tunnel, conduit ou autre dispositif pour les fins de telle distribution, sans que la compagnie ait au préalable obtenu le consentement à cet effet au moyen d'un règlement de la municipalité; toutefois, le présent paragraphe n'empêchera pas la compagnie de délivrer ou fournir telle force motrice par tout moyen actuellement existant ou en vertu des dispositions de tout contrat actuellement en vigueur pour être utilisée dans l'exploitation de tout chemin de fer ou utilisée par toute autre compagnie légalement engagée dans la distribution de telle force motrice dans les limites de toute cité, de toute ville, de tout village ou de tout canton.

(5) Les dispositions du présent article n'affectent aucun des pouvoirs spéciaux qui auraient été conférés à une compagnie par une loi spéciale ou par une autre loi, ou sous l'autorité du Parlement du Canada ou d'une province, et qui se trouveraient incompatibles avec les dispositions du présent article; mais si une municipalité se plaint à la Commission qu'une compagnie, constituée en vertu d'une loi spéciale ou d'une autre loi, ou sous l'autorité du Parlement du Canada ou d'une province, exerce ses pouvoirs de façon oppressive ou avec mauvaise foi, la Commission peut entendre cette plainte et, s'il y a lieu, surveiller l'exercice de ces pouvoirs.

Il est proposé de modifier l'amendement en ajoutant ce qui suit à la fin du paragraphe 5 du dit amendement:

"Toutefois chaque fois qu'une compagnie constituée en corporation par une loi spéciale du Parlement du Canada acquiert l'actif d'une compagnie de livraison faisant affaires dans les limites d'une municipalité qui a le droit en vertu d'une convention d'acheter l'actif d'une semblable compagnie de livraison, la municipalité conservera ses droits ainsi acquis conformément aux termes de la dite convention."

Plus ample considération du dit article et des amendements est remise à plus tard.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (14) intitulé: "Loi confirmant un contrat intervenu entre Sa Majesté le Roi et *Van Buren Bridge Company*".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. McMeans a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. McMeans a présenté au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la révision des sentences excessives ou inadéquates".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit du suffrage aux femmes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (8) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de filatures Cosmos", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (9) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies Fraser, Limitées", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (22) intitulé: "Loi concernant la Société Canadienne des Ingénieurs civils et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Engineering Institute of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (29) intitulé: "Loi concernant un brevet de O. G. C. L. J. Overbeck", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

MARDI, 16 avril 1918.

Résolu—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a ajouté le nom de M. Harold au comité conjoint des deux Chambres, chargé de la régie de la bibliothèque du Parlement.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte de dit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 17 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLean,	Schaffner,
Beaubien,	Douglas,	McLennan,	Sharpe,
Béique,	Edwards,	McMeans,	Shatford,
Beith,	Farrell,	McSweeney,	Talbot,
Belcourt,	Fisher,	Milne,	Tanner,
Bénard,	Forget,	Mitchell,	Taylor
Bennett,	Foster,	Montplaisir,	(Leeds),
Blain,	Girroit,	Mulholland,	Taylor
Bostock,	Harmer,	Murphy,	(New-Westminster),
Bourque,	King,	Nicholls,	Tessier,
Boyer,	Laird,	Planta,	Thibaudeau,
Bradbury,	Lavergne,	Poirier,	Thompson,
Casgrain,	Legris,	Pope,	Thorne,
Choquette,	L'Espérance,	Power,	Todd,
Cloran,	Lougheed	Pringle,	Watson,
Crosby,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Ratz,	White,
Daniel,	Macdonell,	Richardson,	Willoughby,
David,	Mason	Robertson,	Wilson,
Dennis,	(Brig.-gén.),	Roche,	Yeo.
Dessaullles,	McCall,	Ross	
De Veber,	McHugh,	(Middleton),	
Domville	McLaren,	Ross	
(Lt-col.),		(Moosejaw),	

PRIÈRES.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance.

La pétition suivante a été lue et reçue:—

De O. G. C. L. J. Overbeck, du township de Grimby, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à recevoir le paiement de certains droits pour le brevet No 134880.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion, il a été

Ordonné que les honoraires qu'Albert Edwin Gordon a versés durant la session de 1917 en présentant une demande de divorce, moins les frais d'impression et de traduction, soient appliqués à une demande semblable qu'il fait à cette session.

Sur motion de l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné qu'un comité spécial soit nommé pour s'occuper de déterminer les droits que possède le Sénat relativement à la législation financière, et la question de savoir

si, sous l'empire de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Sénat a la faculté—et dans quelle mesure—ou est dans l'impossibilité d'amender un bill renfermant des clauses financières (bill financier), et que le dit comité soit prié de faire rapport au Sénat le plus tôt possible, ce comité devant se composer des membres suivants: honorables messieurs Béique, Belcourt, Bolduc (Président), Bostock, Dandurand, Landry, Lougheed (Sir James), Power, Ross (Middleton), et Tanner.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat, en date du 16 avril 1918, pour qu'instruction soit donnée au greffier de fournir au Sénat les renseignements suivants:—

1. Le nombre de pages que comprenaient les Débats du Sénat de la dernière session, en spécifiant le nombre de pages de l'édition non-revisée et celle de l'édition révisée?

2. La traduction française se fait-elle d'après l'édition non-revisée ou d'après l'édition révisée?

3. La traduction française des Débats de la dernière session est-elle terminée? Dans l'affirmative, à quelle date la dernière copie a-t-elle été remise à l'Imprimeur? Si cette traduction n'est pas encore terminée, combien de pages restait-il à traduire au 18 mars dernier?

4. Combien de traducteurs composent le personnel régulier de la traduction des Débats?

5. Quel est le nom et le salaire de chacun d'eux?

6. Ont-ils été occupés à exécuter d'autres travaux pour le Sénat durant ou depuis la dernière session? Dans l'affirmative, quels sont ces travaux?

7. D'autres personnes ont-elles été employées à aider le personnel régulier pour la traduction des Débats de la dernière session? Dans l'affirmative, donner les noms de ces personnes, la durée de leur emploi et la rémunération qu'elles ont touchée?

8. Chaque traducteur est-il tenu de traduire un nombre minimum de pages des Débats par journée? Dans l'affirmative, combien de pages chaque traducteur est-il censé pouvoir convenablement traduire par jour?

9. Les traducteurs réguliers ont-ils traduit en anglais les discours qui ont été prononcés en français au cours de la dernière session? Dans l'affirmative, combien de pages ont-ils traduites de français en anglais? Dans la négative, qui a fait cette traduction, et quelle rémunération supplémentaire a été payée pour ce travail?

(Voir Documents de la Session, 1918, No 112).

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Loi confirmant un contrat intervenu entre Sa Majesté le Roi et la *Van Buren Bridge Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et fondant la Loi des chemins de fer".

(En comité).

L'article proposé à la place de l'article 374 est remis à l'étude.

Les alinéas (a) et (b) du premier paragraphe et les paragraphes 2 et 3 sont adoptés.

Le paragraphe 4 est lu et amendé comme suit:—

Ligne 9.—Retrancher tous les mots après “municipalité”.

Le dit paragraphe est adopté tel que modifié.

Le paragraphe 5 est lu et modifié par l'addition de ce qui suit:—

“Toutefois, chaque fois qu'une compagnie constituée en corporation par une loi spéciale du Parlement du Canada acquiert l'actif d'une compagnie faisant affaires dans les limites d'une municipalité qui a le droit, en vertu d'une convention, d'acheter l'actif de cette compagnie en tout ou partie, la municipalité peut faire valoir les privilèges qu'elle possède en vertu de la dite convention aussi pleinement que si l'acquisition n'avait pas été effectuée, et elle peut assujettir l'acheteur aux stipulations de la convention tout comme s'il était la première partie à la convention conclue avec la municipalité.”

La question de savoir si le dit paragraphe serait adopté tel qu'amendé ayant été mise au voix, le comité se partagea comme suit: Pour 34; contre 6.

La question a donc été résolue dans l'affirmative.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération en comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (52) intitulé: “Loi modifiant la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 18 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Domville	McHugh,	Ross
Beaubien,	(Lt.-col.),	McLean,	(Moosejaw),
Béique,	Douglas,	McLennan,	Schaffner,
Beith,	Edwards,	McMeans,	Sharpe,
Belcourt,	Farrell,	McSweeney,	Shatford,
Bénard,	Fisher,	Mitchell,	Talbot,
Bennett,	Forget,	Montplaisir,	Tanner,
Blain,	Foster,	Mulholland,	Taylor
Bostock,	Girroir,	Murphy,	(Leeds),
Boyer,	Harmer,	Nicholls,	Taylor
Bradbury,	King,	Planta,	(New-Westminster),
Casgrain,	Laird,	Poirier,	Tessier,
Choquette,	Lavergne,	Pope,	Thibaudeau,
Cloran,	Legris,	Power,	Thompson,
Crosby,	L'Espérance,	Pringle,	Thorne,
Curry,	Lougheed	Prowse,	Todd,
Dandurand,	(Sir James),	Ratz,	Watson,
Daniel,	Lynch-Staunton,	Rihardson,	Webster,
David,	Macdonell,	Robertson,	White,
Dennis,	Mason	Roche,	Willoughby,
Dessaulles,	(Brig.-gén.),	Ross	Wilson,
De Veber,	McCall,	(Middleton),	Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été lue et reçue.

De Charles William Butler et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant une charte sous le nom de *The Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité spécial nommé pour déterminer les droits du Sénat relativement à la législature financière (bill financier), a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

JEUDI, 18 avril 1918.

Le comité spécial nommé pour s'occuper de déterminer les droits que possède le Sénat relativement à la législature financière, et la question de savoir si sous l'empire de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Sénat a la faculté—et dans quelle mesure—ou est dans l'impossibilité d'amender un bill renfermant des clauses financières (bill financier), a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24^a et 23^e soient suspendues relativement au dit rapport.
Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son deuxième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
MARDI, 16 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas Bailey Wainwright, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, assistant gérant, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Eva Bernice Tucker, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son troisième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
MARDI, 16 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Ernest Zang, des environs de Vulcan, dans la province de l'Alberta, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de

dissoudre son mariage avec Barbara Christina Witt, de la ville de Nakusp, dans la province de la Colombie-Britannique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Dennis, du Comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Le dit rapport a été lu par le greffier et il est comme suit:—

Le Comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande,—

1. Que les documents suivants soient imprimés pour les Documents de la Session seulement:—

49. C.P. 122, 22 janvier 1918.—Nomination de T. Sherman Rogers, C.R., William B. Wallace, juge de la cour de comté, tous deux de Halifax, et Frederick Luther Fowke, d'Oshawa, bourgeois, comme membre de la Commission des secours de Halifax.

55. Copie des procès-verbaux des séances de la conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada, tenue à Ottawa, durant le mois de février 1918, relativement à la situation générale de la guerre au points de vue des finances, des vivres, des moyens d'expédition et des exigences militaires.

58. C.P. 2729, daté le 4 octobre 1917.—Création d'un comité de sélection *re* l'impression des documents publics.

78. Mémorandum des conférences entre les représentants du Travail et le Comité de la guerre, en janvier 1918.

2. Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

41. Copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable Martin Burrell, secrétaire d'Etat; l'honorable John Dowsley Reid, ministre des Chemins de fer et Canaux; l'honorable Arthur L. Sifton, ministre des Douanes; et l'honorable James A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Colonisation, pour agir avec

l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

42. Copies des décrets du Conseil suivants:—

C.P. 987 du 10 avril 1917.—Ordonnance sur la défense du Canada, 1917: règlements, peines, etc.

C.P. 1397 du 21 mai 1917.—Règlements sur les personnes travaillant sur les quais, etc. Interdiction de porter des allumettes, de fumer, etc.

C.P. 1451 du 25 mai 1917.—Nouvelles peines relevant de l'Ordonnance sur la défense du Canada, 1917.

C.P. 2277 du 17 août 1917.—Désertions des navires marchands, peines, etc.

C.P. 2769 du 4 octobre 1917.—Feux de position; règlements, etc.

C.P. 3306 du 29 novembre 1917.—Interdiction d'envoyer des messages chiffrés sans autorisation sur les navires marchands.

C.P. 3307 du 29 novembre 1917.—Les mariniers emprisonnés pour désertion pourront être libérés pour le service à bord.

C.P. 3319 du 29 novembre 1917.—Règlements sur les personnes employées sur les quais.

C.P. 3017 du 3 décembre 1917.—L'autorité navale pourra permettre l'embarquement d'explosifs dans les navires marchands.

C.P. 3362 du 24 décembre 1917.—Transport des explosifs par les chemins de fer.

C.P. 86 du 15 janvier 1918.—L'autorité navale compétente pourra émettre une ordonnance pour le ravitaillement de charbon des navires.

C.P. 87 du 17 janvier 1918.—Règlements interdisant d'approcher du Canada par mer des armes à feu, etc., sans l'autorisation des autorités navales ou militaires.

C.P. 91 du 15 janvier 1918.—Règlements établissant que tous les navires britanniques de 1,600 tonnes ou plus faisant commerce en Europe ou dans la Méditerranée soient pourvus d'un sans fil, etc.

C.P. 261 du 1er février 1918.—Règlements sur le transport des explosifs dans les trains de voyageurs.

C.P. 282 du 26 février 1918.—Touchant la mise à la disposition de la commission du commerce de guerre le rendement de toute fabrique ou boutique s'occupant de produire des armes, des munitions, des aliments ou des machines, etc.

C.P. 254 du 2 mars 1918.—Remplaçant le règlement 51 touchant les peines découlant du refus d'obéir aux ordonnances et règles décrétées subordonnement aux dispositions de l'Ordonnance sur la défense du Canada, 1917.

C.P. 558 du 8 mars 1918.—Modifiant le C.P. 987 du 10 avril 1917.—Règlements sur l'emploi de vigies sur les navires marchands de 2,500 tonnes, brut, ou plus.

C.P. 559 du 8 mars 1918.—Touchant l'exportation de marchandises du Canada aux pays neutres.

42a. Copies des décrets du Conseil suivants:—

C.P. 17, daté le 4 janvier 1918.—Port des uniformes militaire et naval par des personnes non autorisées.

C.P. 86, daté le 15 janvier 1918.—"Ordre concernant la défense du Canada, 1917": approvisionnement de charbon pour les vaisseaux.

C.P. 87, daté le 17 janvier 1918.—"Ordre concernant la défense du Canada, 1917": exportation des armes à feu.

C.P. 91, daté le 15 janvier 1918.—"Ordre concernant la défense du Canada, 1917": équipement de radiotélégraphie sur les navires.

C.P. 261, daté le 1er janvier 1918.—Transport des explosifs sur les trains à passagers.

C.P. 329, daté le 8 février 1918.—Echelle de paye de la R. N. C. V. R.

C.P. 387, daté le 20 février 1918.—Allocation aux officiers et aux hommes qui voyagent en devoir.

C.P. 462, daté le 2 mars 1918.—Traitement des membres aliénés du service naval.

C.P. 524, daté le 2 mars 1918.—“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : mise en force de telle loi.

C.P. 2769, daté le 4 octobre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* les lumières sur les navires.

C.P. 2791, daté le 9 octobre 1917.—Rétention des services des hommes de la R. N. C. V. R. après la fin de la guerre.

C.P. 3017, daté le 3 décembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* transport des explosifs sur les navires marchands.

C.P. 3064, daté le 2 novembre 1917.—Echelle de paye pour les officiers qui siègent devant les conseils de guerre et les cours disciplinaires de la marine royale canadienne.

C.P. 3072, daté le 6 novembre 1917.—Règlements concernant l’émission des insignes de guerre.

C.P. 3192, daté le 13 novembre 1917.—Echelle de paye lors du renvoi des hommes qui n’ont pas droits à une gratification de trois mois.

C.P. 3306, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* fournir des renseignements concernant les mouvements des navires.

C.P. 3307, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* élargissement des prisonniers marins.

C.P. 3319, daté le 29 novembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* port d’allumettes dans le voisinage de matières inflammables.

C.P. 3362, daté le 24 décembre 1917.—Amendement à l’“Ordre concernant la défense du Canada, 1917” : *re* transport des explosifs sur les trains à passagers.

C.P. 3391, daté le 24 décembre 1917.—Rétention des services des hommes dans la marine royale canadienne après la fin de la guerre.

C.P. 3392, daté le 22 décembre 1917.—Création du rang de commandant, R. N. C. V. R.

C.P. 3470, daté le 26 décembre 1917.—Création de grade à brevet, marine royale canadienne.

C.P. 3474, daté le 27 décembre 1917.—Echelle de paye pour les paie-mâîtres, R. N. C. V. R.

C.P. 3475, daté le 5 janvier 1918.—Allocation de séparation.

C.P. 558, daté le 8 mars 1918.—Vigie sur les navires marchands.

C.P. 560, daté le 8 mars 1918.—Accordant aux navires américains les privilèges des ports canadiens.

43. C.P. 632 du 14 mars 1918.—Touchant l’augmentation des tarifs de voyageurs et de marchandises sur les chemins de fer du Canada.

C.P. 631 du 14 mars 1918.—Touchant la perception de taxes spéciales du chemin de fer Pacifique-Canadien.

44. C.P. 3116 du 2 novembre 1917.—Règlements interdisant l’utilisation du grain pour distiller des boissons alcooliques.

C.P. 3473 du 22 décembre 1917.—Règlements touchant l’interdiction de l’importation de boissons enivrantes, sauf le vin destiné au service divin, les spiritueux pour les fins médicinales, les spiritueux pour les fins manufacturières et définissant la force d’un spiritueux.

C.P. 3484 du 26 décembre 1917.—Modifiant le C.P. 3473 du 22 décembre 1917, en biffant le mot ALCOOL et lui substituant les mots ESPRIT-PREUVE.

C.P. 134 du 19 janvier 1918.—Modifiant le C.P. 3473 du 22 décembre 1917, touchant l’importation des boissons après le 24 décembre 1917, si elles sont vraiment achetées et expédiées avant le 31 janvier 1918.

C.P. 224 du 26 janvier 1918.—Modifiant le C.P. 3473 du 22 décembre 1917, pourvoyant à l'émission d'une patente générale par le ministre des Douanes pour l'importation des boissons dans certaines conditions.

C.P. 589 du 11 mars 1918.—Règlements touchant la manufacture et la vente de boissons enivrantes au Canada.

45. C.P. 3073 du 29 octobre 1917.—Etablissement d'un ministère de l'Immigration et de la Colonisation; disposition touchant les appointements du Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

46. C.P. 432, daté le 21 février 1918.—Fondation d'un ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

C.P. 433, daté le 21 février 1918.—Règlements *re* Commission des hôpitaux militaires.

C.P. 434, daté le 21 février 1918.—Commission des Soldats invalides.

C.P. 442, daté le 21 février 1918.—Nomination de sir James Loughheed, C.C.M.G., comme ministre du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

C.P. 443, daté du 23 février 1918.—Acceptation de la démission de M. F. B. McCurdy, comme secrétaire parlementaire du ministère de la Milice et de la Défense.

C.P. 444, daté le 23 février 1918.—Nomination de M. F. B. McCurdy, comme secrétaire parlementaire du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

C.P. 445, daté le 23 février 1918.—Acceptation de la démission de sir James Loughheed, C.C.M.G., comme président de la Commission des Soldats invalides; nomination de M. F. B. McCurdy, député, comme président de la dite commission.

C.P. 446, daté le 23 février 1918.—Mise de la Commission des Soldats invalides sous la direction et le contrôle du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

47. C.P. 307, daté le 6 février 1918.—Achats à faire par la Commission des achats de guerre pour les divers ministères du Gouvernement.

48. C.P. 272, daté le 2 février 1918.—Nomination d'un Mission de guerre canadienne aux Etats-Unis d'Amérique.

C.P. 281, 2 février 1918.—Nommant Lloyd Harris président de la Mission de guerre canadienne aux Etats-Unis d'Amérique.

C.P. 653, 16 mars 1918.—Nommant messieurs Frank A. Ralph, A. H. Scott et Ross H. McMaster membres de la Mission de guerre canadienne aux Etats-Unis d'Amérique.

48a. Adresse du 20 mars 1918.—Copie des décrets du Conseil créant la Mission de guerre à Washington, le personnel de cette Mission, et définissant l'étendue de ses pouvoirs et la portée du but à atteindre.

C.P. 576, 9 mars 1918.—Règlements *re* Paiement des réclamations provenant du désastre de Halifax (Premier rapport de la Commission de secours annexé).

50. C.P. 3005, 23 octobre 1917.—Nomination d'un comité du Cabinet, désigné sous le nom de Comité de la guerre.

C.P. 3006, 23 octobre 1917.—Nomination d'un comité du Cabinet, sous le nom de Comité de reconstruction et de développement.

51. C.P. 358, daté le 13 février 1918.—Règlements *re* Nominations dans le Service public.

C.P. 491, daté le 28 février 1918.—*Re* nominations, promotions, etc., dans le Service civil autres que celles qui se font dans les divers ministères.

C.P. 372, daté le 18 février 1918.—Nomination d'un comité du Conseil *re* Préparation d'un bill concernant le Service civil.

C.P. 548, daté le 15 mars 1918.—Approbation des règlements intérimaires faits par la Commission du Service civil, en vertu de l'article 3 de l'arrêté du Conseil, C.P. 358, en date du 13 février 1918.

C.P. 667, 18 mars 1918.—Règlements *re* Renvoi du service de fonctionnaires publics pour cause d'ingérence politique agressive au cours de la dernière élection.

52. C.P. 404, daté le 23 février 1918.—Nomination du Bureau d'enregistrement au Canada.

53. C.P. 1433, daté le 24 mai 1917.—Règlement *re* Départ du Canada des personnes du sexe masculin qui tombent sous la Loi du Service Militaire.

C.P. 1531, daté le 4 juin 1917.—Déclaration statutaire—Cédule "B" de l'arrêté du Conseil, 24 mai 1917,—peut-être faite devant certaines personnes—mai 1917, modifiée.

C.P. 1799, daté le 30 juin 1917.—Règlements édictés par arrêté en Conseil du 24 mai 1917, modifiés.

C.P. 2245, daté le 3 septembre 1917.—Conseil du service militaire: Nomination du Sous-ministre de la Justice, de O. M. Biggar, John H. Moss, L. Loranger et le lieutenant-colonel H. A. C. Machin, le constituant.

C.P. 2247, daté le 8 septembre 1917.—Juge du tribunal central d'appel: Nomination du juge Duff à ce poste.

C.P. 2498, daté le 11 septembre 1917.—Membres des tribunaux locaux: Le ministre de la Justice peut faire nomination après le 25 septembre 1917.

C.P. 2554, daté le 15 septembre 1917.—Registraire pour la Colombie-Britannique—R. S. Lennie, C.R.

C.P. 2555, daté le 15 septembre 1917.—Registraire pour le Nouveau-Brunswick—W. A. Ewing, C.R.

C.P. 2556, daté le 15 septembre 1917.—Registraire pour la province de Québec—Eugène Godin, C.R.

C.P. 2557, daté le 15 septembre 1917.—Registraire pour la Saskatchewan—A. L. Haining.

C.P. 2558, daté le 15 septembre 1917.—Registraire pour le Manitoba—E. R. Chapman.

C.P. 2559, daté le 15 septembre 1917.—Registraire pour Toronto—Glynn Osler.

C.P. 2563, daté le 15 septembre 1917.—Privilège de la franchise de port étendu aux régistres et régistres adjoints.

C.P. 2564, daté le 15 septembre 1917.—Règlements *re* Départ du Canada des personnes du sexe masculin compétentes pour le service militaire, décrétés le 24 mai et le 30 juin 1917, modifiés.

C.P. 2591, daté le 17 septembre 1917.—Registraire pour Calgary—John M. Carson.

C.P. 2598, daté le 17 septembre 1917.—Registraire pour l'Île du Prince-Edouard—W. W. Stanley.

C.P. 2603, daté le 18 septembre 1917.—O. M. Biggar autorisé à signer les réquisitions pour impressions et papeterie devant servir au Conseil du service militaire.

C.P. 2618, daté le 20 septembre 1917.—Registraire pour le Yukon—John Black.

C.P. 2623, daté le 21 septembre 1917.—Registres adjoints pour Ontario—W. E. Wismer et le major H. P. Cook.

C.P. 2624, daté le 21 septembre 1917.—Registraire adjoint pour Québec—A. Gobeil.

C.P. 2635, daté le 28 septembre 1917.—Registraire adjoint pour Québec—F. A. Labelle.

C.P. 2637, daté le 28 septembre 1917.—Pour déclarer les nationaux alliés résidant au Canada obligés au service militaire.

C.P. 2664, daté le 24 septembre 1917.—Registraire adjoint pour Ontario—G. A. Toole.

C.P. 2699, daté le 3 octobre 1917.—Registraire pour la Nouvelle-Ecosse—E. H. Nichols.

C.P. 2725, daté le 3 octobre 1917.—Liste des fonctionnaires autorisés à signer les chèques de lettres de crédit.

C.P. 2781, daté le 4 octobre 1917.—Approbation de la proclamation appelant la première classe au service militaire.

C.P. 2833, daté le 8 octobre 1917.—Comité du service public du Conseil du service national, chargé de s'enquérir des demandes d'exemption faites par les employés civils.

C.P. 2936, daté le 15 octobre 1917.—Prolongation du délai pour l'appel de la première classe dans le Yukon.

C.P. 2958, daté le 19 octobre 1917.—Règlements sous l'autorité de la Loi du Service Militaire.

Arrêté en conseil 3007, daté le 20 octobre 1917.—Frais de déplacement des membres de la Commission de sélection.

Arrêté en conseil 3008, daté le 20 octobre 1917.—Frais de subsistance et de déplacement des membres du Conseil du service militaire.

Arrêté en conseil 3025, daté le 20 octobre 1917.—Règlements concernant le rapport au service et les demandes d'exemptions des hommes domiciliés en dehors du Canada.

Arrêté en conseil 3033, daté le 23 octobre 1917.—Convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, appelant au service militaire, sous ses propres drapeaux, ses citoyens demeurant dans l'autre pays.

Arrêté en conseil 3036, daté le 23 octobre 1917.—Relativement de l'exemption de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

Arrêté en conseil 3093, daté le 2 novembre 1917.—Secrétaire du juge d'appel central—J. L. McDougall—au salaire de \$250 par mois.

Arrêté en conseil 3095, daté le 2 novembre 1917.—Les dépenses de la division du service militaire doivent être soldées à même les crédits de guerre.

Arrêté en conseil 3112, daté le 2 novembre 1917.—Dépenses des juges au sujet des nominations aux tribunaux locaux.

Arrêté en conseil 3118, daté le 7 novembre 1917.—Autres règlements sous l'empire de la Loi du Service Militaire, 1917.

Arrêté en conseil 3168, daté le 9 novembre 1917.—Règlements relatifs aux déserteurs et aux absents sans permission, etc.

Arrêté en conseil 3169, daté le 9 novembre 1917.—Règlements relatifs aux demandes d'exemptions par les personnes qui ne se sont pas conformées à la proclamation faite en vertu de la Loi du Service Militaire, 1917.

Arrêté en conseil 3230, daté le 19 novembre 1917.—Règlements imposant des pénalités pour la contravention à la loi.

Arrêté en conseil 3231, daté le 19 novembre 1917.—Relativement aux demandes d'exemptions dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions éloignées.

Arrêté en conseil 3232, daté le 19 novembre 1917.—J. H. Moss autorisé à signer les réquisitions des impressions et de l'imprimerie à l'usage du Conseil du service militaire.

Arrêté en conseil 3283, daté le 27 novembre 1917.—Règlement relatif au rapatriement des citoyens ou des sujets des pays alliés qui demeurent au Canada.

Arrêté en conseil 3285, daté le 27 novembre 1917.—Le ministre de la Justice est autorisé à nommer le juge qui doit remplir les fonctions assignées au juge en chef, relativement aux tribunaux d'appel, en cas de vacance dudit emploi.

Arrêté en conseil 3298, daté le 29 novembre 1917.—Rémunération des registraires et des sous-registraires.

Arrêté en conseil 3321, daté le 30 novembre 1917.—Règlements relatifs aux appels des décisions des tribunaux au juge central.

Arrêté en conseil 3344, daté le 3 décembre 1917.—Relativement à l'audition des appels, le plus tôt possible.

Arrêté en conseil 3348, daté le 3 décembre 1917.—Relativement à la libération du service militaire des personnes livrées à l'agriculture.

Arrêté en conseil 3349, daté le 3 décembre 1917.—Le ministre de l'Agriculture est autorisé à nommer des représentants du ministère de l'Agriculture pour comparaître devant les tribunaux.

Arrêté en conseil 3356, daté le 8 décembre 1917.—Rémunération des représentants du ministre de l'Agriculture (\$5 par jour).

Arrêté en conseil 3463, daté le 24 décembre 1917.—Règlements relatifs au départ du Canada des hommes établis par arrêté en conseil du 24 mai 1918—Règlements relatifs à l'établissement d'autres tribunaux d'appel.

C.P. 35, daté le 7 janvier 1918.—Règlements; rémunération et frais des tribunaux.

C.P. 70, daté le 8 janvier 1918.—Règlements relatifs aux hommes qui changent de résidence.

C.P. 54, daté le 8 janvier 1918.—Agrandissement des cadres de la gendarmerie fédérale pour l'administration de la Loi du Service Militaire.

C.P. 111, daté le 17 janvier 1918.—Règlements relatifs à l'exemption du service militaire des sauvages et d'autres sujets britanniques défranchisés.

C.P. 115, daté le 17 janvier 1918.—Règlements à l'effet de spécifier les obligations des hommes exemptés en vertu de la Loi du Service Militaire.

C.P. 116, daté le 17 janvier 1918.—Nomination de Douglas Kerr au poste de Commissaire de la gendarmerie pour la mise à exécution de la Loi du Service Militaire.

C.P. 178, daté le 21 janvier 1918.—Règlements touchant les demandes d'exemption en appel, sous la Loi du Service Militaire.

C.P. 181, daté le 26 janvier 1918.—Règlements sur les renseignements que doivent fournir les patrons relativement à ceux de leurs employés qui sont passibles d'appel aux armes.

C.P. 182, daté le 26 janvier 1918.—Règlements obligeant à se présenter pour le service militaire ceux qui ont posé, en appel, des demandes d'exemption.

C.P. 195, daté le 24 janvier 1918.—Prolongation du temps alloué aux appels contre les décisions des tribunaux locaux.

C.P. 196, daté le 26 janvier 1918.—Règlements relatifs aux appels contre l'exemption accordée par les tribunaux locaux—production des substances alimentaires.

C.P. 237, daté le 30 janvier 1918.—Susceptibilité de service militaire des citoyens des Etats-Unis au Canada et des sujets britanniques canadiens aux Etats-Unis.

C.P. 271, daté le 2 février 1918.—Règlements relatifs à l'audition des appels dans la province de Québec.

C.P. 384, daté le 18 février 1918.—Nomination d'un représentant des agriculteurs, pour chaque district militaire, qui servira d'aviseur au bureau préposé à l'octroi des congés.

C.P. 435, daté le 23 février 1918.—La démission de M. Glyn Osler, C.R., comme secrétaire archiviste en vertu de la Loi du Service Militaire, à Toronto, est acceptée et M. C. Leslie Watson est nommé secrétaire archiviste pour l'Ontario.

C.P. 450, daté le 2 mars 1918.—Le poste de directeur de l'administration de la Loi du Service Militaire est créé; et le lieut.-col. H. A. C. Machin est nommé à ce poste.

C.P. 451, daté le 23 février 1918.—Utilisation de certains des juges de la cour de Circuit du district de Montréal pour la détermination des appels soumis en vertu de la Loi du Service Militaire, 1917.

C.P. 452, daté le 23 février 1918.—La démission de M. E. R. Chapman comme secrétaire archiviste en vertu de la Loi du Service Militaire, pour le Manitoba, est acceptée; et M. George A. Toole est nommé pour lui succéder.

P.C. 572, daté le 9 mars 1918.—Application des dispositions de la Loi canadienne du Service Militaire, 1917, aux aubains de nationalité alliée qui résident au Canada.

(Copie de la Loi du Service Militaire, 1917, annexée.)

53a.—Copie des décrets du conseil suivants:—

C.P. 815, daté le 4 avril 1918.—Règlements, sous l'autorité de la Loi des Mesures de guerre, 1914, relativement à l'utilisation de la force humaine du Canada pour des fins essentielles à la continuation de la guerre actuelle.

C.P. 834, daté le 4 avril 1918.—Investissant de certains pouvoirs l'officier général ou l'officier commandant des districts militaires, en cas d'émeute, insurrection ou troubles civils, ou d'empêchement à la mise en force de la Loi du Service Militaire, 1917, etc.

54. C.P. 3160, daté le 9 novembre 1917.—Règlements relatifs à la nomination d'un directeur des Renseignements publics.

C.P. 3161, daté le 9 novembre 1917.—M. Mark E. Nichols est nommé directeur des Renseignements publics.

56.—Copie des décrets du conseil suivants:—

C.P. 1460 du 16 juin 1917.—Règlements pour la nomination du Contrôleur des Vivres.

C.P. 1684 du 21 juin 1917.—Nomination de l'honorable W. J. Hanna à titre de Contrôleur des Vivres.

C.P. 1844 du 3 juillet 1917.—Personnel, bureau du Contrôleur des Vivres; nomination de MM. Todd, Willison et French.

C.P. 2079 du 1er août 1917.—Privilège de franchise postale accordé au Contrôleur des Vivres.

C.P. 2190 du 9 août 1917.—Règlements applicables aux restaurants publics; usage du blé dans l'alcool, interdit; peines imposées, etc.

C.P. 2210 du 11 août 1917.—Bureaux du Contrôleur des Vivres: \$25,000 pour les salaires et dépenses.

C.P. 2292 du 18 août 1917.—Exportation interdite de la farine.

C.P. 2333 du 23 août 1917.—Bureaux du Contrôleur des Vivres: nomination de fonctionnaires, commis et autres; autorité pour faire ces nominations, fixer les appointements, etc.

C.P. 2352 du 24 août 1917.—Légumes en boîtes; interdiction de leur usage quand les légumes frais sont disponibles.

C.P. 2730 du 3 octobre 1917.—Privilège de franchise postale accordé aux secrétaires des comités provinciaux des bureaux du Contrôleur des Vivres.

C.P. 2689 du 8 octobre 1917.—Contrôle des vivres: bureau d'éducation; appointements.

C.P. 2688 du 11 octobre 1917.—Règlements sur les producteurs et marchands de gros. Doivent faire rapport, etc.

C.P. 2959 du 19 octobre 1917.—Mets de céréales: règlements sur leur vente.

C.P. 2959 (a) du 25 octobre 1917 dans le supplément de la *Gazette du Canada*.—Ordonnance du Contrôleur des Vivres prolongeant le délai pour la mise en vigueur des règlements sur les mets de céréales.

C.P. 3044 du 23 octobre 1917.—Oléomargarine: règlements sur son importation et sa vente.

C.P. 3116 du 2 novembre 1917.—Interdiction de l'emploi du grain dans la fabrication des boissons enivrantes.

C.P. 3141 du 6 novembre 1917.—\$70,000 pour les débours du bureau du Contrôleur des Vivres.

C.P. 3211 du 15 novembre 1917.—Interdiction de l'exportation des vivres.

C.P. 3214 du 15 novembre 1917.—Règlements sur l'imposition de patentes aux marchands de denrées alimentaires; le Contrôleur des Vivres autorisé à fixer les profits, etc.

C.P. 3223 du 15 novembre 1917.—Règlements touchant l'imposition de patentes aux moulins à farine.

C.P. 3215 du 19 novembre 1917.—Bureaux du Contrôleur des Vivres: \$100,000 pour les appointements et dépenses.

C.P. 3236 du 19 novembre 1917.—Oléomargarine: règlements sur son maniement; les patentes pour son importation émaneront des bureaux du vétérinaire général.

C.P. 3236 (a) du 17 novembre 1917 dans le deuxième supplément de la *Gazette du Canada*.—Ordonnance du Contrôleur des Vivres touchant la fabrication, l'importation et la vente de l'oléomargarine.

C.P. 3239, daté le 19 novembre 1917.—Règlements du contrôle des vivres préparés par le Contrôleur des Vivres au sujet des permis d'exportation de marchandises aux pays alliés, etc. Approuvé.

C.P. 3203, daté le 27 novembre 1917.—Règlements au sujet de la fabrication du malt.

C.P. 3347, daté le 3 novembre 1917.—Défense d'exporter certains aliments dans le Royaume-Uni, les possessions britanniques, etc., sauf avec un permis du ministre des Douanes.

C.P. 3430, daté le 24 novembre 1917.—Règlements du contrôle des vivres au sujet de la détention pendant plus de quatre jours, des wagons contenant des aliments, etc.

C.P. 163, daté le 19 janvier 1918.—\$50,000 portées aux dépenses du bureau du Contrôleur des Vivres.

C.P. 180, daté le 21 janvier 1918.—Règlements au sujet des permis de minoteries ordonnés par l'arrêté du conseil 3223, en date du 15 novembre 1917, et qui doit s'étendre à toutes les minoteries.

C.P. 200, daté le 24 janvier 1918.—Démission de l'honorable W. J. Hanna, comme Contrôleur des Vivres.

C.P. 53, daté le 26 janvier 1918.—Règlements au sujet de l'exportation de certaines marchandises.

C.P. 212, daté le 26 janvier 1918.—Personnel du bureau du Contrôleur des Vivres. Annulation des anciens arrêtés en conseil à ce sujet; le Contrôleur des Vivres a l'autorisation d'y nommer certains membres.

C.P. 223, daté le 4 février 1918.—Nomination de M. H. B. Thomson comme Contrôleur des Vivres en remplacement de l'honorable W. J. Hanna.

C.P. 344, daté le 11 février 1918.—Commission alimentaire du Canada.

C.P. 345, daté le 11 février 1918.—Nomination des membres de la Commission alimentaire du Canada: MM. Thomson, Dunning et McGregor.

C.P. 370, daté le 12 février 1918.—Règlements au sujet des restaurants publics. Modification de l'ordonnance du 9 août 1917.

C.P. 420, daté le 20 février 1918.—Modification de l'ordonnance du conseil, daté le 11 février 1918, établissant la Commission alimentaire du Canada.—Ses pouvoirs ne peuvent comprendre aucun des pouvoirs ou obligations incombant à la Commission des surveillants du grain au Canada.

C.P. 470, daté le 28 février 1918.—Défendant de transporter le maïs Flint ou Dent des comtés de Lambton, Essex, Kent et Elgin, à aucun endroit en dehors de ce district.

C.P. 543, daté le 7 mars 1918.—Règlements au sujet de l'usage des grains comme aliment des bestiaux dans les abattoirs.

C.P. 567, daté le 8 mars 1918.—Remise de certains argents à la Commission alimentaire du Canada pour l'achat de tracteurs Ford.

C.P. 580, daté le 9 mars 1918.—Règlements au sujet des permis aux maisons de provisions et conserves. Limite aux profits sur les ventes.

C.P. 596, daté le 12 mars 1918.—Règlements au sujet du pouvoir de la Commission alimentaire du Canada de faire des ordonnances au sujet de la nature et le montant d'aliments qu'on peut employer.

C.P. 597, daté le 12 mars 1918.—Règlements défendant le gaspillage de tout aliment ou produit alimentaire; peines imposées, etc.

56a.—Rapport du Contrôleur des Vivres, l'honorable W. J. Hanna, C.R., au premier ministre, daté le 24 janvier 1918.

57. Copie des décrets du conseil suivants:—

C.P. 1579, daté le 11 juin 1917.—Contrôleur du combustible.—Rapport sur la situation économique en ce qui concerne le charbon, et nomination de Chas A. Magrath comme contrôleur.

C.P. 1651, daté le 15 juin 1917.—Le Contrôleur du combustible revêtu de certains pouvoirs sous l'empire de la loi des enquêtes.

C.P. 1862, daté le 6 juillet 1917.—Contrôleur du combustible: \$10,000 attribuées au service à même les crédits de guerre.

C.P. 1887, daté le 12 juillet 1917.—Contrôleur du combustible: rapport sur la situation économique quant au charbon, et nomination de Chas A. Magrath à ce poste.

C.P. 2060, daté le 27 juillet 1917.—Assistant Contrôleur du combustible: nomination de H. P. McCue à ce poste.

C.P. 2289, daté le 22 août 1917.—Contrôle du combustible: nomination de Donald S. Kerr comme auxiliaire, et de C. W. Peterson comme député-contrôleur du combustible.

C.P. 2311, daté le 19 septembre 1917.—"David S. Kerr" au lieu de Donald S. Kerr (Modification du décret 2289, 22 août 1917).

C.P. 3068, daté le 26 octobre 1917.—Règlements *re* Importation et vente du charbon.

C.P. 105/3341, daté le 3 décembre 1918.—Appointements du député-contrôleur du combustible fixés à \$500 par mois.

C.P. 285, daté le 4 février 1918.—Attributions du Contrôleur du combustible. (Modifications apportées au décret du 12 juillet 1917 définissant ses attributions).

C.P. 298, daté le 6 février 1918.—Règlements *re* combustible. Etablissant des jours sans feu dans les fabriques, théâtres, etc.

C.P. 325, daté le 11 février 1918.—Amplification des pouvoirs du Contrôleur du combustible.

C.P. 359, daté le 20 février 1918.—Règlements pourvoyant à la conservation du combustible nécessaire à la sécurité nationale.

C.P. 564, daté le 8 mars 1918.—Modifiant les règlements édictés concernant l'économie du combustible par la fermeture des clubs, de golf, de yachts, de canots, de chasse et champêtres et des endroits d'amusement en certains jours.

59. C.P. 338, daté le 8 février 1918.—Création d'un sous-comité du comité de guerre du cabinet, à être connu sous le nom de Bureau de commerce de guerre.

59a. Réponse à l'adresse du 20 mars 1918.—Copie de tous les décrets du conseil établissant la Commission du commerce de guerre, les nominations à cette commission, les instructions et les rapports de la commission jusqu'à date.

60. Etat des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement au compte de l'exercice 1917-18.

61. Etat des recettes et dépenses de la Commission des Champs de bataille nationaux au 31 mars 1917.

62. Etat indiquant la distribution d'une somme de \$25,000,000 avancée par le gouvernement fédéral au chemin de fer *Canadian-Northern* et ses compagnies constituantes, tel que stipulé au chapitre 24 des Statuts de 1917.

62a. Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les montants d'argent payés depuis le 1er août 1917 au Canadien-Nord ou à toute personne, société, corporation, banque ou société en fidéicomis pour et à l'acquit du Canadien-Nord.

2. En vertu de quelle autorité ces argents ont été payés.

3. Si par arrêtés ministériels, quelle est la date de chacun de ces arrêtés ministériels, quel est le montant autorisé par chacun d'eux et payé en vertu de chacun d'eux.

63. Relevé des recettes et des dépenses de la Société royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1917.

64. Rapport intérimaire de R. A. Pringle, C.R., commissaire chargé de faire une enquête concernant la manufacture, la vente, le prix et l'approvisionnement du papier à journaux en Canada.

66. Rapport et relevé des recettes et des dépenses de la Commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1917.

66. Relevé des sommes versées pour pensions et allocations de retraite dans le Service civil au cours de l'année terminée le 31 décembre 1917, faisant connaître les

noms, grades, traitements, allocations, causes de la retraite de chaque fonctionnaire pensionné ou qui a quitté le service; aussi, si la vacance créée a été remplie par avancement, ou par nomination, et le traitement de tout nouveau fonctionnaire nommé.

67. Rapport de la Conférence de guerre des femmes, convoquée par le comité de guerre du Cabinet, à Ottawa, du 28 février au 2 mars 1918.

68. Relevé des dépenses au compte des "Dépenses imprévues", du 1er avril 1917 au 18 mars 1918, en conformité de la loi des subsides de 1917.

69. Lettre de l'honorable Albert Sévigny au très honorable premier ministre, démissionnant comme ministre du Revenu de l'Intérieur, et lettre du premier ministre en accusant réception.

70. Réponse à l'ordre de la Chambre du 21 mars 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quels étaient, au cours des mois d'octobre et décembre 1917, les officiers du dépôt d'entraînement des ingénieurs établi aux casernes de Saint-Jean, Qué.

2. Quels étaient les officiers au même poste le 17 décembre 1917.

3. A quel endroit ces officiers se sont enrôlés.

4. Où demeuraient ces officiers avant leur enrôlement.

6. Où demeuraient ces officiers lors de leur enrôlement.

71. Relevé des décrets du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans l'*Officiel* de la Colombie-Britannique, entre le 1er janvier 1917 et le 8 mars 1918, en conformité des dispositions de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements régissant l'arpentage, l'administration, etc., des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

72. Relevé des décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier 1917 et le 8 mars 1918, en conformité des dispositions de la loi des Réserves forestières et des Parcs fédéraux, article 19, chapitre 10, 1-2 George V.

73. Relevé des décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier 1917 et le 8 mars 1918, en conformité des dispositions de l'article 77 de la loi des Terres fédérales, chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

74. Rapport prescrit par l'article 88, chapitre 62, Statuts révisés du Canada, que doit soumettre au Parlement le ministre de l'Intérieur, chaque année, concernant les liqueurs ou apportées de tout endroit situé hors du Canada dans les territoires sur permission spéciale du commissaire, donnée par écrit, pour l'année terminée le 31 décembre 1917.

75. Relevé de toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique au cours de l'année terminée le 30 septembre 1917, avec les noms des acheteurs, en conformité des Statuts du Canada, chapitre 9, article 8.

76. Réponse à l'ordre de la Chambre du 25 mars 1918,—Etat faisant connaître la valeur totale en argent de charbon anthracite, charbon mou, huile et gazoline importés en Canada durant les exercices se terminant le 31 mars 1914, 1915, 1916 et 1917 et pour chaque mois depuis mars 1917.

77. Relevé en détail des remises et des remboursements de droits de douane, en conformité de l'article 92 de la loi du revenu consolidé et de l'audition, effectués par le ministère des Douanes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1917.

78. Mémoire des conférences entre les représentants du Travail et le Comité de la guerre en janvier 1918.

79. Relevé en détail de tous les cautionnements ou obligations enregistrés dans le ministère du Secrétaire d'Etat depuis le dernier rapport (31 janvier 1917) soumis au Parlement en vertu de l'article 32 du chapitre 19, Statuts révisés du Canada, 1906

80. Réponse à l'ordre du 25 mars 1918,—Copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et autres papiers et documents concernant la nomination d'un officier de douanes à Mulgrave, N.-E., pour remplir la position devenue vacante par suite du décès de feu David Murray.

81. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. A quelle somme s'élèvent les contrats de guerre exécutés dans la province de Québec depuis août 1914 jusqu'à janvier 1918.

2. Combien d'usines de munitions de guerre sont en activité dans la province de Québec.

3. Combien d'obus y sont fabriqués par semaine.

4. Combien d'ouvriers travaillent dans les usines de munitions, dans la province de Québec.

82. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quel montant d'argent a été dépensé pour les réparations au quai de Graham depuis 1911.

2. Quel est le nom du conducteur des travaux et aussi quels sont les noms des hommes qui travaillaient à ces travaux.

3. Quel montant a été payé à chacun d'eux et à quel taux par jour.

4. Quels sont les noms des fournisseurs et le montant payé à chacun d'eux.

83. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. De qui on a acheté la pierre dont on se sert pour la reconstruction des édifices du Parlement.

2. De quelle carrière on a tiré la dite pierre.

3. Où est située la dite carrière.

4. Si on a demandé des soumissions publiques quant à la fourniture de la dite pierre?

5. Dans l'affirmative, qui a soumissionné et quels étaient les prix des soumissions offertes, f.o.b. à la station d'expédition ou f.o.b. Ottawa.

6. Si la pierre a été tirée de différentes carrières, quelle quantité on a tirée de chaque carrière.

3. Que 500 exemplaires du bill No 25, loi concernant la Faillite, soient imprimés pour distribution par le comité spécial à qui le bill est référé.

WM DENNIS,

Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24a et h soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

Sur motion de l'honorable M. Dennis, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état montrant:—

Les montants payés chaque année depuis 1900 inclusivement, pour (a) le rapport sténographique, (b) la traduction, (c) la transcription dactylographique, et (d) l'impression des procédures des comités du Parlement, des commissions d'enquête et de toutes autres enquêtes faites par le gouvernement ou par l'un de ses départements, ou en leur nom, en anglais et en français respectivement, avec le nom des personnes auxquelles ces versements ont été effectués relativement aux services (a) (b) et (c), le montant payé à chacune d'elles à titre de salaire ou d'autre compensation, ainsi qu'en frais de voyage et de subsistance.

Sur motion de l'honorable M. Dennis, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état montrant:—

(1) les noms de toutes les personnes employées à la préparation des Procès-Verbaux, de l'Ordre du jour et du Journal du Sénat (a) en anglais, et (b) en français, ainsi que le salaire ou autres rémunérations payés à chacune de ces personnes;

(2) la quantité de chacun de ces documents imprimée (a) en anglais, et (b) en français, ainsi que le coût de l'impression et de la reliure de ces documents pour l'exercice terminé au 31 mars 1918.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer".

(En comité.)

L'article 3 est repris en considération, et l'alinéa (c) en est biffé.

Le dit article, ainsi amendé, est alors agréé.

L'article 42 est repris en considération et amendé comme suit:—

Page 19, ligne 30.—Biffer tous les mots depuis "en conséquence" jusqu'à la fin de l'article.

Le dit article, ainsi amendé, est agréé.

L'article 52 est repris en considération, et le paragraphe 3 en est agréé sans amendement.

Le dit article est alors agréé.

L'article 147 est repris en considération et agréé sans amendement.

L'article 151 est repris en considération, et l'étude du paragraphe (6) en est remise à plus tard.

L'article 184 est repris en considération, et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 232 est repris en considération et de nouveau amendé comme suit:—

Page 90, ligne 42.—Après "supérieure" insérer les mots suivants "ou au tribunal de dernier ressort de la province dans laquelle sont situés les terrains, dans le cas où un juge d'une Cour supérieure a été constitué arbitre. Toutefois, lorsque la sentence adjuge moins de six cents dollars, la compagnie ou la partie adverse peut, dans le délai fixé par le présent article, en appeler de la sentence sur un point de droit ou sur une question d'erreur apparaissant à la face des procédures, devant une Cour supérieure ou devant une cour de dernier ressort suivant le cas".

Le dit article, ainsi amendé, est alors agréé.

L'article 251 est repris en considération et amendé par la suppression du paragraphe (1).

Le dit article, ainsi amendé, est alors agréé.

L'article 302 est repris en considération et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 312 est repris en considération et agréé tel qu'amendé.

L'article 325 est repris en considération, ainsi qu'amendé, et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 345 est repris en considération et amendé comme suit:—

Page 143, ligne 38.—Après "transport" insérer les mots "ou avec le ministère des Chemins de fer et Canaux", et, ligne 39, après "pour" insérer "ses ou".

Le dit article, ainsi amendé, est agréé.

L'article 355 est repris en considération et agréé sans amendement.

L'article 357 est repris en considération et biffé du bill.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (32) intitulé: "Loi concernant le Bureau Fédéral de la Statistique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (56) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des épizooties", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Décret du conseil 863 en date du 12 avril 1918.—Amendement au décret relatif à la défense du Canada, 1917.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 42B).

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 19 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Domville	McHugh,	Ross
Beaubien,	(Lt.-col.),	McLaren,	(Moosejaw),
Beith,	Donnelly,	McLean,	Schaffner,
Belcourt,	Douglas,	McLennan,	Sharpe,
Bénard,	Farrell,	McMeans,	Shatford,
Bennett,	Fisher,	McSweeney,	Talbot,
Blain,	Forget,	Mulholland,	Tanner,
Bostock,	Foster,	Murphy,	Taylor
Bourque,	Girroir,	Planta,	(Leeds),
Boyer,	Harmer,	Poirier,	Taylor
Bradbury,	King,	Pope,	(New-Westminster),
Casgrain,	Laird,	Power,	Tessier,
Choquette,	Lavergne,	Pringle,	Thibaudeau,
Cloran,	Legris,	Prowse,	Thompson,
Crosby,	L'Espérance,	Ratz,	Thorne,
Dandurand,	Lougheed	Richardson,	Todd,
Daniel,	(Sir James),	Robertson,	Watson,
David,	Lynch-Staunton,	Roche,	Webster,
Dennis,	Macdonell,	Ross	Willoughby,
Dessaulles,	McCall,	(Middleton),	Yeo.
De Veber,			

PRÊRES.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat du 18 avril 1918 pour que soit produit un état montrant:—

(1) les noms de toutes les personnes employées à la préparation des Procès-Verbaux, de l'Ordre du jour et du Journal du Sénat (a) en anglais, et (b) en français, ainsi que le salaire ou autres rémunérations payés à chacune de ces personnes;

(2) la quantité de chacun de ces documents imprimée (a) en anglais, et (b) en français, ainsi que le coût de l'impression et de la reliure de ces documents pour l'exercice terminé au 31 mars 1918.

(Documents de la Session, 1918, No 115).

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

Sur motion, il a été

Ordonné que l'honorable M. David soit nommé membre du Comité permanent des bills privés en remplacement de l'honorable M. Godbout, et que l'honorable M. Godbout remplace l'honorable M. David comme membre du Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des Chemins de fer", auquel il demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (51) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs", auquel il demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (49) intitulé: "Loi concernant la loi dite *Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911*", auquel il demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et re-fondant la Loi des chemins de fer".

(*En comité.*)

L'article 193 est repris en considération, et l'étude en est différée.

L'article 251 est repris en considération; le paragraphe (1) en est biffé, et le suivant lui est substitué:—

"254. (1) La compagnie ne doit pas, dans les limites d'une cité ou d'une ville constituée en corporation, ou aux endroits où sa ligne de chemin de fer traverse une voie publique, soit dans ces limites ou hors de ces limites, commencer la construction, ni la réfection, ni aucune modification importante de ponts, tunnels, viaducs, ouvrages en chevalets ou autres ouvrages par ou sous lesquels doivent passer ses trains et dont la travée ou la travée projetée ou les travées projetées excèdent dix-huit pieds de hauteur, avant d'en avoir obtenu l'autorisation de la Commission; mais la compagnie peut, sans cette autorisation, commencer de pareilles constructions, réfections ou modifications au delà des dites limites, si ces constructions, réfections ou modifications ne sont pas exécutées à la traverse de la voie publique et si elles s'exécutent conformément aux devis descriptifs et aux plans réglementaires approuvés par la Commission."

Le dit article, ainsi amendé, est agréé.

L'article 302 est repris en considération, et il est proposé d'y ajouter ce qui suit comme paragraphe (3):—

"(3) A partir du premier jour de janvier, mil neuf cent dix-neuf, la Commission, après enquête sur telle notification et audition de telles personnes qu'elle peut déterminer, peut à discrétion établir les règlements et rendre les ordonnances, qui lui paraissent convenables afin de prescrire que tout employé de chemin de fer sur les trains locaux de voyageurs en service dans la province de Québec sache parler l'anglais et le français."

L'étude du dit article et de l'amendement proposé, est remise à plus tard.

L'article 325 est repris en considération, et l'amendement qui y était proposé est retiré.

Le dit article est alors agréé sans amendement.

L'article 355 est repris en considération et agréé ainsi qu'amendé.

L'article 372 est repris en considération, et amendé comme suit:—

Page 152, lignes 9 et 10.—Biffer les mots “ le long ou ”; et, lignes 32 et 33, biffer les mots “ le long ”.

Le dit article, ainsi qu’amendé, est agréé.

L’article suivant est ajouté comme article 372A :—

Pose de fils de télégraphes ou autres le long des chemins de fer.

372A. (1) Sauf de la manière prévue au paragraphe 5 du présent article, il ne peut être érigé, posé, ni entretenu le long d’un chemin de fer ou d’autres lignes ou fils relevant de l’autorité législative du Parlement du Canada, de lignes ou de fils métalliques destinés à la transmission de la lumière, de la chaleur, de la force motrice ou de l’électricité, sans la permission de la Commission.

(2) En faisant la demande d’autorisation à cet effet, le requérant doit soumettre à la Commission un plan et un profil de la partie du chemin de fer ou des autres ouvrages devant être affectée, dans lesquels est indiqué l’emplacement projeté des lignes et des fils métalliques susmentionnés, et des ouvrages que l’on se propose d’y rattacher.

(3) La Commission peut accorder cette autorisation et par ordonnance régler par qui, de quelle manière, à quelle époque et à quels termes et conditions et sous quel contrôle ces travaux doivent être exécutés.

(4) Une fois cette ordonnance rendue, ces lignes et fils métalliques peuvent être érigés, posés et entretenus le long de la voie ou des autres ouvrages, subordonné-ment et conformément aux termes de l’ordonnance.

(5) Une ordonnance de la Commission n’est pas nécessaire lorsque des fils métalliques ou d’autres conducteurs d’énergie électrique doivent être posés ou entretenus le long d’un chemin de fer, de fils ou d’autres conducteurs d’énergie électrique, avec le consentement de la compagnie de chemin de fer ou de la compagnie qui possède ou contrôle ces fils ou conducteurs en dernier lieu mentionnés, conformément aux règlements généraux, plans ou devis adoptés ou approuvés à cette fin par la Commission. S.R., c. 37, a. 246; 1911, c. 22, a. 7; 1917, c. 37, a. 4.

Le dit article est adopté.

L’article 373 est repris en considération, et le paragraphe (2) en est modifié comme suit :—

Page 154, ligne 18.—Biffer “ exprimé par règlement ”.

Page 154, ligne 19.—A la suite du mot “ public ” biffer tous les mots jusqu’à la fin du paragraphe.

Le dit article est adopté tel que modifié.

L’article 376 est repris en considération, et le paragraphe (7) en est modifié comme suit :—

Page 159, ligne 42.—Après le mot “ condition ” insérer les mots suivants “ y compris une indemnité, s’il y a lieu ”.

Le dit article est adopté tel que modifié.

L’article 390 est repris en considération, et il est proposé d’en retrancher le paragraphe (2). La proposition ayant été mise aux voix, le comité se partage comme suit :—Pour 6; contre 12.

En conséquence la proposition est négative.

L’article 434 est repris en considération et adopté sans amendement.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L’honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l’avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l’ordre du jour pour être pris de nouveau en considération en comité général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il a été
 Résolu: Que dans l'opinion de cette Chambre, il est urgent que le Gouverneur en conseil fasse et établisse des règlements concernant le service militaire de la manière et sous la forme, ainsi que dans les termes et chiffres qui suivent, à savoir:—

C.P. 919.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT À OTTAWA.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

ATTENDU qu'il existe un besoin urgent de renforcer immédiatement l'armée expéditionnaire canadienne, et que la nécessité de ces renforts est très pressante;

ET ATTENDU qu'il paraît essentiel que nonobstant les exemptions jusqu'à présent accordées, un nombre appréciable d'hommes soient immédiatement tirés des carrières civiles pour les affecter au service militaire;

ET ATTENDU, en prenant en considération le nombre d'hommes immédiatement nécessaires et l'urgence de la demande de renforts, qu'il n'est pas loisible de permettre d'examiner, par des tribunaux d'exemption, l'importance ou la situation, dans les fonctions civiles, des individus appelés aux devoirs militaires;

A CES CAUSES il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du très honorable premier ministre en vertu et sous l'autorité des pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil par la *Loi des Mesures de guerre, 1914*, et d'autre part, d'établir les règlements suivants qui seront mis en vigueur aussitôt qu'approuvés par résolution des deux Chambres du Parlement, et ces règlements sont par les présentes établis et édictés en conséquence:—

RÈGLEMENTS.

1. Dans ces règlements,

- (a) "Ministre" signifie le ministre de la Milice et de la Défense;
- (b) "Loi" signifie la Loi concernant le Service Militaire, 1917.

2. La Classe 1 déterminée par la loi, en sus des hommes que cette classe comprend ainsi que le prescrit la dite loi, comprend tous hommes qui

- (a) sont sujets britanniques; et
- (b) ne sont point compris dans les classes de personnes désignées pour les exemptions mentionnées à l'annexe de la Loi; et
- (c) ont atteint l'âge de 19 ans, mais qui sont nés le ou depuis le 13 octobre 1897; et
- (d) sont célibataires ou veufs sans enfants; et
- (e) qui résident en Canada.

3. La Classe 2 déterminée par la *Loi concernant le Service Militaire, 1917*, en sus des hommes que cette classe comprend ainsi que le prescrit la dite loi, comprend tous hommes qui

- (a) sont sujets britanniques; et
- (b) ne sont point compris dans les classes de personnes désignées pour les exemptions mentionnées à l'annexe de la Loi; et
- (c) ont atteint l'âge de 19 ans, mais qui sont nés le ou depuis le 13 octobre 1897; et
- (d) sont mariés ou veufs sans enfants; et
- (e) qui résident en Canada.

4. Les mots "sur n'importe quel théâtre réel de la guerre" qui se rencontrent dans la cinquième des exceptions formulées à l'annexe de la Loi ne comprennent pas les hautes mers, ni la Grande-Bretagne ni l'Irlande, cette dite cinquième exception doit être interprétée en conséquence.

5. Le Gouverneur en conseil peut ordonner que des ordres de se présenter pour le service militaire soient donnés aux hommes compris dans l'une ou l'autre classe déterminée par la Loi, dans les limites d'âge mentionnées ou qui sont nés dans les années mentionnées ou dans quelque année ou partie d'année mentionnée; et toute exemption jusqu'à présent accordée à tout homme né en pareille année ou ayant tel âge cesse d'exister depuis et après midi du jour ou il reçoit ainsi l'ordre de se présenter pour le service; et, dès que pareil ordre lui a été donné, aucune réclamation d'exemption venant de lui ou à son sujet ne sera accueillie ou prise en considération. Le ministre peut toutefois accorder un congé ne comportant pas salaire, à raison de la mort, de l'invalidité ou du service d'autres membres de la même famille qui sont morts, qui sont devenus invalides ou qui ont fait du service actif sur n'importe quel théâtre réel de la guerre.

6. L'âge déclaré dans une réclamation d'exemption faite par tout homme ou à son sujet, ou dans tout autre document portant la signature de cet homme, établit en preuve définitive son âge et l'année de sa naissance.

7. Le ministre peut à discrétion ordonner que des ordres de se présenter pour le service ne soient point donnés à des hommes qui ont été examinés par des conseils de revision militaires et qui ont été placés dans telles catégories médicales que le ministre spécifiera dans son ordonnance.

8. Tous les hommes compris dans la Classe 1 par l'autorité des dispositions des présents règlements doivent se présenter devant le registraire ou le registraire adjoint conformément à la loi, et en suivant les indications faites par Proclamation; ils seront soumis à la loi militaire selon les indications de la Proclamation, et, s'ils manquent de se présenter pour le service, ils seront passibles des peines établies dans la Loi et dans les règlements édictés sous l'autorité de cette Loi.

9. (a) Tout homme présentement non marié, qui ci-après atteindra l'âge de dix-neuf ans et qui est alors sujet britannique résidant en Canada et qui n'est pas compris dans l'une des exceptions mentionnées à l'annexe de la Loi, de même que

(b) tout homme qui, ayant atteint l'âge de 19 ans, étant sujet britannique résidant ainsi que susdit et non compris dans l'une des exceptions mentionnées à l'annexe de la Loi, devient veuf sans enfant, doit, si la classe dans laquelle il tombe alors, a été appelée pour le service actif,

ÊTRE IMMÉDIATEMENT ASSUJÉTI à la loi militaire, et, dans les dix (10) jours qui suivent, il doit se présenter au registraire ou au registraire adjoint conformément à la Loi et qui agit dans la province ou la partie de la province dans laquelle il réside. Il doit être mis en activité de service ainsi qu'il est prescrit par la Loi, par les règlements édictés sous l'autorité de la Loi ou par les présents règlements, et jusqu'à ce qu'il soit ainsi mis en activité de service il est censé être en congé sans salaire.

10. Lorsque, en vertu ou en conformité d'un traité ou d'une convention conclue avec un gouvernement étranger ou tout autre pays, les sujets de tel gouvernement ou les citoyens de tel pays résidant en Canada sont actuellement ou deviennent astreints par la loi au service militaire, ces sujets ou citoyens peuvent être appelés par proclamation et tenus de se rapporter, et être assujettis à la loi du service militaire et mis en activité de service selon que le stipule la dite proclamation, ou la loi du Service Militaire ou les règlements qui s'y rattachent.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (48) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels, 1907", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Lundi, 22 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Douglas,	McCall,	Sharpe,
Béique,	Edwards,	McLean,	Shatford,
Beith,	Farrell,	McLennan,	Talbot,
Belcourt,	Fisher,	McMeans,	Tanner,
Blain,	Forget,	McSweeney,	Taylor
Bostock,	Foster,	Michener,	(Leeds),
Bourque,	Girroit,	Murphy,	Taylor
Boyer,	Gordon,	Planta,	(New-Westminster),
Bradbury,	Harmer,	Poirier,	Thompson,
Casgrain,	King,	Pope,	Thorne,
Cloran,	Laird,	Power,	Todd,
Curry,	Lavergne,	Prowse,	Watson,
Dandurand,	Legris,	Richardson,	Webster,
Daniel,	Lougheed	Robertson,	White,
Dennis,	(Sir James),	Roche,	Willoughby,
Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Ross	Yeo,
De Veber,	Macdonell,	(Middleton),	
Domville	Mason	Ross	
Lt-col.),	(Brig.-gén.),	(Moosejaw),	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée:—

Par l'honorable M. Dandurand:

De *The Fire Insurance Company of Canada*.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Arrêté en conseil 807 du 3 avril 1918, relatif à la réserve de terres fédérales pour être distribuées en conformité de la loi pour permettre aux soldats de s'établir sur des terres (Chap. 21, 7-8 George V).

(*Documents de la Session, 1918, No 119*).

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à ce soir.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général pour discuter le bill (5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales".

(En comité.)

Le titre a été lu, et l'examen en a été ajourné.

Le préambule a été lu, et l'examen en a été ajourné.

L'article 1 a été lu et adopté.

La clause A suivante a été ajoutée:—

Le paragraphe 1 de l'article 10 de la dite loi est modifié en en retranchant les mots suivants "ou un homestead acheté".

L'article 2 et les suivants jusqu'à l'article 26 inclusivement ont été lus et adoptés.

L'article 27 a été lu et modifié comme suit:—

Page 10, ligne 31, après "inscription" insérez "ou d'une vente".

Le dit article, ainsi modifié, a été adopté.

Les articles 28 et 29 ont été lus et adoptés.

Le préambule a été lu de nouveau et adopté.

Le titre a été lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné que les dits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries", auquel il demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant le Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Travaux publics", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général le mardi, 30 courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi portant modification de la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de filatures Cosmos", a été lu la deuxième fois et
Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies Fraser, Limitées", a été lu la deuxième fois et
Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi concernant la Société Canadienne des Ingénieurs civils et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Engineering Institute of Canada*", a été lu la deuxième fois et
Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi concernant un brevet de O. G. C. L. J. Overbeck", a été lu la deuxième fois et
Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la révision des sentences excessives ou inadéquates", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McLennan:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et re-fondant la Loi des chemins de fer".

(En comité.)

L'article 151 est de nouveau remis à l'étude et la considération remise à plus tard. L'article 302 est de nouveau pris en considération ainsi que le paragraphe (3) qui suit, qu'il a été proposé d'ajouter.

"(3) A partir du premier jour de janvier, mil neuf cent dix-neuf, la Commission, après enquête sur telle notification et audition de telles personnes qu'elle peut déterminer, peut à discrétion établir les règlements et rendre les ordonnances qui lui

paraissent convenables afin de prescrire que tout employé de chemin de fer sur les trains locaux de voyageurs en service dans la province de Québec sache parler l'anglais et le français?.

La question de concours étant posée sur l'adoption de paragraphe, le comité se divise:—Pour 10. Contre 35.

Ainsi elle est rejetée.

L'article 372 est remis à l'étude et remis à plus tard.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général lundi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 23 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Domville	McCall,	Ross
Beaubien,	(Lt-col.),	McHugh,	(Moosejaw),
Béique,	Donnelly,	McLean,	Schaffner,
Beith,	Douglas,	McLennan,	Sharpe,
Belcourt,	Edwards,	McMeans,	Shatford,
Bennett,	Farrell,	McSweeney,	Talbot,
Blain,	Fisher,	Michener,	Tanner,
Bostock,	Forget,	Milne,	Taylor
Bourque,	Foster,	Mulholland,	(Leeds),
Boyer,	Girroit,	Murphy,	Taylor
Bradbury,	Gordon,	Nicholls,	(New-Westminster),
Casgrain,	Harmer,	Planta,	Tessier,
Choquette,	King,	Poirier,	Thibaudeau,
Cloran,	Laird,	Pope,	Thompson,
Curry,	Lavergne,	Power,	Thorne,
Dandurand,	Legrin,	Prowse,	Todd,
Daniel,	Lougheed	Richardson,	Watson,
David,	(Sir James),	Robertson,	Webster,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Roche,	White,
Dessaulles,	Macdonell,	Ross	Willoughby,
De Veber,	Mason	(Middleton),	Yeo.
	(Brig.-gén.),		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée:—

Par l'honorable M. Fisher:

D'Alfred Frank Scott, de la ville de Paris, dans le comté de Brant, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lily Mary Scott, sa femme.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son quatrième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 22 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Martin Hafner, demeurant près de la ville de Tofield, dans la province d'Alberta, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de

dissoudre son mariage avec Florence Pruden, du même endroit, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son cinquième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
LUNDI, 22 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de William Leo Walpole, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, imprimeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Agnes Elizabeth McCartney, de la dite cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son sixième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
LUNDI, 22 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport. Relativement à la pétition de Mary Claire Dawson Hislop, de la cité de Westmount, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Walter Mackay Hislop, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, marchand de grain, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable :—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dennis, il a été ordonné, qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état donnant les noms de tous les commis et employés du département des Impressions publiques et de la Papeterie, conformément au tableau ci-dessous, ainsi que la date de leur nomination respective et les traitements ou salaires qu'ils touchent :

(a) personnel de l'Imprimeur du Roi, y compris le service des annonces;

(b) département des impressions;

(1) commis;

(2) correcteurs d'épreuves;

(3) employés à la composition—monotype, linotype, travaux de commande

et travaux parlementaires;

(4) pressiers—impression à plat et presse à cylindre;

(5) employés à la reliure—livres et brochures;

(6) employés au stéréotypage;

(7) employés à la gravure des cartes;

(8) employés à tous autres travaux;

- (c) département des impressions extérieures;
- (d) comptables;
- (e) département de la papeterie;
- (f) département de la distribution;
- (g) machinistes;
- (h) employés à la *Gazette du Canada*;
- (i) gardien;
- (j) tout autre département.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer".

(En comité.)

L'article 6 est remis à l'étude et il est modifié en retranchant l'alinéa (c).

Le dit article, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 33 est remis à l'étude et modifié comme suit:—

Page 16, lignes 10 et 11.—Retrancher "ou autoriser à faire".

Le dit article, ainsi modifié, est alors adopté.

L'article 151 est remis à l'étude et il est modifié en substituant au paragraphe (6) le paragraphe suivant:—

(6) Si la Commission, après avoir entendu toutes les parties intéressées, est d'opinion qu'un chemin de fer ou une entreprise, qui fait ou a fait l'objet d'un semblable traité, doit être déclarée en tout ou partie une entreprise d'utilité publique pour le Canada, la Commission doit transmettre cette opinion au Gouverneur en conseil.

Le dit amendement a été agréé.

Le dit article 151 est modifié de nouveau en y ajoutant le paragraphe suivant:—

"8. Lorsque le traité ne comporte pas une fusion et que l'une ou l'autre compagnie peut y mettre fin en donnant un avis ne couvrant pas plus de douze mois, la Commission peut, nonobstant les dispositions du présent article, exempter, par ordonnance ou règlement, la compagnie de l'observance des prescriptions ci-dessus par rapport au dit traité."

Le dit article, tel que modifié, est alors adopté.

L'article 184 est remis à l'étude et modifié comme suit:—

Page 71, ligne 48.—Retrancher "de celles" et y substituer "des articles 170 et 172".

Le dit article, tel que modifié, est alors adopté.

L'article 193 est remis à l'étude et adopté sans amendement.

L'article 199 est remis à l'étude et modifié en ajoutant le proviso suivant à la fin de l'article:—

Toutefois, nul intérêt foncier moindre qu'un intérêt de nue propriété ne doit s'acquérir sans le consentement du propriétaire, si ce n'est avec la permission de la Commission ainsi qu'aux termes et conditions qu'elle peut déterminer.

L'article 287 est remis à l'étude et amendé comme suit:—

Page, 117, ligne 40.—Après "ouvrages" insérer "y compris les lignes ou fils servant à l'éclairage, le chauffage et la force motrice".

Le dit article, tel que modifié, est adopté.

L'article 345 est remis à l'étude et modifié comme suit:—

Page 143, lignes 22 et 23.—Après "propres" insérer "directeurs".

Page 143, ligne 30.—Après “travaux” insérer “ou aux familles de toutes personnes ou classes de personnes ayant des titres à bénéficié, ou que la présente loi n’empêche pas de bénéficié de permis de circulation gratuite ou de réductions, leurs bagages y compris”.

Page 143, ligne 38.—Après “leurs” insérer “directeurs”.

Le dit article, tel que modifié, est alors adopté.

L’article suivant a été ajouté:—

“346A. Subordonnement aux dispositions des articles 345 et 346 de la présente loi, aucune compagnie ne doit dorénavant émettre ou donner, ni directement ni indirectement, un billet de faveur ou un permis de circulation gratuite, pour un voyage en particulier, pour une période de temps ou pour une année; et aucune compagnie ne doit conclure d’autres arrangements ni accorder de permission pour que des voyageurs soient transportés autrement qu’en payant une taxe de transport conforme aux tarifs déposés sous l’empire de la présente loi et alors en vigueur.—*Nouveau.*”

Adopté.

Les articles 372 et 372A sont mis à l’étude et remplacés par les suivants:—

“372. (1) Sauf de la manière prévue au paragraphe (5) du présent article, il ne peut être érigé ni entretenu, sans la permission de la Commission, de lignes, fils métalliques ou autres conducteurs ou autres appareils de transmission téléphonique ou télégraphique, ou servant à la transmission de la force motrice ou de l’électricité employée à d’autres objets, (a) le long ou en travers d’un chemin de fer, par une compagnie autre que la compagnie de chemin de fer possédant ou contrôlant le chemin de fer; ou (b) en travers ou près d’autres semblables lignes, fils métalliques, conducteurs ou appareils qui relèvent de l’autorité législative du Parlement du Canada.

(2) En faisant la demande d’autorisation à cet effet, le requérant doit soumettre à la Commission un plan et un profil de la partie du chemin de fer ou des autres ouvrages devant être effectuée, dans lesquels est indiqué l’emplacement projeté des lignes et des fils métalliques susmentionnés, et des ouvrages que l’on se propose d’y rattacher.

(3) La Commission peut accorder cette autorisation et par ordonnance régler dans quelle mesure, par qui, de quelle manière, à quelle époque et à quels termes et conditions et sous quel contrôle ces travaux doivent être exécutés.

(4) Une fois cette ordonnance rendue, ces ouvrages peuvent être exécutés et entretenus subordonnement et conformément aux termes de l’ordonnance.

(5) Une ordonnance de la Commission sous l’empire du présent article n’est pas nécessaire pour permettre à une compagnie de chemin de fer d’exercer les pouvoirs que l’article 367 de la présente loi lui confère, ni pour permettre l’entretien des ouvrages maintenant autorisés, ni dans les cas où des ouvrages ont été ou doivent être construits ou entretenus du consentement de la Commission et conformément à ses ordonnances générales et à ses règlements, ainsi qu’aux plans ou devis qu’elle a adoptés ou approuvés.—S.R., c. 37, a. 246; 1911, c. 22, a. 7; 1917, c. 37, a. 4. Mod.”

Le dit article, ainsi modifié, est adopté.

L’article 376 est remis à l’étude et le paragraphe (2) est modifié en y ajoutant ce qui suit:—

Les dispositions de cet article ne s’appliqueront pas pour l’usage des télégraphes et les téléphones dont le public peut se servir sans payer.

Le dit article, tel que modifié, est adopté.

L’article suivant est ajouté après l’article 426.

“426A. Une compagnie, ou l’un de ses fonctionnaires ou agents, ou une personne représentant cette compagnie ou à son emploi, qui, directement ou indirectement, émet ou donne, en contravention aux dispositions de la présente loi, un billet de faveur ou un permis de circulation gratuite, pour un voyage en particulier, une période de temps ou une année, ou qui conclut des arrangements ou accorde une permission pour que des

voyageurs soient transportés autrement qu'en payant une taxe de transport conforme aux tarifs déposés sous l'empire de la présente loi et alors en vigueur, est passible, pour chaque contravention, d'une amende de mille dollars au maximum et de cent dollars au minimum; et toute personne autre que les personnes mentionnées dans la présente loi qui se sert d'un billet de faveur ou d'un permis de circulation gratuite, pour un voyage en particulier, une période de temps ou une année, est passible de la même amende.

“(2) Nulle poursuite exercée pour faire infliger pareille amende ne sera intentée sans l'autorisation préalable de la Commission.—*Nouveau.*”

L'article 426 est adopté, tel que modifié.

Le préambule est remis à l'étude et adopté.

Le titre est remis à l'étude et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Ordonné que les dits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé: “Loi concernant le Bureau Fédéral de la Statistique”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour discussion en comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: “Loi modifiant la Loi du Yukon”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) “Loi portant modification de la Loi des épizooties”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: “Loi portant modification de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels, 1907”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: “Loi concernant la Loi dite *Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911*”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: “Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la zone des Chemins de fer”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour, appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", ayant été lu, il a été
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et
L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il l'avait examiné en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (6) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Indemnity Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (23) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (34) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 24 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

(Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLaren,	Schaffner,
Beaubien,	Douglas,	McLean,	Sharpe,
Béique,	Edwards,	McLennan,	Shatford,
Beith,	Farrell,	McMeans,	Talbot,
Belcourt,	Fisher,	McSweeney,	Tanner,
Bennett,	Forget,	Michener,	Taylor
Blain,	Foster,	Milne,	(Leeds),
Bostock,	Girroit,	Mulholland,	Taylor
Bourque,	Gordon,	Murphy,	(New-Westminster),
Boyer,	Harmer,	Nicholls,	Tessier,
Bradbury,	King,	Planta,	Thibaudeau,
Casgrain,	Laird,	Poirier,	Thompson,
Choquette,	Lavergne,	Pope,	Thorne,
Cloran,	Legris,	Power,	Todd,
Curry,	Lougheed	Pringle,	Watson,
Dandurand,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
Daniel,	Lynch-Staunton,	Richardson,	White,
David,	Macdonell,	Robertson,	Willoughby,
Dennis,	Mason	Roche,	Wilson.
Dessaulles,	(Brig.-gén.),	Ross	
De Veber,	McCall,	(Middleton),	
Domville	McHugh,	Ross	
(Lt-col.),		(Moosejaw),	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée:—

Par l'honorable M. Ross (Moosejaw):

De la compagnie dite *United Grain Growers, Limited*.

La pétition suivante a été lue et reçue:—

De la *Fire Insurance Company of Canada*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir l'autorisation nécessaire pour faire des opérations en conformité de la Loi concernant les assurances, 1917.

L'honorable M. Ross (Middleton) a présenté au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Nicholls a attiré l'attention du Sénat sur les questions suivantes:—

- (1) l'échange de la main-d'œuvre agricole;
 - (2) l'échange des mécaniciens, des constructeurs de navires et d'autres hommes de métier;
 - (3) les méthodes adoptées pour permettre aux employeurs canadiens d'obtenir les ouvriers qu'il leur faut;
 - (4) la méthode ou les méthodes de faire le choix des ouvriers et de les examiner au point de vue de leurs aptitudes;
 - (5) l'utilisation à cette fin de l'enregistrement qui se fera de tous les hommes domiciliés au Canada;
- et il a demandé si les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont conclu une entente à cet égard.

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné que les honoraires versés relativement au bill H, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Khaki League*", présenté à la dernière session, puis retiré, soient remboursés aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (10) intitulé: "Loi pour permettre à la *Western Power Company of Canada, Limited*, de posséder et exploiter le chemin de fer de la *Western Canada Power Company, Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (13) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Traitements et des dispositions établies pour conserver l'indépendance du Parlement", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (50) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (55) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des viandes et conserves alimentaires", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Lynch-Staunton a présenté au Sénat un bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Dandurand a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements que le comité général a apportés au bill (5) intitulé: "Loi-modifiant la Loi des terres fédérales".

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (12) intitulé: "Loi concernant le Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il l'avait examiné en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Travaux publics".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Foster a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates".

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue, et ce qui suit est substitué au paragraphe 1:—

1055A. (1) Lorsqu'un individu a été trouvé coupable d'un acte criminel autre qu'un crime entraînant la peine capitale, le Procureur général de la province dans laquelle la condamnation a été prononcée peut autoriser une demande à la Cour d'appel de cette province pour reviser la sentence rendue.

Le dit amendement est agréé.

La clause, tel que modifiée, est adoptée.
Le préambule est lu de nouveau et agréé.
Le titre est lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et
L'honorable M. Pope a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné
le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il sou-
mettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Ordonné que le dit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en
considération demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 25 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard	Donnelly,	McHugh,	Ross
Béique,	Douglas,	McLaren,	(Moosejaw),
Beith,	Edwards,	McLean,	Schaffner,
Belcourt,	Farrell,	McLennan,	Sharpe,
Bennett,	Fisher,	McMeans,	Shatford,
Blain,	Forget,	Michener,	Talbot,
Bostock,	Foster,	Milne,	Tanner,
Bourque,	Girroir,	Mulholland,	Taylor
Boyer,	Gordon,	Murphy,	(Leeds),
Bradbury,	Harmer,	Nicholls,	Taylor
Casgrain,	King,	Planta,	(New-Westminster),
Choquette,	Laird,	Poirier,	Tessier,
Cloran,	Lavergne,	Pope,	Thibaudeau,
Dandurand,	Legris,	Power,	Thompson,
Daniel,	Lougheed	Pringle,	Thorne,
David,	(Sir James),	Prowse,	Todd,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Richardson,	Watson,
Dessaullles,	Macdonell,	Robertson,	Webster,
De Veber,	Mason	Roche,	White,
Domville	(Brig.-gén.),	Ross	Willoughby,
Lt-col.),	McCall,	(Middleton),	Wilson.
			Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée:—

Par l'honorable M. Nicholls:

De Mary Jane Lyons, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ephraim James Lyons, son mari.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: "Loi concernant la Société Canadienne des Ingénieurs civils et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Engineering Institute of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé: "Loi concernant un brevet de O. G. C. L. J. Overbeck",

a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (8) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de filatures Cosmos", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies *Fraser, Limitées*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Retrancher depuis le premier "les" jusqu'à la fin de l'article.

Ordonné que le dit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, a présenté son cinquième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

JEUDI, 25 avril 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné dans chaque cas:—

De Jacob David Wolf, de Londres, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir du propriétaire du brevet y mentionné, le versement des droits pour un nouveau terme de six ans.

De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à conclure un contrat avec la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique et qui ratifie un autre contrat avec la *Hamilton and Dundas Street Railway Company*.

De l'*International Bridge and Terminal Company*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire et à exploiter des lignes d'embranchement d'une longueur de pas plus de six milles; de faire servir son pont à d'autres compagnies de chemin de fer, et d'émettre des débentures pour un montant n'excédant pas \$40,000 par mille.

De O. G. C. L. J. Overbeck, du township de Grimby, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à recevoir le paiement de certains droits pour le brevet No 134880: et

De Charles William Butler et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant une charte sous le nom de *The Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que le dit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. Domville a proposé qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (gallons, prix d'achat et droits de douane) durant les années fiscales se terminant le 31 mars de 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Girroir, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par Son Honneur le Président comme suit:—

DEVONSHIRE

Honorables Messieurs du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 15 avril 1918.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat un état supplémentaire du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Le dit état a été lu pour le greffier comme suit:—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
25 avril 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information du Sénat, une liste supplémentaire des noms des membres du Sénat qui ont signé et renouvelé leur déclaration de qualification de propriété pendant les seconds vingt premiers jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

A l'honorable JOSEPH BOLDOC,
Président du Sénat.

Les honorables messieurs

70 Bénard,
71 Laird,
72 McSweeney,
73 Murphy,
74 Power,
75 Roche,

76 Ross (Moosejaw),
77 Ross (Middleton),
78 Shatford,
79 Thorne,
80 Wilson,

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat,
Arrêté du conseil C.P. No 950 daté du 19 avril 1918,—Etablissement du grade de
préposé aux mandats dans la marine royale canadienne.

(Documents de la Session, 1918, No 58).

Décret du conseil C.P. No 70 942 daté le 19 avril 1918,—Allocation aux examina-
teurs en chef aux port canadiens.

(Documents de la Session, 1918, No 42).

Rapport du comité éditorial du 4 octobre 1917 au 20 mars 1918.

(Documents de la Session, 1918, No 42c).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (38) inti-
tulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la Défense mili-
taire et navale", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi
prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (57) inti-
tulé: "Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des Bureaux
de placement", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi
prochain.

Un message de la Chamber des Communes, par son greffier, avec le bill (64) inti-
tulé: "Loi modifiant la Loi des Sauvages", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi
prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (5) intitulé: "Loi modifiant
la Loi des terres fédérales" tel qu'amendé, ayant été lu,

Il a été proposé:

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Il a été proposé en amendement:

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant l'autre après le mot "soit"
et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé de nouveau
comme suit:—

Page 4, ligne 49.—Ajouter ce qui suit à la clause 6, comme paragraphe (4) de l'ar-
ticle 25:

“(4) Le fait pour un individu, originairement sujet ou habitant de l’un des pays maintenant en guerre avec Sa Majesté, d’être allé dans un tel pays ou d’avoir quitté le Canada pour aller dans un tel pays, à une époque quelconque depuis le premier jour de mai mil neuf cent quatorze, constitue une preuve *prima facie* que cet individu n’a pas droit d’obtenir des lettres patentes pour un homestead; et la charge de la preuve du contraire pèse sur le réclamant.”

Page 4, ligne 17.—Remplacer “le suivant” par “les suivants”.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l’affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu’amendée.

Il a été proposé en amendement

Que les mots “ne” et “soit” soient insérés l’un avant l’autre après le mot “soit” et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: “mais que l’article 25 soit retranché du dit bill”.

Le question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l’affirmative.

La question ayant été posée:

Que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Elle a été résolue dans l’affirmative, et

Le dit bill, tel qu’amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (12) intitulé: “Loi concernant le Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits en comité général au bill (A) intitulé: “Loi modifiant et refondant la Loi des chemins de fer.”

Les dits amendements ont été adoptés.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion, il a été

Ordonné que les règles 24a et 63 soient suspendues en tant qu’elles ont rapport au dit bill.

Il a été alors proposé

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Il a été proposé en amendement

Que les mots “ne” et “pas” soient insérés l’un avant et l’autre après et le mot “soit” et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: “mais que les mots suivants soient ajoutés comme paragraphe 3 de la clause 302 du dit bill:—

“(3) Après le 1er janvier 1919, sur pétition signé par dix personnes, la Commission pourra édicter les ordonnances et établir les règlements qu’elle jugera appropriés, pour que, dans la province de Québec, il y ait sur les trains de voyageurs au moins un conducteur et un serre-frein sachant parler les deux langues officielles du pays.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement.

Elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas Bailey Wainwright, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frederick E. Zang, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries", a été lu la deuxième fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général pour y être pris en considération lundi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour la discussion du bill (32) intitulé: "Loi concernant le Bureau Fédéral de la Statistique", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour la discussion du bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (56) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des épizooties".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il l'avait examiné en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour la discussion du bill (48) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels, 1907", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour la discussion du bill (49) intitulé: "Loi concernant la Loi dite *Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911*", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour la discussion du bill (51) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des Chemins de fer".

(En comité.)

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*," a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Indemnity Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général pour la discussion du bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Travaux publics", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait en comité général au bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (42) intitulé: "Loi portant modification de la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 26 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Douglas,	McLean,	Schaffner,
Beith,	Edwards,	McLennan,	Sharpe,
Bennett,	Farrell,	McMeans,	Shatford,
Blain,	Fisher,	Michener,	Talbot,
Bostock,	Forget,	Milne,	Tanner,
Bourque,	Foster,	Murphy,	Taylor,
Boyer,	Girroit,	Planta,	(Leeds),
Bradbury,	Harmer,	Poirier,	Taylor
Casgrain,	King,	Pope,	(New-Westminster),
Choquette,	Laird,	Power,	Tessier,
Cloran,	Lavergne,	Pringle,	Thibaudeau,
Dandurand,	Legris,	Prowse,	Thompson,
Daniel,	Lougheed	Robertson,	Thorne,
Dennis,	(Sir James),	Roche,	Watson,
De Veber,	Lynch-Staunton,	Ross	Webster,
Domville	Macdonell,	(Middleton),	White,
(Lt-col.),	McCall,	Ross	Willoughby,
Donnelly,	McHugh,	(Moosejaw),	Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été lue et reçue:—

De la *Grain Growers' Grain Company, Limited*; demandant l'adoption d'une loi qui modifie la loi la constituant en corporation.

L'honorable M. Tawlor (Leeds) a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ernest Zang".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Foster a présenté au Sénat un bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bailey Wainwright".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant le nom, le grade, la solde et les allocations de chacun des officiers du Nouveau-Brunswick qui ont fait partie de la milice et de l'armée expéditionnaire depuis 1914 jusqu'à ce jour, et la date à laquelle ils ont reçu leur commission?

(2) le nom et le grade des officiers du Nouveau-Brunswick, faisant partie de l'armée expéditionnaire, qui sont allés au front?

(3) le nom et le grade des officiers du Nouveau-Brunswick, faisant partie de l'armée expéditionnaire, qui ne sont pas allés au front, mais ont par contre touché la solde et les allocations des officiers en activité de service outre-mer?

(4) le nom et le grade des officiers touchant actuellement une solde et des allocations au Nouveau-Brunswick et qui figurent sur la même liste que les officiers en activité de service outre-mer?

(5) le nom et le grade des officiers du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas allés au front, et qui ont cependant transféré une partie de leur solde, et dont les épouses ou parents ont reçu une indemnité?

(6) le nom de celui qui autorise ces officiers actuellement au Nouveau-Brunswick, et qui ne sont jamais allés au front, à toucher la solde et les allocations que reçoivent les officiers en activité de service outre-mer?

L'honorable M. Dandurand, pour l'honorable M. Belcourt, a présenté au Sénat un bill (H) intitulé: "Loi concernant un brevet de Jacob David Wolf".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi concernant la Société Canadienne des Ingénieurs civils et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Engineering Institute of Canada*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi concernant un brevet de O. G. C. L. J. Overbeck", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de filatures Cosmos", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des épizooties", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi pour permettre à la *Western Power Company of Canada, Limited*, de posséder et exploiter le chemin de fer de la *Western Canada Power Company, Limited*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Traitements et des dispositions établies pour conserver l'indépendance du Parlement", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des viandes et conserves alimentaires", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes", ayant été lu, il a été Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement que le Comité permanent des bills privés a apporté au bill (9) intitulé: Loi concernant la compagnie dite *Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies Fraser, Limitées", ayant été lu,

Il a été proposé

Que le dit amendement soit adopté maintenant.

Il a été proposé en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que le rapport soit modifié en ajoutant ce qui suit à l'article 1 tel que modifié par le comité:—

"Subordonnement à l'obligation de la part des compagnies Fraser, Limitées, de payer, libérer et acquitter toutes les dettes et obligations, et de remplir et exécuter tous les contrats et engagements de la *Fraser Lumber Company, Limited*, et d'assumer tous les devoirs et obligations de cette dernière compagnie, relativement aux affaires, droits et propriétés ainsi acquis", et que le dit rapport, après avoir été ainsi amendé, soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (32) intitulé: "Loi concernant le Bureau Fédéral de la Statistique".

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

L'article premier et les suivants jusqu'à l'article 25 inclusivement sont lus séparément et adoptés.

L'article 26 est lu et modifié comme suit:—

Page 8, lignes 24 et 25.—Remplacer "de l'exploitation du chemin" par "des opérations de la compagnie".

L'article 27 et les articles suivants jusqu'à l'article 42 inclusivement sont lus et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné, que les règles 24a et d soient suspendues relativement au dit bill.

Le dit amendement a été agréé.

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (48) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels, 1907", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à la fin de la séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (49) intitulé: "Loi concernant la Loi dite *Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911*".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. McMeans a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (51) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des Chemins de fer".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Travaux publics".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Planta a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait en comité général au bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la révision des sentences excessives ou inadéquates".

Le dit amendement a été agréé.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (42) intitulé: "Loi portant modification de la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. McLennan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il l'avait examiné en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (48) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels, 1907".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il l'avait examiné en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (66) intitulé: "Loi ayant pour objet de corriger une erreur d'écriture dans la version française de la Loi concernant la Naturalisation, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Lundi, 29 avril 1918.

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McLean,	Ross
Béique,	Fisher,	McMeans,	(Moosejaw),
Beith,	Forget,	Michener,	Schaffner,
Bennett,	Foster,	Mitchell,	Sharpe,
Blain,	Girroir,	Mulholland,	Shatford,
Bostock,	Gordon,	Murphy,	Smith,
Bourque,	Harmer,	Nicholls,	Tanner,
Boyer,	King,	Planta,	Taylor
Bradbury,	Laird,	Poirier,	(Leeds),
Cloran,	Lavergne,	Power,	Taylor
Dandurand,	Legris,	Pringle,	(New-Westminster),
Daniel,	L'Espérance,	Prowse,	Thompson,
Dennis,	Lougheed	Richardson,	Thorne,
Dessaulles,	(Sir James),	Robertson,	Webster,
De Veber,	Lynch-Staunton,	Roche,	White,
Douglas,	Mason	Ross	Willoughby,
Edwards, . .	(Brig.-gén),	(Middleton),	Yeo.

· PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées:—

Par l'honorable M. Roche:

De Margaret Bell Charlesworth, de la ville de Blythe, dans le comté de Huron, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Léopold Otto Charlesworth, son époux.

Par l'honorable M. Bradbury:

De David M. Sloss, du canton de Carnarvon, dans le district de Manitoulin, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nellie McCormick, son épouse.

Par l'honorable M. Shatford:

De William Louis Scott et autres, tous de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; *British Canadian Insurance Company*.

Par l'honorable M. Edwards, pour l'honorable M. Watson:

De Peter Veregin et autres, de Veregin, dans la province de la Saskatchewan (Communauté chrétienne de la Fraternité universelle).

L'honorable sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Décret du conseil, C.P. 812, 5 avril 1918.—Règlements régissant les prêts aux soldats sous l'empire de la Loi d'Etablissement des Soldats, 1917.

(Documents de la Session, 1918, No 125).

Décret du conseil, C.P. 974, 23 avril 1918.—Défense du Canada, 1917,—Entrée en Canada des vaisseaux portant des explosifs pour leur protection.

(*Documents de la Session, 1918, No 42d*).

Décret du conseil, C.P. 957, 19 avril 1918.—Création du rang de *Surgeon Probationèr* dans la réserve canadienne des volontaires de la Marine Royale.

(*Documents de la Session, 1918, No 42d*).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies *Fraser, Limitées*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé: "Loi concernant le Bureau Fédéral de la Statistique", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Enquêtes en matière de différends industriels, 1907", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la loi dite *Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la zone des Chemins de fer", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Travaux publics", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi portant modification de la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à plus tard au cours de la séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la Défense militaire et navale", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des Bureaux de placement", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Sauvages", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", ayant été lu, il a été
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", ayant été lu, il a été
Ordonné qu'il soit remis à plus tard au cours de cette séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (50) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et
L'honorable M. Gordon a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour prendre en considération le bill (55) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des viandes et conserves alimentaires", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (20) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", ayant été lu,

Il a été proposé

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Il a été proposé en amendement

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés le premier avant et l'autre après le mot " soit " et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion : " mais qu'il soit résolu que pour les fins de toute élection fédérale devant avoir lieu dans les limites d'une province, les listes électorales soient, sauf dans les cas prévus par la présente loi, celles qui ont été dressées pour les divers arrondissements de scrutin et qui étaient officielles le soixantième jour précédant la date fixée pour la présentation des candidats à cette élection fédérale, ou qui étaient alors les dernières listes officielles, aux termes des lois de cette province, pour les fins d'une élection provinciale.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 30 avril 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLean,	Schaffner,
Beaubien,	Douglas,	McMeans,	Sharpe,
Béique,	Edwards,	Michener,	Shatford,
Beith,	Farrell,	Milne,	Smith,
Bennett,	Fisher,	Mitchell,	Talbot,
Blain,	Forget,	Mulholland,	Tanner,
Bostock,	Foster,	Murphy,	Taylor
Bourque,	Girroit,	Nicholls,	(Leeds),
Boyer,	Gordon,	Planta,	Taylor
Bradbury,	Harmer,	Poirier,	(New-Westminster),
Casgrain,	King,	Pope,	Tessier,
Choquette,	Laird,	Power,	Thibaudeau,
Cloran,	Lavergne,	Pringle,	Thompson,
Crosby,	Legris,	Prowse,	Thorne,
Dandurand,	L'Espérance,	Richardson,	Webster,
Daniel,	Lougheed	Robertson,	White,
Dennis,	(Sir James),	Roche,	Willoughby,
Dessaulles,	Lynch-Staunton,	Ross	Yeo.
De Veber,	Macdonell,	(Middleton),	
Domville	Mason	Ross	
(Lt-col.),	(Brig.-gén.),	(Moosejaw),	

PRÈRES.

La pétition suivante a été présentée:—

Par l'honorable M. Edwards:

De la *Dynamic Balancing Machine Company*.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son septième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

LUNDI, 29 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement à la pétition de Edward David Hill, de Saskatoon, dans la province de Saskatchewan, marchand, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Margaret Anna Hill, présentement de la cité de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son huitième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
LUNDI, 29 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Relativement à la pétition de Ida Sophia Wardell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Thomas James Wardell, ci-devant de la cité de Toronto, manufacturier, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son neuvième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
LUNDI, 29 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport. Relativement à la pétition de Francis Newman, du canton de Dunn, dans le comté de Haldimand, province d'Ontario, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Tincy May Newman, actuellement du canton de Camboro, dans le dit comté, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Mulholland a présenté au Sénat un bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Church and Mance Board of the Presbyterian Church in Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Nicholls a attiré l'attention du Sénat sur les questions suivantes:—

(1) l'importance vitale qu'il y a de préparer le pays à faire face aux besoins du commerce à la conclusion des hostilités;

(2) la responsabilité du gouvernement à cet égard;

et il a demandé,

(1) le rapport préparé par le comité spécial du Sénat chargé d'étudier les intérêts du commerce canadien a-t-il été transmis au gouvernement, et le gouvernement a-t-il pris ce rapport en considération?

(2) la commission économique instituée par le gouvernement a-t-elle cessé d'exister ou a-t-elle soumis un rapport? Si oui, ce rapport peut-il être consulté?

Débat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (36) intitulé: "Loi concernant l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (44) intitulé: "Loi concernant *The Kettle Valley Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (46) intitulé: "Loi concernant la *United Grain Growers', Limited*, ci-devant *The Grain Growers' Grain Company, Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (47) intitulé: "Loi confirmant un contrat conclu entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Bradbury a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la Défense militaire et navale", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour prendre en considération le bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures des bills.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatrième rapport du Comité permanent des divorcés, auquel a été renvoyée la pétition de Martin Hafner, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquième rapport du Comité permanent des divorcés, auquel a été renvoyée la pétition de William L. Walpole, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le sixième rapport du Comité permanent des divorcés, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Claire Dawson Hislop, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Domville:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (gallons, prix d'achat et droits de douane), durant les années fiscales se terminant le 31 mars 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date.

Sur motion, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 1er mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLean,	Sharpe,
Beaubien,	Douglas,	McMeans,	Shatford,
Belcourt,	Edwards,	Michener,	Smith,
Bennett,	Farrell,	Milne,	Talbot,
Blain,	Fisher,	Mitchell,	Tanner,
Bostock,	Forget,	Mulholland,	Taylor
Bourque,	Foster,	Murphy,	(Leeds),
Boyer,	Girroit,	Nicholls,	Taylor
Bradbury,	Harmer,	Planta,	(New-Westminster),
Casgrain,	King,	Poirier,	Tessier,
Choquette,	Laird,	Power,	Thibaudeau,
Cloran,	Lavergne,	Pringle,	Thompson,
Crosby,	Legris,	Prowse,	Thorne,
Dandurand,	L'Espérance,	Richardson,	Todd,
Daniel,	Lougheed	Robertson,	Watson,
David,	(Sir James),	Roche,	Webster,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Ross	White,
Dessaulles,	Macdonell,	(Middleton),	Willoughby,
De Veber,	Mason	Ross	Yeo.
Domville	(Brig.-gén.),	(Moosejaw),	
(Lt-col.),	McCall,	Schaffner,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues:—

De W. L. Scott et d'autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *British Canadian Insurance Company*; et

De Peter Veregin et d'autres, de Veregin, dans la province de la Saskatchewan; demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de la Communauté chrétienne de la Fraternité universelle.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son dixième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 30 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement à la pétition de Henry Ernest Saxby, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Emily Mary Saxby, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Indemnity Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Dennis, du Comité permanent du compte rendu des débats a présenté son troisième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
MERCREDI, 1er mai 1918.

Le Comité permanent du compte rendu des débats a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a l'honneur de faire rapport que des arrangements provisoires ont été faits avec la Chambre des Communes, pour que le bureau des traducteurs des Livres bleus de cette dernière Chambre fasse la traduction des débats du Sénat.

Votre comité recommande que Son Honneur le Président et le président du comité des débats soient nommés pour former un comité chargé de voir à ce que le coût de la

traduction des débats soit réduit autant qu'il se pourra et de travailler à l'amalgamation des bureaux de traduction des deux Chambres pour la traduction des débats et des Livres bleus des deux Chambres du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

W. F. DENNIS,
Président.

Ordonné que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Taylor, pour l'honorable M. Gordon, a présenté au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à William Leo Walpole".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Mitchell a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Claire Dawson Hislop".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Talbot a présenté au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Hafner".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat du 23 avril 1918 pour un état donnant les noms de tous les commis et employés du département des Impressions publiques et de la Papeterie, conformément au tableau ci-dessous, ainsi que la date de leur nomination respective et les traitements ou salaires qu'ils touchent:

- (a) personnel de l'Imprimeur du Roi, y compris le service des annonces;
- (b) département des impressions;
 - (1) commis;
 - (2) correcteurs d'épreuves;
 - (3) employés à la composition—monotype, linotype, travaux de commande et travaux parlementaires;
 - (4) pressiers—impression à plat et presse à cylindre;
 - (5) employés à la reliure—livres et brochures;
 - (6) employés au stéréotypage;
 - (7) employés à la gravure des cartes;
 - (8) employés à tous autres travaux;
- (c) département des impressions extérieures;
- (d) comptables;
- (e) département de la papeterie;
- (f) département de la distribution;
- (g) machinistes;
- (h) employés à la *Gazette du Canada*;
- (i) gardien;
- (j) tout autre département.

(Documents de la Session, 1918, No 135).

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

L'ordre du jour appelant la discussion en comité général du bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à plus tard au cours de la séance.

L'ordre du jour appelant la discussion en comité général du bill (13) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Traitements et des dispositions établies pour conserver l'indépendance du Parlement", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à plus tard au cours de la séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ernest Zang", a été, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bailey Wainwright" a été, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi concernant un brevet de Jacob David Wolf", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Loi ayant pour objet de corriger une erreur d'écriture dans la version française de la Loi concernant la Naturalisation, 1914", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (57) intitulé: "Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des Bureaux de placement".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Sauvages".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. McLean a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Smith a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (55) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des viandes et conserves alimentaires".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Taylor (Leeds) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes", ayant été lu,

Il a été proposé

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

Sur motion, il a été

Ordonné que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille)", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 2 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McLean,	Schaffner,
Beaubien,	Douglas,	McLennan,	Sharpe,
Béique,	Edwards,	McMeans,	Shatford,
Belcourt,	Farrell,	Michener,	Smith,
Bennett,	Fisher,	Milne,	Talbot,
Blain,	Forget,	Mitchell,	Tanner,
Bostock,	Foster,	Mulholland,	Taylor
Bourque,	Girroir,	Murphy,	(Leeds),
Bradbury,	Harmer,	Planta,	Taylor
Choquette,	King,	Poirier,	(New-Westminster),
Cloran,	Laird,	Power,	Tessier,
Crosby,	Lavergne,	Pringle,	Thibaudeau,
Curry,	L'Espérance,	Prowse,	Thompson,
Dandurand,	Lougheed	Richardson,	Thorne,
Daniel,	(Sir James),	Robertson,	Todd,
David,	Lynch-Staunton,	Roche,	Watson,
Dennis,	Macdonell,	Ross	Webster,
Dessaulles,	Mason	(Middleton),	White,
De Veber,	(Brig.-gén.),	Ross	Willoughby,
Domville	McCall,	(Moosejaw),	Yeo.
Lt-col.),			

PRÈRES.

La pétition suivante a été lue et reçue:—

De la *Dynamic Balancing Machine Company*, de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pennsylvanie, l'un des Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi qui autorise le commissaire des brevets à recevoir les pétitions de la dite compagnie et à rendre des ordonnances pour que les brevets au lieu d'être subordonnés aux conditions énoncées dans l'alinéa (a) de l'article 38 de la Loi des Brevets soient subordonnés aux conditions des alinéas (a), (b), (c) et (d) de l'article 44 de la dite loi.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet*

Tunnel and Bridge Company", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: "Loi pour permettre à la *Western Power Company of Canada, Limited*, de posséder et exploiter le chemin de fer de la *Western Canada Power Company, Limited*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son onzième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 30 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement à la pétition de Walter Starkey, du village de Star City, Saskatchewan, marchand, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Elizabeth Starkey, du dit village.

Votre comité recommande de permettre au pétitionnaire de retirer sa pétition parce que son avocat en a fait la demande.

Votre comité recommande en plus de lui remettre les honoraires qu'il a versés.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,

Président.

Ordonné que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son douzième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MERCREDI, 1er mai 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Relativement à la pétition de Charles Kenneth Graham, de la cité de Hull, dans le canton de Hull, comté de Wright, dans la province de Québec, avocat, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Catherine Jane Rose Graham, de la cité d'Ottawa, Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas adopter de bill de divorce demandé par la pétition, parce que l'accusation contenue dans le septième paragraphe de la dite pétition n'a pas été prouvée.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed a présenté au Sénat le rapport de la neuvième assemblée annuelle de la Commission de Conservation, Canada, 27-28 novembre 1917.
(*Documents de la Session, 1918, No 133.*)

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Belcourt a présenté au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 23f et 24a soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois et
Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Domville, il a été

Résolu que cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait sans tarder prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'extraction du pétrole et la production du sulfate d'ammonium, et encourager dans toute la mesure possible l'établissement permanent de cette industrie au Canada, de façon à conserver au sein du pays, autant que possible, les avantages économiques qui découlent de cette exploitation.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des Bureaux de placement", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Sauvages", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des viandes et conserves alimentaires", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Indemnity Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Le premier article est lu et il est proposé de modifier le paragraphe (1) comme suit:—

Page 1, ligne 3.—Après "féminin" insérer "non mariée".

La question de concours étant posée sur l'adoption du dit amendement il est perdu sur division.

Il est proposé de modifier l'alinéa (b) en remplaçant le mot "trente" par les mots "trente et un".

Perdu sur division.

Il est proposé de modifier comme suit l'alinéa (c) du paragraphe (1):—

Page 1, ligne 10.—Retrancher depuis "mais" jusqu'à la fin de l'alinéa.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans la négative.

Le dit paragraphe (1) avec ses alinéas (a), (b) et (c) est adopté sans amendement.

Le paragraphe (2) et les alinéas (a) et (b) sont lus et adoptés.

L'alinéa (c) est lu et il est proposé de le modifier comme suit:—

Page 1, ligne 23.—Après "mariage" insérer "et il est capable de lire en anglais ou en français les articles de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867".

Le dit amendement est perdu sur division.

Il est encore proposé de modifier le dit alinéa (c) comme suit:—

Page 1, lignes 26 et 27.—Retrancher "sauf suivant que dans le second cas par mariage".

Le dit amendement est retiré avec la permission du comité.

Il est encore proposé de modifier le paragraphe (2) de l'article (1) en ajoutant le proviso suivant à la fin de l'alinéa (c) avant le mot "ou":—

"Toutefois, l'épouse d'un aubain naturalisé sujet britannique né en pays ennemi et naturalisé après le 31^{me} jour de mars 1902, n'aura droit de voter que si elle est par naissance sujette de Sa Majesté ou d'un pays allié de Sa Majesté dans la guerre actuelle."

Le dit amendement a été déclaré perdu sur division.

L'alinéa (c) est alors adopté sans amendement.

L'alinéa (d) est lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 14.—Au mot "alinéa" substituer le mot "article".

Le dit alinéa, tel qu'amendé, est adopté.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme paragraphe (3) de l'article 2:—

"(3) Pour les fins de la présente loi, 'naturalisé' et 'naturalisation' doivent être interprétés comme 'naturalisé ou naturalisation sous l'empire de la *Loi de naturalisation*, 1914'."

Le dit amendement est déclaré perdu.

Les articles (2) et (3) sont lus et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

Le brigadier-général l'honorable M. Mason a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24a et 24d soient suspendues relativement au dit bill.

Le dit amendement a été agréé.

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 3 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Douglas,	Michener,	Sharpe,
Belcourt,	Edwards,	Milne,	Shatford,
Bennett,	Farrell,	Mitchell,	Smith,
Blain,	Fisher,	Mulholland,	Talbot,
Bostock,	Forget,	Murphy,	Tanner,
Bourque,	Girroir,	Planta,	Taylor
Bradbury,	Harmer,	Poirier,	(Leeds),
Choquette,	King,	Power,	Taylor
Cloran,	Laird,	Pringle,	(New-Westminster),
Crosby,	Lavergne,	Prowse,	Tessier,
Curry,	L'Espérance,	Richardson,	Thompson,
Dandurand,	Lougheed	Robertson,	Thorne,
Daniel,	(Sir James),	Roche,	Todd,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Ross	Watson,
De Veber,	Macdonell,	(Middleton),	Webster,
Domville	McCall,	Ross	White,
Donnelly,	McLean,	(Moosejaw),	Willoughby,
(Lt-col.),	McMeans,	Schaffner,	Yeo.

PRÈRES.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, a présenté son septième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
VENDREDI, 3 mai 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De la *United Grain Growers' Company*, demandant l'adoption d'une loi qui modifie sa charte.

De la *Dynamic Balancing Machine Company*, de la cité de Philadelphie, Etat de Pennsylvania, E.-U., demandant l'adoption d'une loi autorisant le commissaire des brevets à recevoir ses pétitions et à rendre des ordonnances pour que ses brevets au lieu d'être subordonnés aux conditions énoncées dans l'alinéa (a) de l'article 38 de la Loi des Brevets soient subordonnés aux conditions des alinéas (a), (b), (c) et (d) de l'article 44 de la dite loi.

De Peter Veregin et autres, de Veregin, Saskatchewan, demandant une charte sous le nom de Communauté chrétienne de la Fraternité universelle.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, a présenté son huitième rapport.

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
VENDREDI, 3 mai 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés qui est expiré depuis le 30 avril soit prolongé au 14 mai courant.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés qui expire le 7 mai courant soit prolongé au 21 mai 1918.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé qui expire le 21 mai soit prolongé au 28 mai 1918.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24a et 24h soient suspendues relativement au dit rapport.
Le dit rapport a alors été adopté.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il a été

Ordonné que à partir du 3 courant inclusivement jusqu'à la fin de la session, les règles 23f, 24a, b, d, e et h, 63, 119, 129, 130 et 131 soient suspendues en tant qu'elles s'appliquent à la législation publique ou privée.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il a été

Ordonné que durant le reste de la session, les matières de l'ordre du jour soient présentées immédiatement après l'introduction des avis d'interpellation et des motions; et que la règle 24a ainsi que les alinéas 5 et 6 de la règle 19 soient suspendus en ce qu'ils s'appliquent à ces matières.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation la Communauté chrétienne de la Fraternité universelle".

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ernest Zang", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et

aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bailey Wainwright", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi pour permettre à la *Western Power Company of Canada, Limited*, de posséder et exploiter le chemin de fer de la *Western Canada Power Company, Limited*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", tel qu'amendé, ayant été lu,

Il a été proposé

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, il a été proposé en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés le premier avant et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit inséré à la fin de la motion: "mais qu'il soit modifié de nouveau en y ajoutant l'article 4 suivant: Cette loi ne sera mise en force en aucune province, à moins et avant que les femmes aient obtenu des législatures provinciales le droit de voter aux élections de ces provinces".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement.

Elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale.

Il a été proposé en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés le premier avant et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion "mais qu'il soit modifié en retranchant le proviso de l'alinéa (c) du premier paragraphe du premier article.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt,	Daniel,	Farrell,	Richardson,
Bostock,	De Veber,	Forget,	Roche,
Cloran,	Edwards,	Power,	Thompson,
			Watson.—13.

NON-CONTENTS.

Les honorables messieurs

Bennett,	Harmer,	Michener,	Taylor (Leeds),
Blain,	King,	Milne,	Taylor
Bolduc (Président),	Lougheed	Mulholland,	(New-Westminster),
Bradbury,	(Sir James),	Murphy,	Thorne,
Crosby,	Lynch-Staunton,	Robertson,	Todd,
Curry,	Macdonell,	Sharpe,	Webster,
Dennis,	McCall,	Smith,	White,
Donnelly,	McLean,	Talbot,	Willoughby.—33.
Girroir,	McMeans,	Tanner,	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale.

Elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (13) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Traitements et des dispositions établies pour conserver l'indépendance du Parlement".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Crosby a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (66) intitulé: "Loi ayant pour objet de corriger une erreur d'écriture dans la version française de la Loi concernant la Naturalisation, 1914".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Belcourt a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Church and Manse Board of the Presbyterian Church in Canada*", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi concernant l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Loi concernant *The Kettle Valley Railway Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Loi concernant la *United Grain Growers', Limited*, ci-devant *The Grain Growers' Grain Company, Limited*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: "Loi confirmant un contrat conclu entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du Comité permanent du compte rendu des débats ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Domville:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (gallons, prix d'achat et droits de douane) durant les années fiscales se terminant le 31 mars, de 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edward David Hill, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ida Sophia Wardell, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Francis Newman, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la discussion en comité général du bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (20) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille)", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour prendre en considération le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K), intitulé: "Loi pour faire droit à William Leo Walpole", a été, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Claire Dawson Hislop", a été, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Hafner", a été, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Walter Starkey, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté.

Le Sénat s'est ajourné.

Lundi, 6 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	McMeans,	Talbot,
Belcourt,	Fisher,	McSweeney,	Tanner,
Bennett,	Forget,	Michener,	Taylor
Blain,	Girroit,	Murphy,	(Leeds),
Bostock,	Gordon,	Planta,	Taylor
Bourque,	Harmer,	Poirier,	(New-Westminster),
Boyer,	King,	Power,	Tessier,
Bradbury,	Laird,	Prowse,	Thompson,
Crosby,	Lavergne,	Robertson,	Thorne,
Daniel,	Lougheed	Roche,	Todd,
David,	(Sir James),	Ross	Watson,
Dennis,	Lynch-Staunton,	(Middleton),	Webster,
De Veber,	Macdonell,	Schaffner,	Willoughby,
Douglas,	McCall,	Sharpe,	Yeo.
Edwards,	McLean,	Shatford,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Taylor (Leeds) a présenté au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Sophia Wardell".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable M. Laird a présenté au Sénat un bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward David Hill".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Sur motion, il a été

Ordonné que les honoraires que Charles Kenneth Graham a versés en présentant sa requête pour obtenir un divorce lui soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, s'il en est.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des Traitements et des dispositions établies pour conserver l'indépendance du Parlement", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: "Loi ayant pour objet de corriger une erreur d'écriture dans la version française de la Loi concernant la Naturalisation, 1914", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry Ernest Saxby, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", ayant été lu.

L'honorable M. Bradbury a proposé

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

Avec la permission du Sénat:

La dite motion a été retirée.

Ordonné que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la discussion en comité général du bill (20) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille)", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Laird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies".

(En comité.)

Le titre a été lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Page 1, ligne 5.—Biffer les mots “de l'article suivant”.

Page 1, ligne 7.—A la suite de “1917” insérer ce qui suit: “de l'article suivant, qui sera censé être entré en vigueur le vingtième jour de septembre 1917, date de la mise en vigueur du dit chapitre vingt-cinq.”

Le dit article, tel que modifié, est adopté.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: “Loi constituant en corporation la Communauté chrétienne de la Fraternité universelle”, a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Domville:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (gallons, prix d'achat et droits de douane) durant les années fiscales se terminant le 31 mars, de 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McLennan:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires”, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (9) intitulé: “Loi concernant la compagnie dite *Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies *Fraser, Limitées*”, et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (58) intitulé: “Loi concernant certains brevets de la *Dynamic Balancing Machine Company*”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain

L'honorable M. Blain a présenté au Sénat un bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Newman".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Edwards a présenté au Sénat un bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Ernest Saxby".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 7 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Farrell,	Milne,	Smith,
Béique,	Fisher,	Mitchell,	Talbot,
Beith,	Foster,	Montplaisir,	Tanner,
Belcourt,	Girroir,	Mulholland,	Taylor
Bennett,	Gordon,	Murphy,	(Leeds),
Blain,	Harmer,	Nicholls,	Taylor
Bostock,	Laird,	Planta,	(New-Westminster),
Bourque,	Lavergne,	Poirier,	Tessier,
Boyer,	Lougheed	Power,	Thibaudeau,
Bradbury,	(Sir James),	Pringle,	Thompson,
Casgrain,	Lynch-Staunton,	Prowse,	Thorne,
Cloran,	Macdonell,	Richardson,	Todd,
Crosby,	Mason	Robertson,	Watson,
Daniel,	(Brig.-gén.),	Roche,	Webster,
David,	McCall,	Ross	White,
Dennis,	McLaren,	(Middleton),	Willoughby,
Dessaulles,	McLean,	Schaffner,	Wilson,
De Veber,	McMeans,	Sharpe,	Yeo.
Edwards,	Michener,	Shatford,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, a présenté son neuvième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 70,
MARDI, 7 mai 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les avis relatifs aux pétitions suivantes n'ont pas eu toute la durée exigée par le règle 107, à savoir:—

Du révérend Emile Alphonse Langlais, de Saint-Hyacinthe, et autres, d'autres lieux; demandant l'adoption d'une loi qui les constituent en corporation sous le nom de "l'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada";

De *The Church and Mance Board of the Presbyterian Church in Canada*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à gérer les affaires du *Board of Home Missions and Social Service* de la dite église en Canada; et

De *The Fire Insurance Company of Canada*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir l'autorisation nécessaire pour faire des opérations en conformité de la Loi des assurances, 1917.

Votre comité satisfait des raisons données pour expliquer ces retards et les publications des avis devant être continuées, il recommande de suspendre la règle 107 dans chacun de ces cas.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24a et 24h ont été suspendues relativement au dit rapport. Le dit rapport a été adopté.

L'honorable Sir James Loughheed a présenté au Sénat:—

Décret du conseil, C.P. 26/942 du 19 avril 1918.—Remise faite en vertu de l'article 88, de la Loi des Sauvages, ch. 81, S.R. du C., 1906, des intérêts sur les arrérages du prix d'achat d'un terrain du parc No 19, dans le village de Southampton, dans le comté de Bruce, Ontario, se montant à \$18.00.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 137).

Décret du conseil, C.P. 871 du 23 avril 1917.—Règlements pour la protection de l'immigration des oiseaux de chasse, des oiseaux insectivores et de ceux qui ne sont pas des oiseaux de chasse et qui habitent le Canada pendant une partie de l'année ou pendant toute l'année, sous l'autorité de la Loi des oiseaux migrateurs, 1917.

(Documents de la Session, 1918, No 138).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour lui demander la production des observations qui ont été faites au gouvernement au sujet de la prétendue distraction des deux tiers du commerce de nos grains de l'ouest, à Buffalo, New-York et autres ports de mer des Etats-Unis, pour l'exportation; et un rapport des mesures prises par le gouvernement pour rendre ce trafic aux ports de mer canadiens.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à William Leo Walpole", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Claire Dawson Hislop", a été, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Hafner", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

L'article premier est lu et il est proposé de le modifier comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher "ou ayant été nommé à sa charge".

Le dit amendement est, sur division, résolu dans la négative.

Le dit article est alors adopté sans amendement.

L'article 2 étant lu, il est proposé de le modifier comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Retrancher après "commission" jusqu'au mot "ou" dans la ligne 21.

Le dit amendement est retiré, et l'article est adopté sans amendement.

L'article 3 ayant été lu, il est proposé de le modifier comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Substituer aux mots "au mois de décembre de chaque année" les mots suivants: "Lorsque le ministre de la Justice le requiert."

Le dit amendement est rejeté sur division.

Il est encore proposé de modifier le dit article comme suit:—

Page 2, ligne 2.—Après "déclaration" insérer "avant qu'il ait rempli cette formalité".

Le dit amendement est adopté, et

L'article, ainsi modifié, est alors adopté.

L'article 4 est lu et adopté.

L'article 5 est lu et modifié par l'addition des deux alinéas suivants:—

"(d) comme empêchant un juge d'être professeur ou conférencier dans la faculté de droit d'une université ou dans une école de droit et de recevoir les émoluments attachées à cette charge.

“(e) comme affectant une nomination faite avant l'adoption de la dite loi.”

Le dit amendement est adopté.

Il est encore proposé de l'amender en y ajoutant l'alinéa (f) suivant:—

“(f) comme empêchant un juge d'être exécuteur testamentaire ou fidéicommissaire d'une succession et de recevoir une allocation à ce titre.”

Le dit amendement est déclaré perdu sur division.

Le dit article, tel qu'amendé, est alors adopté.

L'article 6 est lu et adopté.

L'annexe est lu et adopté.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Blain a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Kenneth Graham, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: “Loi concernant *The Church and Manse Board of the Presbyterian Church in Canada*”, a été lu la deuxième fois et Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: “Loi pour faire droit à Ida Sophia Wardell”, a été, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: “Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails”, a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du Comité permanent du compte rendu des Débats ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward David Hill", a été, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (20) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille)".

(*En comité.*)

Le titre est lu et la discussion en est remise à plus tard.

Le préambule est lu, et la discussion en est remise à plus tard.

L'article 1 est lu et adopté.

L'article 340 est lu et amendé par l'addition de deux alinéas à la suite de l'alinéa (g):—

"(h) *dyke No 1* est le foin de mil mélangé de pas plus d'un huitième de trèfle ou d'autres herbes fourragères cultivées.

"(i) le *dyke No 2* est le foin de mil mélangé de pas plus d'un tiers de trèfle ou d'autres herbes fourragères cultivées, de bonne couleur, sain et bien fané."

Les autres alinéas deviennent respectivement les alinéas (j), (k), (l) et (m).

Le dit article est de nouveau amendé comme suit:—

Page 2, ligne 5.—Après "vert" insérer "ou" et biffer "ou en mauvaise condition".

Le dit article est adopté tel que modifié.

Les articles compris entre 340a et 340e, inclusivement, sont lus et adoptés.

Il est proposé d'ajouter les deux articles suivants comme articles 340f et 340g:—

"340f. Quiconque au Canada vend le foin ou la paille en balle doit attacher à chacune de ces balles qu'il vend ou offre en vente un morceau de carton sur lequel doivent être écrits en caractères bien lisibles son nom et l'adresse de sa maison d'affaires, ainsi que le poids de la dite balle. Ce morceau de carton doit être bien attaché à la balle, et avoir au moins un pouce et demi de largeur sur trois pouces de longueur.

"340g. Tout vendeur de foin ou de paille qui n'attache pas un morceau de carton à chaque balle de foin ou de paille, conformément aux prescriptions de la présente loi, est passible, sur conviction sommaire, d'une amende de cinq dollars pour chaque infraction."

Le dit amendement est adopté.

Les articles 341 et 342 sont lus et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. McMeans a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion proposant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes".

Sur motion du brigadier-général l'honorable M. Mason, il a été
Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Domville:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (gallons, prix d'achat et droits de douane) durant les années fiscales se terminant le 31 mars, de 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date, ayant été lu, il a été
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. M. McLennan:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires, ayant été lu, il a été
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (37) intitulé: "Loi concernant la *Toronto, Niagara and Western Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (43) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Niagara Bridge Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (59) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Gospel Workers Church in Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 8 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Farrell,	Michener,	Sharpe,
Béique,	Fisher,	Milne,	Shatford,
Beith,	Forget,	Mitchell,	Smith,
Belcourt,	Foster,	Montplaisir,	Talbot,
Bennett,	Fowler,	Mulholland,	Tanner,
Blain,	Girroit,	Murphy,	Taylor
Bostock,	Gordon,	Nicholls,	(Leeds),
Bourque,	Harmer,	Planta,	Taylor
Boyer,	Laird,	Poirier,	(New-Westminster),
Bradbury,	Lavergne,	Power,	Tessier,
Casgrain,	Lougheed	Pringle,	Thibaudeau,
Cloran,	(Sir James),	Prowse,	Thompson,
Crosby,	Lynch-Staunton,	Richardson,	Thorne,
Curry,	Macdonell,	Robertson,	Todd,
Daniel,	Mason	Roche,	Watson,
David,	(Brig.-gén.),	Ross	Webster,
Dennis,	McCall,	(Middleton),	White,
Dessaulles,	McLaren,	Ross	Willoughby,
De Veber,	McLean,	(Moosejaw),	Wilson,
Douglas,	McMeans,	Schaffner,	Yeo.
Edwards,			

PRÈRES.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (46) intitulé: "Loi concernant la *United Grain Growers', Limited*, ci-devant *The Grain Growers' Grain Company, Limited*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Church and Manse Board of the Presbyterian Church in Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Loi concernant un brevet de Jacob David Wolf", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Après le mot "acquitté" ajouter ce qui suit: "et il peut prolonger le délai relatif à la construction et à la fabrication de l'instrument breveté jusqu'à l'adoption de la présente loi. En conséquence, le dit brevet, au lieu d'être subordonné aux conditions énoncées dans l'alinéa (a) de l'article 38 de la *Loi des brevets*, sera soumis aux conditions prescrites aux alinéas (a), (b), (c) et (d) de l'article 44 de la dite loi".

Page 1, ligne 31.—Après le mot "vendre" insérer ce qui suit: "de même qu'il peut exploiter tout brevet qu'il sollicite ou qu'il obtient dans le délai prescrit pour l'amélioration de la dite invention".

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 30.—Après "règlements" ajouter "de l'Ordre".

Page 1, ligne 31.—Substituer "et" à "ou".

Page 2, ligne 16.—Après "déterminer" insérer "y compris ceux de posséder et de détenir des biens et d'ester en jugement sous leur propre nom".

Page 2, ligne 20.—Après "Corporation" ajouter "Les biens de chaque couvent ou maison de l'Ordre ne répondent que des dettes et engagements de cette maison ou de ce couvent particulier".

Page 2, ligne 20.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) à l'article 4:—

"(2) L'établissement d'un tel couvent ou d'une telle maison n'aura d'effet qu'après que le règlement ou autre instrument exécuté pour cet objet aura été publié dans la *Gazette du Canada* et qu'une copie en aura été déposée au secrétariat d'Etat du Canada."

Page 2, ligne 31.—Après "deviendront" insérer "et en tant que ces règlements et statuts ne sont point incompatibles avec le droit commun".

Page 2, ligne 39.—Substituer ce qui suit à l'alinéa (b) de l'article 6:—

"(b) les questions de régie interne, de même que les qualités requises, la nomination, l'élection, le nombre, les fonctions, les pouvoirs, les devoirs des directeurs, des dignitaires, des membres et des serviteurs de l'Ordre, et leur rémunération."

Page 2, ligne 48.—Après "maisons" ajouter "de l'Ordre".

Page 3, ligne 4.—Après "des" insérer "directeurs et des".

Page 3, ligne 40.—Après "ordre" ajouter "Mais rien au présent article ne doit être interprété comme autorisant la corporation à émettre des billets payables au porteur, ni aucun billet à ordre destiné à circuler comme valeur monétaire ou comme billet de banque, non plus qu'à se livrer aux opérations de banque ou d'assurance".

Page 2, ligne 31.—Substituer ce qui suit à l'alinéa (b) de l'article 6:—

Ordonné que les dits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Foster, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill (U) intitulé: "Loi concernant la Commission de secours d'Halifax".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill (V) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, 1914".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi à l'effet d'amender la Loi modifiant la Loi de la Cour suprême, adoptée à la présente session".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille)", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Newman", a été, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Ernest Saxby", a été, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Dynamic Balancing Machine Company*", a été lu la deuxième fois et Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails".

(En comité.)

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi concernant la *Toronto, Niagara and Western Railway Company*", a été lu la deuxième fois et Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Niagara Bridge Company*", a été lu la deuxième fois et Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Gospel Workers Church in Canada*", a été lu la deuxième fois et Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du Comité permanent du compte rendu des débats ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion proposant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes".

Le dit bill a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général demain.

L'ordre du jour appelant le reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Domville:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (gallons, prix d'achat et droits de douane)

durant les années fiscales se terminant le 31 mars, de 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan :

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires.

Sur motion, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite interpellation soit remise à demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 9 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Edwards,	Michener,	Sharpe,
Béique,	Farrell,	Milne,	Shatford,
Beith,	Fisher,	Mitchell,	Smith,
Belcourt,	Forget,	Montplaisir,	Talbot,
Bennett,	Girroir,	Mulholland,	Tanner,
Blain,	Gordon,	Murphy,	Taylor
Bostock,	Harmer,	Planta,	(Leeds),
Bourque,	King,	Poirier,	Taylor
Boyer,	Laird,	Power,	(New-Westminster),
Bradbury,	Lavergne,	Pringle,	Tessier,
Cloran,	Lougheed	Prowse,	Thompson,
Crosby,	(Sir James),	Richardson,	Thorne,
Curry,	Lynch-Staunton,	Robertson,	Todd,
Dandurand,	Macdonell,	Roche,	Watson,
Daniel,	McCall,	Ross	Webster,
Dennis,	McHugh,	(Middleton),	White,
Dessaules,	McLaren,	Ross	Willoughby,
De Veber,	McLean,	(Moosejaw),	Yeo.
Douglas,	McMeans,	Schaffner,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canadian Niagara Bridge Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (45) intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: "Loi concernant la *Toronto, Niagara*

and Western Railway Company”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier et l’avait chargé d’en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L’honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (47) intitulé: “Loi confirmant un contrat conclu entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier et l’avait chargé d’en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L’honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé: “Loi concernant *The Kettle Valley Railway Company*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier et l’avait chargé d’en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L’honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé: “Loi concernant *l’Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier et l’avait chargé d’en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L’honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: “Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L’honorable M. Béique, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: “Loi concernant certains brevets de la *Dynamic Balancing*”

Machine Company", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (59) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Gospel Workers Chursh in Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 28.—Après le mot "valeur" insérer "annuelle".

Page 2, ligne 30.—A "deux cent" substituer "vingt".

Les dits amendements ont été agréés.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Watson, du Comité permanent des bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation la Communauté chrétienne de la Fraternité universelle", a présenté le rapport suivant:—

Le dit rapport a été lu comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

JEUDI, 9 mai 1918.

Le Comité permanent des bills privés auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation la Communauté chrétienne de la Fraternité universelle", a, conformément à l'ordre de renvoi du 6 mai 1918, examiné le dit bill et a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Votre comité recommande de passer le dit bill tel qu'amendé dans la nouvelle copie qui sera imprimée.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,

Président.

(Voir le bill O réimprimé).

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Ordonné que les dits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité permanent des Divorces, a présenté son quatorzième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
MARDI, 7 mai 1918.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de David M. Sloss, du canton de Carnarvon, dans le district de Manitoulin, dans la province d'Ontario, cultivateur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nellie McCormick, actuellement de Rathwell, dans la province du Manitoba, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires qu'il a payés, moins les frais d'impression et de traduction.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son quinzième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit.

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
MARDI, 7 mai 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Lillie Mabel Billing, du village de Fenwick, dans le comté de Welland, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Billing, de la cité de Toronto, dans la dite province, commis-marchand, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi concernant un brevet de Jacob David Wolf", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (U) intitulé: "Loi concernant la Commission de secours de Halifax", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (V) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, 1914", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (W) intitulé: "Loi à l'effet d'amender la Loi modifiant la Loi de la Cour suprême, adoptée à la présente session", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements que le comité permanent des Bills privés a apportés au bill (N) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada".

Les dits amendements ont été adoptés.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité permanent des Débats du Sénat.

Le dit rapport a été adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes".

(*En comité.*)

Le titre est lu et la discussion en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et la discussion en est remise à plus tard.

L'article premier est lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Après "exerce" insérer "sciemment".

Page 1, ligne 9.—Après "Autriche" insérer "Hongrie".

Page 1, ligne 22.—Retrancher tous les mots après "loi" jusqu'à la fin du paragraphe.

Les dits amendements sont agréés.

Le dit article, tel qu'amendé, est adopté.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Murphy a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Domville:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (galons, prix d'achat et droits de douane) durant les années fiscales se terminant le 31 mars, de 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. McLennan:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'encouragement au Canada d'une industrie permanente de construction de navires, et qu'il demandera au gouvernement si, avant d'adopter un semblable programme, il s'enquerra des résultats qu'a eus dans d'autres pays l'aide donnée à la construction de navires.

Débat.

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 10 mai 1918.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Edwards,	Michener,	Talbot,
Belcourt,	Farrell,	Milne,	Tanner,
Bennett,	Fisher,	Mitchell,	Taylor
Blain,	Forget,	Montplaisir,	(Leeds),
Bostock,	Girroit,	Murphy,	Taylor
Bourque,	Harmer,	Planta,	(New-Westminster),
Boyer,	King,	Poirier,	Tessier,
Bradbury,	Laird,	Power,	Thompson,
Cloran,	Lavergne,	Prowse,	Thorne,
Crosby,	Lougheed	Robertson,	Todd,
Dandurand,	(Sir James),	Roche,	Watson,
Daniel,	Macdonell,	Schaffner,	Webster,
Dennis,	McHugh,	Sharpe,	White,
De Veber,	McLean,	Shatford,	Willoughby,
Douglas,	McMeans,	Smith,	Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son deuxième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

JEUDI, 9 mai 1918.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a présenté son deuxième rapport.

1. Votre comité recommande que la papeterie, etc., que votre comité a choisie en tenant compte de la commodité et de l'économie, soit commandée d'après le choix qui a été effectué sur les échantillons soumis par les différents fabricants, conformément à la liste approuvée par votre comité et déposée chez le commis de la papeterie; et que la distribution soit faite de la même façon qu'à la première session de 1914.

2. Votre comité recommande en outre que les petites valises ordinaires de papeterie soient fournies aux sénateurs et aux fonctionnaires au cours de la prochaine session du Parlement.

3. Votre comité recommande de ne plus fournir de papeterie aux sénateurs durant l'ajournement des Chambres.

4. Votre comité s'est aussi occupé de l'usage de donner aux sénateurs des grandes valises de cuir à la première session de chaque Parlement, et il recommande d'abandonner cette coutume.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,

Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24a et 24h soient suspendues relativement au dit rapport.
Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et états du greffier du Sénat, pour l'exercice 1916-17, et les a trouvés corrects.

Suit l'état des comptes de l'année:—

Etats des dépenses 1916-1917.

Indemnité du président.		\$ 3,977 77
Indemnités et frais de voyage		186,525 75
Appointements du personnel.	\$64,804 06	
Messagers sessionnels.	2,561 50	
Pages.	731 00	
Femmes de journée.	4,528 00	
Papeterie.	12,106 08	
Journaux et périodiques.	1,877 33	
Poste et transport des malles.	763 03	
Débats.	8,358 78	
Sténographes pour les sénateurs.	1,416 60	
Compte des fournisseurs.	3,392 60	
Dépenses générales	4,169 51	
		104,708 49
		\$295,212 01

Etat des recettes, 1916-1917.

Droits payés sur bills privés.	5,440 05
Droits pour copies certifiées.	124 00
	\$5,564 05
Dépôts au crédit du receveur général.	211 70
Débours et remboursement d'honoraires sur le revenu.	
	\$5,352 35
Revenu net 1916-1917.	

Votre comité, conformément à l'ordre de renvoi du 9 août 1917, a examiné les comptes, pièces justificatives et états de l'exercice financier 1917-18 jusqu'à la fin de février 1918, et les a trouvés corrects.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que le dit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

JEUDI, 9 mai 1918.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande:—

1. De payer à la veuve de feu Jules Fournier, traducteur temporaire au Sénat, née Thérèse Surveyer, une somme égale à deux mois de salaire.

2. De payer à Edward Batterton, pour transporter la malle entre le bureau de poste du Sénat et celui de la cité d'Ottawa, durant l'ajournement du Parlement, la somme de vingt dollars (\$20.00) par mois.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,

Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24a et 24h soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Bostock, du comité permanent des Divorces, a présenté son treizième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

MARDI, 7 mai 1918.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Relativement à la pétition de Emily Kathleen Cochrane Lackey, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Melville Selkirk Lackey, de la cité d'Ottawa, employé civil, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former de nouveau en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Loi concernant la Commission de secours de Halifax", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, 1914", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi à l'effet d'amender la Loi modifiant la Loi de la Cour suprême, adoptée à la présente session", a été lu la deuxième fois

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements que le comité permanent des Bills privés a apportés au bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation la Communauté chrétienne de la Fraternité universelle".

Les dits amendements ont été adoptés.

Il a été proposé

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion.

Il a été proposé en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés le premier avant et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en ajoutant les paragraphes (2) et (3) suivants à l'article 6:—

"(2) La Corporation peut régler, acquitter, abandonner ou éteindre tout droit, réclamation, titre ou intérêt, légal ou équitable, de la Communauté, ou de l'un de ses

membres ou d'un groupe de ses membres, fondé sur la propriété de terres fédérales ou d'autres terres publiques du Canada, ou en découlant, ou provenant de la cession ou du transfert de ce droit, réclamation, titre ou intérêt.

"(3) Tout octroi, transfert, libération, acquittement ou cession de tel droit, réclamation, titre ou intérêt, régulièrement effectué et exécuté par la Corporation, lie la Communauté ou, selon le cas, ses membres individuels ou des groupes de ses membres, à toutes fins de la *Loi des terres fédérales*; et, pour les fins de la dite loi, a le même effet que s'il avait été effectué par la Communauté ou par ses membres ou par des groupes de ses membres".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale telle qu'amendée,

Elle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (3) intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (32) intitulé: "Loi concernant le Bureau Fédéral de la Statistique", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Willoughby a attiré l'attention du gouvernement sur l'opportunité de changer le mode actuel d'accorder des divorces par une loi du Parlement, et il a demandé

(1) le gouvernement a-t-il l'intention de demander au parlement impérial d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de façon à placer le mariage et le divorce sous la juridiction absolue des provinces?

(2) à défaut de pareille intention, le gouvernement ne considère-t-il pas qu'il serait à propos de prescrire des causes statutaires uniformes de divorce, laissant aux cours provinciales le droit d'établir la procédure à suivre et le privilège d'exercer tous les pouvoirs et d'accorder tous les redressements de griefs que possède le tribunal chargé des divorces et de la vérification des testaments dans la Haute Cour de Justice de l'Angleterre?

(3) si le gouvernement ne favorise ni l'un ni l'autre de ces systèmes, ne songe-t-il pas à établir une cour fédérale de divorce?

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant :

(a) le nom de tous les membres de l'armée expéditionnaire canadienne employés (1) aux quartiers généraux de l'armée canadienne à Londres, ou (2) comme officiers d'état-major en Angleterre et en France;

(b) à l'égard de chacun d'entre eux :

- (1) son domicile au Canada;
- (2) le régiment auquel il appartenait au Canada;
- (3) le grade qu'il avait dans ce régiment;
- (4) le régiment de l'armée expéditionnaire dont il faisait partie lors de son départ du Canada;
- (5) le grade qu'il avait à ce moment-là;
- (6) la date de son arrivée en Angleterre;
- (7) le régiment dans lequel il a servi au front, le grade qu'il avait alors, et l'endroit où il a fait du service actif;
- (8) combien de temps il a été ainsi en activité de service;
- (9) les honneurs et les décorations qu'il a mérités pour ses exploits ou pour les services qu'il a rendus au front;
- (10) s'il a été rendu invalide, combien de temps a duré son invalidité;
- (11) la date de sa nomination à ses fonctions actuelles;
- (12) le grade qu'il avait et l'emploi qu'il tenait lors de sa nomination;
- (13) s'il a été promu ou transféré depuis sa nomination, la date et les détails de cette promotion ou de ce changement de position;
- (14) son grade actuel et les fonctions qu'il remplit à l'heure présente.

De consentement unanime,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 14 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McCall,	Sharpe,
Béique,	Douglas,	McHugh,	Shatford,
Belcourt,	Edwards,	McLean,	Smith,
Blain,	Farrell,	Michener,	Tanner,
Bostock,	Fisher,	Milne,	Taylor
Bourque,	Foster,	Montplaisir,	(Leeds),
Boyer,	Girroit,	Mulholland,	Taylor
Bradbury,	Gordon,	Murphy,	(New-Westminster),
Choquette,	Harmer,	Nicholls,	Tessier,
Cloran,	King,	Planta,	Thibaudeau,
Crosby,	Laird,	Poirier,	Thompson,
Dandurand,	Lavergne,	Pope,	Thorne,
Daniel,	Legris,	Power,	Todd,
David,	Lougheed	Pringle,	Watson,
Dennis,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
Dessaulles,	Macdonell,	Robertson,	White,
De Veber,	Mason	Roche,	Willoughby,
	(Brig.-gén.),	Schaffner,	Yeo.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat un rapport du greffier dont il recommande l'adoption.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, le 14 mai 1918.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de recommander que M. R. A. Benoit, traducteur, soit promu de la classe A de la seconde division, à la classe B de la première division. Le salaire de M. Benoit est de \$2,050. La promotion proposée porterait son salaire à \$2,100. Il a obtenu de la Commission du Service civil le certificat de qualification requis.

Votre tout dévoué,
A. E. BLOUNT.

A l'honorable
Président du Sénat.

Approuvé,
JOSEPH BOLDUC,
Président du Sénat.

Ordonné que ce rapport soit renvoyé au comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat un état supplémentaire final du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Le dit état a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 14 mai 1918.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information du Sénat, une liste supplémentaire finale des noms des membres du Sénat qui ont signé et renouvelé leur déclaration de qualification de propriété pendant les troisièmes vingt premiers jours de la présente session du Parlement, en conformité de la règle 105 de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

A l'honorable JOSEPH BOLDOC,
Président du Sénat.

Les honorables messieurs

81. Smith,

82. Godbout,

83. Fowler.

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, a présenté son seizième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
VENDREDI, 10 mai 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Bell Charlesworth, de la ville de Blyth, dans le comté de Huron, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Léopold Otto Charlesworth, de la dite cité de Blyth, marchand, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable :—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de loi à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, a présenté son dix-septième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT;

CHAMBRE DE COMITÉ No 371,

VENDREDI, 10 mai 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Relativement à la pétition d'Alfred Frank Scott, de la ville de Paris, dans le comté de Brant, dans la province d'Ontario; plombier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lily Mary Scott, de la dite ville de Paris, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de loi à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

6. Votre comité recommande que les honoraires payés avec la dite pétition soient remboursés au pétitionnaire moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,

Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, a présenté son dix-huitième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 371,
LUNDI, 13 mai 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Alonzo Jesse Chapman, du village de Scarboro-Junction, dans le comté de York, dans la province d'Ontario, cultivateur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Chapman, de la cité de Toronto, dans la dite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de loi à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Bradbury a présenté au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à David M. Sloss".

Le dit bill a été lu la première fois.

Et, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Power a présenté au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails".

(En comité.)

L'article 2 ayant été lu, il est proposé de la modifier comme suit:—

Page 1, ligne 11.—Remplacer “ et à détenir des biens ” par “ détenir, vendre, louer, hypothéquer ou autrement aliéner des biens meubles et immeubles ”.

Il est encore proposé de le modifier comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Biffer “ ces biens ” et insérer après “ corporation ” ce qui suit: “ les biens qui ne proviennent pas de la corporation ou que la corporation n'a pas acquis à même ses propres deniers ”.

Page 1, ligne 16.—Après “ possession ” insérer “ la gestion ” et biffer “ à ”.

Page 1, ligne 17.—Après “ succursales ” insérer les paragraphes suivants comme paragraphes (9) et (10):—

“(9) Une succursale ou des succursales doivent être établies par un règlement donnant à chaque succursale un nom différent qui permette de la distinguer de la corporation et des autres succursales, et stipulant que la dite succursale, à l'égard des biens qu'elle possède ou détient, comme à l'égard de ses obligations, peut poursuivre et être poursuivie en son propre nom, et être considérée sous ce rapport un corps séparé.

“(10) Le règlement qui établit une semblable succursale ne peut avoir d'effet avant le dépôt au secrétariat d'Etat du Canada, et la publication dans la *Gazette du Canada*, d'une copie de ce règlement certifié sous le sceau de la corporation.”

Le dit amendement est retiré.

La motion de retrancher l'article 2 du bill est adoptée.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement a été agréé.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (U) intitulé: “Loi concernant la Commission de secours de Halifax”.

(En comité.)

Le titre a été lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et il est modifié comme suit:—

Page 1, ligne 3.—Substituer “ Bernard ” à “ Burnett ”.

Le préambule ainsi modifié est adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. McHugh a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Le dit amendement a été agréé.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (V) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, 1914".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Smith a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (W) intitulé: "Loi à l'effet d'amender la Loi modifiant la Loi de la Cour suprême, adoptée à la présente session".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance, et

L'honorable M. Todd a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de David M. Sloss, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Lillie Mabel Billing, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

L'honorable M. Nicholls a présenté au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillie Mabel Billing".

Le dit bill a été lu la première fois et, sur division, lu la deuxième fois et troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Emily Kathleen Cockrane Lackey, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

L'honorable M. Pringle a présenté au Sénat un bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Cockrane Lackey".

Le dit bill a été lu la première fois et, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (59) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Gospel Workers Church in Canada*", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (60) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et la deuxième fois et

Référent au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (61) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et la deuxième fois et

Référent au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (67) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The International Bridge and Terminal Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et la deuxième fois et

Référent au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (69) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat. Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. David, il a été

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant le nombre d'exemptions demandées dans chaque province, et le nombre d'appels de la décision des juges que les autorités militaires ont interjetées devant le juge des appels en dernier ressort.

Sur motion, il a été

Ordonné que les honoraires qu'ont versés les pétitionnaires sollicitant l'adoption du bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Church and Manse Board of the Presbyterian Church in Canada*", leur soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 15 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McHugh,	Sharpe,
Beaubien,	Douglas,	McLean,	Shatford,
Béique,	Edwards,	Michener,	Smith,
Beith,	Farrell,	Milne,	Tanner,
Belcourt,	Fisher,	Mitchell,	Taylor
Blain,	Forget,	Montplaisir,	(Leeds),
Bostock,	Foster,	Mulholland,	Taylor
Bourque,	Girroir,	Murphy,	(New-Westminster),
Boyer,	Gordon,	Nicholls,	Tessier,
Bradbury,	Harmer,	Planta,	Thibaudeau,
Casgrain,	King,	Poirier,	Thorne,
Choquette,	Laird,	Pope,	Todd,
Cloran,	Lavergne,	Power,	Watson,
Crosby,	Legris,	Pringle,	Webster,
Dandurand,	Lougheed	Prowse,	White,
Daniel,	(Sir James),	Robertson,	Willoughby,
David,	Macdonell,	Roche,	Yeo.
Dennis,	Mason	Ross	
Dessaulles,	(Brig.-gén.),	(Middleton),	
De Veber,	McCall,	Schaffner,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, a présenté son dixième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 70,

MERCREDI, 15 mai 1918.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les avis n'ont pas été publiés aussi longtemps que l'exige le règle 107 dans chacun des cas suivants:—

De la *Protective Association of Canada*; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter les montants de l'indemnité fixés par sa charte corporative, dans les cas de décès ou de maladie; et

De W. L. Scott, et autres, d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de *British Canadian Insurance Company*".

Votre comité ayant trouvé suffisantes les raisons données pour expliquer ces retards et la publication des avis devant être continuée dans chaque cas, il recommande de suspendre la règle 107.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24a et 24h soient suspendues relativement au dit rapport.
Le dit rapport a été adopté.

L'honorable M. Dennis, du comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Le dit rapport a été lu par le greffier et il est comme suit:—

Le Comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Le comité désire attirer l'attention du Gouvernement sur les questions mentionnées dans la résolution suivante adoptée par le comité:—

Résolu,—Que ce comité incline à croire que l'édifice maintenant occupé par l'imprimerie de l'Etat (*Printing Bureau*) a tout l'espace voulu pour l'ouvrage qui doit y être fait;

Que l'imprimeur du Roi ne devrait pas avoir en vue l'agrandissement de l'édifice, mais plutôt faire un meilleur choix d'outillage, mettre de côté les machines vieu-
type et les remplacer par des machines plus modernes et mieux adoptées au caractère de l'ouvrage requis;

Que la pratique suivie de garder en caractère debout une quantité considérable de matière composée devrait être mise de côté en autant que possible, pour ménager l'espace et diminuer la dépense;

Qu'il devrait être établi un mode de pension, si nécessaire, en faveur de vieux employés dont les services justifieraient une telle décision, et par cela même réduire le personnel sans nuire à l'efficacité du service, mais en y aidant.

Qu'en recommandant le renouvellement de l'outillage le comité est d'avis que la substitution de machines plus modernes mais moins nombreuses augmenterait la production tout en diminuant le nombre d'ouvriers nécessaires à leur fonctionnement, ce qui réaliserait une économie en salaires.

Le tout respectueusement soumis.

WM DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24a et 24h soient suspendues relativement au dit rapport.
Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité spécial nommé pour déterminer les droits du Sénat relativement à la législature financière (bill financier), a présenté son second rapport.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
JEUDI, 9 mai 1918.

Le comité spécial qui a été chargé de déterminer les droits que possède le Sénat au sujet des lois de finances, et d'étudier la question de savoir si l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, accorde—et dans quelle étendue—ou nie au Sénat le droit de modifier un projet de loi concernant les finances de l'Etat (bill de subsides), a l'honneur de soumettre son deuxième rapport.

À la fin de la dernière session, le Sénat avait institué un comité semblable au comité actuel. Mais il restait trop peu de temps avant la prorogation des Chambres pour que ce comité pût s'acquitter de la tâche qu'on lui avait confiée. À la suite de la prorogation, un des membres de notre comité s'occupa de préparer sur cette question un mémorandum, dont nous annexons une copie. Après en avoir fait une étude attentive, notre comité a adopté ce mémorandum. Voici, par ailleurs, les conclusions auxquelles les membres du comité en sont arrivés concernant les droits que possède le Sénat en matière financière:—

(1) Le Sénat possède, et a toujours possédé depuis qu'il existe, le pouvoir de modifier, en réduisant les sommes qui y sont déterminées, les bills qui proviennent des Communes et qui affectent des revenus publics à certains emplois ou établissent des impôts, mais le Sénat n'a pas le droit d'augmenter ces sommes sans le consentement de la Couronne.

(2) La concession de ce pouvoir constitue une partie essentielle du pacte de la Confédération.

(3) La coutume des Chambres impériales du Parlement en ce qui concerne les bills de subsides n'entre pas dans la constitution qui régit le dominion du Canada.

(4) A maintes reprises, le Sénat a dans le passé modifié des bills soi-disant de subsides, sans que les Communes protestent en certains cas, tandis que dans d'autres cas elles ont adopté les modifications en protestant ou en prétendant que le Sénat ne pouvait pas modifier un bill de subsides.

(5) Les dispositions de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, n'autorise pas le règlement 78 de la Chambre des Communes du Canada qui prétend assimiler les pouvoirs et privilèges de cette Chambre en ce qui concerne les bills de subsides à ceux que possède la Chambre impériale des Communes.

(6) Comme le démontre l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, aussi bien que les opinions émises lors de la discussion des Résolutions de Québec dans la législature du Canada, le Sénat, outre ses pouvoirs et devoirs généraux, est spécialement autorisé à sauvegarder les droits des institutions provinciales.

(7) Outre les problèmes généraux de législation, des questions peuvent surgir à tout moment concernant les subsides aux provinces, les terres publiques des provinces de l'ouest, les droits des provinces par rapport aux privilèges en voie d'être concédés aux compagnies de chemins de fer, la détermination des droits provinciaux à cet égard, et il est important que les pouvoirs que possède le Sénat à cette fin soient clairement définis.

Le comité a contracté une dette de gratitude envers MM. Eugène Lafleur, C.R., Aimé Geoffrion, C.R., et John S. Ewart, C.R., de Montréal et d'Ottawa, qui sont tous des autorités éminentes en droit constitutionnel, et qui ont bien voulu nous communiquer leurs vues sur la question mise à l'étude. Ces opinions sont annexées comme partie intégrante du rapport du comité.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

DROITS DU SÉNAT EN MATIÈRE DE LÉGISLATION FINANCIÈRE.

La constitution, les pouvoirs et la coutume de la Chambre des lords et de la Chambre des Communes sont bien connus qu'il n'est pas nécessaire d'y référer sauf dans le cas où ils servent à expliquer la constitution et les fonctions du Sénat du Canada. Cette enquête porte exclusivement sur les pouvoirs que possède le Sénat concernant les "bills de subsides"—bills qui affectent des revenus publics à certains emplois ou établissent des impôts.

La Chambre des lords compte actuellement six cents et quelques membres; tous, sauf, environ soixante-dix, siègent en vertu du droit héréditaire. La Couronne a le privilège de créer un nombre illimité de nouveaux pairs. C'est ce qu'on appelle vulgairement le "pouvoir neutralisant" et ce qu'on a souvent décrit comme étant la sou-

pape de sûreté de la constitution britannique. Il ressort toutefois d'une législation récente que la Chambre des Communes, appuyée par la Couronne, peut imposer n'importe quels termes ou conditions à la Chambre des lords. Jusqu'alors, la Chambre haute possédait, en vertu de la constitution, des pouvoirs égaux à ceux de la Chambre des Communes relativement aux "bills de subsides" ainsi qu'aux autres bills, et ne s'en était jamais départie formellement excepté quand il s'agissait de donner naissance à des "bills de subsides". Dans le volume 1, page 813, Todd dit: "En 1861, lord Derby a clairement démontré que la Chambre des lords ne s'était jamais départie formellement de ses droits de modifier les 'bills de subsides', et que, de l'avis d'autorités éminentes en matières constitutionnelles, elle serait justifiée de s'en tenir à ses privilèges s'il y avait urgence pour elle de défendre sa liberté de discussion et d'empêcher la mise en vigueur d'une mesure qu'elle considère néfaste."

En 1661, les Communes ont décrété "que nul bill, grevant les Communes d'une obligation ou d'un impôt, ne doit tirer son origine de la Chambre des lords".

En 1671, les Communes ont statué que "dans tous les subsides accordés au Roi par les Communes le taux ou l'impôt ne doivent pas être altérés par les lords".

En 1678, les Communes ont résolu "que tous les crédits et subsides accordés à Sa Majesté en Parlement sont le don des Communes seules; que tous les bills à l'effet d'octroyer ces crédits et subsides doivent tirer leur origine des Communes, qu'il appartient uniquement et indubitablement aux Communes d'indiquer, de limiter et de fixer dans lesdits bills les fins, buts, considérations, conditions, restrictions et dénominations desdits octrois qui ne doivent pas être modifiés ou altérés par la Chambre des lords".

La Chambre des lords protesta; la coutume n'en persista pas moins à suivre son cours. En 1861, les Communes affirmèrent le droit d'inclure tout projet financier dans le bill annuel des subsides. Les lords, frustrés du pouvoir d'apporter des modifications, devaient par conséquent adopter le bill ou le rejeter en bloc. Ils s'élevèrent contre cette coutume qui n'en persista pas moins à se maintenir. A partir de ce jour, les pouvoirs des lords en matières de finance cessèrent presque d'exister. Telle était la coutume suivie par les deux Chambres impériales au sujet des questions de finance lorsque l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* fut adopté en 1867.

On remarquera que ces pouvoirs possédés par les Communes et cette inhabilité des lords ne sont pas prescrits en vertu d'une loi, mais bien par des us et coutumes établis d'après des résolutions adoptées par les Communes et accompagnées de menaces devant lesquelles les lords cédèrent tout en protestant. La résolution de M. Asquith, 1910: "Qu'il est utile que la Chambre des lords, par une loi, rendue inhabile à rejeter ou à modifier un bill de subsides, etc." est une admission de ce qui précède.

Telle qu'établie en 1867 ou telle qu'on affirme qu'elle existait avant la loi adoptée récemment à l'effet de limiter les pouvoirs de la Chambre des lords, la coutume du Parlement impérial régit-elle les rapports du Sénat et de la Chambre des communes sur la question des "bills de subsides"?

Autrefois, il existait plusieurs modes de constitutions coloniales octroyées par la Couronne; mais subséquemment, elles prirent presque toutes les formes d'une constitution composée de la Couronne, d'un conseil nommé par la Couronne et d'une assemblée élective. A venir jusqu'à une date relativement avancée, l'octroi se fit par lettres patentes, sauf dans le cas du Canada (1791) qui le reçut du Parlement, car il s'agissait de dispositions que la Couronne ne pouvait pas accorder par lettres patentes—(voir annexe I dans l'œuvre de lord Grey: "The Colonial Government of Lord Russell"). C'était toutes des miniatures de la constitution britannique.

Il n'y a aucun doute que les conseils législatifs, miniatures de la Chambre des lords, sont tenus, en vertu de la constitution et sous peine d'être "neutralisés", de suivre la coutume de la Chambre des lords concernant les bills de subsides, et cette coutume est censée dater de l'époque à laquelle la constitution provinciale fut accordée. D'après nous, on n'a jamais soulevé la question de savoir si ces conseils étaient tenus de modifier leur coutume selon que la coutume de la Chambre des lords changerait.

La constitution de 1917, pour les provinces du Haut et du Bas-Canada, a prévu l'institution d'un conseil législatif composé d'un nombre fixe de membres pour chacune

des provinces, la Couronne se réservant le droit d'en nommer d'autres selon qu'elle le jugerait à propos. On a également inclus une disposition pour la création de conseillers héréditaires. On n'a rien prévu au sujet des rapports de la Chambre ou des bills de subsides. Il est probable que le Parlement a pensé que le conseil suivrait la coutume parlementaire anglaise, sinon qu'il pourrait être "neutralisé". Le conseil était une miniature presque parfaite de la Chambre des lords.

Lorsque ces deux provinces furent réunies, la constitution de 1840 était en grande partie la même. Le conseil législatif devait se composer d'un certain nombre de membres (20), et pouvoir était réservé à la Couronne d'en ajouter d'autres selon qu'elle le jugerait à propos. La disposition contenue dans la constitution de 1791, relativement aux conseillers héréditaires, fut abolie. La constitution de 1791 accorda le gouvernement par représentation. Celle de 1840 rendait possible le gouvernement responsable. L'article 57 prescrivit que les bills de subsides devaient prendre naissance à l'assemblée, mais il fut également prescrit que l'assemblée ne pourrait pas produire de bill à moins que ce bill ne soit recommandé par le Gouverneur.

Plusieurs constitutions de l'hémisphère méridionale ont presque la même teneur. Le Colonial Office déclare que ces conseils doivent suivre la coutume de la Chambre des lords, qu'ils ne peuvent pas modifier des bills de subsides mais qu'ils peuvent les rejeter. Le Conseil privé s'est également prononcé contre le conseil législatif de Queensland, qui prétendait pouvoir modifier les bills de subsides. (Ce conseil était nommé et jouissait du "pouvoir neutralisant".)

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, le conseil devait se composer d'au moins vingt et un membres; mais rien dans la loi n'indiquait où devait s'arrêter le nombre. A la page 156 du second volume des "Chambers", Marriot dit: "Plusieurs différends ont surgi, principalement sur les questions fiscales, entre les deux Chambres, et, en définitive, Parkes a demandé d'admettre le principe que les ministres puissent recommander au Gouverneur la création de conseillers. A cette époque, la Couronne refusa; mais en 1889, Parkes réussit à obtenir de lord Carrington l'autorisation d'ajouter des membres à la chambre législative selon le bon vouloir et la discrétion de l'exécutif. Ce principe, qui touche de près à celui qui a longtemps prévalu dans la mère patrie, peut maintenant être considéré comme fortement enchâssé dans les conventions constitutionnelles de la colonie." A la page 163, il fait une citation de l'œuvre de Wise sur le Commonwealth de l'Australie. Il semble que cet auteur soit d'avis qu'un gouvernement composé de deux chambres dont une chambre haute nommée par le Gouverneur, est le plus pratique. Il écrit donc: "Ce plan a conféré à la seconde chambre quelque chose de l'influence et des attributs de la Chambre des lords. On l'a contrainte, en vertu de ses propres traditions, à céder devant les manifestations de la volonté populaire, et elle peut, en tout temps, être maîtrisé par la nomination de nouveaux membres." A la page 821 de son "Parliamentary Government in the Colonies", Todd énumère les détails d'un cas de "neutralisation" dans la Nouvelle-Zélande.

Voir aussi à la page 569 "Responsible Government in Dominion", de Keith.

Il est très clair qu'une Chambre haute, dans une colonie où l'exécutif possède ce "pouvoir neutralisant", est aussi impuissante que la Chambre des lords lorsqu'il s'agit de mesures financières ou autres que le gouvernement du jour entend décréter. De plus, la Couronne peut démettre sommairement ces conseils. "Ce poste ne leur appartient pas; ils l'occupent à l'instar d'un simple fiduciaire." (Dépêche du duc de Newcastle au Gouverneur de l'île du Prince-Edouard, 4 février 1862.)

Il existe des constitutions en vertu desquelles le conseil législatif est électif; dans ce cas, le nombre des membres est nécessairement fixe et le "pouvoir neutralisant" ne peut pas leur être appliqué. Dans la Tasmanie, le conseil est électif. Il se compose de dix-huit membres. Il a toujours prétendu exercer et a, de fait, exercé le droit de modifier des bills de subsides. A la page 626 de son "Responsible Government in the Dominions", Kenth dit: "Qu'il est inutile de prétendre que la coutume de la Chambre des lords puisse prévaloir dans un tel cas." A la dernière page du premier volume de ses œuvres, il traite du privilège dont jouit le conseil législatif de Québec de rejeter

un bill de subsides. Il mentionne le fait que ce conseil était nommé sans aucun "pouvoir neutralisant". En mentionnant ceci, l'auteur semble reconnaître qu'un tel conseil diffère de ceux qui jouissent de ce pouvoir. Par son importance, la question à noter est l'unitarisme de la constitution anglaise. Le Roi, les lords et les Communes ont une juridiction une et indivisible. Antérieurement à la création du dominion du Canada, les colonies étaient unitaires chacune dans les limites de sa constitution. Le Gouverneur, le conseil et l'assemblée avaient toute l'autorité. La Couronne ne peut pas créer un dominion, et le Canada a reçu sa constitution du gouvernement impérial. Le dominion est la colonie et les provinces sont des parties de cette colonie. Le dominion nomme les lieutenants-gouverneurs des provinces qui communiquent avec le gouvernement impérial par l'intermédiaire du Gouverneur général.

La constitution du Canada était donc quelque chose de nouveau en fait de constitutions coloniales. L'effet légal des mots de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* devra être réglé (c'est ainsi que les lois du Parlement s'interprètent) par le sens usuel des mots employés. Le préambule de l'Acte expose que les provinces ont exprimé le désir d'être fédéralement unies par une constitution semblable, en principe, à celle du Royaume-Uni, et cela la loi le réalise en disposant que le pouvoir et l'autorité exécutifs continueront à être attribués à la Couronne et que le pouvoir législatif appartiendra à un Parlement composé de la Reine et des deux Chambres. C'est là le principe fondamental, mais il y a bien des particularités dans l'application. Une de ces particularités, c'est que le Sénat doit être composé de soixante et douze membres—jamais plus de soixante et dix-huit.

D'abord, les provinces sont divisées en trois districts: l'Ontario, le Québec et les Provinces maritimes, dont chacun doit avoir vingt-quatre sénateurs et, dans le cas des Provinces maritimes, douze doivent représenter la Nouvelle-Ecosse et douze le Nouveau-Brunswick. Dans le cas de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs doit représenter une des vingt-quatre divisions électorales. Un sénateur doit avoir trente ans, valoir quatre mille piastres (\$4,000) et résider dans la province pour laquelle on le nomme et, dans le Québec, soit résider ou avoir des propriétés dans le district électoral pour lequel on le nomme. Les nominations au Sénat sont à vie.

Cinq choses sont nouvelles: l'âge la propriété, la résidence, nomination à vie et le nombre fixe. Dans les anciennes constitutions provinciales, on ne trouve pas cela. Dans celles que nous avons mentionnées plus haut (celles de 1791 et de 1840) il suffisait, pour être conseiller, d'être un sujet britannique de vingt et un ans.

Le statut établit une différence fondamentale entre le Sénat et la Chambre des lords. Les sénateurs sont nommés pour représenter les provinces. Les membres de la Chambre des Communes sont élus par collègues électoraux et appelés à siéger en vertu de l'article 38 de la loi. Ceci les met sur le pied des membres de la Chambre des Communes anglaise. Et ils servent pour tout le Canada. Voir Blackstone, livre 1, chapitre 2, p. 159, où il dit que les membres de la Chambre des Communes anglaise sont appelés et servent pour tout le Royaume.

Alors le Sénat est une chambre haute dans une fédération et non pas dans un Etat unitaire ou dans une union législative comme la Chambre des lords. Le Sénat ressemble plutôt à celui des Etats-Unis ou à la Chambre haute de l'Allemagne ou de la Suisse. Si la protection des intérêts provinciaux n'est pas le premier devoir du Sénat, il est impossible de ne pas conclure, d'après les termes de la loi, que ce devoir lui est dévolu. Autrement, pourquoi la nomination par provinces et districts électoraux avec qualifications de propriété et de résidence? Pourquoi pas une nomination au Sénat comme à la Chambre des lords ou au conseil législatif nommé dont nous avons parlé? Ces changements fondamentaux ne sont pas faits pour rien. Le premier devoir du Sénat est de protéger et de conserver les droits et les intérêts provinciaux. Aucun devoir de ce genre n'incombe à la Chambre des lords ni à aucun des conseils législatifs des provinces. Au surplus, il est clair, d'après la loi, que pour permettre au Sénat de faire cela, on en a fait un corps indépendant en abolissant le pouvoir neutralisant et établissant les nominations à vie. Il a, sans doute, d'autres pouvoirs et d'autres devoirs parce qu'il est une partie indépendante de la constitution.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord impose une limitation extrêmement importante aux pouvoirs du Sénat. Les articles 53 et 54 de l'Acte se lisent :

“(53) Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.

“(54) Il ne sera pas loisible à la Chambre des communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du Gouverneur général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.”

Il est bon de remarquer que ce dernier ne fait que mettre en vigueur la pratique de la Chambre des Communes impériales. Cette Chambre peut réduire mais non augmenter la somme recommandée par le ministère. (Voir le “Parliamentary Government” de Todd, vol. 1, p. 702, et les cas annotés.) Voir aussi Keith, p. 568.

Il est très clair que si la Chambre des Communes du Canada augmentait la somme recommandée, l'augmentation serait illégale à moins d'une recommandation ultérieure.

L'article 53 comprend le seul point qui ait jamais été concédé à la Chambre des Communes par la Chambre des lords. (Voir Todd, vol. 1, p. 811.) Lorsque la Chambre des Communes adopte un crédit ou un bill concernant les impôts, ce doit être soit pour la somme recommandée ou pour une somme inférieure. Lorsque le bill est pour une somme inférieure et que le ministère du jour reste en fonctions, la Couronne est censée avoir consenti à la réduction. (Voir Todd, vol. 2, p. 391.) Lorsqu'un tel bill va au Sénat, la somme mentionnée dans le bill est par conséquent la somme recommandée par la Couronne. Le Sénat ne pourrait pas augmenter cette somme sans venir en conflit avec la prérogative de la Couronne de dire quelle somme elle veut. (Voir Todd, vol. 1, p. 689.) Tout le fondement de la taxe parlementaire est la nécessité pour le service public déclarée par la Couronne, par l'intermédiaire de ses aviseurs constitutionnels. Le Sénat ne peut donc pas directement ni indirectement décider la dépense d'un sou des deniers publics ou imposer un sou de taxe au peuple. Cela est contenu dans les articles 53 et 54 et dans les clauses de l'acte qui définissent le pouvoir exécutif. C'est cependant la seule limitation des pouvoirs du Sénat en ce qui concerne les bills relatifs aux finances dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Sous tous les autres rapports, la loi lui laisse des pouvoirs coordonnés à ceux de la Chambre des Communes pour amender ou rejeter ces bills.

Une objection soulevée contre cette affirmation, c'est que le Sénat doit suivre la pratique de la Chambre des lords et ne pas amender un bill financier. Il n'y a rien dans la constitution qui dise cela. Le préambule dit : “Avec une constitution semblable, en principe, à celle du Royaume-Uni.” Et par conséquent, dit-on, le Sénat est lié aux pratiques de la Chambre des lords. Les résolutions, la pratique et la désuétude forment la constitution du Royaume-Uni. La constitution canadienne ne peut être changée que par le Parlement impérial, et aucune résolution ou pratique n'en peut changer un mot.

Les principes et les pratiques ou coutumes sont des choses très différentes. En principe, la Chambre des lords est coordonnée à la Chambre des Communes et le Sénat du Canada est coordonné à la Chambre des Communes sauf en ce qui concerne la proposition des bills financiers. La Chambre des Communes, en Angleterre, par l'usage de son pouvoir neutralisant, a réduit la Chambre des lords à un état d'impotence sur toutes les questions financières. La Chambre des Communes du Canada n'a pas ce pouvoir. La loi sans une sanction ne vaut rien. Une pratique, coutume ou convention sans le pouvoir de la mise en vigueur n'est rien, même si la pratique était applicable.

La constitution du Sénat, telle qu'esquissée, est fondamentalement différente de celle de la Chambre des lords, et ses fonctions de sauvegarder les intérêts provinciaux dans le domaine fédéral sont inconnues dans une Chambre haute placée sous un régime unitaire comme la Chambre des lords. Alors le Sénat est représentatif, dans une certaine mesure, bien qu'il soit nommé. Cela provient des qualifications relatives à la propriété et à la résidence.

La division du Dominion en districts sénatoriaux différencie les deux Chambres hautes. Les sénateurs, tout d'abord, représentent leur province ou leur district et leur premier devoir est envers ces territoires. Alors, le pouvoir neutralisant a été supprimé dans le but exprès de rendre le Sénat indépendant de la Chambre des Communes, et cette condition a été faite avant la Confédération. En vertu de quel raisonnement ou de quelle analogie peut-on appliquer à une chambre indépendante comme le Sénat, une pratique imposée à la Chambre des lords par une Chambre des Communes toute-puissante? Il faudrait, pour réaliser cela, un statut comme les articles 53 et 54.

Encore une fois, pourquoi le Parlement impérial en adoptant l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* n'a-t-il pas inséré comme article 53 qu'une partie de la résolution de 1678, sachant que le pouvoir d'imposer la pratique de la Chambre des lords était annulé par le pouvoir neutralisant? Il n'est pas logique de prétendre qu'il a exprimé une partie de la résolution de 1678 et laissé l'autre partie pour qu'elle soit impliquée dans ou réglée par une pratique de la Chambre des lords. Le fait est que c'est la résolution de 1661 qu'on a ainsi insérée.

Il est évident que le Sénat canadien, sujet aux limitations des articles 53 et 54 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, est un corps indépendant, ayant des pouvoirs coordonnés à ceux de la Chambre des Communes et ayant droit de faire ses propres règlements et sa pratique.

Prétendre que le mot "originer", dans l'article 53, exclut le changement d'un mot ou d'un chiffre par le Sénat, c'est déroger au sens ordinaire du mot, à l'histoire de son usage dans la pratique du Parlement impérial et dans les constitutions provinciales ayant des conseils élus et dans les constitutions européennes ayant des clauses telles que l'article 53. Nous avons vu que les conseils "nommés" avec le pouvoir neutralisant étaient liés par la pratique de la Chambre des lords, mais que celles qui ont des conseils élus ne l'étaient pas, mais que les deux avaient des clauses correspondant à nos articles 53 et 54. C'est un principe qu'une limitation va aussi loin que ce qu'elle dit et pas davantage. L'article 53 est une limitation des pouvoirs du Sénat et ne va au delà de ce qu'il renferme nécessairement—nous avons déjà dit ce que c'est.

Quand la Chambre des Communes du Canada prétend pouvoir entraîner le Sénat au-dessous d'elle, comme les Communes ont fait de la Chambre des lords en Angleterre, grâce au pouvoir neutralisant, on peut répondre qu'elle n'a pas ce pouvoir et qu'elle est aussi liée que le Sénat par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*. Nous avons une constitution qui ne peut être altérée que par le Parlement impérial. La Chambre des Communes ne peut pas adopter des règlements pour ajouter à ses pouvoirs ou pour diminuer ceux du Sénat. La règle 75 de la Chambre des Communes est tout à fait en dehors des pouvoirs de cette Chambre.

Si le Sénat n'a pas le pouvoir d'amender les bills financiers, il n'a aucun pouvoir pratique pour voir à ce que l'on joue franc jeu envers les provinces en matière de finance ou pour protéger un intérêt financier à qui l'on ferait une injustice. S'il rejetait un bill financier en vertu de la pratique anglaise, comme en 1860, les Communes pourraient, à la session suivante, attacher au bill des crédits un nouveau bill portant la même rédaction et dire que vous ne pouvez pas amender, adopter ni rejeter le bill entier. Rejeter un bill de crédits est une chose à laquelle on ne peut songer, avec un gouvernement si vaste et si compliqué. Il n'y aurait pas d'argent pour payer l'armée, la marine, le service civil, les juges, le gouvernement, ni les employés de chemins de fer, pas d'argent pour payer aucune dépense publique. Ce serait le chaos. Un bill de crédits doit être adopté par le Sénat, dans presque toutes les circonstances concevables, s'il ne contient rien autre chose que les crédits. Si l'on insère d'autres choses dans le bill, cela peut être biffé et mis dans un ou des bills distincts.

On trouvera, ci-joint, quelques références à débats qui ont eu lieu à propos des résolutions de Québec, au Parlement canadien, et aussi quelques références aux ouvrages relatifs à la constitution des gouvernements coloniaux, pour la commodité, de sorte que ceux que cela intéresse peuvent avoir accès aux ouvrages qui se trouvent à la bibliothèque du Parlement.

Dans les débats parlementaires, 3e session provinciale du Canada, à propos de la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, page 21, M. Campbell donne les raisons pour lesquelles la conférence a déterminé comme elle l'a fait la constitution de la Chambre haute. Il dit: "et la principale raison a été de donner à chacune des provinces un moyen de protection suffisante pour ses intérêts locaux—garantie qu'on craignait ne pas devoir trouver dans une Chambre composée d'une députation basée sur le chiffre de la population seulement, comme ce serait le cas dans l'assemblée générale. Le nombre des membres du conseil législatif sera défini par la constitution fédérale, et ils seront élus à vie au lieu de sortir de l'élection populaire." "Afin d'assurer les conditions d'égalité de cette Chambre, nous avons divisé la confédération." Il explique alors pourquoi le Sénat n'a pas été rendu électif. Dans le Haut-Canada, la population s'accroissait rapidement, et il pouvait s'y produire une agitation en faveur d'une augmentation de représentation. "Elle (la province d'Ontario) s'opposera, peut-être, aux primes accordées aux pêcheries des Provinces maritimes et à la construction de fortifications considérables qu'il faudra y faire ou à quelque autre chose, et réclamera, afin de réussir dans son opposition, une représentation dans le conseil plus en proportion de sa population. C'est en présence de ces éventualités possibles que les délégués ont songé qu'il était peu sûr de confier leurs intérêts à une chambre élective." A la page 22, col. 1, parlant de la constitution des Etats-Unis, il dit: "De cette façon, le plus petit Etat, le Rhode-Island, était aussi bien représenté que l'Etat de New-York; et si cela était considéré nécessaire dans un pays aussi dense que les Etats-Unis, combien plus il le serait dans une confédération, dont quelques-unes des sections sont séparées des autres par de longues et étroites lisières de terre ou par de vastes estuaires, et qui n'ont qu'une petite représentation dans la branche populaire et cherchent à obtenir l'égalité de représentation surtout dans la Chambre haute pour le maintien de leurs droits, institutions et intérêts locaux."

Sir John Macdonald dit à la page 29, vol. 1: "Nous avons été forcés d'élaborer un système d'union dans lequel les organisations provinciales distinctes seraient conservées dans une certaine mesure." A la page 35, il dit: "Nous avons alors décidé que la constitution de la Chambre haute serait conforme au système britannique autant que les circonstances le permettent." A la page 36, il dit: "La disposition de la constitution décrétant que le conseil législatif comptera un nombre limité de membres—que chacune des grandes divisions de la confédération ne peut nommer que vingt-quatre membres, empêchera la Chambre haute de tomber sous l'influence du ministère du jour. Le fait même que le gouvernement ne pourra excéder ce chiffre sauvegardera l'indépendance de la Chambre haute, etc." A la page 38, col. 1, parlant de la limitation du nombre des sénateurs, sir John dit: "A la Chambre haute sera confié le soin de protéger les intérêts de section; il en résulte que les trois grandes divisions seront également représentées pour défendre leurs propres intérêts contre toutes les combinaisons de majorités de l'assemblée", et plus loin, il dit: "C'est pour cette raison que chaque Etat de l'Union américaine envoie au Sénat ses hommes les plus éminents." A la page 42, il dit: "Il est également prescrit que nul vote de crédit ne sera donné à moins que ces crédits soient présentés à la branche populaire de la législature." Page 35, au sommet de la première colonne, sir John parle des pouvoirs et privilèges des Communes. Il faut remarquer que l'article 18 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord dut être adopté pour donner à la Chambre canadienne les pouvoirs et privilèges des Chambres impériales, attendu que les résolutions de Québec ne contenaient aucune disposition de ce genre. Le Conseil privé a décidé que cet article ne comporte pas de pouvoir législatif (Keith, p. 558). A la page 89, M. George Brown dit: "Mais les honorables membres de la Chambre haute doivent voir que la limitation des membres de la Chambre haute se trouve à la base du pacte sur lequel repose ce projet." Il ajoute que si on permettait que le nombre des conseillers législatifs pût être augmenté on leur enlèverait par là même toute la protection qu'ils trouvaient dans la Chambre basse. Il établit en outre que le Sénat, bien que nommé, est représentatif. A la page 92, il rappelle que

la Chambre basse contrôle les finances. Ontario, dit-il, a dix-sept députés plus que Québec et le peuple d'Ontario peut obtenir franc jeu. A la page 90, il dit: "On a prétendu qu'à l'endroit du Bas-Canada la constitution de la Chambre haute maintient les divisions électorales d'aujourd'hui, tandis que celles du Haut-Canada sont abolies, et que, pendant que les membres du Bas-Canada doivent siéger au conseil comme représentant les divisions où ils demeurent ou dans lesquelles ils possèdent leur cens d'égalité, il en sera tout autrement pour le Haut-Canada. Cette différence de situation est exacte en tous points, et on a dû l'accepter afin de se prêter aux exigences de la position particulière du Bas-Canada. Nos amis du Bas-Canada sachant qu'ils avaient à protéger des intérêts canadiens français et des intérêts anglais, ont cru que le maintien des divisions électorales actuelles sauvegarderait les intérêts de tous". A la page 89, M. Brown dit: "Mais on dit que si les membres doivent être nommés à vie, le nombre n'en devrait pas être limité—que dans le cas d'un conflit entre les deux Chambres et la législature, on devrait avoir le pouvoir de surmonter cette difficulté au moyen de la nomination de nouveaux membres. Il peut se faire que sous le système britannique, dans le cas d'une union législative, cette disposition soit légitime." A la page 88, col. 1, il dit, parlant de l'influence acquise par l'Ontario: "Jusqu'à présent nous avons payé une énorme proportion d'impôts avec peu ou point de contrôle sur les dépenses. Mais en vertu de ce projet, grâce à notre juste part d'influence dans la Chambre basse, nous tiendrons les cordons de la bourse". A la page 92, il dit: "Nous aurons dix-sept membres de plus dans la Chambre qui tient les cordons de la bourse". A la page 90, il dit: "On a voulu faire de la Chambre haute un corps parfaitement indépendant, un corps qui serait dans la meilleure position possible pour étudier sans passion les mesures de cette Chambre et défendre les intérêts publics contre toute tentative de législation hâtive ou entachée d'esprit de parti". M. Dorion, page 254, au bas de la col. 2, fait remarquer que l'effet de l'abolition du pouvoir neutralisant doit rendre au Sénat toute son indépendance.

"En fait, la Chambre haute fédérale est la gardienne du principe des droits des Etats contre la majorité numérique et la volonté du peuple, et c'est pourquoi sa fonction peut être et est fréquemment l'opposé d'une Chambre haute dans un Etat unitaire. Tel est particulièrement le cas en matière de finance. Dans une fédération, les plus petits Etats cherchent toujours à se protéger contre l'exploitation que les plus grands peuvent faire des finances fédérales à leur propre bénéfice, il en résulte que la Chambre haute dans tous les Etats fédéraux possède un droit de contrôle financier que l'on peut assez justement qualifier d'extraordinaire". (Temperley, Sénats et Chambres hautes, p. 15.)

"Les Etats-Unis comprennent quarante-cinq Etats indépendants; quelques-uns d'entre eux ne sont pas plus grands que le Cambridgshire, d'autres sont aussi vastes ou plus étendus que le Yorkshire ou le Pays de Galles, et cependant chaque Etat a deux représentants, et deux seulement au Sénat fédéral. La raison de ce fait est évidente. La stipulation que chaque petit Etat a exigée en entrant dans l'union portait que ses intérêts et ses droits ne seraient pas à la merci d'une majorité numérique de la Chambre basse fédérale élue au suffrage universel et, par conséquent, représentant surtout les Etats les plus grands et les plus peuplés". (Temperley, Sénats et Chambres hautes, p. 15.) Pour la composition de la Chambre haute dans les colonies, voir Temperley, p. 48. Pour la prédominance excessive de l'influence gouvernementale à la Chambre haute dans les colonies, voir Temperley, p. 269, annexe 6.

"L'Etat fédéral est la plus complexe et la plus ingénieuse des collectivités politiques modernes et la Chambre haute révèle ordinairement l'un des aspects de son ingéniosité. Tous ces corps, cependant, renferment un principe commun. La fédération est basée sur une union dans la constitution des deux Chambres. La Chambre basse représente les droits et pouvoirs du peuple—la majorité numérique totale. La Chambre haute représente les droits et prérogatives des Etats en leur capacité distincte et individuelle. La population a toujours une représentation entière à la Chambre basse.

“Dans l'Etat unitaire la Chambre haute seule représente les droits de propriété ou les droits individuels ou les droits des classes. Ainsi, à ce point de vue, un Sénat fédéral a toujours un avantage qu'aucune Chambre haute dans un Etat unitaire (comme la Chambre des lords en Angleterre, par exemple) ne peut prétendre posséder, et c'est ce fait qui diminue le nombre de points de comparaison et rend tout à fait trompeuses nombre d'analogies apparentes”. (Temperley, p. 209.)

Page 224, Temperley dit: “En théorie, le Sénat du Canada possède des droits égaux à ceux de la Chambre basse, sauf qu'il ne peut prendre l'initiative des mesures de finance. Il a cependant plein pouvoir de les modifier ou de les rejeter”.

Parlant du Sénat australien, Marriott dit, page 168: “Mais, comme le Sénat américain, il accorde à chaque Etat l'égalité de représentation—principe qui ne s'est pas affirmé sans soulever de fortes et intelligibles protestations de la part des grands Etats. D'autre part, pour les Etats de moindre importance, ce principe était la condition suspensive, l'ancre de salut de leurs droits et de leurs libertés. Et, une fois établi, il est fondamental et (sauf des circonstances inimaginables) inaltérable”.

Dans une réponse de l'honorable Chambre des Communes (impériale) à une adresse concernant la constitution des secondes Chambres, en date du 3 mars 1910, page 3, alinéa 2, on lit ce qui suit:—

“2. L'article 53 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord stipule que les bills ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devront originer dans la Chambre des Communes. Aucune autre disposition ne limite le pouvoir du Sénat concernant la finance ou la législation générale”.

La constitution de l'Australie du Sud contient une clause qui correspond à notre article 53, et Keith en dit ceci à la page 626 du volume 2:—

“En matière de finance, comme la constitution avait soigneusement laissé la question indécise, se contentant de stipuler que l'initiative de ces bills appartient à la Chambre basse, on a constaté qu'il n'était possible de procéder qu'à la suite d'un accord officieux entre les deux Chambres.”

Au volume 1, page 567, Keith dit:—

“En 1909 et 1910, des questions de peu d'importance avaient été soulevées dans le cas de la Nouvelle-Zélande au sujet de la position du conseil. Au cours de la première année, le conseil inséra une clause approbative dans un bill de réformes, qui fut reconnu valable *ex post facto* par un message du Gouverneur obtenu à ce sujet, et l'Orateur décida que cette procédure était suffisante dans les circonstances. En 1810, la Chambre haute modifia le ‘Crimes Amendment Bill’ en y insérant une clause d'appréciation, et il y eut un débat plutôt animé; l'Orateur décida qu'il fallait soit obtenir un message du Gouverneur et une résolution formelle de la Chambre déclarant qu'elle ne s'en tenait pas à ses privilèges, soit mettre le bill de côté. La première ligne de conduite fut adoptée après un débat animé”.

Montréal, le 30 avril 1918.

L'honorable W. B. Ross,
au Sénat, Ottawa, Ont.

Cher monsieur:—On nous demande si, à notre avis, le Sénat a le pouvoir de modifier les bills de finance.

Les articles 17 et 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord placent le Sénat exactement sur le même pied que la Chambre des Communes au sujet de toute la législation.

La seule dérogation importante à cette règle générale est contenue dans l'article 53 qui stipule que les bills ayant pour objet l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou impôts, devront originer dans la Chambre des Communes.

Le refus du droit d'initiative en matière de bills de finance n'implique pas le refus du droit de les modifier. Il n'y a donc rien dans le texte de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui enlève ce dernier droit au Sénat.

On s'appuie sur le premier alinéa du préambule, où il est dit que les provinces désirent s'unir par le lien fédératif d'une constitution *semblable en principe* à celle du Royaume-Uni.

Dans le préambule ces mots ont beaucoup moins d'importance que s'ils se trouvaient dans le texte. En outre, il est évident que la similitude du principe n'emporte pas l'identité du détail; la constitution canadienne diffère de la constitution britannique sur nombre de points importants; la similitude du principe mentionnée au préambule n'est censée exister que dans la mesure où elle est affirmée dans le texte.

Le troisième alinéa du préambule déclare qu'il est opportun, non seulement de décréter la constitution du pouvoir législatif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son gouvernement exécutif, et le texte de l'Acte contient plusieurs articles qui ne font que répéter des règles de la constitution britannique, comme l'article 53 déjà mentionné.

Si les termes cités plus haut du préambule voulaient dire que la constitution britannique s'applique au Canada, sauf dans la mesure où le texte de l'Acte en diffère, le troisième alinéa du préambule et tous ces articles, particulièrement l'article 53, seraient inutiles ou sans signification.

En recherchant les circonstances qui amenèrent l'adoption de la règle limitant le pouvoir de la Chambre des lords du Royaume-Uni, on trouve un nouvel argument à l'appui de l'opinion que suggère le texte de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Au début, il y eut conflit entre la Chambre des Communes britannique et la Chambre des lords en matière de bills de finance.

En 1678, les Communes adoptèrent la résolution suivante:—

“Que tous les crédits et subsides à Sa Majesté en Parlement sont le don des Communes seules; que les bills à l'effet d'octroyer ces crédits et subsides doivent tirer leur origine des Communes et qu'il appartient uniquement aux Communes seules d'indiquer, de limiter et de fixer dans lesdits bills les fins, buts, considérations, conditions, restrictions et dénominations desdits octrois, qui ne doivent pas être modifiés ou altérés par la Chambre des lords”.

En 1893, les lords résolurent ce qui suit:—

“Que le droit de modifier les bills de subsides transmis de la Chambre des Communes et d'en réduire les taux, est un droit inhérent et incontestable de la Chambre des pairs, et Leurs Seigneuries ne peuvent jamais s'en départir”.

Il est vrai que les lords n'agirent pas conformément à la résolution et se soumièrent tacitement à la prétention des Communes, dans le but évident d'éviter un conflit avec cette dernière Chambre, mais cette pratique n'était pas la loi, et ce fait apparaît avec évidence dans le préambule de la résolution de la Chambre des Communes de 1910, qui annonçait le projet de loi restreignant les pouvoirs des lords. (Parliamentary Practice, de May, 12e édition, p. 518.)

Il est remarquable que des deux restrictions des droits des lords que la Chambre des Communes a essayé d'imposer par sa résolution de 1678, savoir: le refus du droit de modifier les bills de finance, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, tout en mentionnant la première à l'article 53, ne mentionne pas la seconde contre laquelle les lords avaient protesté d'une manière spéciale.

Si le Parlement britannique avait eu l'intention d'imposer les deux restrictions au Sénat, il les aurait sûrement mentionnées toutes les deux, ou s'il s'était contenté de s'en rapporter au préambule comme incorporant toute la constitution britannique, il n'aurait mentionné ni l'une ni l'autre.

A ces raisons on pourrait ajouter cette autre considération qu'il existe très peu d'analogie entre la Chambre des lords et le Sénat. Les lords se représentent eux-mêmes, alors que le Sénat représente les provinces. Les lords ne sont pas une position indépendante, car la Chambre des Communes peut user de son influence auprès de la Couronne et amener celle-ci à accroître leur nombre de façon à obtenir une majorité favorable.

C'est probablement pour cette raison que l'article 18 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, là où il est question des privilèges, immunités et pouvoirs du Sénat, compare la limite de ses privilèges, immunités et pouvoirs à ceux que possédait, dont jouissait et exerçait la Chambre des Communes du Parlement impérial (et non la Chambre des lords) lors de l'adoption de l'Acte.

Dans les circonstances, nous sommes d'avis que le Sénat du Canada peut modifier un bill de subsides qui a pris naissance à la Chambre des Communes tout aussi bien que cette dernière peut le faire. Naturellement les pouvoirs du Sénat sont restreints au même point que ceux de la Chambre des Communes, étant donné que les bills de subsides doivent être l'objet d'un message de recommandation de la part du Gouverneur général.

Vos dévoués,
(Signé)

E. LAFLEUR,
AIME GEOFFRION.

400 RUE WILBROD,

Ottawa, 27 avril 1918.

L'honorable sénateur W. B. Ross,
Sénat, Ottawa.

Cher monsieur:—Je réponds à votre honorée du 23 courant, et j'ai l'honneur de dire que j'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt le "Mémoire concernant les droits du Sénat en matière de législation financière", et j'y ai constaté une foule de choses que, si la question était discutée aujourd'hui pour la première fois, pourraient bien servir à l'appui de ce qui évidemment est l'opinion de l'auteur.

Dans l'étude de toutes les questions de cette nature, on a toujours tenu compte—et avec raison—de l'histoire et des précédents; et les relations entre le Sénat et la Chambre des Communes sont, à ce que je crois, si solidement établies qu'on ne pourrait y apporter de modification, sauf par le moyen d'un amendement constitutionnel. Je n'entends pas, nécessairement, au moyen d'un amendement à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord—un amendement à la pratique constitutionnelle, agréée par les deux Chambres.

Dès les temps les plus reculés, les assemblées coloniales ont lutté victorieusement pour ce même privilège au chapitre des bills de finance, que celui dont jouit la Chambre des Communes d'Angleterre. Les cas où ces luttes se sont engagées sont très nombreux, mais je n'en connais pas où le différend survenu entre les deux Chambres, le Conseil—comme, dans les premières constitutions, on appelait la deuxième chambre—ait eu gain de cause en substance.

Un coup d'œil dans l'histoire me révèle deux cas que l'on peut considérer comme des revendications typiques des privilèges des assemblées. Le premier se trouve consigné dans l'"American Colonial Government, 1696-1765", de Dickerson, où, page 160, l'auteur nous dit que sous le gouverneur Cornbury, de New-York:—

"Le Conseil avait tenté de modifier le bill du revenu de façon à faire cesser cette opposition, mais cette mesure fut reçue par l'affirmation catégorique que l'assemblée ne permettrait aucun amendement aux bills de subsides".

Je trouve le deuxième cas dans l'ouvrage du docteur Kingsford, l'Histoire du Canada, vol. 9, page 217. A cette occasion (1818), un violent conflit s'était engagé entre le Conseil et les Assemblées, lutte dont le résultat, comme l'auteur le dit, fut que:—

"Le Conseil ne considéra pas qu'un amendement au bill de subsides constituait une atteinte aux privilèges; mais vu que l'on avait si bien affirmé qu'il en était ainsi, le Conseil s'abstiendrait dorénavant de tout amendement, et refuserait d'adopter tout bill de subsides, dans le cas où l'occasion se présenterait".

On ne saurait douter que la différence entre la Chambre des lords d'Angleterre et le Sénat du Canada, dont il est question dans le mémoire, est d'une nature substantielle, mais après tout, les deux Chambres, lorsqu'il s'agit de la question à l'étude, se trouvent

debuté à
la page 193

dans la même position. Car, les membres d'aucune de ces Chambres ne sont pas élus par le peuple et les privilèges de l'Assemblée, en ce qui concerne les bills de subsides, ont toujours été basés sur le principe que la Chambre se composait de députés élus par le peuple.

Aux Etats-Unis, les deux Chambres ont un pouvoir concourant parce que le Sénat et la Chambre des représentants ont toujours été composés de membres élus par le peuple—soit par vote direct, ou indirectement, par la législature d'Etat.

Je suis, votre dévoué,

(Signé) JOHN S. EWART.

Ordonné que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Rapport du Secrétaire d'Etat, Affaires extérieures, pour l'exercice expiré le 31 mars 1917.

(Documents de la Session, 1918, No 33.)

Rapport relatif aux subsides accordés pour le transport des malles et les subventions aux transocéaniques par le ministère du Commerce pour l'exercice expiré le 31 mars 1917. Aussi les rapports sur le trafic, etc., jusqu'au 31 décembre 1917.

(Documents de la Session, 1918, No 10.)

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Y) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (69) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Margaret Bell Charlesworth, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dix-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Frank Scott, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

L'honorable M. Fisher a présenté au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Frank Scott".

Le dit bill a été lu la première fois et, sur division, lu la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et

aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alonzo Jesse Chapman, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

Le dit rapport a été adopté sur division.

L'honorable M. Casgrain a attiré l'attention du gouvernement sur les travaux exécutés sur le chemin de fer de la baie d'Hudson au cours de l'an dernier, et s'est enquis des progrès accomplis.

Débat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E) intitulé: "Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (28) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Belleville Prince Edward Bridge Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (75) intitulé: "Loi concernant la *Protective Association of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (86) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour, 1918", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois demain.

Avec la permission du Sénat:

L'avis de motion numéro cinq sur l'ordre du jour de jeudi prochain a été pris en considération et

L'honorable M. David a proposé

Que cette Chambre regrette que dans l'action intentée par la Couronne contre Charles Desjardins *et al*, le gouvernement ait cru convenable de fournir une partie du cautionnement exigé pour la mise en liberté du dit Charles Desjardins et de charger des avocats de le défendre.

Après débat.

Sur motion, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable M. Blain a présenté au Sénat un bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alonzo Jesse Chapman".

Le dit bill a été lu la première fois et, sur division, lu la deuxième et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et

aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Roche a présenté au Sénat un bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bell Charlesworth".

Le dit bill a été lu la première fois et, sur division, lu la deuxième fois et troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant le dit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Barnard a présenté au Sénat un bill (E2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Canadian Insurance Company*".

Le dit bill a été lu la première fois et la deuxième fois et
Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 16 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président:

Les honorables messieurs

Barnard,	De Veber,	McHugh,	Roche,
Beaubien,	Donnelly,	McLaren,	Ross
Beique,	Douglas,	McLean,	(Middleton),
Beith,	Farrell,	Michener,	Schaffner,
Belcourt,	Fisher,	Milne,	Sharpe,
Blain,	Forget,	Mitchell,	Shatford,
Bostock,	Foster,	Montplaisir,	Smith,
Bourque,	Girroir,	Mulholland,	Tanner,
Boyer,	Gordon,	Murphy,	Taylor
Bradbury,	King,	Nicholls,	(Leeds),
Casgrain,	Laird,	Planta,	Tessier,
Choquette,	Lavergne,	Poirier,	Thibaudeau,
Cloran,	Legris,	Pope,	Thorne,
Crosby,	Lougheed	Power,	Todd,
Dandurand,	(Sir James),	Pringle,	Watson,
Daniel,	Macdonell,	Prowse,	Webster,
David,	Mason	Ratz,	White,
Dennis,	(Brig.-gén.),	Robertson,	Willoughby.
Dessaulles,	McCall,		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée:—

Par l'honorable M. Blain:

De Simon John Fraser, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Erskine Fraser, sa femme.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne, a présenté son cinquième rapport.

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ, No 70,

JEUDI, 16 mai 1918.

Le Comité permanent de régie interne a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Conformément à l'ordre de référé du 14 du courant, votre comité a pris en considération le rapport du greffier du Sénat, daté du 14 mai, et approuvé par le président

du Sénat, recommandant que M. R. A. Benoit, traducteur, soit promu du grade A de la deuxième division au grade B de la première division.

Votre comité recommande l'adoption du dit rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné, que les règles 24a et 24h soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (60) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The International Bridge and Terminal Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (61) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 12.—Après "fer" insérer "*The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*".

Page 2, ligne 23.—Après "fer" insérer "dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*".

Page 2, ligne 28.—Remplacer "Compagnie" par "*Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*".

Page 2, ligne 31.—Après "fer" insérer "dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*".

Les dits amendements ont été agréés.

Le dit bill, tel qu'amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable Sir James Loughheed a présenté au Sénat:—

Rapport du département des impressions et de la papeterie pour l'exercice expiré le 31 mars 1917.

(Documents de la Session, 1918, No 32.)

Réponse à un ordre du Sénat du 9 mai 1918, pour que soit produit un état indiquant les importations d'essence et d'huile de pétrole (gallons, prix d'achat et droits de douane) durant les années fiscales se terminant le 31 mars, de 1909-10-11-12-13-14-15-16-17, et durant chacun des mois de l'exercice courant jusqu'à date.

(Documents de la Session, 1918, No 150).

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général relativement au bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Y) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a été lu la deuxième fois et

Référé à un comité spécial composé des membres suivants: honorables messieurs Power, Casgrain, Watson, Bostock, Daniel, Ross (Middleton), Beaubien, Pringle et Bradbury.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour, 1918", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Belleville Prince Edward Bridge Company*", a été lu la deuxième fois et

Renvoyé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Loi concernant la *Protective Association of Canada*", a été lu la deuxième fois et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du comité spécial chargé de déterminer les droits que possède le Sénat au sujet des lois financières, et d'étudier la question de savoir si l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, accorde—et dans quelle mesure—ou nie au Sénat le droit de modifier une loi financière (bill de subsides).

L'honorable M. Ross (Middleton) a proposé

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—Que cette Chambre regrette que dans l'action intentée par la Couronne contre Charles Desjardins *et al*, le gouvernement ait cru convenable de fournir une partie du cautionnement exigé pour la mise en liberté du dit Charles Desjardins et de charger des avocats de le défendre.

Sur motion de l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Barnard, il a été

Ordonné que les documents numérotés de un à huit, inclusivement, produits lors de l'enquête relative à la pétition de Charles Kenneth Graham, sollicitant un bill de divorce, soient rendus à l'avocat du pétitionnaire.

Des messages de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

Bill K, intitulé: "Loi pour faire droit à William Leo Walpole".

Bill L, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Claire Dawson Hislop".

Bill M, intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Hafner".

Bill P, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Sophia Wardell".

Bill R, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward David Hill".

Bill F, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ernest Zang".

Bill G, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bailey Wainwright".

Bill S, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Newman".

Bill T, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Ernest Saxby", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (82) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois demain.

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 17 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	McHugh,	Schaffner,
Beith,	Douglas,	McLaren,	Sharpe,
Belcourt,	Edwards,	McLean,	Shatford,
Blain,	Farrell,	Milne,	Smith,
Bostock,	Fisher,	Mitchell,	Tanner,
Bourque,	Foster,	Montplaisir,	Taylor
Boyer,	Fowler,	Murphy,	(Leeds),
Bradbury,	Girroir,	Planta,	Tessier,
Casgrain,	Harmer,	Poirier,	Thibaudeau,
Choquette,	King,	Pope,	Todd,
Cloran,	Laird,	Power,	Watson,
Crosby,	Legris,	Prowse,	Webster,
Dandurand,	Lougheed	Robertson,	White,
Daniel,	(Sir James),	Ross	Willoughby,
Dennis,	Lynch-Staunton,	(Middleton),	Yeo.
De Veber,	Macdonell,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Belleville Prince Edward Bridge Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit reçu maintenant et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 45.—Biffer la clause 4.

Le dit amendement a été agréé.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (75) intitulé: "Loi concernant la *Protective Association of Canada*", fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (E2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The British Canadian Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Substituer "United" au mot "British".

Page 1, ligne 16.—A "un million" substituer "cinq cent mille".

Page 1, ligne 17.—Substituer "un" au mot "deux".

Dans le titre.

A "British" substituer le mot "United".

Les dits amendements ont été agréés.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat le rapport de l'officier en charge du bureau des archives de la guerre au ministère de la Milice et de la Défense.

(Documents de la Session, 1918, No 121a).

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Des messages de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

MERCREDI, 15 mai 1918.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre les dépositions, etc., entendus devant le Comité des divorces du Sénat, à qui furent référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants étaient fondés:—

Bill F (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ernest Zang."

Bill G (No 74) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bailey Wainwright."

Bill K (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Leo Walpole."

Bill L (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Claire Dawson Hislop."

Bill M (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Hafner."

Bill P (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Sophia Wardell."

Bill R (No 80) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward David Hill."

Bill S (No 91) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Newman."

Bill T (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Ernest Saxby."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Loi concernant *The Church and Manse Board of the Presbyterian Church in Canada*", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

1. Page 1, ligne 14.—Retrancher le mot "et" dans la quatorzième ligne et le remplacer par le mot "ou".

Page 2, ligne 17.—Retrancher tous les mots à partir du mot "Toutefois" jusqu'à la fin de l'article.

Page 2, ajouter l'article 4 qui suit:—

4. (1) Tout terrain ou tout intérêt dans pareil terrain acquis en quelque temps que ce soit après l'adoption de la présente loi par la corporation et dont elle n'a pas besoin pour son usage réel ou pour objets se rattachant à ses affaires, ou qui n'est pas détenu en manière de garantie, ne doit pas être détenu par la corporation, ni par aucun syndic en son nom, pour une période plus longue que dix ans après l'acquisition du dit terrain ou après que le terrain n'en existe plus pour son usage réel, ou pour objets se rattachant à ses affaires, mais doit être absolument vendu et aliéné de telle façon que la corporation n'y garde pas plus longtemps un intérêt quelconque, sauf en manière de garantie; mais rien dans les présentes ne doit être considéré comme modifiant en quelque manière que ce soit ou affectant à d'autres égards toute fiducie se rapportant à pareil terrain.

(2) Le conseil de la Trésorerie peut prescrire que le temps alloué pour la vente ou la disposition de tout pareil bien, meuble ou immeuble s'est prolongé pour une autre période ou d'autres périodes ne devant pas excéder cinq ans.

(3) La période entière durant laquelle la corporation peut détenir pareil bien, ne doit pas excéder quinze années à compter de la date de l'acquisition de pareil bien.

(4) Tout bien, meuble ou immeuble suivant que susdit dont la corporation n'a pas besoin pour son propre usage, et détenu par la corporation pour une période plus longue que celle autorisée par les dispositions précédentes du présent article, doit être confisqué au profit de Sa Majesté pour l'usage du Dominion du Canada.

Ordonné que les dits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (60) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*", ayant été lu.

Il a été proposé

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la motion.

Il a été proposé en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés le premier avant et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion mais qu'il soit modifié comme suit:—

Page 4, ligne 17.—Après le mot "Canada" insérer "et aux prescriptions de la Loi des chemins de fer".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement.

Elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale.

Elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables".

(En comité.)

Le titre est lu et la discussion en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et la discussion en est remise à plus tard.

L'article 1 ayant été lu, il est proposé de le modifier comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Retrancher "ministre des Travaux publics" et substituer "Gouverneur en conseil".

L'article 2 ayant été lu, il est proposé de le modifier comme suit:—

Page 1, lignes 21 et 22.—Biffer les mots "sur la recommandation du ministre des Travaux publics".

Page 2, ligne 14.—Ajouter le proviso suivant:—

Toutefois le Gouverneur en conseil peut approuver les ouvrages construits ou en voie de construction au premier jour de juin de l'année 1918, subordonnément aux dispositions de l'article 7 de la présente loi, et cette approbation a le même effet que celle des ouvrages qui doivent être construits.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Blain a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris de nouveau en considération par un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Y) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (86) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour, 1918".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Fisher a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (83) intitulé: "Loi portant modification de la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il a été

Ordonné que, à compter de mardi prochain, à moins d'ordre à l'effet contraire, le Sénat ait deux séances distinctes chaque jour, la première de 11 heures de l'avant-midi jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et la seconde commençant à 3 heures de l'après-midi; et que tous les comités permanents ou spéciaux du Sénat soient autorisés à siéger durant les séances du Sénat, nonobstant les dispositions que la règle 86 contient à l'effet contraire.

L'honorable M. Dennis a appelé l'attention du Sénat sur le montant que coûtent le rapport sténographique et la publication des débats du Sénat, et il a demandé à l'honorable leader du Sénat s'il n'a pas l'intention de proposer la discontinuation de ce rapport sténographique et de cette publication.

Débat.

Le Sénat s'est ajourné.

Lundi, 20 mai 1918.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Donnelly,	Mason	Schaffner,
Belcourt,	Farrell,	(Brig.-gén.),	Smith,
Blain,	Fisher,	McCall,	Tanner,
Bostock,	Forget,	McLean,	Taylor
Bourque,	Foster,	Poirier,	(Leeds),
Bradbury,	Fowler,	Power,	Todd,
Cloran,	Girroir,	Prowse,	Watson,
Crosby,	Harmer,	Robertson,	Webster.
Daniel,	Laird,	Ross	
David,	Lougheed	(Middleton),	
Dennis,	(Sir James),	Ross	
Dessaulles,	Macdonell,	(Moosejaw),	

PRËRES.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice expiré le 31 mars 1917-18 (Publié jusqu'à présent dans la première partie du rapport annuel de ce ministère et qui sera publié à l'avenir sous le titre de rapport annuel du Commerce du Canada).

(Voir *Documents de la Session, 1918, No 10*).

Rapport annuel du Commerce du Canada (Importation pour la consommation et exportations).

(Voir *Documents de la Session, 1918, No 10*).

Décret du conseil, C.P. 1102 du 10 mai 1918.—Modifications au décret de 1917 relatif à la défense du Canada, article 23c relatif aux armements à fournir aux vaisseaux enregistrés en Canada.

(Voir *Documents de la Session, 1918, No 42e*).

Décret du conseil, C.P. 1129 du 11 mai 1918.—Modifications au décret de 1918, article 22A relatif à la défense du Canada, lumières sur les vaisseaux.

(Voir *Documents de la Session, 1918, No 42e*).

Réponse à un ordre du Sénat du 12 avril 1918 pour que soient produits:—

(1) un état donnant le nom, la condition et les titres de toutes les personnes sur l'avis et la recommandation desquelles ont été fermés les parcs de homards dont le département du Service Naval a eu charge jusqu'ici au Canada;

(2) une copie des rapports et recommandations (ou, si ces rapports et recommandations ont été publiés, les renvois aux documents officiels qui les contiennent) qui

exposent tous les faits, les motifs et les raisons qui ont amené le département à abandonner les parcs de homards.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 157).

Ordonné qu'ils soient déposés sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (I) intitulé: "Loi concernant *The Church and Manse Board of the Pesbyterian Church in Canada*".

Ordonné que les dits amendements soient agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Y) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ayant été lu,

Il a été proposé

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Une question d'ordre a été soulevé par l'honorable M. Cloran, à savoir: que ce bill étant un bill financier, le Sénat ne peut procéder plus loin.

Après débat.

Son Honneur le Président a déclaré la question d'ordre mal motivée.

La question de concours ayant été posée sur la motion

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Il a été proposé en amendement

Que le mot "maintenant" soit retranché de la dite motion et remplacé par les suivants: "d'hui en six mois".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement

Il a été proposé en amendement à l'amendement proposé

Que tous les mots après le mot "soit" soient retranchés et remplacés par les suivants: "soit renvoyé à un comité spécial qui sera composé de l'honorable sir James Loughheed et des honorables messieurs Bostock, Power, Ross (Middleton), Belcourt, Blain et du proposant, l'honorable M. Daniel.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement à l'amendement.

Avec la permission du Sénat:

Elle a été retirée.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement à la motion principale.

Avec la permission du Sénat:

Elle a été retirée.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale,

Avec la permission du Sénat:

La dite motion a été retirée.

Ordonné que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (82) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Crosby a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills

(H) "Loi concernant un brevet de Jacob David Wolf";

(U) "Loi concernant la Commission de secours d'Halifax";

(W) "Loi à l'effet d'amender la Loi modifiant la Loi de la Cour suprême, adoptée à la présente session";

(X) "Loi pour faire droit à David M. Sloss";

(Z) "Loi pour faire droit à Lillie Mabel Billing";

(A2) "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Cockrane Lackey";

(B2) "Loi pour faire droit à Alfred Frank Scott";

(C2) "Loi pour faire droit à Alonzo Jesse Chapman"; et

(D2) "Loi pour faire droit à Margaret Bell Charlesworth", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills

(20) "Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille);

(28) "Loi concernant la compagnie dite *The Belleville, Prince Edward Bridge Company*", et

(61) "Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*, et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquisé à ses amendements aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (N) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

1. Page 2, ligne 13.—Retrancher tous les mots à partir de et y compris les mots "Les dits" à la fin de cette ligne jusqu'à la fin du premier paragraphe de l'article quatre.

2. Page 2, ligne 38.—Retrancher les deux dernières lignes de l'article cinq.

3. Page 3, ligne 32.—Retrancher tous les mots à partir de et y compris les mots "La corporation" à la fin de cette ligne jusqu'à la fin de l'article 8, et insérer comme paragraphes de l'article 8 ce qui suit:—

(2) Tout terrain ou tout intérêt dans pareil terrain acquis en quelque temps que ce soit par la corporation, dont elle n'a pas besoin pour son usage réel ou pour les objets se rattachant à ses affaires, ou qui n'est pas détenu en manière de garantie, ne doit pas être détenu par la corporation, ni par aucun fiduciaire en son nom, pour une période plus longue que dix ans après l'acquisition du dit terrain, ou après que le besoin n'en existe plus pour son usage réel, ou pour les objets se rattachant à ses affaires, mais doit être vendu et aliéné, de telle façon que la corporation n'y garde pas plus longtemps un intérêt quelconque, sauf en manière de garantie; mais rien dans les présentes ne doit être considéré comme modifiant en quelque manière que ce soit ou affectant à d'autres égards toute fiducie se rapportant à pareil terrain.

(3) Le Secrétaire d'Etat peut prescrire que le temps alloué pour la vente ou la disposition de tout pareil bien meuble ou immeuble soit prolongé pour une autre période ou d'autres périodes ne devant pas excéder cinq ans.

(4) La période entière durant laquelle la corporation peut détenir pareil bien, en vertu des dispositions précédentes du présent article, ne doit pas excéder quinze années à compter de la date d'acquisition de pareil bien.

(5) Tout bien meuble ou immeuble suivant que susdit, dont la corporation n'a pas besoin pour son propre usage, et détenu par la corporation pour une période plus longue que celle autorisée par les dispositions précédentes du présent article doit être confisqué au profit de Sa Majesté pour l'usage du Dominion du Canada.

4. Page 4, ligne 11.—Retrancher les mots "de leurs" et les remplacer par le mot "des".

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquisé aux amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (V) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, 1914", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Ligne 1, page 9.—Ajouter après le mot "parents" les mots "résidents du Canada".

Page 1, ligne 13.—Retrancher tous les mots à partir de et y compris le mot "pourvu" jusqu'à la fin du paragraphe.

Les dits amendements ont été agréés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquisé aux amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Loi concernant le Service civil du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général, à la première séance distincte du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (87) intitulé: "Loi supplémentaire au chapitre vingt-quatre des Statuts de 1917, concernant le réseau du chemin de fer *Canadian Northern*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la première séance distincte du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé: "Loi portant modification de la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois à la première séance distincte du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion proposant la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial chargé de déterminer les droits que possède le Sénat au sujet des lois financières, et d'étudier la question de savoir si l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, accorde—et dans quelle mesure—ou nie au Sénat le droit de modifier une loi financière (bill de subsides).

Sur motion, il a été

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la première séance distincte du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—Que cette Chambre regrette que dans l'action intentée par la Couronne contre Charles Desjardins *et al*, le gouvernement ait cru convenable de fournir une partie du cautionnement exigé pour la mise en liberté du dit Charles Desjardins et de charger des avocats de le défendre, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gou-

Sur motion de l'honorable M. Taylor (Leeds), pour l'honorable M. Murphy, il a été

Ordonné qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer devant le Sénat une copie de tous documents, lettres, télégrammes, communications ou autres pièces, concernant la nomination ou la nomination projetée d'un certain E.-G. Bill, à un emploi au département des statistiques du service militaire, dépendant du ministère de la Justice, et sous l'administration du colonel Machin; et également une copie de toute correspondance échangée, aussi bien qu'une énumération des efforts tentés dans le but de savoir s'il ne se trouverait pas des soldats de retour du front possédant les aptitudes voulues pour remplir la position susdite, en tant qu'il est nécessaire de créer une telle position.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil privé.

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 21 mai 1918.

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Dessaulles,	Mason	Ross
Beaubien,	Edwards,	(Brig.-gén.),	(Middleton),
Beith,	Farrell,	McCall,	Ross
Blain,	Fisher,	McLaren,	(Moosejaw),
Bostock,	Forget,	Montplaisir,	Schaffner,
Bourque,	Foster,	Mulholland,	Smith,
Bradbury,	Girroit,	Poirier,	Tanner,
Choquette,	Harmer,	Pope,	Taylor
Cloran,	Laird,	Power,	(Leeds),
Crosby,	Lougheed	Pringle,	Todd,
David,	(Sir James),	Prowse,	Watson,
Dennis,	Macdonell,	Richardson,	Webster,
			White.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé: "Loi portant modification de la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (41) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables".

(*En comité.*)

Le premier article est lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Biffer "de l'avis du ministre des Travaux publics".

Le dit article, tel que modifié, est adopté.

L'article 2 est lu et modifié comme suit:—

Page 1, lignes 21 et 22.—Biffer les mots "sur la recommandation du ministre des Travaux publics".

Page 2, ligne 14.—Ajouter ce qui suit:—

Toutefois le Gouverneur en conseil peut approuver les ouvrages construits ou en voie de construction au premier jour de juin de l'année 1918, subordonnement aux dispositions de l'article 7 de la présente loi, et cette approbation a le même effet que celle des ouvrages qui doivent être construits.

Le dit article, tel qu'amendé, est adopté.

Le préambule a été lu de nouveau et adopté.

Le titre a été lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Blain a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements ont été agréés.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (53) intitulé: "Loi concernant la Loi du Service civil du Canada".

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article premier et les suivants jusqu'à l'article 16 inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 17 est lu et le paragraphe (2) est biffé.

Page 9, ligne 17.—Substituer (2) à (3).

Le dit article, tel que modifié, est adopté.

Les articles 18 et les suivants jusqu'à 33 inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 34 est lu et modifié comme suit:—

Page 12, lignes 40 et 41.—Après "nomination" insérer "a la permutation".

Le dit article, tel que modifié, est adopté.

Les articles 35 à 38 inclusivement sont lus et adoptés.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Crosby a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance distincte du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente (contenants de substances alimentaires, bois de chauffage et ciment)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance distincte du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (81) intitulé: "Loi portant modification du Tarif des Douanes, 1907", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois à la prochaine séance distincte du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (84) intitulé: "Loi portant modification de la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance distincte du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (85) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance distincte du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente (Fruits, marque des fruits et pommes de terre)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la deuxième fois à la prochaine séance distincte du Sénat.

Le Sénat s'est ajourné.

SECONDE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	Daniel,	Mason	Ross
Beaubien,	David,	(Brig.-gén.),	(Moosejaw),
Béique,	Dennis,	McCall	Schaffner,
Beith,	Dessaulles,	McLaren,	Smith,
Belcourt,	Edwards,	Mitchell,	Tanner,
Blain,	Farrell,	Montplaisir,	Taylor
Bostock,	Fisher,	Mulholland,	(Leeds),
Bourque,	Foster,	Poirier,	Tessier,
Boyer,	Fowler,	Pope,	Todd,
Bradbury,	Girroir,	Power,	Watson,
Choquette,	Harmer,	Pringle,	Webster,
Cloran,	Laird,	Prowse,	White,
Crosby,	Lougheed	Richardson,	Wilson.
Curry,	(Sir James),	Ross	
Dandurand,	Macdonell,	(Middleton),	

L'honorable M. Ross (Middleton), du comité spécial nommé pour étudier le bill (69) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a présenté son rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 70,
MARDI, 21 mai 1918.

Le comité spécial auquel a été référé le bill (69) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a, conformément à l'ordre de renvoi du 16 mai 1918, pris le dit bill en considération et a l'honneur de rapporter le dit bill avec les amendements suivants:—

Page 1, ligne 3.—Biffer l'article 1.

Page 1, ligne 17.—Biffer l'article 2.

Page 1, ligne 31.—Biffer l'article 3.

Page 2, ligne 8.—Dans la clause 4, biffer l'article "220A".

Page 2, ligne 18.—Après "quelconque" insérer "là où demeure un enfant".

Page 2, ligne 20.—A "un" substituer "cet".

Page 2, ligne 22.—A "d'un" substituer "de cet".

Page 2, ligne 23.—A "d'un" substituer "de cet".

Page 2, lignes 39, 40 et 41.—A "d'une société quelconque pour la protection de l'enfance ou autre association de ce genre" substituer "d'une société protectrice de l'enfance régulièrement établie ou d'un officier d'une cour juvénile".

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Les dits amendements ont été agréés.

Le dit bill, tel qu'amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dennis, du comité conjoint des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier et il est comme suit:—

Le comité conjoint des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande:—

1. Que les documents suivants soient imprimés:—

58. Rapport annuel du comité éditorial chargé du contrôle des publications du gouvernement, touchant le travail accompli par le comité depuis sa création, le 4 octobre 1917 jusqu'au 20 mars 1918.

91. Réponse à un ordre du 3 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de Croix Victoria ont été accordées, jusqu'à la présente date, aux membres de la force expéditionnaire canadienne.

2. Quel est le nom, l'adresse et le grade de chaque décoré ainsi que le nom du bataillon dont il faisait partie.

3. Quel est le rapport officiel respectif se rapportant à chacune de ces décorations.

2. Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

42b. Copie du décret du conseil, No 863, daté le 12 avril 1918, *re* modifications apportées au "Décret concernant la défense du Canada, 1917", au sujet de l'équipement des navires pour protection contre l'ennemi.

42c. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 950, daté le 19 avril 1918,—Etablissement du grade de préposé aux mandats dans la marine royale canadienne.

Aussi, Copie du décret du conseil, C.P. 70/942, daté le 19 avril 1918,—Allocation aux examinateurs en chef aux ports canadiens.

42d. Copie du décret du conseil, 974, du 23 avril 1918,—“Ordonnance pour la Défense du Canada, 1917”,—Pénétration en Canada de vaisseaux portant des explosifs pour leur propre protection.

Aussi,—Copie du décret du conseil, 957, du 19 avril 1918,—Création du grade de chirurgien stagiaire,—Réserve volontaire de la marine royale canadienne.

52a. Règlements concernant l'enregistrement édictés par la Commission d'enregistrement du Canada.

56b. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quand et à l'instance de qui le bureau du Contrôleur des vivres en Canada a été autorisé et établi.

2. A quel ministère le Contrôleur des vivres il fait rapport, quel membre du cabinet, s'il en est, est responsable de l'administration du bureau du Contrôleur des vivres.

3. Quel a été le chiffre total de la dépense créée à titre de salaires pour le Contrôleur des vivres et de ses assistants et du personnel à Ottawa et par tout le Canada depuis l'institution de ce bureau jusqu'à la fin de février 1918 inclusivement.

4. Quel a été le chiffre total de la dépense du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et pour tout le Canada, y compris les loyers, ameublements, équipements, chauffage, éclairage, salaires, dépenses de voyage, papeterie, impressions, annonces, télégrammes, téléphones, frais de port et toutes autres dépenses du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et de ses succursales par tout le Canada depuis la création de ce bureau jusqu'en février 1918 inclusivement.

5. Quel a été le chiffre total de la dépense pour l'administration du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et pour tout le Canada, comprenant loyers, ameublements, équipements, chauffage, éclairage, salaires, dépenses de voyage, papeterie, impressions, annonces, télégrammes, téléphones, frais de port, etc., y compris toutes et chaque dépense du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et des succursales par tout le Canada pour chacun des mois suivants, viz: décembre 1917 et février 1918.

6. S'il y a quelques réclamations pour salaires ou déboursés par le bureau du Contrôleur des vivres en suspens ou discutées et dans l'affirmative, quel en est le chiffre.

7. De combien d'employés se compose le personnel du bureau du Contrôleur des vivres à Ottawa et dans tout le Canada.

8. Combien parmi ces employés sont des soldats de retour ayant été en service actif depuis 1914.

56c. Réponse à une adresse votée le 20 mars 1918,—Copie du décret du conseil récemment édicté et pourvoyant à la constitution du personnel (nombre de personnes à employer et leurs salaires) du bureau du Contrôleur des vivres, aussi—liste des noms des personnes qui y sont actuellement employées, avec mention de leurs salaires et attributions respectives, de leurs occupations antérieures, des endroits où elles étaient employées et des salaires qu'elles recevaient.

64a. Réponse à une adresse à Son Excellence votée par la Chambre le 8 avril 1918,—Copie du décret du conseil créant une commission d'enquête concernant le papier; aussi, copie des décrets du conseil subséquents se rapportant à la mission confiée à cette commission.

64b. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1918,—Copie de toute correspondance échangée entre les éditeurs de journaux en Canada, plus spécialement ceux de Toronto, et le gouvernement, au sujet des décrets du conseil créant une commission d'enquête touchant le papier, et les décrets du conseil subséquents au même sujet.

84. Mémoire No 4.—Concernant le travail accompli par le ministère de la Milice et de la Défense, du 1er janvier 1917 au 31 décembre 1917.

84a. Mémoire No 4.—Concernant l'œuvre accomplie par le ministère de la Milice et de la Défense, du 1er janvier 1917 au 31 décembre 1917.

85. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1918.—Relevé faisant connaître:—

1. Combien d'édifices ont été loués par le gouvernement, dans la cité d'Ottawa, depuis le 1er février 1915.
2. Qui sont les propriétaires de ces édifices.
3. Où ces édifices sont situés.
4. Quel est le prix de location annuelle de chaque édifice ou partie d'édifice.
5. Quelle est la durée de chaque bail.

86. Réponse à une adresse votée le 21 mars 1918.—Copie de tous décrets du conseil concernant la nomination des membres de la Commission du service national et de tous rapports qui ont été faits individuellement ou collectivement par les membres de cette commission.

87. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1918.—Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les officiers qualifiés employés par les autorités militaires de Québec dans les différentes branches du ministère de la Milice et de la Défense qui suivent: service de recrutement; intendance; ingénieurs royaux canadiens; garnison d'artillerie royale canadienne; artillerie royale canadienne.
2. Combien de temps ils ont été employés dans chaque branche.
3. Quelles sont les fonctions de chacun d'eux.
4. Quelle solde chacun d'eux reçoit.
5. Quels sont les noms de ceux qui ont eu du service outre-mer et pendant combien de temps ils ont été au front.
6. Combien de temps dans les tranchées.
7. A quel bataillon ils appartenaient alors qu'ils étaient outre-mer.

88. Réponse à l'ordre de la Chambre du 4 avril 1918.—Relevé faisant connaître:—

1. Quelles propriétés, s'il en est, ont été achetées par le ministère de la Milice ou la Commission des hôpitaux militaires dans la cité de Québec, depuis le 1er janvier 1917.
2. De qui elles ont été achetées, et qui en a recommandé l'achat.
3. Quel a été le prix d'achat.

89. Réponse à l'ordre de la Chambre du 4 avril 1918.—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de personnes, de quelque grade que ce soit, sont employées par la Commission des hôpitaux militaires dans la Colombie-Britannique, et quels en sont les noms, le grade, les traitements.
2. Pour quelle raison elles ont été nommées et où elles sont stationnées.
3. Combien d'entre elles ont servi au front.
4. Quel est l'officier le plus ancien employé par la Commission des hôpitaux militaires dans la Colombie-Britannique.
5. Quel est le coût total mensuel qu'entraîne l'œuvre de la Commission dans la Colombie-Britannique, et combien d'hommes sont sous ses soins actuellement.
6. Combien d'édifices sont occupés pour les fins et sous le contrôle de la Commission des hôpitaux militaires dans la Colombie-Britannique et où ils sont situés.
7. Combien de fonctionnaires des quartiers généraux à Ottawa ont jugé qu'il fût nécessaire de visiter la côte du Pacifique au cours de l'année dernière, et pour quel objet.

8. Si la Commission des hôpitaux militaires a un agent de publicité régulièrement nommé. Dans l'affirmative, quels sont son nom et ses fonctions.

9. S'il fait du service outre-mer, et quel est son salaire.

10. Quel a été le coût total du service de la publication au cours de 1917.

90. Réponse à l'ordre de la Chambre du 20 mars 1918,—Relevé faisant connaître les noms du personnel de la Commission des hôpitaux, le nombre des personnes employées, leurs noms, fonctions, salaires, occupations antérieures et les sommes payées à chaque personne pour frais de voyage.

92. Réponse à l'ordre de la Chambre du 8 avril 1918,—Copie d'un certain mémorandum envoyé au ministre des Travaux publics par le député senior d'Ottawa au sujet de l'abolition du patronage, et de tous les documents, lettres, etc., échangés entre lui et le ministre des Travaux publics à ce sujet depuis le 17 décembre 1917.

93. Rapport sommaire du greffier de la Couronne en Chancellerie touchant les rapports de l'élection générale, 1917.

94. Réponse à l'ordre de la Chambre du 11 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Si des mesures ont été prises par le gouvernement pour s'enquérir des conditions du commerce, pendant la présente guerre, dans les Etats-Unis, et dans l'affirmative, quelles sont ces mesures.

2. Si, en dehors des membres du cabinet, quelques personnes ont été envoyées en mission par le gouvernement canadien pour étudier la situation du commerce de guerre dans les Etats-Unis. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes.

3. Si quelques personnes ont été ainsi envoyées, quel a été le coût total de ces missions.

95. Réponse à l'adresse votée le 20 mars 1918,—Copie de tous les décrets du conseil, rapports et correspondance se rapportant à l'admission en franchise des tracteurs de ferme et autres instruments aratoires.

96. Copies des décrets du conseil édictés en ce qui concerne la Loi des Electeurs Militaires, 1917, et la Loi des élections en temps de guerre, savoir:—

C.P. 3,010, 7 novembre 1917.—Instructions à l'usage des électeurs créés par la Loi des Electeurs Militaires, 1917.

C.P. 3,158, 9 novembre 1917.—Scrutateurs: à l'effet d'en nommer six et de stipuler le paiement de leurs services et frais, etc.

C.P. 3,159, 9 novembre 1917.—Officiers présidents: à l'effet d'en nommer un certain nombre et de stipuler le paiement de leurs services, etc.

C.P. 3,276, 24 novembre 1917.—Officiers rapporteurs spéciaux et greffiers de bureaux de votations à l'effet d'en nommer et de stipuler le paiement des services, etc.

C.P. 3,277, 27 novembre 1917,—Règlement établissant des bureaux de votation pour les électeurs militaires revenus qui sont des Indiens.

C.P. 3,322, 29 novembre 1917.—Disposition relative à la prise du vote des électeurs militaires appartenant à des détachements qui ont ordre de quitter le Canada avant le jour de votation.

C.P. 3,404, 17 décembre 1917.—Officiers présidents: M. le capitaine W. M. Frowd, du génie, est nommé à la succession de M. le capitaine F. C. C. Pascoe, à Halifax, N.-E.

C.P. 6,405, 17 décembre 1917.—Touchant la prise du vote des détachements qui ont ordre de quitter le Canada. Arrêté ministériel du 29 novembre 1917, modifié.

C.P. 7, 8 janvier 1918.—Officiers rapporteurs spéciaux et greffier de bureaux de votation: à l'effet d'en nommer un nombre additionnel.

C.P. 8, 4 janvier 1918.—Scrutateurs: à l'effet d'en définir les frais de voyage et de subsistance

C.P. 9, janvier 1918.—Officiers rapporteurs spéciaux et greffiers de bureaux de votation; à l'effet d'en établir la rémunération.

C.P. 10, 4 janvier 1918.—Scrutateurs: nommant M. le major Thomas Gibson, de Londres, Angleterre, à la succession de M. le général de brigade J. F. L. Embury.

C.P. 11, 4 janvier 1918.—Règlements additionnels pour la mise en vigueur de la Loi des Electeurs Militaires, 1917.

C.P. 12, 8 janvier 1918.—Paiement des services des bureaux d'appel dans l'Ontario et des officiers reviseurs dans la Nouvelle-Ecosse, relativement à la révision des listes électorales.

C.P. 13, 4 janvier 1918.—Election d'Halifax: le quartier No 6 est constitué un seul district de votation.

C.P. 63, 8 janvier 1918.—Officiers rapporteurs spéciaux et greffiers de bureaux de votation: à l'effet d'en établir la rémunération. Arrêté ministériel du 4 janvier 1918 (C.P. No 9), modifié.

C.P. 84, 12 janvier 1918.—Officiers rapporteurs spéciaux: nommant M. le capitaine Harold Baker, F.E.C., Londres, Angleterre, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Nelson Spencer.

C.P. 85, 12 janvier 1918.—Secrétaire d'officiers rapporteurs spéciaux; nommant M. Archibald Dickson, de Harrow, Angleterre, en remplacement de M. le capitaine Rippon, R.A.M.C.

C.P. 98, 15 janvier 1918.—Secrétaire d'officiers rapporteurs spéciaux: nommant M. E. L. Ginns en remplacement de M. Ainslie W. Greene.

C.P. 162, 19 janvier 1918.—Démission de M. R. A. Pringle comme officier rapporteur spécial et nomination de M. John W. P. Ritchie pour lui succéder, et nommant des officiers rapporteurs spéciaux et des greffiers de bureaux de votation.

C.P. 323, 8 février 1918.—Longueur de séance qui constitue une journée de travail.

C.P. 396, 18 février 1918.—M. le lieutenant N. G. Charlton, actuellement en France, est nommé à la succession de M. le major Powell comme officier rapporteur spécial.

C.P. 397, 18 février 1918.—M. Edgar E. R. Chevrier remplace M. J. A. Pinard comme officier rapporteur spécial.

C.P. 602, 12 mars 1918.—Proclamation des bulletins d'outre-mer sur réception des informations par télégraphie.

97. Réponse à l'ordre de la Chambre du 3 avril 1918.—Copie de tous jugements rendus à date en vertu de la Loi du Service Militaire, 1917, par le juge d'appel central.

98. Réponse à l'ordre de la Chambre du 20 mars 1918.—Relevé faisant connaître les noms de toutes les personnes employées à Ottawa au service du Conseil du Service Militaire, leurs salaires et occupations antérieurs.

99. Rapport de la Commission royale chargée de s'enquérir et de faire rapport sur la régie et l'administration du service de pilotage dans le port de Halifax, N.-E.

100. Réponse à un ordre du Sénat du 21 mars 1918.—Pour la production d'un rapport donnant le détail de certains états de l'estimation du coût de la construction d'égouts, etc., établie aux tableaux 29 et 30 qui se trouvent entre les pages 96 et 97 du livre intitulé: "*Rural Planning and development*, écrit par Thomas Adams, et qui constitue un rapport de la Commission de conservation, daté de 1917. Les états ci-dessus donnent les totaux suivants: \$35,584; \$26,736; \$20,748 et \$23,533.

101.—Réponse à un ordre du Sénat du 22 mars 1918.—Etat indiquant en autant de colonnes distinctes:—

1. Les différents camps d'aviation établis par le gouvernement canadien et leur location, avec la date de leur établissement.

2. Le nombre d'aviateurs qui ont passé par iceux depuis leur formation et qui ont obtenu leurs certificats.

3. Le nombre d'aviateurs présentement en formation dans chacun de ces camps.

4. Le nombre d'accidents survenus dans chacun de ces camps distinguant (a) les accidents mortels; (b) les accidents graves; (c) les accidents légers, avec leurs dates respectives.

5. Le nombre d'avions mis hors d'usage comme perte totale ou comme gravement endommagés.

102. Réponse à l'ordre de la Chambre du 10 avril 1918.—Copie de la correspondance se rapportant à la démission de W. F. O'Connor, gentilhomme, C.R., en qualité de commissaire-enquêteur au sujet du coût élevé de la vie.

103. Copie d'un décret du conseil, No 758, 26 mars 1918, concernant un contrat conclu avec la *Dominion Steel Corporation, Limited*, pour la manufacture de plaques d'acier requises dans la construction de navires et pour chaudières.

104. Copie de l'arrêté en conseil, No 915, du 16 avril 1918, interdisant à la presse de publier toute déclaration, tout rapport ou toute opinion adwerses concernant les actes des nations alliées en ce qui concerne la poursuite de la guerre, et aussi, établissant la même interdiction quant à l'expression publique de tout rapport, etc., comme susdite par qui que ce soit.

105. Rapport du Conseil du Service Militaire sur l'administration de la Loi du Service Militaire, 1917.

106. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les montants d'argent dépensés pour les réparations au quai de Ile-Perrot-Sud depuis 1911.

2. Quels sont les noms des personnes qui y ont travaillé, et le montant d'argent qui a été payé à chacune d'elles.

3. Quels sont les noms des fournisseurs, et le montant d'argent payé à chacun d'eux.

107.—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les montants d'argent dépensés pour les réparations au quai de Hudson, depuis 1911.

2. Quels sont les noms des personnes qui y ont travaillé, et le montant d'argent qui a été payé à chacune d'elles.

3. Quels sont les noms des fournisseurs, et le montant d'argent payé à chacun d'eux.

108. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les montants d'argent dépensés pour les réparations au quai de Ile-Perrot-Nord, depuis 1911.

2. Quels sont les noms des personnes qui y ont travaillé, et le montant d'argent qui a été payé à chacune d'elles.

3. Quels sont les noms des fournisseurs, et le montant d'argent payé à chacun d'eux.

109. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les montants d'argent dépensés pour les réparations au quai de Sainte-Zotique, depuis 1911.

2. Quels sont les noms des personnes qui y ont travaillé, et le montant d'argent qui a été payé à chacune d'elles.

110. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1918,—Copie de la correspondance et des documents en général se rapportant à la fusion de la banque *British North America* avec la banque de Montréal.

111. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. En se référant à l'état publié dans la *Gazette du Canada* du 30 mars faisant connaître les détails au sujet de la circulation et du numéraire, quelles sont les garanties approuvées servant de base à l'émission du papier-monnaie de l'Etat au chiffre de \$92,820,000.

2. A la disposition de quelles banques cette émission a été mise, et quelle a été la garantie respective en chaque cas.

112. Réponse à un ordre du Sénat du 16 avril 1918 demandant les renseignements suivants:—

1. Le nombre de pages que comprenaient les Débats du Sénat de la dernière session, en spécifiant le nombre de pages de l'édition non révisée et celles de l'édition révisée.

2. La traduction française se fait-elle d'après l'édition non révisée ou d'après l'édition révisée.

3. La traduction française des Débats de la dernière session est-elle terminée? Dans l'affirmative, à quelle date la dernière copie a-t-elle été remise à l'Imprimeur? Si cette traduction n'est pas encore terminée, combien de pages restait-il à traduire au 18 mars dernier.

4. Combien de traducteurs composent le personnel régulier de la traduction des Débats.

5. Quel est le nom et le salaire de chacun d'eux.

6. Ont-ils été occupés à exécuter d'autres travaux pour le Sénat durant ou depuis la dernière session? Dans l'affirmative, quels sont ces travaux.

7. D'autres personnes ont-elles été employées à aider le personnel régulier pour la traduction des Débats de la dernière session? Dans l'affirmative, donner les noms de ces personnes, la durée de leur emploi et la rémunération qu'elles ont touchée.

8. Chaque traducteur est-il tenu de traduire un nombre minimum de pages des Débats par journée? Dans l'affirmative, combien de pages chaque traducteur est-il censé pouvoir convenablement traduire par jour?

9. Les traducteurs réguliers ont-ils traduit en anglais les discours qui ont été prononcés en français au cours de la dernière session? Dans l'affirmative, combien de pages ont-ils traduits de français en anglais? Dans la négative, qui a fait cette traduction, et quelle rémunération supplémentaire a été payée pour ce travail.

113. Relevé émis par le cabinet de guerre, à la demande de l'amirauté, faisant connaître pour le Royaume-Uni et pour le Globe, au cours de la période entre août 1914 et décembre 1917:—

1. Pertes subies par la marine marchande par suite d'actes de la part de l'ennemi et des accidents maritimes;

2. Résultats de l'activité en fait de construction de navires marchands;

3. Vaisseaux ennemis capturés et subséquemment réquisitionnés;

Accompagné de diagrammes montrant les pertes de la marine marchande et le résultat de la construction de navires, pour le Royaume-Uni et le Globe, au cours de la même période.

114. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1918,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et toute autre correspondance et documents se rapportant au service du vapeur *Amedia* entre Pictou et les Iles de la Madeleine.

115. Réponse à un ordre du Sénat du 18 avril 1918,—Etat montrant:—

(1) les noms de toutes les personnes employées à la préparation des Procès-Verbaux, de l'Ordre du jour et du Journal du Sénat (*a*) en anglais, et (*b*) en français, ainsi que le salaire ou autres rémunérations payés à chacune de ces personnes;

(2) la quantité de chacun de ces documents imprimée (*a*) en anglais, et (*b*) en français, ainsi que le coût de l'impression et de la reliure de ces documents pour l'exercice terminé au 31 mars 1918.

116. Relevé faisant connaître combien de fonctionnaire appartenant au Service extérieur ont été transférés au Service intérieur depuis le 1er octobre 1917, et combien de personnes ont été nommées sous l'empire 21 de la Loi actuelle du Service civil depuis la même date.

117. Réponse à une adresse à Son Excellence votée le 8 avril 1918,—Copie des arrêtés en conseil relatifs à la nomination du colonel Langton à l'emploi de payeur général dans le ministère de la Milice.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Quels sont les Livres bleus qui ont été imprimés dans les années 1916 et 1917.

2. Quels sont les Livres bleus qui ont été imprimés dans les deux langues pendant les susdites années.

3. Quels sont les Livres bleus qui n'ont été imprimés qu'en anglais pendant les susdites années.

4. Quels sont les Livres bleus qui n'ont été imprimés qu'en français pendant les susdites années.

119. Copie du décret du conseil, No 807, du 3 avril 1918, au sujet de la réserve faite de terres fédérales pour les objets de la Loi d'Établissement de Soldats (chapitre 21, 7-8 George V).

120. Relevé des sommes payées aux journaux, etc., en ce qui se rapporte aux annonces relatives à l'Emprunt de la Victoire.

121. Copie du rapport soumis par le fonctionnaire qui dirige le bureau canadien des archives de guerre, à Londres, Angleterre, adressé au très honorable sir Robert L. Borden, G.C.M.G., M.P., le premier ministre du Canada, concernant le service de ce bureau depuis sa fondation jusqu'au 11 janvier 1917.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de personnes comprises dans la classe 1 étaient sujettes à la Loi du Service Militaire, 1917: (a) dans la province d'Ontario; (b) dans la province de Québec; (c) dans la province de la Nouvelle-Ecosse; (d) dans la province du Nouveau-Brunswick; (e) dans la province de l'île du Prince-Édouard; (f) dans la province de la Colombie-Anglaise; (g) dans la province de la Saskatchewan; (h) dans la province de l'Alberta; (i) dans la province du Manitoba; (j) dans le territoire du Yukon.

2. Combien, pour chacune de ces provinces, se sont rapportées pour le service.

3. Combien, pour chacune des provinces, ont demandé l'exemption du service militaire.

4. Combien, pour chacune des provinces, ont été exemptées par les tribunaux locaux.

5. Combien, dans chacune des provinces, il y a eu d'appels de pris à l'encontre de la décision des tribunaux locaux: (a) par les conscrits; (b) par les représentants ou autorités militaires.

6. Combien d'appels ont été décidés dans chacune des provinces. Combien de maintenus dans chacune. Combien de renvoyés dans chacune.

7. Combien il y a causes maintenant pendantes devant le juge d'appel central.

8. Si les autorités militaires ou représentants publics ont l'intention de porter d'autres causes en appel, soit devant le tribunal d'appel, soit devant le juge d'appel central.

9. Dans l'affirmative, combien pour chaque province.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1918,—Copie de toutes lettres, certificats, recommandations et autres documents se rattachant à l'octroi d'une pension de complète invalidité au colonel R. H. Labatt.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—Relativement aux dernières élections dans le comté de Joliette:—

1. En vertu de quelle recommandation l'officier rapporteur a été nommé.

2. Si des énumérateurs ont été nommés en vertu des dispositions du paragraphe premier de la section 42, de l'acte des élections fédérales, tel qu'amendé par l'Acte des élections en temps de guerre.

3. Dans l'affirmative, quels sont les noms des énumérateurs qui ont été ainsi nommés, la date à laquelle la liste a été transmise et le nom de la ou des personnes à laquelle ou auxquelles elle a été ainsi transmise.

125. Copie du décret du conseil, No 812, du 5 avril 1918,—Règlements régissant les prêts aux soldats sous l'empire de la Loi d'Établissement de Soldats, 1917 (chap. 21, 7-8 George V).

126. Réponse à une adresse votée par la Chambre le 25 mars 1918,—Copie de toutes lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada et les différents gouvernements provinciaux concernant le décret du conseil du 22 décembre 1917, au sujet de la vente d'obligations par les gouvernements provinciaux, coloniaux ou étrangers, les municipalités ou autres corps publics.

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Si quelques sommes d'argent ont été payées au *Dundalk Herald*, *Flesherton Advance*, *Markable Standard*, *Durham Chronicle*, *Grey Review* ou *Hanover Poste* pour annonces ou toutes autres raisons depuis le 1er octobre 1917.

2. Dans l'affirmative, combien a été payé à chaque journal mentionné.

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1918,—Relevé faisant connaître :

1. Quels sont les officiers employés à Québec sur l'état-major du district militaire No 5.

2. Depuis combien de temps ils sont attachés à ce service.

3. Quels services rend chacun d'eux.

4. Quels sont les salaires et allocations reçus par chacun d'eux.

5. Quels sont ceux qui ont servi outre-mer.

6. Combien de temps ils ont été au front.

7. Combien de temps ils ont passé dans les tranchées.

8. De quel bataillon ils faisaient partie outre-mer.

129. Rapport des commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires de la *William Davies Co., Ltd.*, et de la *Matthews-Blackwell, Ltd.*, daté le 1er novembre 1917.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1918,—Relevé faisant connaître les détails de certaines sommes totales, étant le coût estimatif pour égouts de rues, etc., ainsi qu'indiqués sur les planchettes 29 et 30, insérées entre les pages 96 et 97 du livre *Rural Planning and Development* écrit par Thomas Adams, étant un rapport publié par la Commission de conservation, daté en 1917.

Les dits totaux étant \$35,584; \$26,736; \$20,748 et \$23,533.

131. Relevé des dépenses du comité fédéral de publicité en compte avec le gouvernement fédéral, en ce qui concerne l'Emprunt de la Victoire, 1917.

131a. Rapport de M. A. E. Ames, président du comité exécutif fédéral du Canada, touchant l'Emprunt de la Victoire, 1917.

132. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1918,—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de tribunaux locaux ont été établis dans tout le Canada en vertu de la Loi du Service Militaire.

2. Quelle a été la rémunération quotidienne accordée à chacune des personnes composant ces tribunaux.

3. Quel était le salaire quotidien du secrétaire du tribunal, et celui des constables ou du concierge de la salle d'audience.

4. A combien, jusqu'à ce jour, s'est élevée la dépense totale de ces tribunaux.

5. S'il y a des comptes non encore soldés.

134. Réponse à un ordre de la Chambre,—Relevé faisant connaître:—

1. Si la construction d'un hôpital pour y recevoir des soldats invalides à Sainte-Anne-de-Bellevue est faite sous le contrôle du gouvernement.

2. Dans la négative, quels en sont les intermédiaires: Si c'est par voie de contrat ou sous la direction d'un corps public quelconque.

3. Quel montant le gouvernement a payé pour le terrain où l'on érige cet hôpital.

4. Quel est le montant que coûtera cette construction.

5. Combien de soldats invalides on y pourra loger.

6. A quelle distance cet hôpital se trouve situé du collège Macdonald.

7. Si le gouvernement a bien considéré les inconvénients très sérieux qui peuvent résulter d'un tel établissement dans le voisinage immédiat d'un collège où des centaines de jeunes filles reçoivent leur instruction.

135. Réponse à un ordre du Sénat du 23 avril 1918,—Etat donnant les noms de tous les commis et employés du département des Impressions publiques et de la Papeterie, conformément au tableau ci-dessous, ainsi que la date de leur nomination respective et les traitements ou salaires qu'ils touchent :

(a) personnel de l'Imprimeur du Roi, y compris le service des annonces;

(b) département des impressions;

(1) commis;

- (2) correcteurs d'épreuves;
- (3) employés à la composition—monotype, linotype, travaux de commande et travaux parlementaires;
- (4) pressiers—impression à plat et presse à cylindre;
- (5) employés à la reliure—livres et brochures;
- (6) employés au stéréotypage;
- (7) employés à la gravure des cartes;
- (8) employés à tous autres travaux;
- (c) département des impressions extérieures;
- (d) comptables;
- (e) département de la papeterie;
- (f) département de la distribution;
- (g) machinistes;
- (h) employés à la *Gazette du Canada*;
- (i) gardien;
- (j) tout autre département.

136. Ordre de la Chambre,—Relevé faisant connaître:—

1. Si des soumissions ont été adressées au ministère de la Milice ou à la Commission des achats de guerre, pour un approvisionnement de lard fumé, à Toronto, Kingston et London.
2. Si oui, quels sont les soumissionnaires, et quels sont les prix dans chaque cas.
3. A qui a été accordé le contrat dans chaque cas et à quel prix.

3. En prévision de l'adoption du bill (32) intitulé: "Loi concernant le Bureau Fédéral de la Statistique qui ordonne entre autres choses, la compilation de toutes les statistiques de l'industrie et du commerce, votre comité recommande de biffer l'article trois du cinquième rapport du comité des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement présenté le 13 juillet 1900.

Voici cet article:—

Votre comité recommande aussi que trois milles cinq cents exemplaires du relevé mensuel des importations et des exportations du Canada, tirés des rapports officiels par le ministère des Douanes à dater du 1er juillet 1900, soient imprimés et distribués, tel que demandé par le ministère des Douanes.

4. Le très honorable Sir George Foster a soumis à votre comité, comme président du comité sur les impressions du Parlement, le rapport 17 du comité de publication. Ce rapport expose que le comité s'est occupé de la qualité du papier employé pour l'impression des documents parlementaires dans le but d'arriver à économiser sans nuire toutefois à la durée et à la bonne apparence des Livres bleus ou des rapports. Le papier employé pour les rapports des ministères, les débats et les affaires de routine des deux Chambres, etc., est connu sous le nom de *Printing No 1, Machine Finish*. La quantité consommée l'année dernière a été de 1,511,254 livres pesant 60 livres la rame. De l'espèce No 1 *Book, Supercalendared*, et pesant aussi 60 livres la rame, on a employé 531,658 livres. Après avoir consulté des experts, le comité recommande d'employer pour tous ces documents un papier pesant dix livres de moins la rame. Cette recommandation est appuyée par le sous-comité du conseil. On économiserait ainsi \$20,000 sur le papier employé pour les rapports et \$8,000 sur le papier No 1 *Supercalendared*, si le Parlement approuve ces changements.

Le comité conjoint des Impressions recommande l'adoption du rapport précédent et ces nouvelles espèces de papier devant être employées aussitôt que la provision de ces deux qualités de papier sera épuisée. Il est opportun de signaler que le comité conjoint du congrès des Etats-Unis vient d'adopter les mêmes qualités de papier que votre

comité recommande. Votre comité recommande que tous les départements du service public donnent leur adhésion à l'imprimeur du Roi et commencent à se servir du papier le moins pesant possible pour l'impression des documents de la Puissance.

5. Votre comité recommande que dans le cas où il n'y aurait pas d'autres réunions du comité, les présidents soient autorisés à décider quels documents présentés à l'une ou l'autre Chambre devront être imprimés, et de régler jusqu'à la fin de la session toutes les questions qui sont de la juridiction du comité.

Le tout respectueusement soumis.

WM DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 24a et 24b soient suspendues relativement au dit rapport.

Le dit rapport a alors été adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (53) intitulé: "Loi concernant le Service civil du Canada".

(En comité.)

Les articles 39 et 40 sont lus et adoptés.

L'article 41 est lu et modifié comme suit:—

Page 16, ligne 14.—Substituer "trois années" à "une année".

Le dit article, tel que modifié, est adopté.

Les articles 42 et 43 sont lus et adoptés.

L'article 44 est lu et modifié comme suit:—

Page 17, ligne 44.—Après "grade" insérer ce qui suit comme paragraphe (2) de l'article 44:—

"(2) Cette augmentation sera accordée à moins que le sous-chef ne fasse par écrit un rapport, dont le bien-fondé doit être reconnu par la Commission, déclarant que tel fonctionnaire, commis ou employé ne mérite pas l'augmentation; et le fonctionnaire, commis ou employé intéressé a le droit de se faire entendre par la Commission avant qu'elle se prononce sur le bien-fondé du rapport.

Le dit article, tel que modifié est adopté.

Les articles 45 à 52 inclusivement ont été lus et adoptés.

L'article 53 est lu et modifié comme suit:—

Page 20, lignes 33 et 34.—Biffer les mots "tout chef de ministère".

Page 20, ligne 34.—Après "loi" insérer "tout conseil ou toute Commission qui a son siège à Ottawa, avec ou sans l'approbation du Gouverneur en conseil".

Page 20, ligne 36.—Après "nommer" insérer "un sténographe judiciaire et un aide-sténographe judiciaire, et des commis et des serviteurs sous l'autorité des articles 20 et 21 de la *Loi de la Cour suprême*, et de nommer les fonctionnaires et employés mentionnés dans le chapitre 16 des Statuts de 1912, et de nommer".

Le dit article, tel que modifié, a été alors adopté.

Les annexes ont été lus et adoptés.

Le préambule a été lu de nouveau et adopté.

Le titre a été lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance et

L'honorable M. Crosby a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été agréés.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: "Loi supplémentaire au chapitre vingt-quatre des Statuts de 1917, concernant le réseau du chemin de fer *Canadian Northern*", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général à la première séance distincte du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente (Fruits, marques des fruits et pommes de terre)", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général plus tard au cours de cette séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente (Contenants de substances alimentaires, bois de chauffage et ciment)", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération en comité général à la première séance distincte du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion proposant la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial chargé de déterminer les droits que possède le Sénat au sujet des lois financières, et d'étudier la question de savoir si l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, accorde — et dans quelle mesure — ou nie au Sénat le droit de modifier une loi financière (bill de subsides).

Ordonné que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la seconde séance distincte du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—Que cette Chambre regrette que dans l'action intentée par la Couronne contre Charles Desjardins *et al*, le gouvernement ait cru convenable de fournir une partie du cautionnement exigé pour la mise en liberté du dit Charles Desjardins et de charger des avocats de le défendre, ayant été lu, il a été

Ordonné qu'il soit remis à la seconde séance distincte du Sénat demain.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

L'honorable M. Dennis a proposé:

Que, étant donné l'impérieuse nécessité de pratiquer l'économie dans tous les services de l'administration, cette Chambre est d'avis de discontinuer le rapport sténographique et la publication officielle des débats du Sénat.

Après débat.

Avec la permission du Sénat:

La dite motion a été retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente (Fruits, marques des fruits et pommes de terre)".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et l'honorable M. Girroir a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Loi portant modification du Tarif des Douanes, 1907", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général à la première séance distincte du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Loi portant modification de la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois à la première séance distincte du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917", a été lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être discuté en comité général à la première séance distincte du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

MARDI, 21 mai 1918.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre les dépositions, etc., entendues devant le Comité permanent des divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill X (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à David M. Sloss".

Bill Z (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillie Mabel Billing".

Bill A2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Cockrane Lackey".

Bill B2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Frank Scott".

Bill C2 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alonzo Jesse Chapman".

Bill D2 (No 105) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Bell Charlesworth".

Ordonné que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,

Greffier de la Chambre des Communes.

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 22 mai 1918.

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président

Les honorables messieurs

Barnard,	Daniel,	Mason	Ross
Beaubien,	Dennis,	(Brig.-gén.),	(Moosejaw),
Béique,	Dessaulles,	McCall,	Smith,
Beith,	Edwards,	McLaren,	Tanner,
Blain,	Farrell,	Mitchell,	Taylor
Bostock,	Fisher,	Montplaisir,	(Leeds),
Bourque,	Forget,	Mulholland,	Tessier,
Boyer,	Foster,	Pope,	Todd,
Bradbury,	Fowler,	Power,	Watson,
Choquette,	Girroit,	Pringle,	Webster,
Cloran,	Laird,	Richardson,	White,
Crosby,	Lougheed	Ross	Willoughby,
Dandurand,	(Sir James),	(Middleton),	Wilson.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (87) intitulé: "Loi supplémentaire au chapitre vingt-quatre des Statuts de 1917, concernant le réseau du chemin de fer *Canadian Northern*".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

Le brigadier-général l'honorable M. Mason a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que le dit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente (contenants de substances alimentaires, bois de chauffage et ciment)".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Daniel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait encore examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (81) intitulé: "Loi portant modification du Tarif des Douanes, 1907".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et
L'honorable M. Boyer a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné
le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Le dit bill a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en
comité général relativement au bill (84) intitulé: "Loi portant modification de la
Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et
L'honorable M. Smith a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné
le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Le dit bill a été lu la troisième fois.
La question a été posée, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la discussion en comité général du bill (85) intitulé: "Loi
portant modification de la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917", ayant été lu,
il a été

Ordonné qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill
(Q) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails", et pour
informer le Sénat qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Le Sénat s'est ajourné.

SECONDE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	David,	Mason	Ross
Beaubien,	Dennis,	(Brig.-gén.),	(Middleton),
Béique,	Dessaules,	McCall,	Ross
Beith,	Edwards,	McHugh,	(Moosejaw),
Belcourt,	Farrell,	McLaren,	Schaffner,
Blain,	Fisher,	Mitchell,	Shatford,
Bostock,	Forget,	Montplaisir,	Smith,
Bourque,	Foster,	Mulholland,	Tanner,
Boyer,	Fowler,	Nicholls,	Taylor
Bradbury,	Girroit,	Poirier,	(Leeds),
Choquette,	Harmer,	Pope,	Tessier,
Cloran,	Laird,	Power,	Todd,
Crosby,	Lougheed	Pringle,	Watson,
Curry,	(Sir James),	Prowse,	Webster,
Dandurand,	Macdonell,	Richardson,	White,
Daniel,		Robertson,	Wilson.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion, il a été

Ordonné que le certificat de mariage produit au cours de la dernière session du Parlement, lors de l'enquête relative à la pétition de George W. S. Garrett, soit remis à l'avocat du pétitionnaire.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: "Loi supplémentaire au chapitre vingt-quatre des Statuts de 1917, concernant le réseau du chemin de fer *Canadian Northern*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au bill (85) intitulé: "Loi portant modification de la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

L'article 3 ayant été lu, il est modifié comme suit:—

Page 2, ligne 1.—Après "Canada" insérer "ou tenant un emploi au Canada".

Page 2, lignes 2 et 3.—Biffer les mots "et sur le revenu reçu par toute personne et de toute source quelconque dans les limites du Canada".

Le dit article, tel que modifié, est adopté.
 Les articles 4, 5 et 6 sont lus séparément et adoptés.
 Le préambule est lu de nouveau et adopté.
 Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et
 L'honorable M. Schaffner a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements ont été agréés.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion proposant la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial chargé de déterminer les droits que possède le Sénat au sujet des lois financières, et d'étudier la question de savoir si l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, accorde—et dans quelle mesure—ou nie au Sénat le droit de modifier une loi financière (bill de subsides).

Le dit rapport a été adopté.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—Que cette Chambre regrette que dans l'action intentée par la Couronne contre Charles Desjardins *et al*, le gouvernement ait cru convenable de fournir une partie du cautionnement exigé pour la mise en liberté du dit Charles Desjardins et de charger des avocats de le défendre.

Avec la permission du Sénat:

La dite motion a été retirée.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Canadian Insurance Company*", et pour informer le Sénat que cette Chambre a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le prier de faire déposer au Sénat copie de tous les documents, lettres, télégrammes, mémoires, requêtes et autres communications ou pièces en la possession du gouvernement ou de Son Honneur le Président de la Chambre des Communes et qui sont disponibles, relativement à la récente députation des cultivateurs du Canada chargée de soumettre à l'attention du gouvernement et du Parlement du Canada certaines questions et certains problèmes d'ordre public et national.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable Sir James Loughheed a proposé

Que soient approuvés les arrêtés ministériels suivants, qui ont été déposés devant le Sénat le 8 avril 1918:—

C.P. 159 daté le 19 janvier 1917.—Limitant les droits de homestead dans la zone des chemins de fer aux personnes qui sont sujets britanniques ou sujets d'un pays allié à la Grande-Bretagne ou sujets d'un pays neutre et qui ont continué de l'être.

C.P. 107 daté le 12 février 1917.—A l'effet d'abandonner la nécessité de compléter la naturalisation avant l'émission de patente pour des terres fédérales, dans certains cas où le pétitionnaire est en activité dans la guerre.

C.P. 572 daté le 5 mars 1917.—Règlements relatifs aux richesses naturelles exigés par les conditions de guerre.

C.P. 736 daté le 17 mars 1917.—Qui stipule que tous travaux d'agriculture faits au Canada dans le courant de l'année 1918 seront crédités aux homesteaders à titre de services de résidence.

C.P. 2076 daté le 1er août 1917.—A l'effet d'autoriser certains changements dans les règlements sur les limites de bois.

C.P. 3210 daté le 15 novembre 1917.—A l'effet d'autoriser la coupe du bois sur les terres fédérales pour les fins de la construction maritime.

C.P. 3243 daté le 27 novembre 1917.—Confirmant certains arrêtés ministériels relatifs à l'administration des terres fédérales dans la zone des chemins de fer en Colombie-Britannique.

C.P. 3247 daté le 27 novembre 1917.—Autorisant un homme en activité de donner sa procuracion relative à ses titres dans les terres fédérales de la zone des chemins de fer en Colombie-Britannique.

C.P. 185 daté le 24 janvier 1918.—Abrogeant l'arrêté C.P. 159 du 19 janvier 1917 et d'y substituer certains règlements.

Et,—Rapport des arrêts ministériels qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier 1917 et le 8 mars 1918, conformément aux dispositions de la "Loi concernant les pares et les réserves forestières", article 19 du chapitre 10, 1-2, Georges V, comme suit:—

C.P. 340 daté le 7 février 1917.—Modifiant l'arrêté ministériel du 19 décembre 1916 relatif à l'administration des "Prés projetés" dans les réserves forestières de la zone des chemins de fer en Colombie-Britannique.

C.P. 2595 daté le 18 septembre 1917.—A l'effet d'investir le directeur forestier du contrôle de certaines terres dans le parc des Lacs Waterton.

C.P. 159 daté du 19 janvier 1917.—Décrétant qu'une personne demandant une inscription de homestead dans la zone des chemins de fer de la Colombie-Britannique doit être sujet britannique et a continué depuis d'être un sujet britannique, ou un sujet d'un pays allié de l'empire britannique ou d'un pays neutre.

C.P. 560 daté le 28 février 1917.—Autorisation de compter le temps employé à travailler sur la ferme au Canada en 1917 comme résidence concernant l'inscription des terres fédérales.

C.P. 555 daté le 28 février 1917.—Rendant les dispositions des arrêtés en conseil des 8 mai 1915 (C.P. 1042), 20 septembre 1915 (C.P. 2150), 9 décembre 1915 (C.P. 2888) et 12 janvier 1916 (C.P. 33), applicables aux préemptions et aux achats de homesteads.

C.P. 561 daté le 5 mars 1917.—Autorisant la modification des règlements permettant l'octroi d'un jour de priorité de droit pour faire l'inscription des terres fédérales disponibles.

C.P. 572 daté le 5 mars 1917.—Restreignant la vente de toute ressource naturelle sauf à un sujet britannique; à un sujet de pays allié ou de pays neutre.

C.P. 918 daté le 3 avril 1917.—Modifiant le décret de l'exécutif du 14 décembre 1916, touchant son application aux troupes expéditionnaires canadiennes.

C.P. 1249 daté le 8 mai 1917.—Touchant l'octroi de patentes à quiconque n'est pas sujet britannique de naissance ou par naturalisation, et qui est en activité de service outre-mer.

C.P. 1268 daté le 8 mai 1917.—Rescision de l'arrêté du conseil 572 du 5 mars 1917, appliquant des règlements nouveaux de ce chef.

C.P. 1877 daté le 9 juillet 1917.—Autorisant une personne en service actif à l'étranger à nommer un procureur chargé de demander l'émission de lettres patentes.

C.P. 2076 daté le 1er août 1917.—Autorisant les règlements au sujet du bois de construction.

C.P. 2090 daté le 1er août 1917.—Modifiant les règlements concernant les réserves forestières.

C.P. 2108 daté le 6 août 1917.—Autorisant certains changements dans les règlements des terres fédérales en vue de la protection des ressources hydrauliques.

C.P. 2509 daté le 11 septembre 1917.—Relevant un inscrit pour homestead de l'obligation d'y construire une maison par le fait qu'il est au service dans l'armée canadienne d'outre-mer?

C.P. 3027 daté le 3 novembre 1917.—Touchant le statut national de ceux qui demandent des inscriptions de homestead.

C.P. 459 daté le 7 mars 1918.—Etablissant des règlements concernant les détenteurs de homesteads employés comme journaliers sur des fermes.

C.P. 538 daté le 7 mars 1918.—Etablissant des règlements concernant les hommes en service actif qui ont en leurs noms des inscriptions de homesteads.

C.P. 37-563 daté le 8 mars 1918.—Etablissant des règlements concernant l'affermage de terres accordées sans lettres patentes en vertu d'une inscription de homestead

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été Résolue dans l'affirmative et il a été Ordonné en conséquence.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 23 mai 1918.

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOSEPH BOLDOC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	David,	Lougheed	Ross
Beaubien,	Dennis,	(Sir James),	(Middleton),
Béique,	Dessaulles,	McCall,	Schaffner,
Beith,	Edwards,	McLaren,	Shatford,
Belcourt,	Farrell,	Montplaisir,	Smith,
Bostock,	Fisher,	Mulholland,	Tanner,
Boyer,	Forget,	Poirier,	Thibaudeau,
Bradbury,	Foster,	Pope,	Watson,
Choquette,	Fowler,	Power,	Webster,
Crosby,	Girroit,	Pringle,	White.
Dandurand,	Harmer,	Prowse,	
Daniel,	Laird,	Richardson,	

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter les bills (53) "Loi concernant le Service civil du Canada" et (41) "Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois et la deuxième fois, et il a été Ordonné qu'il soit discuté en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'est ajourné à loisir et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance et

L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Le Sénat s'est ajourné.

SECONDE SÉANCE DISTINCTE.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOSEPH BOLDDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,	David,	Macdonell,	Ross
Beaubien,	Dennis,	McCall,	(Middleton),
Béique,	Dessaulles,	McLaren,	Ross
Beith,	Edwards,	Mitchell,	(Moosejaw),
Belcourt,	Farrell,	Montplaisir,	Schaffner,
Blain,	Fisher,	Mulholland,	Shatford,
Bostock,	Forget,	Murphy,	Smith,
Boyer,	Foster,	Poirier,	Tanner,
Bradbury,	Fowler,	Pope,	Thibaudeau,
Choquette,	Girroit,	Power,	Watson,
Crosby,	Harmer,	Pringle,	Webster,
Curry,	Laird,	Prowse,	White,
Dandurand,	Lougheed	Richardson,	Wilson.
Daniel,	(Sir James),		

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. David a proposé

Que l'ordre suivant du Sénat du 21 mars 1918, pour que soit produit un état donnant le nombre approximatif des soldats et des personnes qui ont voté aux dernières élections sans avoir jamais résidé au Canada, ou sans avoir leur domicile au Canada au moment des élections, et pour que soit produit un état indiquant le nombre de femmes qui ont voté aux dernières élections générales, et les divisant comme suit :—

- (a) les mères, femmes ou sœurs de soldats domiciliés au Canada;
- (b) les mères, femmes ou sœurs de soldats ne résidant pas au Canada;
- (c) les femmes employées comme infirmières ou remplissant d'autres fonctions dans les hôpitaux et autres institutions de secours en Angleterre et en France,

soit retiré, et qu'il émane un ordre du Sénat au greffier de la Couronne en Chancellerie pour que soit produit un état donnant le nombre des noms de femmes qui sont sur les listes électorales faites par les énumérateurs,

- (a) par subdivisions électorales;
- (b) par districts électoraux, et
- (c) par province;

et indiquant aussi le nombre de femmes qui ont voté dans chaque subdivision électorale et dans chaque district électoral.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec les bills (69) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel"; (85) "Loi portant modification de la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917", et pour informer le Sénat que cette Chambre a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 22 mai 1918.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, le jeudi, 23 mai courant à onze heures et demie du soir, pour proroger la session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieut.-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A Son Honneur
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (72) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier le chapitre trente-neuf des Statuts de 1917", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (109) intitulé: "Loi ayant pour objet de pourvoir au paiement de primes sur le zinc provenant des minerais de zinc tirés des mines du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (112) intitulé: "Loi concernant l'élection tenue dans le district électoral du Yukon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat:—

Décret du conseil, C.P. No 1208, 17 mai 1918—Allocation aux officiers de la marine nommés à des emplois sur les navires canadiens de Sa Majesté.

(Voir Documents de la Session, 1918, No 42f).

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après le Sénat a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (111) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1918 et le 31 mars 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois, la deuxième et la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

VENDREDI, 24 mai 1918.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi confirmant un contrat intervenu entre Sa Majesté le Roi et la *Van Buren Bridge Company*. (14)

Loi portant modification de la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux. (42)

Loi concernant le Ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile. (12)

Loi concernant la Société Canadienne des Ingénieurs civils et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Engineering Institute of Canada*. (22)

Loi concernant un brevet de O. G. C. L. J. Overbeck. (29)

Loi concernant la Compagnie de filatures Cosmos. (8)

Loi portant modification de la Loi des épizooties. (56)

Loi modifiant la Loi du Yukon. (39)

Loi portant modification de la Loi des Enquêtes en matières de différends industriels, 1907. (48)

Loi concernant la Loi dite *Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911*. (49)

Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs. (51)

Loi modifiant la Loi de la zone des Chemins de fer. (54)

Loi modifiant la Loi des Travaux publics. (40)

Loi modifiant la Loi du Ministère des Chemins de fer et Canaux. (52)

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la Défense militaire et navale. (38)

Loi modifiant la Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913. (50)

Loi tendant à aider et encourager l'organisation et la coordination des Bureaux de placement. (57)

Loi modifiant la Loi des Sauvages. (64)

Loi modifiant la Loi des Pêcheries. (63)

Loi portant modification de la Loi des viandes et conserves alimentaires. (55)

Loi concernant la *Canadian Indemnity Company*. (7)

Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Company*. (23)

Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*. (6)

- Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*. (34)
- Loi pour permettre à la *Western Power Company of Canada, Limited*, de posséder et exploiter le chemin de fer de la *Western Canada Power Company, Limited*. (10)
- Loi concernant la compagnie dite *Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies Fraser, Limitées. (9)
- Loi portant modification de la Loi des Traitements et des dispositions établies pour conserver l'indépendance du Parlement. (13)
- Loi ayant pour objet de corriger une erreur d'écriture dans la version française de la Loi concernant la Naturalisation, 1914. (66)
- Loi modifiant la Loi des pénitenciers. (21)
- Loi concernant la *United Grain Growers', Limited*, ci-devant *The Grain Growers' Grain Company, Limited*. (46)
- Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes. (3)
- Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne. (24)
- Loi concernant l'*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*. (36)
- Loi concernant la *Toronto, Niagara and Western Railway Company*. (37)
- Loi constituant en corporation *The Canadian Niagara Bridge Company*. (43)
- Loi concernant *The Kettle Valley Railway Company*. (44)
- Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*. (45)
- Loi confirmant un contrat conclut entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*. (47)
- Loi concernant certains brevets de la *Dynamic Balancing Machine Company*. (58)
- Loi modifiant la Loi des terres fédérales. (5)
- Loi modifiant la Loi des Compagnies. (65)
- Loi modifiant le Bureau Fédéral de la Statistique. (32)
- Loi constituant en corporation *The Gospel Workers Church in Canada*. (59)
- Loi concernant *The Fire Insurance Company of Canada*. (E)
- Loi pour faire droit à Frederick Ernest Zang. (F)
- Loi pour faire droit à Thomas Bailey Wainwright. (G)
- Loi pour faire droit à William Leo Walpole. (K)
- Loi pour faire droit à Mary Claire Dawson Hislop. (L)
- Loi pour faire droit à Martin Hafner. (M)
- Loi pour faire droit à Ida Sophia Wardell. (P)
- Loi pour faire droit à Edward David Hill. (R)
- Loi pour faire droit à Francis Newman. (S)
- Loi pour faire droit à Henry Ernest Saxby. (T)
- Loi concernant la compagnie dite *The International Bridge and Terminal Company*. (67)
- Loi constituant en corporation la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*. (60)
- Loi modifiant la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour, 1918. (86)
- Loi concernant un brevet de Jacob David Wolf. (H)
- Loi constituant en corporation l'Ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada. (N)
- Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*. (61)
- Loi concernant la Commission de secours d'Halifax. (U)
- Loi portant modification de la Loi des inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille). (20)
- Loi à l'effet d'amender la *Loi modifiant la Loi de la Cour suprême*, adoptée à la présente session. (W)
- Loi pour faire droit à David M. Sloss. (X)

- Loi pour faire droit à Lillie Mabel Billing. (Z)
 Loi pour faire droit à Emily Kathleen Cockrane Lackey. (A2)
 Loi pour faire droit à Alonzo Jesse Chapman. (C2)
 Loi pour faire droit à Margaret Bell Charlesworth. (D2)
 Loi pour faire droit à Alfred Frank Scott. (B2)
 Loi modifiant la Loi du Revenu de l'intérieur. (82)
 Loi concernant *The Church and Manse Board of the Presbyterian Church in Canada*. (I)
 Loi concernant la Compagnie dite *The Belleville Prince Edward Bridge Company*. (28)
 Loi portant modification de la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915. (83)
 Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds patriotique canadien, 1914. (Y)
 Loi concernant la *Protective Association of Canada*. (75)
 Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente (Fruits, marques des fruits et pommes de terre). (108)
 Loi modifiant la Loi des compagnies dans certains détails. (Q)
 Loi portant modification du Tarif des Douanes. (81)
 Loi portant modification de la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916. (84)
 Loi supplémentaire au chapitre vingt-quatre des Statuts de 1917, concernant le réseau du chemin de fer *Canadian Northern*. (87)
 Loi constituant en corporation la *United Canadian Insurance Company*. (E2)
 Loi portant modification de la Loi de la protection des eaux navigables. (41)
 Loi concernant le Service civil du Canada. (53)
 Loi modifiant la Loi des lettres de change. (113)
 Loi portant modification de la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917. (85)
 Loi concernant l'élection tenue dans le district électoral du Yukon. (112)
 Loi modifiant le chapitre trente-neuf des Statuts de 1917. (72)
 Loi modifiant le Code criminel. (69)
 Loi ayant pour objet de pourvoir aux paiements des primes sur le zinc provenant des minerais de zinc tirés des mines du Canada. (109)

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

“Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1918 et le 31 mars 1919, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

Alors, après que le greffier de la Couronne en Chancellerie eut lu le titre du bill, A ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la PREMIÈRE SESSION DU TREIZIÈME PARLEMENT de la Puissance du Canada par le discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En mettant fin à vos travaux pour la présente session, je ne puis passer sous silence le soin avec lequel vous vous êtes acquittés des devoirs importants qui vous incombent durant ces jours critiques.

Une nouvelle campagne s'étant déchaînée depuis que vous avez commencé vos travaux, l'ennemi maintenant à l'abri des attaques qui le menaçaient en Orient, s'est rué avec la force de bataillons fortement augmentés, sur le front occidental, d'abord dans le but final de détruire les armées britanniques et ensuite avec l'objectif de gagner une victoire décisive avant l'arrivée de renforts. En présence de difficultés énormes, les soldats de notre empire, vaillamment supportés par nos alliés, ont résisté à l'assaut avec un courage et une tenacité qui méritent au plus haut degré notre admiration et notre reconnaissance. On prévoit que l'offensive sera renouvelée avec encore plus de force et d'intensité durant l'été et l'automne prochains.

Certaines parties des troupes canadiennes, déjà engagées à faire face à cette attaque, ont rendu des services remarquables.

Les modifications que vous avez autorisées relativement à la Loi du Service Militaire donneront les renforts et les réserves si impérieusement nécessaires pour supporter et maintenir toutes les armes du service dans leur pleine efficacité sans nuire aux exigences de la production indispensable.

Pendant le même temps, les préparatifs pour l'inscription nationale se poursuivent afin que la force humaine du Dominion, surtout celle qui est impropre au service militaire, puisse être organisée d'une façon plus efficace pour maintenir la capacité de production du pays qui n'est dépassée en importance que par les besoins militaires. Dans le même but, il a été décidé, comme mesure de guerre, d'obliger et de forcer tout le monde à s'employer activement par devoir à des travaux utiles. L'aide que vous avez donnée pour encourager et coordonner les bureaux de travail provinciaux contribuera beaucoup à résoudre les importants problèmes de l'emploi et de la distribution du travail. Les mesures que vous avez adoptées pour augmenter le revenu, au moyen de nouvelles et de plus fortes taxes, produiront sans doute une distribution plus équitable des fardeaux financiers sur le peuple.

Vous avez donné votre assentiment aux arrêtés en conseil concernant le service public, ce qui augmentera sans doute son efficacité et au siège du gouvernement et par tout le Canada.

En créant un ministère de l'Immigration et de la Colonisation, et un ministère pour rétablir les soldats dans la vie civile, vous avez fourni les moyens de résoudre efficacement les problèmes vitaux qui surgiront inévitablement durant et après la démobilisation.

L'extension de la franchise électorale aux femmes va élargir considérablement la base du gouvernement et fortifier sa stabilité, et nous pouvons justement prévoir que cette mesure produira une influence importante et bienfaisante sur plusieurs problèmes de la vie sociale, intéressant la nation.

La loi concernant l'utilisation de la lumière du jour a déjà justifié votre attente au sujet des avantages qu'elle comporte.

Le commerce du pays a maintenu son développement déjà remarquable, et mes conseillers prévoient que des arrangements financiers nécessaires pour faciliter l'exportation continue du surplus de notre production seront prochainement terminés.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des généreux subsides que vous avez votés pour les fins du service public et pour la poursuite de la guerre.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

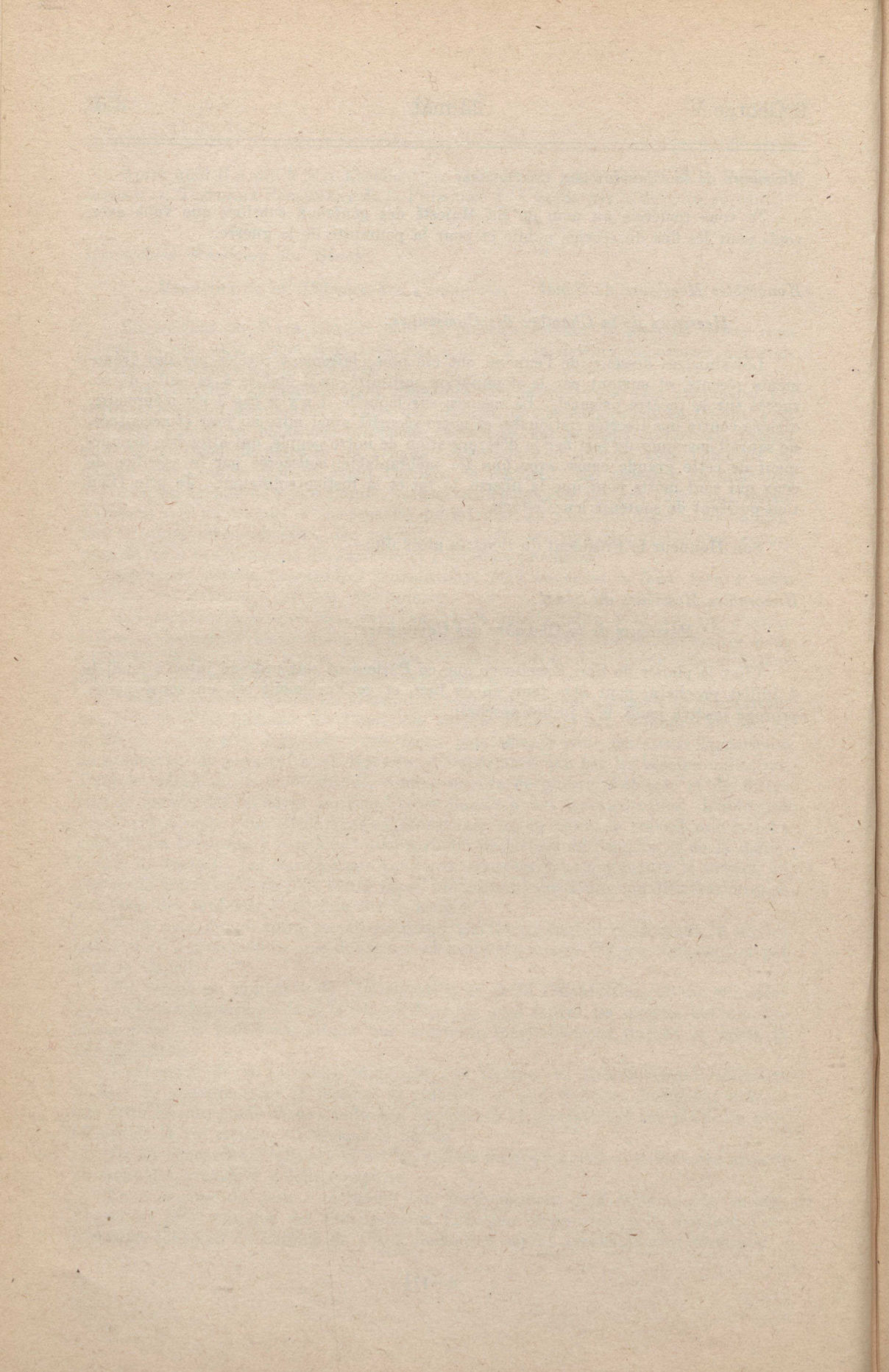
Les sinistres desseins de l'ennemi ont été plus clairement révélés par des événements récents, et surtout par la domination militaire qu'il établie à la suite de ses succès sur le théâtre oriental. La menace sur laquelle il n'y a pas à s'y méprendre, dirigée contre nos libertés nationales et notre sécurité ainsi mise au jour et accentuée, ne saurait manquer de fortifier la détermination de notre peuple, qui attend le dénouement de cette grande cause avec une foi inébranlable, consacrée par le sacrifice de ceux qui sont morts pour que la liberté, la foi et la justice subsistent. Je prie Dieu tout-puissant de soutenir leurs efforts.

Son Honneur le Président du Sénat a alors dit :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence que ce Parlement soit prorogé jusqu'à jeudi le 4 juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à jeudi, le 4 juillet prochain.



I N D E X
DU
CINQUANTE-QUATRIÈME VOLUME
DES
JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA
8-9 GEORGE V, 1918

A

- Absence inévitable du président du Sénat:** 41.
- Accise:** Rapport, 26.
- Achats pour la guerre:** Décret, 26.
- Administration du service civil, Comité de l':** Rapport nommant les membres du—, 35. Adopté, 36. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 35. Adopté, 36.
- Adresses à Son Excellence le Gouverneur général:**
En réponse au discours du trône, 24, 28. Adoptée, 28. Réponse, 119.
Coût des dernières élections, de la Loi de la conscription et du Service naval, 36.
Exportation des deux tiers du grain de l'ouest par les Etats-Unis, 162.
Nomination de E.-G. Bill à un emploi aux statistiques du service militaire, 221.
Documents relatifs à la députation des cultivateurs du Canada à Ottawa, 241.
- Affaires extérieures, Secrétariat d'Etat:** Rapport, 205.
- Agriculture, Rapport du ministre de:** 48. Instruction agricole. Rapport, 48.
- Agriculture et des forêts, Comité de l':** Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 34. Adopté, 34.
- Ajournement, Motion d':** 39, 183.
- Allemandes, Négociants de marchandises:** Loi à l'effet d'établir l'identité des— (Voir Bills, No 1).
- Ammonium, Sulfate d':** Résolution pour favoriser la production du—, 147.
- Argent, Poinçonnage de l'or et de l':** (Voir Bills, No 70).
- Armée canadienne:** Noms des membres de l'—, employés à Londres ou en France, 183.
- Arrêtés en conseil:** (Voir Rapports, etc.).
- Arrêtés en conseil approuvés:** 241-3.
- Ashe, Edward:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Augmentation statutaire des traitements des employés du Sénat:** Rapport et recommandation, 51. Rapport adopté, 56.
- Aviation, Camp d'—au Canada:** Ordre du Sénat, 39. Réponse, 71.

B

- Banques autorisées à émettre un excédent de circulation:** 65-6.
- Banques et du commerce, Comité des:** Rapport nommant les membres du—, 21.
Adopté, 28. Motion constituant le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 32. Adopté, 32.
- Barnard, L'honorable George Henry:**
Nommé sénateur, 2. Présente son bref, 43. Prête serment, 44. Déclaration de qualification, 44.
Présente une pétition, 54.
Présente un bill, 207.
Ordre du Sénat: papiers rendus à l'avocat de C. K. Graham, 211.
- Bateaux à vapeur, Inspection des:** Rapport, 37.
- Batterton, Edward, Salaire payé à— pour transporter la malle du Sénat:** Rapport, 180. Adopté, 180.
- Béique, L'honorable sénateur:**
Présente les rapports du comité des Bills privés divers, 31, 117-18, 167-8, 173-4.
Ordre du Sénat: nombre d'officiers et de soldats qui n'ont pas été au front, etc., 39.
Ordre du Sénat: commissions nommées depuis 1911, 39.
Motion adoptée: comité spécial: droits du Sénat d'amender les bills financiers, 78.
- Belcourt, L'honorable sénateur:**
Présente des pétitions, 25, 30, 52.
Présente des bills, 125, 147.
Rapport: bill en comité général, 153.
- Belleville Prince Edward Bridge Company:** (*Voir Bills, No 2*).
- Bennett, L'honorable William H.:** Nommé sénateur, 2-4. Présente son bref, 18.
Prête serment, 19. Déclaration de qualification, 19.
Présente des pétitions, 60, 69.
- Benoit, R. A.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56. Rapport et recommandation: promotion à la classe B de la 1re division, 184. Rapport du comité de l'Economie interne, 208. Adopté, 209.
- Bérubé, Ernest:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Bibliothécaires:** Rapport des, 23.
- Bibliothèque, Comité de la:** Rapport nommant les membres du, 21. Adopté, 28.
Motion constituant le comité, 28. Message aux Communes, 28. Message des Communes: noms des membres du comité, 49. Message: nom de M. Harold ajouté au comité, 77.
- Bill, E. G.:** Nomination de— à un emploi aux statistiques du service militaire.
Adresse, 221.
- Billing, Loi pour faire droit à Lillie May:** (*Voir Bills, No 3*).
- Bills:**
Délai pour la présentation de pétitions pour— privés, 73, 151.
Délai pour la présentation des— privés, 73, 151.
Délai pour la présentation de rapports sur— privés, 73, 151.
- Bills retirés:** 158, 218.

Bills de la Session:

No 1.—Allemandes, Négociants de marchandises—Loi à l'effet d'établir l'identité des—

Bill présenté et lu 1re fois, 114. 2e lecture remise, 126. Débat sur la 2e lecture, 144. Débat remis, 154, 158. Débat, 166. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 170. En comité, 177. Rapporté avec des amendements, 177. Amendements agréés, 177. Lu 3e fois et passé, 181.

Argent, Poinçonnage de l'or et de l': (Voir No 70).

No 2.—*Belleville Prince Edward Bridge Company*:—

Pétition présentée, 54. Lue: augmentation des taux et péages, 65. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1re fois, 206. Lu 2e fois et référé au comité des chemins de fer, 210. Rapporté avec un amendement, 212. Amendement agréé, 212. Lu 3e fois et passé, 212. Acquiescement des Communes à l'amendement, 219. S.R., 249. (Chap. 60, S. du C., 1918).

No 3.—Billing, Loi pour faire droit à Lillie May:—

Pétition: divorce, 46. Rapport 15 du comité des divorces, 175. Adopté, 189. Bill présenté, lu 3e fois et passé, 190. Message aux Communes, 190. Passé par les Communes, 219. Message: preuve renvoyée, 237. S.R., 249. (Chap. 82, S. du C., 1918).

No 4.—*British Canadian Insurance Company. (United Canadian Insurance Company)*:—

Pétition présentée, 130. Lue: charte demandée, 140. Rapport: règle 107, 192. Adopté, 193.

Bill présenté, lu la 1re fois et la 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 207. Rapporté avec des amendements, 213. Amendements agréés, 213. Lu 3e fois et passé, 213. Passé par les Communes, 241. S.R., 249. (Chap. 68, S. du C., 1918).

No 5.—Bureaux de placement, Loi pour encourager l'organisation et la coordination des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 120. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 132. En comité, 143. Lu 3e fois et passé, 147. S.R., 247. (Chap. 21, S. du C., 1918).

No 6.—*Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*:—

Pétition présentée, 21. Lue: délai pour la construction de ses voies ferrées, ponts et tunnel, 30. Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 112. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 123. Rapporté, 145. Lu 3e fois et passé, 152. S.R., 248. (Chap. 61, S. du C., 1918).

No 7.—*Canadian Indemnity Company*:—

Pétition présentée, 21. Lue: délai pour commencer ses opérations, 31. Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 112. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 123. Rapporté, 141. Lu 3e fois et passé, 148. S.R., 247. (Chap. 64, S. du C., 1918).

Canadian Niagara Bridge Company: (Voir No 63).

No 8.—Canadian Northern, Loi supplémentaire au chapitre 24 des Statuts de 1917:—

Bill reçu et lu 1re fois, 220. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 236. En comité, 238. Lu 3e fois et passé, 240. S.R., 249. (Chap. 11, S. du C., 1918).

Bills de la Session—Suite.

No 9.—*Canadian Northern Ontario Railway Company*:—

Pétition présentée, 38. Lue: délai pour construction de sa voie ferrée, 52.
Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 112. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 123. Rapporté, 145. Lu 3e fois et passé, 152. S.R., 248. (Chap. 53, S. du C., 1918).

Chapitre trente-neuf des Statuts de 1917: Loi ayant pour effet de modifier le—
(Voir No 28).

No 10.—Chapman, Loi pour faire droit à Alonzo Jesse:—

Pétition: divorce, 69. Rapport 18 du comité des divorces, 187. Adopté, 206.

Bill présenté, lu les trois fois et passé, 206. Message aux Communes, 206.
Passé par les Communes, 219. Message pour retourner la preuve, 237.
S.R., 249. (Chap. 83, S. du C., 1918).

No 11.—Charlesworth, Loi pour faire droit à Margaret Bell.—

Pétition: divorce, 130. Rapport 16 du comité des divorces, 185. Adopté, 205.

Bill présenté, lu trois fois et passé, 207. Message aux Communes, 207. Passé par les Communes, 219. Message: preuve retournée, 237. S.R., 249. (Chap. 84, S. du C., 1918).

No 12.—Chemins de fer, Loi concernant les:—

Bill lu pro forma, 17.

No 13.—Chemins de fer, Loi modifiant la Loi de la zone des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 98. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111.
En comité, 123, 128. Rapporté, 128. Lu 3e fois et passé, 132. S.R., 247.
(Chap. 40, S. du C., 1918).

No 14.—Chemins de fer, Loi modifiant et refondant la Loi des:—

Bill présenté et lu 1re fois, 37. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 50.
En comité, 52, 56, 63. Remis, 68. En comité, 70, 75, 79, 95, 98. Remis,
102. En comité, 104, 109. Rapporté avec des amendements, 111. Amendements adoptés, 121. Règles suspendues, 121. Nouvel amendement proposé et rejeté, 121. Lu 3e fois et passé, 122.

No 15.—Chemins de fer et Canaux, Loi portant modification de la Loi du ministère des:—(Acquisition de matériel roulant).

Bill reçu et lu 1re fois, 71. 2e lecture remise, 103. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 123. En comité, 128. Lu 3e fois et passé, 132. S.R., 247. (Chap. 38, S. du C., 1918).

No 16.—Chemins de fer et Canaux, Loi modifiant la Loi du ministère des:—
(Comptes du matériel).

Bill reçu et lu 1re fois, 80. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 104.
En comité, 112. Lu 3e fois et passé, 115. S.R., 247. (Chap. 39, S. du C., 1918).

No 17.—Code criminel, Revision des sentences excessives ou inadéquates:—

Bill présenté et lu 1re fois, 77. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 104.
En comité, 115. Rapporté avec un amendement, 116. Considération remise, 123. Amendement adopté, 128. Lu 3e fois et passé, 132.

No 18.—Code criminel, Loi modifiant le:—

Bill reçu et lu 1re fois, 191. 2e lecture remise, 205. Lu 2e fois et référé à un comité spécial, 210. Rapporté avec des amendements, 224-5. Amendements agréés, 225. Lu 3e fois et passé, 225. Acquiescement des Communes aux amendements, 245. S.R., 249. (Chap. 16, S. de C., 1918).

Colonisation, Loi concernant le ministère de l'Immigration et de la:—(Voir No 44).

Bills de la Session—*Suite.*

- No 19.—Communauté chrétienne de la Fraternité universelle:—
 Pétition présentée, 130. Lue: demande d'une charte, 140. Rapport, 150-1.
 Bill présenté et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills
 privés, 159. Rapport: nouveau bill, 174. Amendements (bill nouveau)
 adoptés, 181. Nouveaux amendements, 181-2. Lu 3e fois et passé, 182.
- No 20.—Compagnies, Loi modifiant la Loi des:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 133. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 144.
 Comité remis, 155. En comité, 158. Rapporté avec un amendement, 159.
 Amendement agréé, 159. Lu 3e fois et passé, 163. Amendement agréé
 par les Communes, 182. S.R., 248. (Chap. 14, S. du C., 1918).
- No 21.—Compagnies, Loi modifiant la Loi des—dans certains détails:—
 Bill présenté et lu 1re fois, 157. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général,
 164. En comité, 170. Comité remis, 176, 181. En comité, 187. Rapporté
 avec un amendement, 188. Amendement agréé, 188. Lu 3e fois et passé,
 205. Passé par les Communes, 239. S.R., 249. (Chap. 13, S. du C., 1918).
 Conserves alimentaires, Viandes et:—(Voir Nos 48, 99).
- No 22.—Cosmos, Loi concernant la Compagnie de filatures:—
 Pétition présentée, 47. Lue: le nombre de ses directeurs, 54. Rapportée, 74.
 Bill reçu et lu 1re fois, 77. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés,
 104. Rapport, 118. Lu 3e fois et passé, 125. S.R., 247. (Chap. 70,
 S. du C., 1918).
- Criminel, Code:—(Voir Nos 17, 18).
- No 23.—Défense militaire et navale, Subsidés pour la:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 120. Lu 2e fois, 132. Lu 3e fois et passé, 138. S.R.,
 247. (Chap. 45, S. du C., 1918).
- Différends industriels, Enquêtes en matière de:—(Voir No 30).
- No 24.—Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada:—
 Pétition présentée, 52. Lue: charte demandée, 60. Rapportée, 161. Rapport
 adopté, 162.
 Bill présenté et lu 1re fois, 147. Règles suspendues, 147. Lu 2e fois et ren-
 voyé au comité des bills privés, 147. Rapporté avec des amendements,
 168. Amendements adoptés, 176. Lu 3e fois et passé, 176. Passé par les
 Communes avec des amendements, 219. Acquiescement du Sénat aux
 amendements, 220. S.R., 248. (Chap. 76, S. du C., 1918).
- Douanes, Tarif des— modifié:—(Voir No 90).
- No 25.—*Dynamic Balancing Machine Company*, Loi concernant certains brevets
 de la:—
 Pétition présentée, 135. Lue: brevets, 145. Rapport, 150.
 Bill reçu et lu 1re fois, 159. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés,
 170. Rapporté, lu 3e fois et passé, 173-4. S.R., 248. (Chap. 79, S. du
 C., 1918).
- No 26.—Eaux navigables, Loi portant modification de la Loi de la protection des:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 71. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 103.
 Comité remis, 139, 155, 181, 189, 205, 210. En comité, 214-5, 222. Rap-
 porté avec des amendements, 227. Amendements agréés, 223. Lu 3e fois
 et passé, 223. Acquiescement des Communes aux amendements, 244.
 S.R., 249. (Chap. 33, S. du C., 1918).
- No 27.—Elections fédérales, Loi modifiant la Loi des:—
 Bill présenté et lu 1re fois, 138. 2e lecture remise, 154. Bill retiré, 158.
- No 28.—Elections fédérales, Loi ayant pour objet de modifier le chapitre trente-
 neuf des Statuts de 1917.
 Bill reçu, lu les trois fois et passé, 246. S.R., 249. (Chap. 47, S. du C., 1918).

Bills de la Session—Suite.

No 29.—Employés de Sa Majesté tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs.
Indemnités aux:—

Bill reçu et lu 1re fois, 98. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111.
Comité remis, 122. En comité, 127. Lu 3e fois et passé, 131. S.R., 247.
(Chap. 15, S. du C., 1918).

Engineering Institute of Canada:—(Voir No 46).

No 30.—Enquêtes en matière de différends industriels, 1907:—

Bill reçu et lu 1re fois, 101. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111.
Comité remis, 122, 127. En comité, 128. Lu 3e fois et passé, 131. S.R.,
247. (Chap. 27, S. du C., 1918).

No 31.—Epizooties, Loi portant modification de la Loi des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111.
En comité, 122. Lu 3e fois et passé, 125. S.R., 247. (Chap. 8, S. du C.,
1918).

No 32.—Femmes, Droit de suffrage aux:—

Bill reçu et lu 1re fois, 77. 2e lecture remise, 103, 112, 123, 133. Amendement
proposé et rejeté, 133. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 134.
Comité remis, 139, 143. En comité, 148. Rapporté avec un amendement,
149. Règles suspendues, 149. Amendement adopté, 149. Amendements
nouveaux proposés et rejetés sur division, 152-3. Lu 3e fois et passé, 153.
Amendement agréé par les Communes, 182. S.R., 248. (Chap. 29, S. du
C., 1918).

No 33.—*Fire Insurance Company of Canada*, Loi concernant *The*:—

Pétition présentée, 102. Lue: délai pour obtenir l'autorisation nécessaire pour
faire des opérations, 113. Rapport, 161.

Bill présenté et lu 1re fois, 114. 2e lecture remise, 132. Lu 2e fois et ren-
voyé au comité des banques et du commerce, 133. Rapporté, lu 3e fois
et passé, 169. Passé par les Communes, 206. S.R., 248. (Chap. 65,
S. du C., 1918).

No 34.—Fonds patriotique canadien, 1914, Loi modifiant la Loi constituant en
corporation le:—

Bill présenté et lu 1re fois, 169. 2e lecture remise, 176. Lu 2e fois et renvoyé
à un comité général, 181. En comité, 189. Lu 3e fois et passé, 189.
Passé par les Communes avec des amendements, 220. Acquiescement du
Sénat, 220. S.R., 249. (Chap 35, S. du C., 1918).

No 35.—*Fraser Lumber Company, Limited*, et les compagnies Fraser, Limitées:—

Pétition présentée, 21. Lue: fusion des compagnies, 30. Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 77. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés,
104. Rapporté avec un amendement, 118. Amendement modifié, 126. Lu
3e fois et passé, 131. Acquiescement des Communes à l'amendement, 159.
S.R., 248. (Chap. 71, S. du C., 1918).

No 36.—*Gospel Workers Church in Canada*:—

Pétition présentée, 25. Lue: charte demandée, 39. Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 166. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés,
170. Rapporté avec des amendements, 174. Amendements agréés, 174. Lu
3e fois et passé, 174. Amendements agréés par les Communes, 190. S.R.,
248. (Chap. 77, S. du C., 1918).

No 37.—*Grain Growers', Limited*, Loi concernant la *United*— ci-devant *The Grain
Growers' Grain Company, Limited*:—

Pétition présentée, 113. Lue: modification de sa charte, 124. (Voir No 96).

Guerre, Impôt de— sur le Revenu. (Voir No 45).

Guerre, Profits d'affaires pour la—. (Voir No 72).

Bills de la Session—Suite.

No 38.—Hafner, Loi pour faire droit à Martin:—

Pétition: divorce, 46. Rapport 4 du comité des divorces, 106. Adopté, 139.
Bill présenté et lu 1^{re} fois, 142. Lu 2^e fois, 155. Lu 3^e fois et passé, 163.
Message aux Communes, 163. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 85, S. du C., 1918).

No 39.—Halifax, Loi concernant la Commission de secours d'Halifax:—

Bill présenté et lu 1^{re} fois, 169. 2^e lecture remise, 176. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 181. En comité, 188. Rapporté avec un amendement, 188. Amendement agréé, 189. Lu 3^e fois et passé, 189. Passé par les Communes, 219. S.R., 248. (Chap. 24, S. du C., 1918).

No 40.—Havre de Montréal, Loi ayant pour objet de modifier la Loi des avances au—, 1914:—

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 49. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 56. En comité, 62. Lu 3^e fois et passé, 67. S.R., 67. (Chap. 5, S. du C., 1918).

No 41.—Heure, Changement de l'— durant les mois d'été:—

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 48. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 56. En comité, 61. Rapporté, 62. Règles suspendues, 62. Lu 3^e fois et passé, 62. S.R., 67. (Chap. 2, S. du C., 1918).

Heure, Loi modifiant la Loi. (Voir No 55).

No 42.—Hill, Loi pour faire droit à Edward David:—

Pétition: divorce, 47. Rapport 7 du comité des divorces, 135. Adoptée, 155.
Bill présenté et lu 1^{re} fois, 157. Lu 2^e et 3^e fois et passé, 165. Message aux Communes, 165. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 86, S. du C., 1918).

No 43.—Hislop, Loi pour faire droit à Mary Claire Dawson:—

Pétition: divorce, 46. Rapport 6 du comité des divorces, 108. Adopté, 139.
Bill présenté et lu 1^{re} fois, 142. Lu 2^e fois, 155. Lu 3^e fois et passé, 162.
Message aux Communes, 162. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 87, S. du C., 1918).

No 44.—Immigration et de la Colonisation, Loi concernant le ministère de l'—

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 49. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 56. En comité, 62. Lu 3^e fois et passé, 67. S.R., 67. (Chap. 3, S. du C., 1918).

No 45.—Impôt de guerre sur le Revenu, 1917, Loi portant modification de la Loi de l'—

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 224. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 237. Comité remis, 239. En comité, 240. Rapporté avec des amendements, 241. Amendements agréés, 241. Lu 3^e fois et passé, 241. Acquiescement des Communes aux amendements, 245. S.R., 249. (Chap. 25, S. du C., 1918).

No 46.—Ingénieurs civils, Société Canadienne des:—

Pétition présentée, 21. Lue: changer son nom en celui de *The Engineering Institute of Canada*, 31. Rapportée, 55.
Bill reçu et lu 1^{re} fois, 77. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des bills privés, 104. Rapport, 117. Lu 3^e fois et passé, 125. S.R., 247. (Chap. 69, S. du C., 1918).

Bills de la Session—Suite.

- No 47.—Inspections et de la vente (inspection du foin et de la paille), Loi portant modification de la Loi des :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 133. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 144. Comité remis, 158. En comité, 165. Rapporté avec des amendements, 165. Amendements agréés, 165. Lu 3e fois et passé, 169. Acquiescement des Communes aux amendements, 219. S.R., 248. (Chap. 30, S. du C., 1918).
- No 48.—Inspections et de la vente, Loi modifiant la Loi des— (contenants de substances alimentaires, bois de chauffage, ciment) :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 223. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 236. En comité, 238.
- No 49.—Inspections et de la vente, Loi modifiant la Loi des— (Fruits, marques de fruits et pommes de terre) :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 224. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 236. En comité, 236. Rapporté, lu 3e fois et passé, 237. S.R., 249. (Chap. 29, S. du C., 1918).
- No 50.—*International Bridge and Terminal Company* :—
 Pétition présentée, 65. Lue: lignes d'embranchement, débentures, etc., 69. Rapportée, 118.
 Bill reçu, lu la 1re et la 2e fois et référé au comité des chemins de fer, 190. Rapporté, lu 3e fois et passé, 209. S.R., 248. (Chap. 63, S. du C., 1918).
 lu 3e fois et passé, 209. S.R., 248. (Chap. 63, S. du C., 1918).
- No 51.—Juges, Loi modifiant la Loi des :—
 Bill présenté et lu 1re fois, 113. 2e lecture remise, 126. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 143. En comité, 163. Rapporté avec des amendements, 164. Amendements adoptés, 164. Lu 3e fois et passé, 169.
- No 52.—*Kettle Valley Railway Company*, Loi concernant *The* :—
 Pétition présentée, 47. Lue: valeurs pour la construction de sa voie ferrée, 54. Rapportée, 74.
 Bill reçu et lu 1re fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, 154. Rapporté, lu 3e fois et passé, 173. S.R., 248. (Chap. 54, S. du C., 1918).
- No 53.—Lackey, Loi pour faire droit à Emily Kathleen Cochrane :—
 Pétition: divorce, 47. Rapport 13 du comité, 180. Adopté, 190.
 Bill présenté, lu 3e fois et passé, 190. Message aux Communes, 190. Passé par les Communes, 219. Message pour retourner la preuve, 237. S.R., 249. (Chap. 88, S. du C., 1918).
- No 54.—Lettres de change, Loi modifiant la Loi des :—
 Bill reçu, lu 1re fois et 2e fois et renvoyé à un comité général, 244. En comité, 244. Rapporté, lu 3e fois et passé, 244. S.R., 249. (Chap. 9, S. du C., 1918).
- No 55.—Lumière du jour, Loi modifiant la Loi concernant l'utilisation de la—, 1918 :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 206. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 210. En comité, 215. Rapporté, lu 3e fois et passé, 215. S.R., 248. (Chap. 18, S. du C., 1918).
- No 56.—*Merchants Casualty Company* :—
 Pétition présentée, 21. Lue: charte demandée, 30. Rapportée, 55.
 Bill reçu et lu 1re fois, 112. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 123. Rapporté, 141. Lu 3e fois et passé, 148. S.R., 248. (Chap. 66, S. du C., 1918).

Bills de la Session—Suite.

- No 57.—Militaire et navale, Défense—. Aide à Sa Majesté:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 120. Lu 2e fois, 132. Lu 3e fois et passé, 138. S.R., 247. (Chap. 45, S. du C., 1918).
 Montréal, Havre de:—(Voir No 40).
- No 58.—*Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*:—
 Pétition présentée, 69. Lue: charte demandée, 81. Rapportée, 119.
 Bill reçu, lu 1re fois et 2e fois et référé au comité des chemins de fer, 190.
 Rapport, 209. Amendement proposé et rejeté, 214. Lu 3e fois et passé, 214. S.R., 248. (Chap. 55, S. du C., 1918).
- No 59.—Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, Compagnie du Canal:—
 Pétition présentée, 25. Lue: délai pour la construction de son canal, 39.
 Rapportée, 55.
 Bill présenté et lu 1re fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 154. Rapporté, lu 3e fois et passé, 173. S.R., 248. (Chap. 72, S. du C., 1918).
- No 60.—Naturalisation, 1914, Erreur d'écriture dans la version française de la Loi concernant la:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 143.
 En comité, 153. Lu 3e fois et passé, 158. S.R., 248. (Chap. 32, S. du C., 1918).
- Naval, Défense militaire et naval.—(Voir No 57).
- No 61.—*Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911*, Loi concernant la Loi dite:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 98. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111.
 Comité remis, 122. En comité, 127. Lu 3e fois et passé, 131. S.R., 247. (Chap. 34, S. du C., 1918).
- No 62.—Newman, Loi pour faire droit à Francis:—
 Pétition: divorce, 39. Rapport 9 du comité des divorces, 137. Adopté, 155.
 Bill présenté et lu 1re fois, 160. Lu 2e et 3e fois et passé, 169. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 89, S. du C., 1918).
- No 63.—*Niagara Bridge Company, The Canadian*:—
 Pétition présentée, 52. Lue: charte demandée, 61. Rapportée, 74.
 Bill reçu et lu 1re fois, 166. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 170. Rapporté, lu 3e fois et passé, 172. S.R., 248. (Chap. 62, S. du C., 1918).
- No 64.—*Nipissing Central Railway Company*:—
 Pétition présentée, 47. Lue: délai pour la construction de sa voie ferrée, 54.
 Rapportée, 74.
 Bill reçu et lu 1re fois, 144. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 156. Rapporté, lu 3e fois et passé, 172. S.R., 248. (Chap. 56, S. du C., 1918).
- Or, Poinçonnage de l'— et de l'argent.—(Voir No 70).
- No 65.—*Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited*:—
 Pétition présentée, 30. Lue: délai pour l'exécution de ses travaux, 47. Rapportée, 55.
 Bill reçu et lu 1re fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 154. Rapporté, lu 3e fois et passé, 173. S.R., 248. (Chap. 73, S. du C., 1918).

Bills de la Session—Suite.

No 66.—Overbeck, Brevet de O. G. C. L. J.:—

Pétition présentée, 69. Lue: paiement de droits au commissaire, 78. Rapportée, 118.

Bill reçu et lu 1re fois, 77. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 104. Rapport, 117. Lu 3e fois et passé, 125. S.R., 247. (Chap. 80, S. du C., 1918).

Parcs publics, Réserves forestières et— (Voir No 74).

No 67.—Parlement, Traitements et indépendance du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 125. Comité remis, 143. En comité, 153. Lu 3e fois et passé, 157. S.R., 248. (Chap. 41, S. du C., 1918).

No 68.—Pêcheries, Loi modifiant la Loi des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 103. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 122. Comité remis, 133. En comité, 144. Lu 3e fois et passé, 148. S.R., 247. (Chap. 22, S. du C., 1918).

No 69.—Pénitenciers, Loi modifiant la Loi des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 144. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 155. En comité, 158. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 248. (Chap. 26, S. du C., 1918).

Placement, Bureaux de—. Organisation et coordination des:— (Voir No 5).

No 70.—Poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913, Loi modifiant la Loi du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 126. En comité, 133. Lu 3e fois et passé, 138. S.R., 247. (Chap. 23, S. du C., 1918).

No 71.—*Presbyterian, The Church and Manse Board of the— Church in Canada:*

Pétition présentée, 60. Lue: autorisation de gérer les affaires du *Board of Home Missions*, 69. Rapportée, 161. Règles suspendues, 162. Rapport adopté, 162.

Bill présenté et lu 1re fois, 137. 2e lecture remise, 154. Lu 2e fois et référé au comité des bills privés, 164. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. Honoraires remboursés, 191. Passé par les Communes avec des amendements, 214. Acquiescement du Sénat aux amendements, 218. S.R., 249. (Chap. 78, S. du C., 1918).

No 72.—Profits d'affaires pour la guerre, Loi portant modification de la Loi taxant les:—

Bill reçu et lu 1re fois, 223-4. Lu 2e fois, 237. En comité, 239. Rapporté, lu 3e fois et passé, 239. S.R., 249. (Chap. 10, S. du C., 1918).

Protection des eaux navigables.—(Voir No 26).

No 73.—*Protective Association of Canada:*—

Pétition présentée, 65. Lue: augmentation de l'indemnité à payer, 70, Rapport: règle 107, 192. Adopté, 193.

Bill reçu et lu 1re fois, 206. Lu 2e fois et référé au comité des banques et du commerce, 210. Rapporté, lu 3e fois et passé, 212. S.R., 249. (Chap. 67, S. du C., 1918).

No 74.—Réserves forestières et des Parcs fédéraux, Loi modifiant la Loi des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 49. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 56. En comité, 62. Lu 3e fois et passé, 67. S.R., 67. (Chap. 4, S. du C., 1918).

Bills de la Session—Suite.

No 75.—Revenu de l'Intérieur, Loi modifiant la Loi du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 211. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 215.
En comité, 218. Rapporté, lu 3e fois et passé, 218-9. S.R., 249. (Chap. 28, S. du C., 1918).

No 76.—Revenus de guerre, 1915, Loi portant modification de la Loi spéciale des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 215. Lu 2e fois, 220. Lu 3e fois et passé, 222. S.R., 249. (Chap. 46, S. du C., 1918).

Revision des sentences excessives et inadéquates.—(Voir No 17).

No 77.—Sauvages, Loi modifiant la Loi des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 120. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 132.
En comité, 143. Lu 3e fois et passé, 147. S.R., 247. (Chap. 26, S. du C., 1918).

No 78.—Saxby, Loi pour faire droit à Henry Ernest:—

Pétition: divorce, 30. Rapport 10 du comité des divorces, 140-1. Adopté, 158.
Bill présenté et lu 1re fois, 160. Lu 2e et 3e fois et passé, 170. Message aux
Communes, 170. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213.
S.R., 248. (Chap. 90, S. du C., 1918).

No 79.—Scott, Loi pour faire droit à Alfred Frank:—

Pétition: divorce, 106. Rapport 17 du comité des divorces, 186. Adopté, 205.
Bill présenté, lu les 3 fois et passé, 205. Message aux Communes, 205. Passé
par les Communes, 219. Message: preuve rapportée, 237. S.R., 249.
(Chap. 91, S. du C., 1918).

No 80.—Sénat et de la Chambre des Communes, Loi modifiant la Loi du:—

Bill présenté et lu 1re fois, 187. 2e lecture remise, 205, 210, 215. 2e lecture
proposée, 218. Question d'ordre, 218. Renvoi à un comité spécial pro-
posé, bill rayé de l'ordre du jour, 218.

No 81.—Service civil du Canada, Loi concernant le:—

Bill reçu et lu 1re fois et 2e fois, 220. En comité, 223, 235. Rapporté avec
des amendements, 235. Amendements agréés, 235. Lu 3e fois et passé,
235-6. Acquiescement des Communes aux amendements, 244. S.R.,
249. (Chap. 12, S. du C., 1918).

No 82.—Service public, Remaniements et transferts de fonctions dans le:—

Bill reçu et lu 1re fois, 48. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 56.
En comité, 61. Lu 3e fois et passé, 66. S.R., 67. (Chap. 6, S. du C.,
1918).

Sentences des tribunaux excessives et inadéquates.—(Voir No 17).

No 83.—Sloss, Loi pour faire droit à David M.:—

Pétition: divorce, 130. Rapport 14 du comité des divorces, 175. Adopté, 189.
Bill présenté, lu 3 fois et passé, 187. Message aux Communes, 187. Passé
par les Communes, 219. Message: preuve rapportée, 237. S.R., 248.
(Chap. 92, S. du C., 1918).

No 84.—Soldats, Loi concernant le Ministère du Rétablissement des— dans la
vie civile:—

Bill reçu et lu 1re fois, 70. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 103.
En comité, 115. Lu 3e fois et passé, 121. S. R. 247. (Chap. 42, S. du
C., 1918).

No 85.—Statistique, Loi concernant le Bureau fédéral de la:—

Bill reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111.
Comité remis, 122. En comité, 126. Rapporté avec un amendement, 127.

Bills de la Session—Suite.

- Règles suspendues, 127. Amendement agréé, 127. Lu 3e fois et passé, 131. Amendement agréé par les Communes, 182. S.R., 248. (Chap. 43, S. du C., 1918).
- No 86.—Subsides, Bill No 1:—
Bill reçu et lu 1re fois, 40. Règles suspendues, 40. Lu 2e et 3e fois et passé, 40. S.R., 40. (Chap. 1 des S. du C., 1918).
- No 87.—Subsides, Bill No 2:—
Bill reçu, lu les trois fois et passé, 247. S.R., 249. (Chap. 52, S. du C., 1918).
Suffrage des femmes.—(Voir No 32).
- No 88.—Suprême, Loi modifiant la Loi de la Cour:—
Bill reçu et lu 1re fois, 59. Règles suspendues, 63. Lu 2e fois, 66. Règles suspendues, 66. Lu 3e fois et passé, 66. S.R., 67. (Chap. 7, S. du C., 1918).
- No 89.—Suprême, Loi à l'effet d'amender la Loi modifiant la Loi de la Cour—, adoptée à la présente session:—
Bill présenté et lu 1re fois, 169. 2e lecture remise, 176. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 181. En comité, 189. Lu 3e fois et passé, 189. Passé par les Communes, 219. S.R., 248. (Chap. 44. S. du C., 1918).
- No 90.—Tarif des Douanes, 1907, Loi portant modification du:—
Bill reçu et lu 1re fois, 223. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. En comité, 238. Rapporté, lu 3e fois et passé, 239. S.R., 249. (Chap. 17, S. du C., 1918).
- No 91.—Terres fédérales, Loi modifiant la Loi des:—
Bill reçu et lu 1re fois, 63. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 70. En comité, 102-3. Amendements agréés, 115. Amendé de nouveau, 120. Lu 3e fois et passé, 121. Amendements agréés par les Communes, 182. S.R., 248. (Chap. 19, S. du C., 1918).
- No 92.—*Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*:—
Pétition présentée, 52. Lue: ratification de contrats avec d'autres compagnies, 61. Rapportée, 118.
Bill reçu, lu 2 fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 190. Rapporté avec des amendements, 209. Amendements agréés, 209. Lu 3e fois et passé, 209. Acquiescement des Communes à l'amendement, 219. S.R., 248. (Chap. 57, S. du C., 1918).
- No 93.—*Toronto, Niagara and Western Railway Company*:—
Pétition présentée, 38. Lue: délai pour construction de ses lignes de chemins de fer, 52. Rapportée, 55.
Bill reçu et lu 1re fois, 166. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégrammes et havres, 170. Rapporté, lu 3e fois et passé, 172-3. S.R., 248. (Chap. 58, S. du C., 1918).
- Traitements, Loi des— et de l'indépendance du Parlement.—(Voir No 67).
- No 94.—Travaux publics, Loi modifiant la Loi des:—
Bill reçu et lu 1re fois, 71. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 103. En comité, 115. Comité remis, 123. En comité, 128. Rapporté, 132. S.R., 247. (Chap. 37, S. du C., 1918).
- No 95.—*United Canadian Insurance Company*, Loi constituant en corporation la:—
Bill passé par les Communes, 241. S.R., 249. (Chap. 68, S. du C., 1918).
(Voir No 4).

Bills de la Session—*Suite.*No 96.—*United Grain Growers, Limited*:—

Pétition présentée, 113. Lue: loi qui modifie sa charte, 124. Rapport, 130.

Bill reçu et lu 1re fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 154. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. S.R., 248. (Chap. 74, S. du C., 1918).

No 97.—*Van Buren Bridge Company*, Contrat avec Sa Majesté et la:—

Bill reçu et lu 1re fois, 59. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 67. Comité remis, 70. En comité, 76. Lu 3e fois et passé, 79. S.R., 247. (Chap. 48, S. du C., 1918).

No 98.—*Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*:—

Pétition présentée, 47. Lue: contrat avec la *Northern Pacific Railway Company*, 55. Rapportée, 74.

Bill reçu et lu 1re fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, 154. Rapporté, lu 3e fois et passé, 173. S.R., 248. (Chap. 59, S. du C., 1918).

No 99.—Viandes et conserves alimentaires, Loi portant modification de la Loi des:

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 126. Comité remis, 133. En comité, 144. Lu 3e fois et passé, 148. S.R., 247. (Chap. 31, S. du C., 1918).

No 100.—Wainwright, Loi pour faire droit à Thomas Bailey:—

Pétition: divorce, 57. Rapport 2 du comité des divorces, 82. Adopté, 122.

Bill reçu et lu 1re fois, 124. Lu 2e fois, 143. Lu 3e fois et passé, 152. Message aux Communes, 152. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 93, S. du C., 1918).

No 101.—Walpole, Loi pour faire droit à William Leo:—

Pétition: divorce, 20. Rapport 5 du comité des divorces, 107. Adopté, 139.

Bill présenté et lu 1re fois, 142. Lu 2e fois, 155. Lu 3e fois et passé, 162. Message aux Communes, 162. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 94, S. du C., 1918).

No 102.—Wardell, Loi pour faire droit à Ida Sophia:—

Pétition: divorce, 25. Rapport 8 du comité des divorces, 136. Adopté, 155.

Bill présenté et lu 1re fois, 157. Lu 2e et 3e fois et passé, 164. Message aux Communes, 164. Passé par la Chambre des Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 95, S. du C., 1918).

No 103.—*Western Power Company of Canada, Limited*:—

Pétition présentée, 21. Lue: achat du chemin de fer *Western Canada Power Company, Limited*, 30. Rapportée, 55.

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 125. Rapporté, 146. Lu 3e fois et passé, 152. S.R., 248. (Chap. 75, S. du C., 1918).

No 104.—Wolf, Loi concernant un brevet de Jacob David:—

Pétition présentée, 52. Lue: brevet, terme prolongé, 60. Rapporté, 118.

Bill présenté et lu 1re fois, 125. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 143. Rapporté avec des amendements, 168. Amendements agréés, 168. Lu 3e fois et passé, 176. Passé par les Communes, 219. S.R., 248. (Chap. 81, S. du C., 1918).

No 105.—Yukon, Loi modifiant la Loi du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111.

Comité remis, 122. En comité, 127. Lu 3e fois et passé, 131. S.R., 247. (Chap. 50, S. du C., 1918).

Bills de la Session—Fin.

No 106.—Yukon, Loi concernant l'élection tenue dans le district du:—

Bill reçu, lu les trois fois et passé, 246. S.R., 249. (Chap. 49, S. du C., 1918).

No 107.—Zang, Loi pour faire droit à Frederick Ernest:—

Pétition: divorce, 20. Rapport 3 du comité, 82. Adopté, 122.

Bill présenté et lu 1re fois, 124. Lu 2e fois, 143. Lu 3e fois et passé, 151.

Message aux Communes, 151-2. Passé par les Communes, 211. Preuve renvoyée, 213. S.R., 248. (Chap. 96, S. du C., 1918).

No 108.—Zinc, Paiement de primes sur le— tiré des mines du Canada:—

Bill reçu, lu les trois fois et passé, 246. S.R., 249. (Chap. 51, S. du C., 1918).

Bills privés, Comité des: Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28.

1er rapport: réduction du quorum, 31. Règles suspendues, 31. Rapport adopté, 31. L'honorable M. David nommé membre du comité, 97. Rapport sur le bill (O): Communauté chrétienne de Fraternité universelle, 174.

Blain, L'honorable sénateur:

Présente les rapports du comité des chemins de fer, 31, 145, 172-3, 209, 212.

Présente des pétitions, 39, 47, 208.

Remplace le président, 41.

Présente des bills, 160, 206.

Rapport: comité général, 164, 215, 223.

Bois de chauffage, Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente: (Voir Bills, No 48).

Boissons enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest: Etat des permis, 48.

Bostock, L'honorable sénateur:

Présente des pétitions, 21.

Présente les rapports du comité des ordres permanents, 33, 55, 73, 74, 118, 150, 161., 192.

Présente les rapports du comité des divorces, 180, 185-6.

Bouchard, Joseph: Augmentation statutaire de son salaire, 51. 56.

Boyer, L'honorable sénateur:

Présente le rapport du comité de l'agriculture et des forêts, 34.

Rapport: comité général, 239.

Bradbury, L'honorable George Henry:

Nommé sénateur, 24-5. Présente son bref, 8. Prête serment, 9. Déclaration de qualification, 9.

Présente des pétitions, 38, 130.

Présente des bills, 138, 187.

Brazeau, Les houillères—, à responsabilité limitée: Pétition présentée, 38. Lue: protection des actionnaires actuellement en pays ennemis, 52. Rapportée, 55.

British Canadian Insurance Company: (Voir Bills, No 4).

Bureaux de placement: (Voir Bills, No 5).

Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company: (Voir Bills, No 6).

C

Canada, Echange de main-d'œuvre entre le— et les Etats-Unis: Interpellation, 114.

Canadian Indemnity Company: (Voir Bills, No 7).

- Canadian Niagara Bridge Company: (*Voir* Bills, No 63).
- Canadian Northern, Chemin de fer: (*Voir* Bills, No 8).
- Canadian Northern Ontario, Chemin de fer: (*Voir* Bills, No 9).
- Carleton, J. Chas.: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Casgrain, L'honorable sénateur:
 Présente des pétitions, 21.
 Honoraires remboursés, Khaki League. Motion, 114.
 Interpellation: chemin de fer de la baie d'Hudson, 206.
- Chambers, Col. E. J.: Augmentation statutaire de son salaire, 51. Adoptée, 56.
- Chambre des Communes, Séance secrète de la: Message invitant les sénateurs, 71.
- Chapman, Loi pour faire droit à Alonzo Jesse: (*Voir* Bills, No 10).
- Charlesworth, Loi pour faire droit à Margaret Bell: (*Voir* Bills, No 11).
- Chemins de fer: (*Voir* Bills Nos 12, 13, 14).
 Commission des:—Rapport, 61.
- Chemins de fer et Canaux, Rapport du ministère des: 48.
- Chemins de fer et Canaux: (*Voir* Bills, Nos 15, 16).
- Chemins de fer, télégraphes et havres, Comité des: Rapport nommant les membres du—, 21. Adopté, 28. Ordre déclarant le comité constitué, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 31. Adopté, 31.
- Choquette, Jean A.: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Ciment, Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente: (*Voir* Bills, No 48).
- Classe A, La— appelée sous les armes: 100.
- Cloran, L'honorable sénateur: Adresse: documents relatifs à la députation des cultivateurs au sujet de la conscription, 241.
- Code criminel: (*Voir* Bills, Nos 17, 18).
- Colonisation, Loi concernant le Ministère de l'Immigration et de la: (*Voir* Bills, No 44).
- Combustibles, Conservation des: Rapport, 27.
- Comités, Coût des sténographes, des traducteurs, etc.: Ordre du Sénat, 94.
- Comités permanents:
 De l'Administration du Service civil.
 De l'Agriculture et des Forêts.
 Des Banques et du Commerce.
 De la Bibliothèque.
 Des Bills privés.
 Des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.
 Du Commerce et des Relations commerciales.
 Du Compte rendu des débats du Sénat.
 Des Divorcés.
 De l'Economie interne et de la Comptabilité.
 Des Edifices et Terrains publics.

Comités permanents—Fin.

- De l'Hygiène et de l'Inspection des substances alimentaires.
- De l'Immigration et du Travail.
- Des Impressions.
- Des Ordres permanents.
- Des Privilèges.
- Des Relations commerciales.
- Du Restaurant.
- De Sélection (*Voir ces mots*).

Comités spéciaux:

- Droits du Sénat relativement à la législation financière (bills financiers). (*Voir Financière*).
- Code criminel (*Voir Bills, No 18*).
- Sénat et Chambre des Communes. Comité proposé, 218.

Commerce: Rapports, 217.

Commerce du Canada après la guerre: Interpellation, 137.

Commerce et relations commerciales, Comité du: Rapport nommant les membres du comité du—, 21-2. Adopté, 28. Motion constituant le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 35. Adopté, 35.

Commissions nommées depuis les élections de 1911: Ordre du Sénat, 39.

Commissions, Coût de la sténographie, traduction, etc., pour les commissions, les enquêtes: Ordre du Sénat, 94.

Communauté chrétienne de la Fraternité universelle: (*Voir Bills, No 19*).

Compagnies, Loi modifiant la Loi des: (*Voir Bills, Nos 20, 21*).

Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat: 36. Rapport, 179.

Conférence interprovinciale: Procès-verbaux de la— tenue à Ottawa en février 1918. Rapport, 26.

Conférence des femmes sur la guerre: Rapport, 26.

Conscription:

- Coût de la mise en force de la Loi de la—. Adresse, 36.
- Nombre d'hommes dans la première classe, etc. Ordre du Sénat, 37.

Conservation, Rapport de la Commission de: 147. Ordre du Sénat: détail de certains états de l'estimation de certains égouts, 36.

Conserves alimentaires: (*Voir Bills, Nos 48, 99*).

Cosmos, Compagnie de filatures: (*Voir Bills, No 22*).

Crashley, Richard Wilson: Pétition: divorce, 60.

Criminel, Loi modifiant le Code: (*Voir Bills Nos 17, 18*).

Crosby, L'honorable M.: Fait rapport: bill en comité général, 153, 218, 223, 235.

D

Dalair, Abraham: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.

Dandurand, L'honorable sénateur:

- Présente une pétition, 102.
- Présente des bills, 114, 125.

Daniel, L'honorable sénateur:

Présente les rapports du comité de l'économie interne, 33, 178, 179, 180, 208.
Rapports sur les bills en comité général, 61, 112, 115, 122, 123, 128, 129, 143, 238.

David, L'honorable sénateur:

Adresse: dépenses des dernières élections, de la Loi de la conscription et du Service national, 36.
Ordres: combien d'officiers et de soldats ont traversé outre-mer, 36. Nombre de soldats et de personnes qui ont voté sans avoir jamais résidé au Canada, 36.
Nombre des femmes qui ont voté, 36. Retiré, 245.
Nommé membre du comité des bills privés, 97.
Ordre: nombre d'exemptions demandées, etc., 191.
Motion: que cette Chambre regrette l'action intentée par la Couronne contre C. Desjardins, 206, 210, 221, 236, 241.
Ordre du Sénat: Nombre de femmes qui ont voté ou qui sont sur les listes électorales, 245.

Débats du Sénat, Coût de la traduction des: Ordre du Sénat, 74. Réponse, 79.

Débats, Comité du compte rendu des: Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: quorum, 31. Adopté, 32: 2e rapport: MM. Hanney et Fortier chargés de faire le compte-rendu pour les journaux, 32. Adopté, 32. 3e rapport: traduction des débats du Sénat envoyée au bureau des traducteurs des Communes, 141. Considération remise, 154, 170. Rapport adopté, 177.

Décrets: (*Voir Rapports, etc.*)

Décrets approuvés: 241-3.

Défense du Canada: Rapport, 26. Décrets, 27, 96, 217.

Défense militaire et navale: Subsidés. (*Voir Bills, No 23*).

De Montigny, Louvigny: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.

Dennis, L'honorable sénateur:

Présente les rapports du comité du compte-rendu des débats, 31, 32, 141.
Présente les rapports du comité des Impressions, 83, 193, 225.
Ordre du Sénat: traduction du hansard, 74.
Ordre du Sénat: dépenses pour les sténographes, etc. (travaux des comités), 94.
Ordre du Sénat: dépenses pour procès-verbaux, journaux, 95.
Ordre du Sénat: personnel du département des impressions, 108. Réponse, 142.
Interpellation: coût du rapport sténographique et de la publication du hansard et leur discontinuation, 216, 236.

Député-gouverneur: Lettre annonçant qu'il viendra ouvrir la session, 1. Il vient, 13.
Lettres: sanction des bills, 38, 64. Il vient, 40, 67.

Desjardins, Charles—et al: Motion: que cette Chambre regrette que dans l'action intentée par la Couronne contre—, 206, 210, 221, 236, 241.

De Veber, L'honorable sénateur: Présente rapport du comité de l'Hygiène publique, 34.

Différends industriels: 101.

Différends industriels, Enquêtes en matière de: (*Voir Bills, No 30*).

Discours du trône: 15. Rapporté, 17. Adresse à Son Excellence, 24, 28. Adoptée, 28. Réponse, 119.

Discours de prorogation: 250.

Distribution, Bureau de: Message: augmentation statutaire des salaires, 50. Concours du Sénat, 50.

Division dans le Sénat: Amendement à la Loi pour conférer le droit de suffrage aux femmes, 153.

Divorces, Comité des: Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: quorum, etc., 35. 2e rapport (*Voir* Bills, No 100). 3e rapport (*Voir* Bills, No 107). 4e rapport (*Voir* Bills, No 38). 5e rapport (*Voir* Bills, No 101). 6e rapport (*Voir* Bills, No 43). 7e rapport (*Voir* Bills, No 42). 8e rapport (*Voir* Bills, No 102). 9e rapport (*Voir* Bills, No 62). 10e rapport (*Voir* Bills, No 78). 11e rapport (*Voir* Starkey). 12e rapport (*Voir* Graham). 13e rapport (*Voir* Bills, No 53). 14e rapport (*Voir* Bills, No 83). 15e rapport (*Voir* Bills, No 3). 16e rapport (*Voir* Bills, No 11). 17e rapport (*Voir* Bills, No 79). 18e rapport (*Voir* Bills, No 10).

Divorces, Mode d'accorder les: Interpellation, 182.

Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada: (*Voir* Bills, No 24).

Domville, L'honorable sénateur:

Ordre du Sénat: état du coût de certains égouts, 36. Réponse, 71.

Ordre: noms et allocations, etc., des officiers du Nouveau-Brunswick, 124.

Réponse, 210.

Ordre: noms et allocations, etc. des officiers du Nouveau-Brunswick, 124.

Résolution: pour favoriser l'extraction du pétrole et du sulfate d'ammonium, 147.

Douanes, Remises faites par le ministre des: 47.

Douanes, Loi portant modification du Tarif des—, 1907: (*Voir* Bills, No 90).

Dynamic Balancing Machine Company: (*Voir* Bills, No 25).

E

Eaux navigables, Protection des: (*Voir* Bills, No 26).

Economie interne et de la comptabilité, Comité de l': Rapport nommant les membres du—, 22. Adopté, 28. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 33. Adopté, 33. Comptes du greffier renvoyés au comité, 36. 2e rapport: papeterie, valises, 178. Adopté, 179. 3e rapport: comptes du greffier, 179. 4e rapport: bonus à la veuve de J. Fournier, et transport de la malle, 180. Adopté, 180. 5e rapport: R. A. Benoit, 209. Adopté, 209.

Ecossais, 78e bataillon: Ordre du Sénat: noms des officiers, etc., 74.

Edifices et Terrains publics, Comité des: Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 34. Adopté, 34.

Editorial, Comité—du 4 octobre 1917 au 20 mars 1918: 120.

Edwards, L'honorable sénateur:

Présente des pétitions, 30, 47, 52, 130, 135.

Présente un bill, 160.

Egouts, Coût de certains: Rapport de la commission de Conservation. Ordre du Sénat, 36. Réponse, 71.

- Elections, Coût des dernières: Adresse, 36.
- Elections en temps de guerre, Copie de la Loi des: 72.
- Elections fédérales, Loi modifiant la Loi des: (Voir Bills, Nos 27, 28).
- Electeurs militaires, Copie de la Loi des—déposée sur la table: 72.
- Emerson, H. H.: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Employés renvoyés pour cause de partisannerie: 26.
- Employés de Sa Majesté tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs: (Voir Bills, No 29).
- Employés du Sénat, Augmentation statutaire des: Rapport et recommandation, 51. Adopté, 56.
- Energie humaine en temps de guerre, Utilisation de l': Décret, 61.
- Engineering Institute of Canada: (Voir Bills, No 46).
- Enquêtes en matière de différends industriels: (Voir Bills, No 30).
- Enregistrement, Bureau d'—du Canada: Rapport, 26.
- Epizooties, Loi portant modification de la Loi des: (Voir Bills, No 31).
- Etats-Unis:
 Vaisseaux canadiens admis dans les ports des—. Copie des ordres, 17.
 Vaisseaux des— admis dans les ports canadiens, Arrêté en Conseil, 17.
 Echange de main-d'œuvre entre le Canada et les—, Interpellation, 114.
- Ewart, M. John S.—C.R.: Rapport sur les droits que possède le Sénat au sujet des lois de finance, 194, 204-5.
- Exemptions demandées: Ordre du Sénat: nombre d'—, 191.
- F-**
- Femmes, Conférence des—sur la guerre: Rapport, 26.
 Ordre du Sénat: nombre de— qui ont voté aux dernières élections, 36. Retiré, 245. Nouvel ordre, 245.
- Femmes, Droit de suffrage aux: (Voir Bills, No 32).
- Fermes expérimentales: Rapport, 48.
- Financière, Législation, Droit du Sénat relativement à la—(bills financiers), Comité spécial: Nommé, 78. 1re rapport: réduction du quorum, 81. Règles suspendues, 82. Adopté, 82. 2e rapport, 193. Discussion, 210, 220, 236, 241. Rapport adopté, 241.
- Fire Insurance Company of Canada: (Voir Bills, No 33).
- Fisher, L'honorable sénateur:
 Présente une pétition, 106.
 Présente un bill, 205.
 Rapport: comité général, 215.
- Fitzpatrick, Le très honorable Sir James—, député-gouverneur: Lettre annonçant qu'il viendra ouvrir la session, 1. Il vient, 13. Lettres annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 38, 64. Il vient, 40, 67.

- Foin et paille, Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente:** (*Voir Bills, No 47*).
- Fonctionnaires, Renvoi de—pour cause de partisannerie:** Décret, 26.
- Fonds patriotique canadien, Loi modifiant la Loi:** (*Voir Bills, No 34*).
- Foster, L'honorable sénateur:**
 Présente le rapport du comité des Banques et du Commerce, 32, 141, 169, 212-3.
 Présente des pétitions, 47, 65.
 Présente un bill, 124.
 Rapport: bill en comité général, 115.
- Fournier, Jules:** Deux mois de salaire donné à sa veuve. Rapport, 180. Adopté, 180.
- Fraser, Simon John:** Pétition: divorce, 208.
- Fraser, Compagnies—, Limitées:** (*Voir Bills, No 35*).
- Fraser Lumber Company, Limited:** (*Voir Bills, No 35*).
- Fraternité universelle, Communauté chrétienne de la:** (*Voir Bills, No 19*).
- Fruits, Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente:** (*Voir Bills, No 49*).

G

- Garneau, A. L.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Garrett, George W. S.:** Certificat de mariage remis à l'avocat de—, 240.
- Gaz, Compagnie de—d'Ottawa:** (*Voir Ottawa*).
- Geoffrion, M. Aimé—C.R.:** Rapport sur les droits que possède le Sénat au sujet des lois de finance, 194, 202-4.
- Gilman, H.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Girroit, L'honorable sénateur:**
 Présente un rapport du comité du Commerce, 35.
 Préside le comité sur le bill des chemins de fer, 53, 59, 63, 70, 76, 80, 95-99, 105, 111.
 Rapport: comité général, 237.
- Godbout, L'honorable sénateur:** Nommé membre du comité de l'Hygiène publique, 97.
- Gordon, L'honorable sénateur:**
 Présente des pétitions, 20, 39, 47.
 Rapport: bill en comité général, 133.
- Gordon, Albert Edwin:**
 Pétition: divorce, 47.
 Ordre du Sénat: procès-verbaux de la dernière session communiqués au comité, 70.
 Honoraires payés à la dernière session, appliqués au bill de cette année, 78.
- Gospel Workers Church in Canada:** (*Voir Bills, No 36*).
- Gouverneur général:** Lettre annonçant qu'il viendra ouvrir la session, 2. Il vient, 14. Discours du trône, 15. Adresse de remerciement, 24, 28. Réponse, 119. Lettre annonçant qu'il viendra clore la session, 246. Il vient, 247. Discours de prorogation, 250.

- Graham, Charles Kenneth:** Pétition: divorce, 54. Rapport 12 du comité des divorces contre la pétition, 146. Adopté, 164. Honoraires remboursés, 157. Papiers remis à son avocat, 211.
- Grain Growers', Limited, Loi concernant la United:** (*Voir* Bills, No 37).
- Grain Growers' Grain Company, Limited:** (*Voir* Bills, No 37).
- Grains:** Adresse: distraction des deux tiers du commerce de nos— aux Etats-Unis, 162.
- Greffier du Sénat:** Comptes et pièces justificatives du—, 36. Rapport, 179. Déclarations de qualification de propriété, 41. Autorisé à recevoir d'autres—, 43. Listes supplémentaires, 119, 185. Rapport: augmentation statutaire des employés, 51. Rapport: augmentation de salaire à M. R. A. Benoit, 184.
- Gross, Harison:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Guerre:** Mission canadienne de guerre, 26. Achats de—, 26. Bureau du commerce de—, 27. Utilisation de l'énergie humaine pour la poursuite de la—, 61.
- Guerre, Impôt de—sur le Revenu:** (*Voir* Bills, No 45).
Profits d'affaires pour la—: (*Voir* Bills, No 72).

H

- Hafner, Loi pour faire droit à Martin:** (*Voir* Bills, No 38).
- Halifax, Commission de secours d':** (*Voir* Bills, No 39).
- Halifax, Commission de secours pour:** 26.
- Halpin, D. J.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Hansard:**
Ordre du Sénat: coût du—, 74. Réponse, 79.
Rapport proposant de faire faire la traduction du— du Sénat par un bureau des deux Chambres. 141. Considération remise, 154, 170. Adopté, 177. Interpellation: coût du rapport sténographique et du— du Sénat et leur discontinuation, 216, 236.
- Harmer, L'honorable William James:** Nommé sénateur, 2-5. Présente son bref, 9. Prête serment, 10. Déclaration de qualification, 10.
- Harold, M.— M.P.:** Nom de— ajouté au comité de la bibliothèque, 77.
- Havre de Montréal:** (*Voir* Bills, No 40).
- Heure, Changement de l'— durant les mois d'été:** (*Voir* Bills, Nos 41, 55).
- Hill, Loi pour faire droit à Edward David:** (*Voir* Bills, No 42).
- Hinds, Arthur:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Hislop, Loi pour faire droit à Mary Claire:** (*Voir* Bills, No 43).
- Homards, Parcs de— qui ont été fermés:** Ordre du Sénat, 65. Réponse, 217.
- Hommes de la première classe pouvant être appelés au service militaire:** Ordre du Sénat, 37.
- Honoraires remboursés:** 114, 157, 191.
- Honoraires de la session précédente appliqués à un bill de cette session:** 78.

- Hôpitaux militaires, Commission des: 26.
- Horton, Albert: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Hudson, Chemin de fer de la baie d': Interpellation: travaux exécutés, 206.
- Humaine, Utilisation de l'énergie— pour la poursuite de la guerre: Décret, 61.
- Hygiène publique et de l'inspection des substances alimentaires, Comité de l':
Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28. Motion constituant
le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum, 34. Adopté, 34. L'hono-
rable M. Godbout nommé membre du—, 97.

I

- Immigration et de la Colonisation, Loi concernant le Ministère de: (*Voir* Bills,
No 44).
- Immigration et colonisation: Décret, 26.
- Immigration et du Travail, Comité de l': Rapport nommant les membres du—, 21-2.
Adopté, 28. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: quorum, 33.
Adopté, 33.
- Impôt de guerre sur le Revenu, 1917: (*Voir* Bills, No 45).
- Impression, Comité d': Rapport, 27.
- Impression, Comité des: Rapport nommant les membres du—, 21. Adopté, 28. Motion
pour constituer le comité, 28. Message aux Communes, 29. Message des
Communes: noms des membres du comité, 49-50. 1er rapport: documents à
imprimer, etc., 83. Adopté, 94. 2e rapport: bureau de l'imprimerie, 193.
Règles suspendues, 193. Rapport adopté, 193. 3e rapport, 225. Adopté, 235.
- Impressions, Rapport du département des— et de la papeterie: 209.
- Imprimerie nationale, Personnel, salaires, etc.: Ordre du Sénat, 108. Réponse, 142.
- Industrie et du Commerce, Rapport du Ministère de l': 217.
- Industriels, Différends—, Enquêtes en matière de: (*Voir* No 30).
- Information publique, Bureau d': 26.
- Ingénieurs civils, Société canadienne des: (*Voir* Bills, No 46).
- Inspections et de la vente, Loi modifiant la Loi des: (*Voir* Bills, Nos 47, 48, 49).
- Instruction agricole: Rapport, 48.
- International Bridge and Terminal Company: (*Voir* Bills, No 50).
- Interpellations:
Encouragement d'une industrie permanente de construction de navires, 65. Débat
remis, 76, 104, 128, 159, 166, 171, 177.
Echange de la main-d'œuvre entre le Canada et les Etats-Unis, 114.
Commerce canadien après la guerre, 137.
Mode d'accorder les divorces, 182.
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 206.
Discontinuation du rapport sténographique et de la publication du hansard, 216, 236.
- Interprovinciale, Conférence— 1918: 26.

J

- Jones, Charles H.: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
 Journal du Sénat, Coût du— et des procès-verbaux en anglais, en français: Ordre du Sénat, 95. Réponse, 97.
 Juges, Loi modifiant la Loi des: (*Voir* Bills, No 51).

K

- Kettle Valley Railway Company: (*Voir* Bills, No 52).
 Khaki League: Honoraires remboursés, 114.

L

- Lackey, Loi pour faire droit à Emily Kathleen Cochrane: (*Voir* Bills, No 53).
 Lafleur, M. Eugène— C.R.: Rapport sur les droits que possède le Sénat au sujet des lois financières, 194, 202-4.
 Laird, L'honorable sénateur:
 Présente des pétitions, 46.
 Présente un bill, 157.
 Rapport: comité général, 158.
 Landry, L'honorable sénateur:
 Ordre: Nombre d'hommes de la première classe (conscription), nombre de ceux qui ont répondu, exemptions, etc., 37.
 Ordre: camps d'aviation en Canada, etc., 39.
 Larose, Chas. H.: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
 Lelièvre, Siméon: Augmentation statutaire, 51, 56.
 L'Espérance, L'honorable sénateur: Présente l'adresse en réponse au discours du trône, 24.
 Lettres de change, Loi modifiant la Loi des: (*Voir* Bills, No 54).
 Lewis, Mary Garland: Pétition présentée: divorce, 39.
 Liqueurs, Prohibition de l'importation des: Rapport, 26.
 Lougheed, L'honorable Sir James:
 Présente des bills, 17, 37, 157, 169.
 Présente des documents, 17, 25, 37, 47, 61, 72, 96, 102, 120, 130, 147, 162, 205, 209, 213, 217, 246.
 Présente le rapport du comité de sélection, 21.
 Présente des rapports du comité des divorces, 35.
 Présente le rapport du comité de l'administration du service civil, 35.
 Motions: ajournement, 39, 68, 189.
 Que soit approuvé la proclamation: banques autorisées à émettre un excédent de circulation, 65.
 Réponses à des adresses, des ordres du Sénat, 71, 79, 97, 142.
 Résolu: service militaire, classe A, 100.
 Règles suspendues pour la fin de la session, 151.
 Deux séances par jour, 216.
 Que soient approuvés les arrêtés ministériels suivants, 241.

Lumière du jour, Utilisation de la: (Voir Bills, Nos 41, 54).

Lynch-Staunton, L'honorable sénateur: Présente un bill, 114.

Lyons, Mary Jane: Pétition: divorce, 117.

M

Macdonell, L'honorable sénateur: Présente une pétition, 65.

Mackie, Robt: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.

Main-d'œuvre, Echange de la— entre le Canada et les Etats-Unis: Interpellation, 114.

Malle:

Transport de la malle entre le Sénat et le bureau de poste. Rapport, 180. Adopté, 180.

Transport des malles par les transocéaniques. Rapport, 205.

Marine, Ministère de la: Rapport, 37.

Marine royale:

Décrets, 25, 27.

Port des uniformes militaire et naval par des personnes non autorisées, 27.

Echelle de paie, 27.

Traitement des membres aliénés du service, 27.

Rétention des services des hommes après la guerre, 27.

Echelle de paie des officiers qui siègent devant le conseil de guerre, 27.

Elargissement de prisonniers marins, 27.

Création du rang de commandant, 27.

Création de grade à brevet, 27.

Echelle de paie des paie-mâtres, 27.

Marine, 37.

Grade de préposé aux mandats, 120.

Grade de *Surgeon Probationer*, 130.

Mason, L'honorable sénateur: Rapport: bill en comité général, 149, 238.

McHugh, L'honorable sénateur: Présente une pétition, 69.

McLean, L'honorable sénateur: Rapport: bill en comité général, 143.

McLennan, L'honorable sénateur:

Présente une pétition, 65.

Interpellation: encouragement d'une industrie permanente de construction de navires, 65. Débat remis, 76, 104, 128, 154, 159, 166. Débat, 171, 177.

Rapport: bill en comité général, 128.

McMeans, L'honorable sénateur:

Présente des pétitions, 21, 25.

Présente le rapport du comité de l'immigration et du travail, 33.

Présente un bill, 77.

Rapport: bills en comité général, 77, 127, 165.

McSweeney, L'honorable sénateur: Rapport sur bill en comité général, 62.

Merchants Casualty Company: (Voir Bills, No 56).

Messages de la Chambre des Communes au Sénat:

- Membres du comité de la Bibliothèque, 49.
- Membres du comité des Impressions, 49-50.
- Membres du comité du Restaurant, 50.
- Augmentation annuelle d'un fonctionnaire du bureau de distribution, 50. Concours du Sénat, 50.
- Les sénateurs invités à une séance secrète des Communes, 71.
- M. Harold nommé membre du comité de la Bibliothèque, 77.
- Preuve dans les cas de divorce, 211, 237.

Messages du Sénat à la Chambre des Communes:

- Communiquant la liste des noms des membres du comité de la bibliothèque, 28.
- Communiquant la liste des noms des membres du comité des impressions, 29.
- Communiquant la liste des noms des membres du comité du restaurant, 29.
- Preuve dans les cas de divorce, 151-2, 162-5, 169, 190.

Michener, L'honorable Edward: Nommé sénateur, 2-5. Présente son bref, 10. Prête serment, 11. Déclaration de qualification, 11.

Milice et de la Défense, Ministère de la: Archives, 213.

Militaire, Service: 26. Hôpitaux, 26. Comité— et comité de reconstruction, 26.

Militaire, Service— Loi du: Décret: cas de trouble ou d'émeutes, 61.

Militaire et navale, Défense: Aide à Sa Majesté. (*Voir* Bills, No 57).

Milne, L'honorable sénateur: Présente une pétition, 52.

Mission canadienne de guerre: 26.

Mitchell, L'honorable sénateur:

- Présente une pétition, 46.
- Présente un bill, 142.

Montréal, Havre de: (*Voir* Bills, No 40).

Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company: (*Voir* Bills, No 58).

Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, Compagnie du canal: (*Voir* Bills, No 59).

Motions:

- Ajournement, 39, 183.
- Que soit approuvée la proclamation autorisant les banques à émettre un excédent de circulation, 65-66.
- Honoraires remboursés, 78, 114, 157, 191.
- Règles suspendues jusqu'à la fin de la session, 151.
- Ordres du jour placés avant les interpellations, 151.
- Action contre C. Desjardins *et al*, 206, 210, 221, 236, 241. Retirée, 241.
- Deux séances par jour, 216.
- Discontinuation du rapport sténographique de la publication du *hansard*, 216, 236.
- Que soient approuvés les arrêtés en conseil suivants, 241-3.

Mulholland, L'honorable Robert Alexander:

- Nommé sénateur, 2, 6-7. Présente son bref, 19. Prête serment, 20. Déclaration de qualification, 20. Présente une pétition, 60. Présente un bill, 137.

Murphy, L'honorable sénateur: Rapport sur un bill en comité général, 62, 177.

N

Naturalisation, 1914: Erreur d'écriture dans la version française de la Loi concernant la—. (*Voir* Bills, No 60).

Naval:

Rapport du ministère du Service—, 25.
Décrets, 27, 120, 130, 246.

Naval, Défense militaire et: (*Voir* Bills, No 57).

Naval Discipline (Dominion Naval Forces) Act, 1911, Loi concernant la Loi dite:
(*Voir* Bills, No 61).

Navires, Construction des: Interpellation, 65. Débat remis, 76, 104, 128, 159, 166.
Débat, 171, 177.

Newman, Loi pour faire droit à Francis: (*Voir* Bills, No 62).

Niagara Bridge Company, The Canadian: (*Voir* Bills, No 63).

Nicholls, L'honorable sénateur:

Présente des pétitions, 25, 46, 117.
Interpellation: échange de la main-d'œuvre entre le Canada et les Etats-Unis, 114.
Interpellation: commerce canadien après la guerre, 137.
Rapport: bill en comité général, 63.

Nipissing Central Railway Company: (*Voir* Bills, No 64).

Nord-Ouest: Etat des permis donnés pour l'entrée de la boisson enivrante dans les Territoires du—, 48.

Nouveau-Brunswick, Officiers du— dans la milice depuis 1914: Ordre du Sénat, 124.

O

Obligations enregistrées au Secrétariat d'Etat: 48.

O'Brien, Mademoiselle K. C.: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.

Officiers, Combien d'— et de soldats ont traversé outre-mer: Ordre du Sénat, 36.

Officiers et soldats qui n'ont pas été au front, Nombre des: Ordre du Sénat, 39.

Officiers du Nouveau-Brunswick depuis 1914: Ordre, 124.

Oiseaux, Règlements pour la protection des: 162.

Or, Poinçonnage de l'— et de l'argent: (*Voir* Bills, No 70).

Orateur de la Chambre des Communes: Le député gouverneur demande de nommer un—, 14. L'honorable M. Rhodes annonce son élection, 15.

Ordres en conseil: (*Voir* Rapports, etc.).

Ordres du Sénat:

Coût de certains égouts; rapport de la Commission de Conservation, 36. Réponse, 71.

Combien d'officiers et de soldats ont traversé outre-mer, 36.

Nombre des soldats et des personnes qui ont voté aux élections sans avoir jamais demeuré au Canada, 36. Retiré, 245.

Combien de femmes ont voté, 36. Retiré, 245. Nouvel ordre, 245.

Ordres du Sénat—Fin.

Nombre d'hommes de la première classe (conscription) et nombre de ceux qui ont répondu, etc., 37.

Camps d'aviation, etc., 39. Réponse, 71.

Nombre d'officiers et de soldats revenus du front qui n'ont pas été au front, 39.

Commissions nommées depuis 1911, 39.

Parcs de homards qui ont été fermés, 65. Réponse, 217.

Procès-verbaux du comité des divorces de la dernière session communiqués au comité (divorce Gordon), 70.

78e régiment écossais (Nouvelle-Ecosse). Noms des officiers, etc., 74.

Débats du Sénat; nombre de pages, etc., coût, traducteurs, sténographes, 74. Réponse, 79.

Comités, commissions, enquêtes: coût pour sténographes, traducteurs, etc., 94.

Procès-verbaux et journaux du Sénat: coût en français et en anglais, 95. Réponse, 97.

Personnel du bureau de l'imprimerie, 108. Réponse, 142.

Nom, grade, solde, etc., des officiers du Nouveau-Brunswick qui ont fait partie de l'armée depuis 1914, 124.

Importations d'essence et d'huile de pétrole, 119, 139, 154, 159, 166, 170, 177. Réponse, 210.

Noms des membres de l'armée canadienne, à Londres ou en France, 183.

Nombre d'exemptions demandées, 191.

Nombre de femmes inscrites sur les listes électorales et nombre de votes, 24-37.

Ordres permanents, Comité des: Rapport nommant les membres du—, 21. Adopté, 28. Motion pour constituer le comité, 28. 1er rapport: réduction du quorum,

33. Adopté, 33. 2e rapport: pétitions, 55. 3e rapport: délai pour présentation de pétitions, etc., 73. Adopté, 74. 4e rapport: pétitions, 74. 5e rapport: pétitions, 118. 7e rapport: pétitions, 150. 8e rapport: délai pour la présentation des bills, pétitions, etc., 151. Adopté, 151. 9e rapport: pétitions dont les avis n'ont pas été publiés pendant toute la durée de temps exigée par la règle 107,

161. Règles suspendues et rapport adopté, 162. 10e rapport: pétitions, règle 107, 192. Règles suspendues, 193. Rapport adopté, 193.

Ottawa, Compagnie de gaz d': Pétition présentée, 54. Lue: permission d'augmenter son capital, 65. Rapportée, 74.

Ottawa and Montreal Transmission Company, Limited: (Voir Bills, No 65).

Overbeck, Brevet de O. G. C. L. J.: (Voir Bills, No 66).

P

Pacifique, Chemin de fer Canadien du: Taux de fret, 26. Terres vendues par la compagnie, 47.

Paille et foin, Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente: (Voir Bills, No 47).

Papeterie du Sénat: Rapport du comité, 178. Règles suspendues, 179. Rapport adopté, 179.

Papeterie, Rapport du département des impressions et de la: 209.

Parcs fédéraux, Réserves forestières et: (Voir Bills, No 74).

Parlement, Traitements et indépendance du: (Voir Bills, No 67).

Pêcheries, Rapport: 25.

- Pêcheries, Loi modifiant la Loi des:** (*Voir Bills*, No 68).
- Pelletier, M. J. H.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Pénitenciers, Loi modifiant la Loi des:** (*Voir Bills*, No 69).
- Perkins, W. D.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Pétrole:**
 Résolution pour favoriser l'extraction du pétrole et du sulfate d'ammonium, 147.
 Ordre: importations d'essence et d'huile de—, Débat, 119, 139. Débat remis, 154, 159, 166, 170. Débat, 177. Adopté, 177. Réponse, 210.
- Placement, Bureaux de:** (*Voir Bills*, No 5).
- Planta, L'honorable sénateur:** Rapport: bill en comité général, 128.
- Poinçonnage de l'or et de l'argent, 1913, Loi modifiant la Loi du:** (*Voir Bills*, No 70).
- Poirier, L'honorable sénateur:** Rapport sur des bills en comité général, 62, 127, 170.
- Pommes de terre, Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente:** (*Voir Bills*, No 49).
- Pope, L'honorable sénateur:**
 Présente une pétition, 69.
 Rapport: bill en comité général, 116.
- Ports canadiens, Allocations aux examinateurs en chef aux:** 120.
- Power, L'honorable sénateur:** Présente un bill, 187.
- Presbyterian, The Church and Manse Board of the—Church in Canada:** (*Voir Bills*, No 71).
- Président du Sénat, (L'honorable M. Bolduc):** Lettres annonçant la venue du député-gouverneur et du Gouverneur général, 1-2. Certificats: nomination de nouveaux sénateurs, 2. Nouveaux sénateurs, 7, 18, 43. Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, 36. Absence inévitable du—, 41. Etat: qualification de propriété des sénateurs, 4, 119, 185. Rapport: augmentation statutaire de propriété des sénateurs, 4, 119, 185. Lettre annonçant la venue du député-gouverneur, 38, 64. Recommandation: augmentation à M. R. A. Benoit, 184. Réponse du Gouverneur au discours du trône, 119. Lettre annonçant que le Gouverneur viendra clore la session, 246.
- Pringle, L'honorable sénateur:**
 Présente des pétitions, 47, 54.
 Motion: certificat de mariage remis à l'avocat de G. W. S. Garrett, 240.
- Privilèges, Comité des:** Nommé, 17.
- Procès-verbaux du Sénat, Coût des:** Ordre, 95. Réponse, 97.
- Proclamations:** III à VII.
- Proclamation approuvée:** Banques autorisées à émettre un excédent de circulation, 65.
- Profits d'affaires pour la guerre, Loi portant modification de la Loi taxant les:** (*Voir Bills*, No 72).
- Prorogation du Parlement:** 251.
- Protection des eaux navigables:** (*Voir Bills*, No 26).
- Protective Association of Canada:** (*Voir Bills*, No 73).

Q

Question d'ordre: Ce bill étant un bill financier le Sénat ne peut procéder plus loin,
218.

R

Rapports, décrets, états et tous les papiers déposés sur la table:

- Ordre du gouvernement des Etats-Unis pour l'admission des vaisseaux de pêche canadiens dans ses ports, 17.
 Décret: vaisseaux des Etats-Unis admis dans les ports canadiens, 17.
 Décrets: contrôle des vivres, 17.
 Rapport: service naval, 25.
 Pêcheries, 25.
 Rapports du Revenu de l'Intérieur, 26.
 Conférence interprovinciale, 26.
 Conférence des femmes sur la guerre, 26.
 Renvoi de fonctionnaires pour cause de partisanerie offensive, 26.
 Nominations dans le Service civil, 26.
 Loi du Service militaire, 26.
 Mission canadienne de guerre, 26.
 Taux de fret, taxes spéciales sur les bénéfices du C.P.R., 26.
 Bureau d'information publique, 26.
 Immigration et colonisation, et salaire du Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, 26.
 Rétablissement des soldats dans la vie civile, 26.
 Commission des hôpitaux militaires, 26.
 Commission des achats pour la guerre, 26.
 Commission de secours pour Halifax, 26.
 Comité militaire et comité de reconstruction et de développement, 26.
 Bureau d'enregistrement du Canada, 26.
 Prohibition de l'importation des liqueurs, 26.
 Défense du Canada, 26.
 Bureau du commerce de guerre, 27.
 Comité d'impression, 27.
 Conservation des combustibles, 27.
 Port des uniformes militaire et naval par des personnes non autorisées, 27.
 Ordre concernant la défense du Canada, 1917; approvisionnement de charbon pour les vaisseaux, 27.
 Ordre concernant la défense du Canada, 1917; exportation des armes à feu, 27.
 Ordre concernant la défense du Canada, 1917; équipement de radiotélégraphie sur les navires, 27.
 Transport des explosifs sur les trains à passagers, 27.
 Echelle de paye de la R.N.C.V.R., 27.
 Allocation aux officiers et aux hommes qui voyagent en devoir, 27.
 Traitement des membres aliénés du Service naval, 27.
 Ordre concernant la défense du Canada, 1917; mise en force de telle loi, 27.
 Amendement à l'ordre concernant la défense du Canada, 1917: *re* les lumières sur les navires, 27.
 Rétenition des services des hommes de la R.N.C.V.R. après la fin de la guerre, 27.
 Amendement à l'Ordre concernant la défense du Canada, 1917: *re* transport des explosifs sur les navires marchands, 27.
 Echelle de paye lors du renvoi des hommes qui n'ont pas droit à une gratification cours disciplinaires de la marine royale canadienne, 27.
 Règlements concernant l'émission des insignes de guerre, 27.

Rapports, décrets, états et tous les papiers déposés sur la table—*Suite.*

- Echelle de paye lors du renvoi des hommes qui n'ont pas droit à une gratification de trois mois, 27.
- Amendement à l'Ordre concernant la défense du Canada, 1917: *re* fournir des renseignements concernant les mouvements des navires, 27.
- Amendement à l'Ordre concernant la défense du Canada, 1917: *re* élargissement des prisonniers marins, 27.
- Amendement à l'Ordre concernant la défense du Canada, 1917: *re* port d'allumettes dans le voisinage de matières inflammables, 27.
- Amendement à l'Ordre concernant la défense du Canada, 1917: *re* transport des explosifs sur les trains à passagers, 27.
- Rétention des services des hommes dans la marine royale canadienne après la fin de la guerre, 27.
- Création du rang de commandant, R.N.C.V.R., 27.
- Création de grade à brevet, marine royale canadienne, 27.
- Echelle de paye pour les paie-maitres R.N.C.V.R., 27.
- Allocation de séparation, 28.
- Vigie sur les navires marchands, 28.
- Marine, 37.
- Inspection des bateaux à vapeur, 37.
- Remises faites par le ministre des Douanes, 47.
- Conférence entre le comité de guerre et les représentants du travail, 47.
- Terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, 47.
- Décrets: réserves forestières et parcs, 47. Approuvés, 242.
- Décrets: zone de 40 milles de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, 48. Approuvés, 241.
- Décrets: terres fédérales, 48. Approuvés, 242.
- Rapport: agriculture, 48.
- Rapport: instruction agricole, 48.
- Rapport: chemins de fer et canaux, 48.
- Statistiques des téléphones, 48.
- Fermes expérimentales, 48.
- Obligations et garanties enregistrées au Secrétariat d'Etat, 48.
- Permis: entrée des boissons dans les territoires, 48.
- Décret: mise en force de la Loi du Service militaire en cas d'émeutes, 61.
- Décret: utilisation de l'énergie humaine au Canada pour la guerre, 61.
- Rapport: commission des chemins de fer, 61.
- Loi des électeurs militaires et des élections en temps de guerre, 72.
- Décret: défense du Canada, 96.
- Décret: terres fédérales pour les soldats, 102.
- Décret: grade de préposé aux mandats dans la marine, 120.
- Décret: allocation aux examinateurs en chef aux ports canadiens, 120.
- Rapport du comité éditorial, 120.
- Décret: prêts aux soldats, 130.
- Décret: entrée des vaisseaux portant des explosifs pour leur protection, 130.
- Décret: création du rang de *Surgeon Protectionner* dans la marine, 130.
- Rapport de la Commission de Conservation, 147.
- Décret: remise des intérêts à Southampton, 162.
- Décret: protection des oiseaux, 162.
- Rapport: affaires extérieures, 205.
- Rapports: subsides aux transocéaniques, transport des malles, trafic, etc., 205.
- Rapport du département des impressions et de la papeterie, 209.
- Rapport du ministère de la Milice et de la Défense (archives), 213.
- Rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce, 217.

Rapports, décrets, états et tous les papiers déposés sur la table—Fin.

Rapport du Commerce, 217.

Défense du Canada: armements à fournir aux vaisseaux, 217.

Défense du Canada: lumière sur les vaisseaux, 217.

Décrets approuvés, 241-3.

Allocation aux officiers de la marine nommés à des emplois sur les navires, 246.

Règles suspendues:

19 (5)—151.

19 (6)—151.

23e—82.

23f—40, 147, 151, 247.

24a—31-6, 40, 62, 63, 66, 74, 82, 94, 121, 127, 147, 149, 151, 179, 180, 193, 209, 235, 247.

24b—151.

24d—127, 149, 151.

24h—31-6, 74, 94, 151, 179, 180, 193, 209, 235.

63—40, 62, 63, 66, 121, 151, 247.

107—161-2, 192-3.

119—151.

129—151.

130—151.

131—151.

Réserves forestières et parcs: Décrets, 47.

Réserves forestières et Parcs fédéraux: (*Voir Bills, No 74*).

Résolution: la classe A appelée sous les armes, 100.

Restaurant, Comité du: Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28. Motion constituant le comité, 28. Message aux Communes, 29. Message des Communes: noms des membres du comité, 50.

Revenu de l'Intérieur, Rapports: Accise, 26. Poids et mesures, gaz et électricité, 26.

Revenu de l'Intérieur, Loi modifiant la Loi du: (*Voir Bills, No 75*).

Revenus de guerre, 1915, Loi portant modification de la Loi des: (*Voir Bills, No 76*).

Revision des sentences excessives et inadéquates: (*Voir Bills, No 17*).

Rhodes, L'honorable Edgar N.—orateur de la Chambre des Communes: Le député gouverneur demande aux Communes d'élire un orateur, 13-14. Nommé orateur, 15.

Roche, L'honorable sénateur:

Présente une pétition, 130.

Présente un bill, 207.

Ross (Middleton), L'honorable sénateur:

Présente une pétition, 47.

Présente les rapports du comité des divorces, 106-8, 135-7, 140, 146, 174-5.

Présente un bill, 113.

Présente les rapports du comité spécial sur les droits du Sénat au sujet des lois de finance, 81, 193.

Présente rapport du comité sur le code criminel, 224-5.

Ross (Moosejaw), L'honorable sénateur: Présente une pétition, 113.

Roy, Alphonse: Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.

S

Sanctions royales: 40, 67, 247.

Sauvages, Loi modifiant la Loi des: (*Voir* Bills, No 77).

Saxby, Loi pour faire droit à Hervey Ernest: (*Voir* Bills, No 78).

Schaffner, L'honorable Frederick Laurence: Nommé sénateur, 2-4. Présente son bref, 7. Prête serment, 8. Déclaration de qualification, 8.
Rapport: comité général, 241.

Scott, Loi pour faire droit à Alfred Frank: (*Voir* Bills, No 79).

Séance secrète de la Chambre des Communes: Message: les sénateurs invités, 71.

Séances, Deux— par jour: Motion, 213.

Séances le soir: 133, 226, 246.

Secrétaire d'Etat:

Salaire du— pour les Affaires étrangères, 26.

Etat des obligations et garanties enregistrées chez le—, 48.

Rapport: affaires extérieures, 205.

Sélection, Comité de: Nommé, 17. 1er rapport: liste des membres des comités, 21.
Adopté, 28.

Sénat et la Chambre des Communes, Loi modifiant la Loi du: (*Voir* Bills, No 80).

Sénateurs nouveaux:

L'honorable M. Barnard,

“ Bennett,

“ Bradbury,

“ Harmer,

“ Michener,

“ Mulholland,

“ Schaffner,

“ Taylor (New-Westminster),

“ Todd,

“ Webster,

“ Willoughby. (*Voir* ces noms).

Listes de qualification des sénateurs, 41, 119, 185.

Sentences des tribunaux excessives et inadéquates: (*Voir* Bills, No 17).

Service civil: Nominations, 26. Renvoi pour cause de partisanerie, 26.

Service civil, Comité de l'administration du: Rapport nommant les membres du—, 21-2. Adopté, 28. Motion constituant le comité, 28. Rapport: quorum, 35.
Adopté, 36.

Service civil du Canada, Loi concernant le: (*Voir* Bills, No 81).

Service militaire: Décrets, 26. En cas d'émeutes, 61. Résolution appelant la classe A, 100.

Service national, Coût de la mise en exécution de la Loi du: Adresse, 36.

Service naval: Rapports, décrets, 25.

Service public, Remaniements et transferts de fonctions dans le: (*Voir* Bills, No 82).

Shatford, L'honorable sénateur: Présente des pétitions, 47, 130.

Sifton, Jean Donaldson: Pétition: divorce, 65.

Sloss, Loi pour faire droit à David M.: (*Voir* Bills, No 83).

Smith, L'honorable sénateur: Rapport: bill en comité général, 144, 239.

Soixante-dix-huitième régiment écossais de Pictou: Ordre du Sénat: officiers, 74.

Soldats:

Rétablissement des— dans la vie civile, 26.

Nombre des— qui ont voté sans avoir jamais résidé en Canada, 36.

Combien de— ont traversé outre-mer. Ordre, 36.

Terres fédérales pour les soldats. Décret, 102.

Prêts aux—. Décret, 130.

Nombre des hommes de la première classe pouvant être appelés au service militaire, 37. Résolution, 100.

Nombre de—qui n'ont pas été au front. Ordre du Sénat, 39.

Soldats, Loi concernant le ministère du Rétablissement des— dans la vie civile: (*Voir* Bills, No 84).

Southampton, Village de: Décret: paiement des intérêts sur les arrérages du prix d'achat d'un terrain, 162.

Starkey, Walter: Pétition: divorce, 46. Rapport 11 du comité: demande de retirer la pétition, 146. Adopté, 156.

Statistique, Loi concernant le Bureau fédéral de la: (*Voir* Bills, No 85).

Statuts de 1917: Loi ayant pour objet de modifier le chapitre neuf des—. (*Voir* Bills, No 28).

Sténographique, Rapport— et du hansard du Sénat: Interpellation: coût du— et leur discontinuation, 216, 236.

Suffrage des femmes: (*Voir* Bills, No 32).

Sulfate d'ammonium, Résolution pour favoriser la production du: 147.

Subsides: (*Voir* Bills, Nos 86, 87).

Suprême, Cour: (*Voir* Bills, Nos 88, 89).

Surgeon Probationer, Création du rang de—dans la marine: Décret, 131.

T

Talbot, L'honorable sénateur:

Présente une pétition, 46.

Présente un bill, 142.

Tanner, L'honorable sénateur:

Ordre du Sénat: parcs de homards sous le contrôle du département du Service naval qui ont été fermés, 65.

Renseignements sur le 78e bataillon écossais, 74.

Ordre du Sénat: noms des membres de l'armée canadienne employés à Londres ou en France, 183.

Présente un rapport du comité des divorces, 186.

Tarif des Douanes, 1907, Loi portant modification du: (*Voir* Bills, No 90).

Taylor, L'honorable sénateur (Leeds):

Présente une pétition, 20.

Présente des bills, 124, 142, 157.

Rapport: bill en comité général, 144.

Adresse: nomination à un emploi aux statistiques du service militaire, de E. G. Bill, 221.

Taylor, L'honorable James Davis (New-Westminster):

Nommé sénateur, 2-3. Présente son bref, 45. Prête serment, 46. Déclaration de qualification, 46.

Motion: honoraires remboursés: pétition C. K. Graham, 157.

Téléphones, Statistiques des: 48.

Terres fédérales: Décrets, 48.

Terres fédérales dans la Colombie-Britannique: 48.

Terres fédérales pour les soldats: Décret, 102.

Terres fédérales, Loi modifiant la Loi des: (*Voir* Bills, No 91).

Territoires du Nord-Ouest: Etat permis pour l'entrée des boissons, 48.

Tessier, L'honorable sénateur: Adresse: exportation des deux tiers des grains de l'Ouest par les Etats-Unis, 162.

Thompson, L'honorable sénateur: Rapport: bill en comité général, 102, 127.

Todd, L'honorable Irving R.: Nommé sénateur, 2-7. Introduit au Sénat, 11. Bref, 11. Assermentation, 12. Déclaration de qualification, 12.

Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company: (*Voir* Bills, No 92).

Toronto, Niagara and Western Railway Company: (*Voir* Bills, No 93).

Traducteurs du hansard:

Ordre du Sénat: coût, etc., 74-5. Réponse, 79.

Rapport proposant d'amalgamer les bureaux des deux Chambres pour la traduction des débats et des Livres bleus, 182.

Traduction des débats: Ordre: coût de la—, 74. Réponse, 79.

Trafic, Rapport sur le: 205.

Traitements, Loi des— et de l'indépendance du Parlement: (*Voir* Bills, No 67).

Transocéaniques, Subsidés aux: Rapport, 205.

Travail, Représentants du: Conférence avec le comité de la guerre, 47.

Travaux publics, Loi modifiant la Loi des: (*Voir* Bills, No 94).

U

United Canadian Insurance Company, Loi constituant en corporation la: (*Voir* Bills, No 95).

United Grain Growers, Limited: (*Voir* Bills, No 96).

V

- Valises pour les sénateurs:** Rapport, 178. Règles suspendues, 179. Adopté, 179.
- Van Buren Bridge Company, Contrat avec Sa Majesté et la:** (*Voir Bills, No 97*).
- Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company:** (*Voir Bills, No 98*).
- Vaisseaux portant des explosifs pour leur protection:** Décret: Entrée des—, 131.
- Vaisseaux canadiens admis dans les ports des Etats-Unis:** Ordres, 17.
- Vaisseaux des Etats-Unis admis dans les ports canadiens:** Arrêté en conseil, 17.
- Viandes et conserves alimentaires, Loi portant modification de la Loi des:** (*Voir Bills, No 99*).
- Vivres, Contrôle des:** Arrêtés en conseil, 17.

W

- Wainwright, Loi pour faire droit à Thomas Bailey:** (*Voir Bills, No 100*).
- Walpole, Loi pour faire droit à William Leo:** (*Voir Bills, No 101*).
- Wardell, Loi pour faire droit à Ida Sophia:** (*Voir Bills, No 102*).
- Watson, L'honorable sénateur:**
Présente le rapport du comité des édifices et terrains publics, 34.
Ordres du Sénat pour l'honorable M. Béique, 39.
Présente des pétitions, 47, 65, 130.
Présente un bill, 151.
Rapport: bill en comité général, 127, 159, 244.
Présente un rapport du comité des Bills privés, 174.
- Webster, L'honorable John:** Nommé sénateur, 2-6. Introduit au Sénat, 12. Bref, 12-3. Assermentation, 13. Déclaration de qualification, 13.
- Western Power Company of Canada, Limited:** (*Voir Bills, No 103*).
- Weston, Thos. B.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Willoughby, L'honorable Wellington B.:**
Nommé sénateur, 2-3. Présente son bref, 44. Prête serment, 45. Déclaration de qualification, 45.
Interpellation: mode d'accorder les divorces, 182.
- Wolf, Loi concernant un brevet de Jacob David:** (*Voir Bills, No 104*).
- Wood, Norman McL.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.

Y

- Young, J. C.:** Augmentation statutaire de son salaire, 51, 56.
- Yukon, Loi modifiant la Loi du:** (*Voir Bills, No 105*).
- Yukon, Loi concernant l'élection tenue dans le district du:** (*Voir Bills, No 106*).

Z

- Zang, Loi pour faire droit à Frederick Ernest:** (*Voir Bills, No 107*).
- Zinc, Paiement de primes sur le— tiré des mines du Canada:** (*Voir Bills, No 108*).

The first part of the report is devoted to a general
 description of the country and its resources. It
 then proceeds to a detailed account of the
 various districts and their respective products.
 The second part of the report is devoted to a
 description of the various districts and their
 respective products. It then proceeds to a
 detailed account of the various districts and
 their respective products.

The third part of the report is devoted to a
 description of the various districts and their
 respective products. It then proceeds to a
 detailed account of the various districts and
 their respective products.

The fourth part of the report is devoted to a
 description of the various districts and their
 respective products. It then proceeds to a
 detailed account of the various districts and
 their respective products.

The fifth part of the report is devoted to a
 description of the various districts and their
 respective products. It then proceeds to a
 detailed account of the various districts and
 their respective products.

DIAGRAMME DE LA SALLE DU SÉNAT

1^{re} SESSION, 13^e PARLEMENT

1918



PRÉSIDENT
Hon.
Joseph Bolduc

	Hon. M. Blain	Hon. M. Montplaisir	Hon. M. Landry
Hon. M. McMeans	Hon. M. Fisher	Hon. M. McLennan	Hon. M. Richardson
Hon. M. Bradbury	Hon. M. Bourque	Hon. M. Gordon	Hon. M. Daniel
Hon. M. Barnard	Hon. M. McLean	Hon. M. Lynch-Staunton	Brig.-général Hon. M. Mason
Hon. M. Willoughby	Hon. M. Nicholls	Hon. M. Beaubien	Hon. M. Ross (N.-E.)
Hon. M. Taylor (C.-B.)	Hon. M. Tanner	Hon. M. Murphy	Hon. Sir James Lougheed
Hon. M. Bennett	Hon. M. Girroir	Hon. M. McLaren	Hon. M. Robertson
Hon. M. Mitchener	Hon. M. Crosby	Hon. M. Taylor (Ont.)	Hon. M. Poirier
Hon. M. Schaffner	Hon. M. Shatford	Hon. M. Smith	Hon. M. Dennis
Hon. M. Harmer	Hon. M. Planta	Hon. M. Sharpe	Hon. M. Thorne
Hon. M. Webster	Hon. M. L'Espérance	Hon. M. Donnelly	Hon. M. Milne
Hon. M. Mulholland	Hon. M. Macdonell	Hon. M. McCall	Hon. M. Curry
Hon. M. Pringle	Hon. M. White	Hon. M. Laird	Hon. M. Pope
	Hon. M. Bénard	Hon. M. Foster	Hon. M. Fowler

Greffier

Assistant greffier

Table
du
greffier

Greffier assistant

Sténographes

Hon. M. Belcourt	Hon. M. David	Hon. M. Mitchell
Hon. M. Edwards	Hon. M. Beique	Hon. M. Talbot
Hon. M. Casgrain	Hon. M. Choquette	Hon. M. Dessaulles
Hon. M. Dandurand	Hon. M. De Veber	Hon. M. Cloran
Hon. M. Bostock	Hon. M. Watson	Hon. M. Ratz
Hon. M. Power	Hon. M. King	Hon. M. Prince
Hon. M. Thompson	Hon. M. Yeo	Hon. M. Lavergne
Hon. M. McSweeney	Hon. M. Ross (Sask.)	Hon. M. Wilson
Hon. M. Tessier	Hon. M. Douglas	Hon. M. Forget
Hon. M. Legris	Hon. M. Beith	Hon. M. Shehyn
Hon. M. Thibaudeau	Hon. M. Godbout	Hon. M. Todd
Hon. M. Farrell	Hon. M. Boyer	
Hon. M. Roche	Lt.-col. Hon. M. Domville	
Hon. M. McHugh	Hon. M. Prowse	

Sergent
d'armes

Gentilhomme
huissier
de la
Verge noire

BARRE

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ.

1re SESSION, 13e PARLEMENT, 8 GEORGE V.

1918

L'HONORABLE JOSEPH BOLDUC, PRÉSIDENT.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
LAWRENCE GEOFFREY POWER, C.P.	M. Sr Halifax.....	Halifax, N.-E.
JOSEPH BOLDUC (Président).....	Lauzon.....	Saint-Victor de Tring, Qué.
PASCAL POIRIER.....	Acadie.....	Shédiac, N.-B.
SIR JAMES ALEX. LOUGHEED, C.C.M.G., C.P.	Calgary.....	Calgary, Alta.
PETER McLAREN.....	Perth.....	Perth, Ont.
HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawinigan.....	Trois-Rivières, Qué.
PHILIPPE LANDRY, C.P.....	Stadacona.....	Candiac, Québec, Qué.
ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
GEORGE GERALD KING.....	Queen's.....	Chipman, N.-B.
RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal, Qué.
JOHN YEO.....	Prince-est.....	Port-Hill, I.P.-E.
PETER McSWEENEY.....	Northumberland.....	Moncton, N.-B.
JOSEPH P. B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
ROBERT WATSON.....	Portage-la-Prairie....	Portage-la-Prairie, Man.
JOSEPH SHEHYN.....	Laurentides.....	Québec, Qué.
GEORGE McHUGH.....	Victoria, O.....	Lindsay, Ont.
JOSEPH GODBOUT.....	La Salle.....	Beauceville, ouest, Qué.
FREDERICK P. THOMPSON.....	Fredericton.....	Fredericton, N.-B.
FRÉDÉRIC L. BÉRIQUE.....	De Salaberry.....	Montréal, Qué.
JOSEPH H. LEGRIS.....	Repentigny.....	Louiseville, Qué.
JULES TESSIER.....	De la Durantaye.....	Québec, Qué.
WILLIAM C. EDWARDS.....	Rideau.....	Ottawa, Ont.
JAMES DOMVILLE, Lt.-col.....	Rothsay.....	Rothsay, N.-B.
L. O. DAVID.....	Mille Iles.....	Montréal, Qué.
HENRY J. CLORAN.....	Victoria.....	Montréal, Qué.
WILLIAM MITCHELL.....	Wellington.....	Drummondville, Qué.
HEWITT BOSTOCK.....	Kamloops.....	Monte-Creek, C.-B.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
PHILIPPE A. CHOQUETTE.....	Grandville.....	Québec, Qué.
JAMES H. ROSS.....	Regina.....	Moosejaw, Sask.
L. GEORGE DE VEBER.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
JAMES M. DOUGLAS.....	Tantallon.....	Tantallon, Sask.
PETER TALBOT.....	Lacombe.....	Lacombe, Alta.
ROBERT BEITH.....	Bowmanville.....	Bowmanville, Ont.
GEORGE C. DESSAULLES.....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe, Qué.
NAPOLÉON A. BELCOURT, C.P.....	Ottawa.....	Ottawa, Ont.
VALENTINE RATZ.....	Middlesex-nord.....	New-Hamburg, Ont.
ARTHUR BOYER.....	Rigaud.....	Montréal, Qué.
BENJAMIN PRINCE.....	Saskatchewan.....	Battleford, Sask.
EDWARD MATTHEW FARRELL.....	Liverpool.....	Liverpool, N.-E.
WILLIAM ROCHE.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
LOUIS LAVERGNE.....	Kennébec.....	Arthabaska, Qué.
AMÉDÉE E. FORGET.....	Banff.....	Banff, Alta.
JOSEPH M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal, Qué.
BENJAMIN C. PROWSE.....	Charlottetown.....	Charlottetown, I.P.-E.
RUFUS HENRY POPE.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
GEORGE TAYLOR.....	Leeds.....	Gananoque, Ont.
JOHN W. DANIEL.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
GEORGE GORDON.....	Nipissing.....	North-Bay, Ont.
NATHANIEL CURRY.....	Amherst.....	Amherst, N.-E.
WILLIAM B. ROSS.....	Middleton.....	Middleton, N.-E.
EDWARD L. GIRROIR.....	Antigonish.....	Antigonish, N.-E.
WILLIAM DENNIS.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
PATRICK C. MURPHY.....	Tignish.....	Tignish, I.P.-E.
ERNEST D. SMITH.....	Wentworth.....	Winona, Ont.
ALEXANDER McCALL.....	Simcoe.....	Simcoe, Ont.
JAMES MASON (Brigadier-général).....	Toronto.....	Toronto, Ont.
JAMES J. DONNELLY.....	Bruce-sud.....	Pinkerton, Ont.
WILLIAM, H. THORNE.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
JOHN MILNE.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
CHARLES PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal, Qué.
JOHN McLEAN.....	Souris.....	Souris, I.P.-E.
JOHN STEWART McLENNAN.....	Sydney.....	Sydney, N.-E.
WILLIAM HENRY SHARPE.....	Manitou.....	Manitou, Man.
FREDERIC NICHOLLS.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
HENRY W. RICHARDSON.....	Kingston.....	Kingston, Ont.
GIDEON D. ROBERTSON.....	Welland.....	Welland, Ont.
GEORGE LYNCH-STAUNTON.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
ADAM B. CROSBY.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
CHARLES E. TANNER.....	Pictou.....	Pictou, N.-E.
THOMAS JEAN BOURQUE.....	Richibouctou.....	Richibouctou, N.-B.
HENRY W. LAIRD.....	Regina.....	Regina, Sask.
LYTTON WILMOT SHATFORD.....	Vancouver.....	Vancouver, C.-B.
ALBERT E. PLANTA.....	Nanaïmo.....	Nanaïmo, C.-B.
GEORGE W. FOWLER.....	King et Albert.....	Sussex, N.-B.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
<p>Les honorables</p> <p>RICHARD BLAIN</p> <p>JOHN HENRY FISHER.....</p> <p>LENDRUM McMEANS.....</p> <p>DAVID OVIDE L'ESPÉRANCE.....</p> <p>GEORGE GREEN FOSTER.....</p> <p>RICHARD SMEATON WHITE.....</p> <p>ANGUS CLAUDE MACDONELL.....</p> <p>RODERICK HAROLD CLIVE PRINGLE.....</p> <p>AIMÉ BÉNARD.....</p> <p>GEORGE HENRY BARNARD.....</p> <p>WELLINGTON B. WILLOUGHBY.....</p> <p>JAMES DAVES TAYLOR.....</p> <p>FREDERICK L. SCHAFFNER.....</p> <p>WILLIAM H. BENNETT.....</p> <p>GEORGE HENRY BRADBURY.....</p> <p>EDWARD MICHENER.....</p> <p>WILLIAM JAMES HARMER.....</p> <p>IRVING R. TODD.....</p> <p>JOHN WEBSTER.....</p> <p>ROBERT A. MULHOLLAND.....</p>	<p>Peel</p> <p>Brant</p> <p>Winnipeg.....</p> <p>Golfe.....</p> <p>Alma.....</p> <p>Inkerman.....</p> <p>Toronto-sud.....</p> <p>Cobourg</p> <p>Saint-Boniface.....</p> <p>Victoria</p> <p>Moosejaw</p> <p>New-Westminster.....</p> <p>Boissevain.....</p> <p>Simcoe-est.....</p> <p>Selkirk</p> <p>Red-Deer.....</p> <p>Edmonton.....</p> <p>Millton.....</p> <p>Brockville</p> <p>Port-Hope.....</p>	<p>Brampton, Ont.</p> <p>Paris, Ont.</p> <p>Winnipeg, Man.</p> <p>Québec.</p> <p>Montréal, Qué.</p> <p>Montréal Qué.</p> <p>Toronto, Ont.</p> <p>Ottawa, Ont.</p> <p>Winnipeg.</p> <p>Victoria, C.-B.</p> <p>Moosejaw, Sask.</p> <p>New-Westminster, C.-B.</p> <p>Boissevain, Man.</p> <p>Midland, Ont.</p> <p>Selkirk, Man.</p> <p>Red-Deer, Alta.</p> <p>Edmonton, Alta.</p> <p>Milltown, N.-B.</p> <p>Brockville, Ont.</p> <p>Port-Hope, Ont.</p>

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE.

1re SESSION, 13e PARLEMENT, 8 GEORGE V.

1918

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
BARNARD, G. H.....	Victoria	Victoria, C.-B.
BEAUBIEN, C. P.....	Montarville.....	Montréal, Qué.
BÉIQUE, F. L.....	De Salaberry.....	Montréal, Qué.
BEITH, R.....	Bowmanville.....	Bowmanville, Ont.
BELCOURT, N. A., C.P.....	Ottawa.....	Ottawa, Ont.
BÉNARD, A.....	Saint-Boniface.....	Winnipeg, Man.
BENNETT, W. H.....	Simcoe-est.....	Midland, Ont.
BLAIN, R.....	Peel.....	Branpton, Ont.
BOLDUC, J. (Président).....	Lauzon.....	St-Victor de Tring, Qué
BOSTOCK, H.....	Kamloops.....	Monte-Creek, C.-B.
BOURQUE, T. J.....	Richibouctou	Richibouctou, N.-E.
BOYER, A.....	Rigaud.....	Montréal, Qué.
BRADBURY, G. H.....	Selkirk.....	Selkirk, Man.
CASGRAIN, J. P. B.....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
CHOQUETTE, P. A.....	Grandville.....	Québec, Qué.
CLORAN, H. J.....	Victoria.....	Montréal, Qué.
CROSBY, A. B.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
CURRY, N.....	Amherst.....	Amherst, N.-E.
DANDURAND, R., C.P.....	De Lorimier.....	Montréal, Qué.
DANIEL, J. W.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
DAVID, L. O.....	Mille Iles.....	Montréal, Qué.
DENNIS, W.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
DESSAULES, G. C.....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe, Qué.
DE VEBER, L. G.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
DOMVILLE, J. Lt.-col.....	Rothesay.....	Rothesay, N.-B.
DONNELLY, J. J.....	Bruce-sud.....	Pinkerton, Ont.
DOUGLAS, J. M.....	Tantallon.....	Tantallon, Sask.
EDWARDS, W. C.....	Rideau.....	Ottawa, Ont.
FARRELL, E. M.....	Liverpool.....	Liverpool, N.-E.
FISHER, J. H.....	Brant.....	Paris, Ont.
FORGET, A. E.....	Banff.....	Banff, Alta.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
FOSTER, G. G.....	Alma.....	Montréal, Qué.
FOWLER, G. W.....	King et Albert.....	Sussex, N.-B.
GIRROIR, E. L.....	Antigonish.....	Antigonish, N.-E.
GODBOUT, J.....	La Salle.....	Beauceville, ouest, Qué.
GORDON, G.....	Nipissingue.....	North-Bay, Ont.
HARMER, W. J.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
KING, G. G.....	Queen.....	Chipman, N.-B.
LAIRD, H. W.....	Regina.....	Regina, Sask.
LANDRY, P., C.P.....	Stadacona.....	Candiac, Québec.
LAVERGNE, L.....	Kennébec.....	Arthabaska, Qué.
LEGRIS, J. H.....	Repentigny.....	Louiseville, Qué.
L'ESPÉRANCE, D. O.....	Golfe.....	Québec.
LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
LYNCH-STAUNTON, G.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
MACDONELL, A. C.....	Toronto-sud.....	Toronto, Ont.
MASON, J. (Brigadier-général).....	Toronto.....	Toronto, Ont.
McCALL, A.....	Simcoe.....	Simcoe, Ont.
McHUGH, G.....	Victoria, O.....	Lindsay, Ont.
McLAREN, P.....	Perth.....	Perth, Ont.
McLEAN, J.....	Souris.....	Souris, I.P.-E.
McLENNAN, J. S.....	Sydney.....	Sydney, N.-E.
McMEANS, L.....	Winnipeg.....	Winnipeg, Man.
McSWEENEY, P.....	Northumberland.....	Moncton, N.-B.
MICHENER, E.....	Red-Deer.....	Red-Deer, Alta.
MILNE, J.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
MITCHELL, W.....	Wellington.....	Drummondville, Qué.
MONTPLAISIR, H.....	Shawinigan.....	Trois-Rivières, Qué.
MULHOLLAND, R. A.....	Port-Hope.....	Port-Hope, Ont.
MURPHY, P. C.....	Tignish.....	Tignish, I.P.-E.
NICHOLLS, F.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
PLANTA, A. E.....	Nanaimo.....	Nanaimo, C.-B.
POIRIER, P.....	Acadie.....	Shédiac, N.-B.
POPE, R. H.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
POWER, L. G., C.P.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
PRINCE, B.....	Saskatchewan.....	Battleford, Sask.
PRINGLE, R. H. C.....	Cobourg.....	Ottawa, Ont.
PROWSE, B. C.....	Charlottetown.....	Charlottetown, I. P.-E.
RATZ, V.....	Middlesex-nord.....	New-Hamburg, Ont.
RICHARDSON, H. W.....	Kingston.....	Kingston, Ont.
ROBERTSON, G. D.....	Welland.....	Welland, Ont.
ROCHE, W.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
ROSS, J. H.....	Regina.....	Moosejaw, Sask.
ROSS, W. B.....	Middleton.....	Middleton, N.-E.
SHARPE, W. H.....	Manitou.....	Manitou, Man.
SHATFORD, L. W.....	Vancouver.....	Vancouver.
SHEHYN, J.....	Laurentides.....	Québec, Qué.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
SMITH, E. D.....	Wentworth.....	Winona, Ont.
TALBOT, P.....	Lacombe.....	Lacombe, Alta.
TANNER, C. E.....	Pictou.....	Pictou, N.-E.
TAYLOR, G.....	Leeds.....	Gananoque, Ont.
TAYLOR, J. D.....	New-Westminster ..	New-Westminster, C.-B.
TESSIER, JULES.....	De la Durantaye.....	Québec, Qué.
THIBAudeau, A. A.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
THOMPSON, F. P.....	Fredericton.....	Fredericton, N.-B.
THORNE, W. H.....	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
TODD, I. R.....	Milltown.....	Milltown, N.-B.
WATSON, R.....	Portage-la-Prairie ..	Portage-la-Prairie, Man.
WEBSTER, J.....	Brockville.....	Brockville, Ont.
WHITE, R. S.....	Inkerman	Montréal, Qué.
WILLOUGHBY, W. B.....	Moosejaw.....	Moosejaw, Sask.
WILSON, J. M.....	Sorel.....	Montréal, Qué.
YEO, J.....	Prince-est.....	Port-Hill, I.P.-E.

LISTE DES SÉNATEURS

PAR

PROVINCES

ONTARIO—24.

	SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
	Les honorables	
1	PETER McLAREN.....	Perth.
2	GEORGE McHUGH.....	Lindsay.
3	WILLIAM C. EDWARDS.....	Ottawa.
4	ROBERT BEITH.....	Bowmanville.
5	NAPOLÉON A. BELCOURT, C.P.....	Ottawa.
6	VALENTINE RATZ.....	New-Hamburg
7	GEORGE TAYLOR.....	Gananoque.
8	GEORGE GORDON.....	North-Bay.
9	E. D. SMITH.....	Winona.
10	ALEXANDER McCALL.....	Simcoe.
11	JAMES MASON (Brigadier-général).....	Toronto.
12	JAMES J. DONNELLY.....	Pinkerton.
13	JOHN MILNE.....	Hamilton.
14	FREDERIC NICHOLLS.....	Toronto.
15	GEORGE LYNCH-STAUNTON.....	Hamilton.
16	GIDEON D. ROBERTSON.....	Welland.
17	HENRY W. RICHARDSON.....	Kingston.
18	RICHARD BLAIN.....	Brampton
19	JOHN HENRY FISHER.....	Paris.
20	ANGUS CLAUDE MACDONELL.....	Toronto.
21	RODERICK HAROLD CLIVE PRINGLE.....	Ottawa.
22	WILLIAM H. BENNETT.....	Midland.
23	JOHN WEBSTER.....	Brockville.
24	ROBERT A. MULHOLLAND.....	Port-Hope, Ont.

QUÉBEC—24.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
1 JOSEPH BOLDOC (Président).....	Lauzon.....	Saint-Victor de Tring.
2 HIPPOLYTE MONTPLAISIR... ..	Shawinigan.....	Trois-Rivières.
3 PHILIPPE LANDRY.....	Stadacona.....	Candiac.
4 ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière.....	Montréal.
5 RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal.
6 JOSEPH P. B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal.
7 JOSEPH SHEHYN.....	Laurentides.....	Québec.
8 JOSEPH GODBOUT.....	La Salle.....	Beauceville, ouest.
9 FRÉDÉRIC L. BÉIQUE.....	De Salaberry... ..	Montréal.
10 JOSEPH H. LEGRIS.....	Repentigny.....	Louiseville.
11 JULES TESSIER.....	De la Durantaye.....	Québec.
12 L. O. DAVID.....	Mille-Iles.....	Montréal.
13 HENRY J. CLORAN.....	Victoria.....	Montréal.
14 WILLIAM MITCHELL.....	Wellington.....	Drummondville.
15 PHILIPPE A. CHOQUETTE.....	Grandville.....	Québec.
16 GEORGE C. DESSAULLES.....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe.
17 ARTHUR BOYER.....	Rigaud.....	Montréal.
18 LOUIS LAVERGNE.....	Kennébec.....	Arthabaska.
19 JOSEPH M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal.
20 RUFUS H. POPE.....	Bedford.....	Cookshire.
21 CHARLES PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal.
22 DAVID OVIDE L'ESPÉRANCE.....	Golfe.....	Québec.
23 GEORGE GREEN FOSTER.....	Alma.....	Montréal.
24 RICHARD SMEATON WHITE.....	Inkerman.....	Montréal.

NOUVELLE-ÉCOSSE—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 LAWRENCE GEOFFREY POWER, C.P.....	Halifax.
2 EDWARD M. FARRELL.....	Liverpool.
3 WILLIAM ROCHE.....	Halifax.
4 NATHANIEL CURRY.....	Amherst.
5 WILLIAM B. ROSS.....	Middleton.
6 EDWARD L. GIRROIR.....	Antigonish.
7 WILLIAM DENNIS.....	Halifax.
8 JOHN S. MCLENNAN.....	Sydney.
9 ADAM B. CROSBY.....	Halifax.
10 CHARLES E. TANNER.....	Pictou.

NOUVEAU-BRUNSWICK—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 PASCAL POIRIER.....	Shédiac.
2 GEORGE GERALD KING.....	Chipman.
3 PETER MCSWEENEY.....	Moncton.
4 FREDERICK P. THOMPSON.....	Fredericton.
5 JAMES DOMVILLE (Lt-col.).....	Rothesay.
6 JOHN W. DANIEL.....	Saint-Jean.
7 WILLIAM H. THORNE.....	Saint-Jean.
8 THOMAS JEAN BOURQUE.....	Richibouctou.
9 GEORGE W. FOWLER.....	Sussex.
10 IRVING R. TODD.....	Milltown.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—4.

Les honorables	
1 JOHN YEO.....	Port-Hill.
2 BENJAMIN C. PROWSE.....	Charlottetown.
3 PATRICK C. MURPHY.....	Tignish.
4 JOHN McLEAN.....	Souris.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6.

Les honorables	
1 HEWITT BOSTOCK.....	Monte-Creek.
2 LYTTON WILMOT SHATFORD.....	Vancouver.
3 ALBERT E. PLANTA.....	Nanaimo.
4 GEORGE HENRY BARNARD.....	Victoria.
5 J. D. TAYLOR.....	New-Westminster.
6	

MANITOBA—6.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 ROBERT WATSON.....	Portage-la-Prairie.
2 WILLIAM H. SHARPE.....	Manitou.
3 LENDRUM McMEANS.....	Winnipeg.
4 AIMÉ BÉNARD.....	Winnipeg.
5 FREDERICK L. SCHAFFNER.....	Winnipeg.
6 GEORGE HENRY BRADBURY.....	Selkirk.

SASKATCHEWAN—6.

Les honorables	
1 JAMES H. ROSS.....	Regina.
2 JAMES M. DOUGLAS.....	Tantallon.
3 BENJAMIN PRINCE.....	Battleford.
4 HENRY W. LAIRD.....	Regina.
5 WELLINGTON B. WILLOUGHBY.....	Moosejaw.
6	

ALBERTA—6.

Les honorables	
1 SIR JAMES ALEXANDER LOUGHEED, C.C.M.G., C.P.....	Calgary.
2 PETER TALBOT.....	Lacombe.
3 L. GEORGE DE VEBER.....	Lethbridge.
4 AMÉDÉE E. FORGET.....	Banff.
5 EDWARD MITCHENER.....	Red-Deer.
6 WILLIAM JAMES HARMER,.....	Edmonton.

COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT

1^{re} SESSION, 13^e PARLEMENT, 8 GEORGE V.

1918

COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes, Président.

SÉNAT.

Son Honneur le Président,
Les hon. Messieurs BOSTOCK,
BOYER,
DENNIS,
DOUGLAS,
GODBOUT,
GORDON,
LAIRD,
LANDRY, C.P.,
MCHUGH,
MCLENNAN,
POIRIER,
POWER, C.P.,
RICHARDSON,
TAYLOR (*New-Westminster*),
WEBSTER—16.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'honorable M. L'Orateur,
Messieurs ALLEN,
ANDREWS,
BORDEN, Le très hono-
rable Sir Robert,
BOYER,
CHAPLIN,
CLARK (*Red-Deer*),
COOPER,
COPP,
CRONYN,
CROTHERS, Hon. M.
FOSTER (*Toronto N.*), Hon.
SIR GEORGE,
LAPOINTE (*Kamouraska*),
LAURIER, Le très honorable
SIR WILFRID,
LEMIEUX, Hon. M.
MEIGHEN, Hon. M.
MYERS,
PARDEE,
ROWELL, Hon. M.
SHEARD,
WHIDDEN—21.

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

L'honorable M. DENNIS, Sénat, Président.

SÉNAT.

Les hon. Messieurs CROSBY,,
 DENNIS,
 DESSAULLES,
 DE VEBER,
 DOMVILLE,
 DONNELLY,
 FARRELL,
 FORGET,
 LEGRIS,
 MCCALL,
 MCLEAN,
 POPE,
 PRINCE,
 RATZ,
 ROBERTSON, C.P.,
 SHARPE,
 TALBOT,
 TAYLOR (*Leeds*),
 THIBAudeau,
 TODD,
 WHITE—21.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Les hon. Messieurs BOWMAN,
 BROUILLARD,
 BUCHANAN,
 BURNHAM,
 CHARTERS,
 CARDIN,
 CLARK (*Bruce*),
 CLARKE (*Wellington*),
 CROWE,
 CURRIE,
 FONTAINE,
 HOCKEN,
 HUGHES (Sir Sam),
 KEEFER,
 MACLEAN (*Halifax*),
 MICHAUD,
 MURPHY, Hon. M.
 PRÉVOST,
 REID (*Mackenzie*),
 RICHARDSON,
 SHAW,
 VERVILLE,
 WHITE (*Victoria, Alta.*),
 WILSON (*Wentworth*)—.

24.

(Quorum 9.)

COMITÉ CONJOINT DU RESTAURANT.

L'honorable M. L'ORATEUR, Président.

Les honorables Messieurs

SÉNAT.

SON HONNEUR LE PRÉSIDENT,
LANDRY, C.P.,
TAYLOR (*Leeds*),
THOMPSON,
WATSON—5.

CHAMBRE DES COMMUNES.

L'HONORABLE M. L'ORATEUR,
DOUGLAS (*Strathcona*),
STEEL,
STEWART,
TOBIN.

ORDRES PERMANENTS.

L'honorable M. BOSTOCK, Président.

Les honorables Messieurs

BOSTOCK,
LAVERGNE,
MACDONELL,
POWER, C.P.,
PRINGLE,

TANNER,
TESSIER,
WILLOUGHBY,
YEO.—9.

(Quorum 3)

BANQUES ET COMMERCE.

L'honorable M. FOSTER, Président.

Les honorables Messieurs

BEAUBIEN,	NICHOLLS,
BÉIQUE,	PLANTA,
BENNETT,	RATZ,
BOYER,	ROCHE,
CASGRAIN,	ROSS (<i>Middleton</i>),
CURRY,	ROSS (<i>Moosejaw</i>),
DANDURAND, C.P.,	SCHAFFNER,
DANIEL,	SHATFORD,
EDWARDS,	SMITH,
FISHER,	TANNER,
FOSTER,	TAYLOR (<i>Leeds</i>),
L'ESPÉRANCE,	TAYLOR (<i>New-Westminster</i>),
LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,	THOMPSON,
MASON (Brigadier-général),	THORNE,
MCLENNAN,	WILLOUGHBY.—32
MCMEANS,	
MC SWEENEY,	

(Quorum 9.)

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES.

L'honorable M. BLAIN, Président.

Les honorables Messieurs

BARNARD,	KING,
BEAUBIEN,	LAIRD,
BÉIQUE,	LANDRY,
BELCOURT, C.P.,	LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,
BLAIN,	LYNCH-STAUNTON,
BOSTOCK,	MACDONELL,
BOURQUE,	MC CALL,
BRADBURY,	MC HUGH,
CASGRAIN,	MICHENER,
CHOQUETTE,	MILNE,
CROSBY,	MITCHELL,
DANDURAND, C.P.,	MURPHY,
DAVID,	POIRIER,
DANIEL,	POPE,
DE VEBER,	POWER, C.P.,
DOMVILLE,	RICHARDSON,
DONNELLY,	ROBERTSON, C.P.,
DOUGLAS,	ROSS (<i>Middleton</i>),
EDWARDS,	ROSS (<i>Moosejaw</i>)
FARRELL,	SHARPE,
FOSTER,	TALBOT,
FOWLER,	TESSIER,
GIRROIR,	THOMPSON,
GODBOUT,	WATSON,
GORDON,	WHITE—50.

(Quorum 9.)

BILLS PRIVÉS.

L'honorable M. BÉVQUE, Président.

Les honorables Messieurs

BARNARD,
BÉIQUE,
BEITH,
BELCOURT, C.P.,
BÉNARD,
BOSTOCK,
BOYER,
CLORAN,
DOMVILLE,
FARRELL,
GIRROIR,
GODBOUT,

HARMER,
LEGRIS,
LYNCH-STAUNTON,
McHUGH,
MULHOLLAND,
MURPHY,
PLANTA,
PRINCE,
PRINGLE,
TANNER,
TODD,
WEBSTER,
WILSON.—25.

(Quorum 7.)

RÉGIE INTERNE.

L'honorable M. DANIEL, Président.

Les honorables Messieurs

BEITH,
BENNETT,
BLAIN,
BOLDUC (Président),
BOSTOCK,
BRADBURY,
DANIEL,
FISHER,
GORDON,
LANDRY, C.P.,
LAVERGNE,
LEGRIS,
LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,

McLEAN,
McSWEENEY,
MICHENER,
MONTPLAISIR,
POPE,
POWER, C.P.,
PROWSE,
ROSS (*Middleton*),
SHARPE,
TAYLOR (*Leeds*),
THOMPSON,
WATSON—25.

(Quorum 7.)

COMPTÉ RENDU DES DÉBATS.

L'honorable M. DENNIS, Président.

Les honorables Messieurs

BOSTOCK,
DANDURAND, C.P.,
DENNIS,
FORGET,
L'ESPÉRANCE,

MASON (Brigadier-général),
NICHOLLS,
POIRIER,
POWER, C.P.—9.

(Quorum 3.)

DIVORCES.

L'honorable M. Ross (*Middleton*), Président.

Les honorables Messieurs

BOSTOCK,
DANIEL,
FISHER,
LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,
ROSS (*Middleton*),

TALBOT,
TANNER,
TAYLOR (*Leeds*),
WATSON.—9.

(Quorum 3.)

AGRICULTURE ET FORÊTS.

L'honorable M. BOYER, Président.

Les honorables Messieurs

BEITH,
BÉRIQUE,
BOYER,
DOUGLAS,
EDWARDS,

KING,
PRINCE,
ROSS (*Middleton*),
SMITH.—9.

(Quorum 3.)

IMMIGRATION ET TRAVAIL.

L'honorable M. McMEANS, Président.

Les honorables Messieurs

BEITH,
DANDURAND, C.P.,
DESSAULLES,
McMEANS,
NICHOLLS,

PROWSE,
ROBERTSON, C.P.,
SHARPE,
TODD.—9.

(Quorum 3.)

COMMERCE ET RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA.

L'honorable M. NICHOLLS, Président.

Les honorables Messieurs

GIRROIR,
MILNE,
MITCHELL,
McSWEENEY,
NICHOLLS,

SCHAFFNER,
SHATFORD,
TESSIER,
THIBAUDEAU—9.

(Quorum 3.)

COMITÉ DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

L'honorable M. DE VEBER, Président.

Les honorables Messieurs

BELCOURT, C.P.,
BOURQUE,
DANIEL,
DAVID,

DE VEBER,
DOUGLAS,
EDWARDS,
MURPHY,
WILSON—9.

(Quorum 3.)

ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL.

L'honorable M. POWER, C.P., Président.

Les honorables Messieurs

BELCOURT, C.P.,
BÉNARD,
DESSAULLES,
DONNELLY,
FOSTER,

LOUGHEED, SIR JAMES, C.C.M.G., C.P.,
POWER, C.P.,
ROCHE,
YEO.—9.

(Quorum 3.)

ÉDIFICES ET TERRAINS PUBLICS.

L'honorable M. WATSON, Président.

Les honorables Messieurs

CASGRAIN,
CHOQUETTE,
FORGET,
HARMER,
McLAREN,

McLENNAN,
MULHOLLAND,
POWER, C.P.,
WATSON.—9.

(Quorum 3.)

1^{RE} SESSION 13^E PARLEMENT 1918.LISTE DE RÉPARTITION DES SÉNATEURS DANS
LES COMITÉS PERMANENTS.

- BÉIQUE, L'honorable F. L.—Chemins de fer, Bills privés, Banques, Agriculture.
- BEITH, L'honorable R.—Bills privés, Régie interne, Immigration, Agriculture.
- BÉNARD, L'honorable A.—Service civil, Bills privés.
- BELCOURT, L'honorable N. A.—Chemins de fer, Bills privés, Service civil, Hygiène publique.
- BENNETT, L'honorable W. H.—Banques, Régie interne.
- BLAIN, L'honorable R.—Chemins de fer, Régie interne.
- BOLDUC, L'honorable J. (Président).—Régie interne, Bibliothèque.
- BOSTOCK, L'honorable H.—Chemins de fer, Bills privés, Divorces, Débats, Bibliothèque, Ordres permanents, Régie interne.
- BOURQUE, L'honorable T. J.—Chemins de fer, Hygiène publique.
- BOYER, L'honorable A.—Bibliothèque, Bills privés, Banques, Agriculture.
- BRADBURY, L'honorable G. H.—Chemins de fer, Régie interne.
- CASGRAIN, L'honorable J. P. B.—Chemins de fer, Banques, Edifices publics.
- CHOQUETTE, L'honorable P. A.—Chemins de fer, Edifices publics.
- CLORAN, L'honorable H. J.—Bills privés.
- CROSBY, L'honorable A. B.—Impressions, Chemins de fer.
- CURRY, L'honorable N.—Banques.
- DANDURAND, L'honorable R., C.P.—Banques, Chemins de fer, Débats, Immigration.
- DANIEL, L'honorable J. W.—Banques, Régie interne, Divorces, Hygiène publique, Chemins de fer.
- DAVID, L'honorable L. O.—Chemins de fer, Hygiène publique.
- DENNIS, L'honorable W.—Bibliothèque, Débats, Impressions.
- DESSAULLES, L'honorable G. C.—Immigration, Service civil, Impressions.
- DE VEBER, L'honorable L. G.—Impressions, Chemins de fer, Hygiène publique.
- DOMVILLE, L'honorable J.—Impressions, Chemins de fer, Bills privés.
- DONNELLY, L'honorable J. J.—Chemins de fer, Service civil, Impressions.
- DOUGLAS, L'honorable J. M.—Bibliothèque, Chemins de fer, Hygiène publique, Agriculture.
- EDWARDS, L'honorable W. C.—Banques, Chemins de fer, Agriculture, Hygiène publique.
- FARRELL, L'honorable E. M.—Impressions, Bills privés, Chemins de fer.
- FISHER, L'honorable J. H.—Banques, Régie interne, Divorces.
- FORGET, L'honorable A. E.—Débats, Edifices publics, Impressions.
- FOSTER, L'honorable G. G.—Banques, Chemins de fer, Service civil.

- FOWLER, L'honorable G. W.—Chemins de fer.
GIRROIR, L'honorable E. L.—Bills privés, Commerce, Chemins de fer.
GODBOUT, L'honorable J.—Chemins de fer, Bills privés, Bibliothèque.
GORDON, L'honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Régie interne.
HARMER, L'honorable W. J.—Bills privés, Edifices publics.
KING, L'honorable G. G.—Chemins de fer, Agriculture.
LAIRD, L'honorable H. W.—Bibliothèque, Chemins de fer.
LANDRY, L'honorable P.—Bibliothèque, Régie interne, Restaurant, Chemins de fer.
LAVERGNE, L'honorable L.—Ordres permanents, Régie interne.
LEGRIS, L'honorable J. H.—Impressions, Bills privés, Régie interne.
L'ESPÉRANCE, L'honorable D. O.—Banques, Débats.
LOUGHEED, L'honorable sir J. A.—Banques, Chemins de fer, Divorces, Service civil, Régie interne.
LYNCH-STAUNTON, L'honorable G.—Chemins de fer, Bills privés.
MACDONELL, L'honorable A. C.—Ordres permanents, Chemins de fer.
MASON, L'honorable J.—Banques, Débats.
MCCALL, L'honorable A.—Chemins de fer, Impressions.
MCHUGH, L'honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Bills privés.
MCLAREN, L'honorable P.—Edifices publics.
MCLEAN, L'honorable J.—Impressions, Régie interne.
MCLENNAN, L'honorable J. S.—Bibliothèque, Banques, Edifices publics.
MCMEANS, L'honorable T.—Banques, Immigration.
MCSWEENEY, L'honorable P.—Banques, Régie interne, Commerce.
MICHENER, L'honorable E.—Chemins de fer, Régie interne.
MILNE, L'honorable J.—Chemins de fer, Commerce.
MITCHELL, L'honorable W.—Chemins de fer, Commerce.
MONTPLAISIR, L'honorable H.—Régie interne.
MULHOLLAND, L'honorable R. A.—Bills privés, Edifices publics.
MURPHY, L'honorable P. C.—Hygiène publique, Bills privés, Chemins de fer.
NICHOLLS, L'honorable F.—Banques, Immigration, Débats, Commerce.
PLANTA, L'honorable A. E.—Banques, Bills privés.
POIRIER, L'honorable P.—Bibliothèque, Chemins de fer, Débats.
POPE, L'honorable R. H.—Chemins de fer, Impressions, Régie interne.
POWER, L'honorable L. G., C.P.—Bibliothèque, Chemins de fer, Régie interne, Débats, Service civil, Ordres permanents, Edifices publics.
PRINCE, L'honorable B.—Impressions, Agriculture, Bills privés.
PRINGLE, L'honorable R. H. C.—Bills privés.
PROWSE, L'honorable B. C.—Régie interne, Immigration.
RATZ, L'honorable V.—Impressions, Banques.
RICHARDSON, L'honorable H. W., C.P.—Chemins de fer, Bibliothèque.
ROBERTSON, L'honorable G. D.—Impressions, Immigration.
ROCHE, L'honorable W.—Banques, Service civil.
ROSS, L'honorable J. H.—Banques, Chemins de fer.
ROSS, L'honorable W. B.—Divorces, Chemins de fer, Régie interne, Banques, Agriculture.
SCHAFFNER, L'honorable F. L.—Banques, Commerce.

-
- SHARPE, L'honorable W. H.—Impressions, Chemins de fer, Régie interne, Immigration.
- SHATFORD, L'honorable L. W.—Banques, Commerce.
- SHEHYN, L'honorable J.—
- SMITH, L'honorable E. D.—Banques, Agriculture.
- TALBOT, L'honorable P.—Impressions, Chemins de fer, Divorces.
- TANNER, L'honorable C. E.—Ordres permanents, Banques, Divorces, Bills privés.
- TAYLOR, L'honorable G.—Divorces, Impressions, Régie interne, Restaurant, Banques.
- TAYLOR, L'honorable J. D.—Bibliothèque, Banques.
- TESSIER, L'honorable J.—Ordres permanents, Chemins de fer, Commerce.
- THIBAudeau, L'honorable A. A.—Impressions, Commerce.
- THOMPSON, L'honorable F. P.—Banques, Chemins de fer, Régie interne, Restaurant.
- THORNE, L'honorable W. H.—Banques.
- TODD, L'honorable I. R.—Impressions, Bills privés, Immigration.
- WATSON, L'honorable R.—Chemins de fer, Régie, Restaurant, Edifices publics, Divorces.
- WEBSTER, L'honorable J.—Bibliothèque.
- WHITE, L'honorable R. S.—Impressions, Chemins de fer.
- WILLOUGHBY, L'honorable W. B.—Ordres permanents, Banques.
- WILSON, L'honorable J. M.—Hygiène publique, Bills privés.
- YEO, L'honorable J.—Ordres permanents, Service civil.